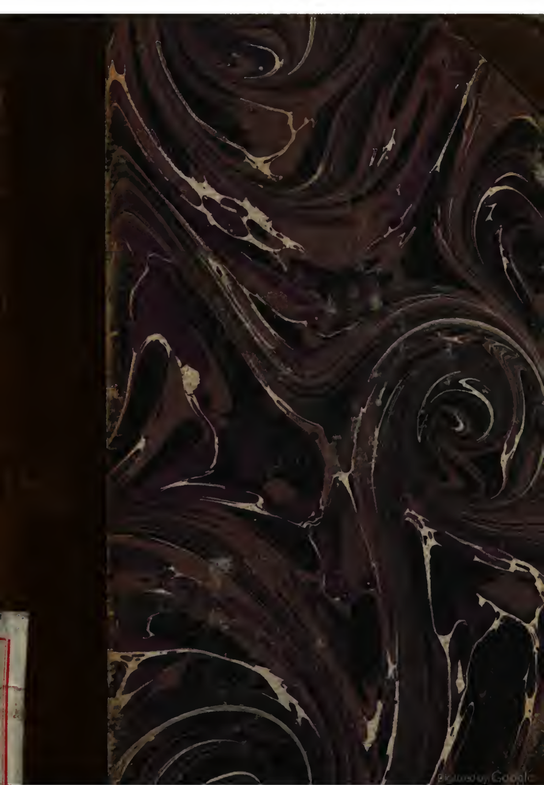



·HELENÆ·AVGV
STÆ·DVCISSÆ
EX·LIBRIS



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

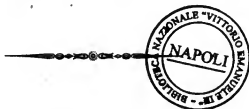
DES VOYAGES,

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVÉRÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PÉNÉTRÉ; LES MOEURS DES HABITANS, LA RELIGION, LES USAGES, ARTS ET SCIENCES, COMMERCE ET MANUFACTURES.

PAR J. F. LAHARPE.

TOME SEPTIÈME.

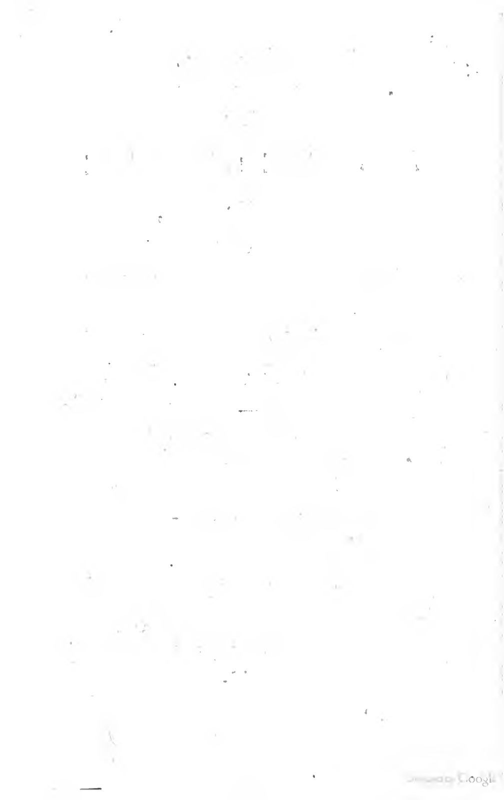


A PARIS,

CHEZ LEDOUX ET TENRÉ, LIBRAIRES,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 8.

1816.



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES.

SECONDE PARTIE.

ASIE.

SUITE DU LIVRE QUATRIÈME,

CONTENANT LA CHINE.

CHAPITRE VI.

Mœurs des Chinois.

Ce que les Chinois appellent beauté parfaite consiste dans un grand front, un nez court, de petits yeux bien coupés, un visage large et carré, de grandes oreilles, une bouche d'une grandeur médiocre et des cheveux noirs; car ils ne peuvent supporter une chevelure blonde ou rousse. Les tailles

fines ou aisées n'ont pas plus d'agrément pour eux, parce que leurs habits sont fort larges, et ne sont point ajustés au corps comme en Europe. Ils croient un homme bien fait lorsqu'il est gras et gros, et qu'il remplit sa chaise de bonne grâce.

Quoique les chaleurs excessives qui se font sentir dans les provinces méridionales, surtout dans celles de Quang-tong, de Fo-kyen et de Yu-nan, donnent aux paysans, qui vont nus jusqu'à la ceinture, un teint brun et olivâtre, ils sont naturellement aussi blancs que les Européens; et l'on peut dire en général que leur physionomie n'a rien de désagréable. La plupart ont même la peau fort belle jusqu'à l'âge de trente ans. Les lettrés et les docteurs, surtout ceux de basse extraction, ne se coupent jamais les ongles; ils affectent de les laisser croître de la longueur d'un pouce, pour faire connaître qu'ils ne sont point dans la nécessité de travailler pour vivre. A l'égard des femmes, elles sont ordinairement de la taille moyenne; elles ont le nez court, les yeux petits, les cheveux noirs, les oreilles longues, et le teint assez rude; mais leur visage a l'air de la gaîté, et leurs traits sont réguliers.

Les Chinois en général sont d'un caractère doux et traitable. Ils ont beaucoup d'affabilité dans les manières, sans qu'il y paraisse aucun mélange de dureté, de passion et d'emportement. Cette modération se fait remarquer jusque dans le peuple. Le P. de Fontaney, jésuite, ayant rencontré au milieu d'un grand chemin un embarras de voitures, fut sur-

pris, au lieu d'entendre prononcer des mots indécens, suivis comme en Europe d'injures et de coups, de voir les charretiers se saluer civilement, et s'entr'aider pour rendre le passage plus libre. Les Européens qui ont quelque affaire à démêler avec les Chinois doivent se garder de toutes sortes de vivacités et d'emportemens. Ces excès passent à la Chine pour des vices contraires à l'humanité; non que les Chinois ne soient aussi ardens et aussi vifs que nous, mais ils apprennent de bonne heure à se rendre maîtres d'eux-mêmes.

Leur modestie est surprenante : les lettrés paraissent toujours avec un air composé, sans accompagner leurs expressions du moindre geste. Les femmes sont encore plus réservées : elles vivent constamment dans la retraite, avec tant d'attention à se couvrir, qu'on ne voit pas même paraître leurs mains au bout de leurs manches, qui sont fort longues et fort larges. Si elles présentent quelque chose à leurs plus proches parens, elles le posent sur une table, et leur laissent la peine de le prendre : elles sont fort choquées de voir les pieds nus à nos saints dans les tableaux.

Quoique les Chinois soient naturellement vindicatifs, surtout lorsqu'ils sont animés par l'intérêt, il est rare qu'on leur voie prendre des mesures violentes. Ils dissimulent leur ressentiment, et gardent si bien les apparences, qu'on les croirait insensibles aux outrages; mais s'ils trouvent l'occasion de ruiner leurs ennemis, ils ne manquent point de la saisir.

Les voleurs mêmes n'emploient point d'autre méthode que l'artifice. On en voit qui suivent les barques des voyageurs ou des marchands, et qui se louent entre ceux qui les tirent sur le canal impérial, dans la province de Chan-tong; ce qui leur est d'autant plus aisé, que, l'usage étant de changer de matelots chaque jour, ils ne peuvent être facilement reconnus. Pendant la nuit, ils se glissent dans les cabinets : ils endorment les passans par la fumée de certaines drogues, et dérobent librement sans être aperçus. Un voleur chinois ne se lassera point de suivre un marchand pendant plusieurs jours, pour chercher l'occasion de le surprendre; d'autres pénètrent dans les villes, au travers des murs les plus épais, brûlent les portes, ou les percent par le moyen de certaines machines qui brûlent le bois sans flamme. Ils s'introduisent dans les lieux les plus secrets d'une maison, et les habitans sont surpris de trouver leur lit sans rideaux et sans couverture, leur chambre sans tapisserie et sans meubles, et de ne découvrir aucune autre trace des voleurs que le trou qu'ils ont fait au mur ou à la porte.

Le père Le Comte avertit les Européens qu'ils ne doivent rien prêter aux Chinois sans avoir pris leurs sûretés, parce qu'ils n'y a point de fond à faire sur leur parole. Ils commencent par emprunter une petite somme, en promettant de restituer le capital avec de gros intérêts. Ils exécutent cette promesse; et sur le crédit qu'ils s'établissent, ils continuent d'emprunter de plus grosses sommes. L'artifice se

soutient pendant des années entières, jusqu'à ce que la somme soit aussi grosse qu'ils le désirent. Alors ils disparaissent.

Il faut avouer que cette manière de tromper n'est pas particulière aux Chinois, et la précaution que recommande ici le père Le Comte est bonne avec toutes les nations commerçantes. Le même Jésuite convient ailleurs que, lorsqu'il vint à la Chine avec ses compagnons, étrangers, inconnus, exposés à l'avarice des mandarins, on ne leur fit pas le moindre tort dans leurs personnes ni dans leurs biens; et ce qui lui paraît bien plus extraordinaire, un commis de la douane refusa de recevoir d'eux un présent, malgré toutes leurs instances, en protestant qu'il ne prendrait jamais rien des étrangers. Mais ces exemples sont rares, ajoute-t-il, et ce n'est pas sur un seul trait qu'il faut juger un caractère national. Ne devait-il pas conclure plus naturellement qu'un pareil exemple de probité dans une ville maritime, grande et marchande, où l'avidité, l'artifice et la fraude doivent régner plus qu'ailleurs, ne doit point être rare dans le reste de la nation? Aussi le père Duhalde en porte-t-il un jugement plus modéré. En général, dit-il, les Chinois ne sont pas aussi fripons et aussi lâches que le père Le Comte les représente; mais ils se croient permis de tromper les étrangers: ils s'en font même une gloire; on en trouve d'assez impudens, lorsque la fraude est découverte, pour s'excuser sur le défaut d'adresse. « Il paraît assez, » vous disent-ils, que je m'y suis fort mal pris; vous

» êtes plus adroit que moi, et je vous promets de » ne plus m'adresser aux Européens ». En effet, on prétend que c'est des Européens qu'ils ont appris l'art de tromper, si l'homme, en quelque pays que ce soit, a besoin d'apprendre cet art. Un capitaine anglais ayant fait marché à Canton pour quelques balles de soie, se rendit avec son interprète à la maison du marchand, pour examiner s'il ne manquait rien à la qualité de sa marchandise : il fut content de la première balle ; mais les autres ne contenaient que de la soie pourrie. Cette découverte l'ayant irrité, il se répandit en reproches fort amers. Le Chinois les écouta sans s'émouvoir, et lui fit cette réponse. « Prenez-vous-en à votre coquin d'in- » terprète, qui m'a protesté que vous n'examiniez » point les balles ».

Cette disposition à tromper est commune parmi le peuple des côtes : ils emploient toutes sortes de moyens pour falsifier ce qu'ils vendent ; ils vont jusqu'à contrefaire les jambons, en couvrant une pièce de bois d'une espèce de terre, qu'ils savent revêtir d'une peau de porc. Cependant Duhalde et Le Comte même reconnaissent qu'ils ne pratiquent ces petites friponneries qu'à l'égard des commerçans étrangers, et que, dans les villes éloignées de la mer, un Chinois ne peut se persuader qu'il y ait tant de mauvaise foi sur les côtes.

Lorsqu'ils ont en vue quelque profit, ils emploient d'avance toutes leurs ruses pour s'insinuer dans les bonnes grâces de ceux qui peuvent favoriser leur

entreprise. Ils n'épargnent ni les présens, ni les services, sans aucune apparence d'intérêt : ils prennent, pendant des années entières, toutes sortes de personnages et toutes sortes de mesures pour arriver à leur but. Ce genre de patience, qui est la vertu des fripons, prouverait plus que tout le reste un caractère naturellement porté à être fourbe et habile à tromper.

Les seigneurs de la cour, les vice-rois des provinces et les généraux d'armée, sont dans un perpétuel mouvement pour acquérir ou conserver les principaux postes de l'état. La loi ne les accorde qu'au mérite ; mais l'argent, la faveur et l'intrigue ouvrent secrètement mille voies plus sûres. Leur étude continuelle est de connaître les goûts, les inclinations, l'humeur et les desseins les uns des autres.

Dans quelques cantons, le peuple est si porté à la chicane, qu'on y engage ses terres, ses maisons et ses meubles, pour le plaisir de suivre un procès, ou de faire donner la bastonnade à son ennemi. Mais il arrive souvent que, par une corruption plus puissante, l'accusé fait tomber les coups sur celui qui l'accuse. De là naissent entre eux des haines mortelles. Une de leurs vengeances est de mettre le feu à la maison de leur ennemi pendant les ténèbres : cependant la peine de mort que les lois imposent à ce crime le rend assez rare.

On assure que les Chinois les plus vicieux ont un goût naturel pour la vertu, qui leur donne de l'estime et de l'admiration pour ceux qui la pratiquent.

Ceux qui s'assujettissent le moins à la chasteté honorent les personnes chastes, surtout les veuves; ils conservent, par des arcs de triomphe et par des inscriptions, la mémoire des personnages distingués qui ont vécu dans la continence, qui ont rendu service à la patrie, et qui se sont élevés au-dessus du vulgaire par quelque action remarquable. Ils apportent beaucoup de soin à dérober la connaissance de leurs vices au public. Ils témoignent la plus profonde vénération aux auteurs de leur naissance, et à ceux qui ont pris soin de leur éducation; ils respectent les vieillards, à l'exemple de l'empereur. Ils détestent dans les actions, dans les paroles et dans les gestes, tout ce qui décèle de la colère ou la moindre émotion. Mais c'est peut-être aussi de cette habitude de se contraindre que naît leur disposition aux vengeances tardives et étudiées, aux raffinemens de la fourberie; et ce caractère est bien aussi dangereux que la violence, et plus odieux.

Magalhaens observe qu'ils ont porté la philosophie morale spéculative à sa perfection; qu'ils en font leur principale étude et le sujet ordinaire de leurs entretiens. Il ajoute qu'ils ont l'esprit si vif et si pénétrant, qu'en lisant les ouvrages des Jésuites, ils entendaient facilement les questions les plus subtiles.

Les vernis de la Chine, la porcelaine et cette variété de belles étoffes de soie, qu'on transporte en Europe, sont des témoignages assez honorables de l'industrie des Chinois. Il ne paraît pas moins d'ha-

bileté dans leurs ouvrages d'ébène, d'écaille, d'ivoire, d'ambre et de corail. Ceux de sculpture et leurs édifices, tels que les portes de leurs grandes villes, leurs arcs de triomphe, leurs ponts et leurs tours, ont beaucoup de noblesse et de grandeur. S'ils ne ne sont point parvenus au degré de perfection qui distingue les ouvrages de l'Europe, il en faut accuser la mesquinerie chinoise, qui, mettant des bornes étroites à la dépense des particuliers, et restreignant le salaire des artistes, n'encourage pas assez le travail et l'industrie.

Il est vrai qu'ils ont moins d'invention que nous pour les mécaniques : mais leurs instrumens sont plus simples ; et sans avoir jamais vu les modèles qu'on leur propose, ils les imitent facilement. C'est ainsi qu'ils font à présent des montres, des horloges, des miroirs, des fusils, des pistolets, etc.

Ils ont une si haute opinion d'eux-mêmes, que le plus vil Chinois regarde avec mépris toutes les autres nations. Dans la passion qu'ils ont pour leur pays et pour leurs usages, on ne leur persuaderait pas qu'il en faille abandonner la moindre pratique, ni qu'il se trouve quelque chose d'estimable hors de la Chine. On s'efforce en vain de leur faire entreprendre sérieusement quelque ouvrage dans le goût de l'Europe. A peine les missionnaires ont-ils pu obtenir des architectes chinois de leur bâtir une église dans le palais, sur le modèle envoyé de France. Quoique les vaisseaux de la Chine soient mal construits, et que les habitans ne puissent refuser de l'admiration à

ceux qui viennent de l'Europe, leurs charpentiers paraissent surpris lorsqu'on leur propose de les imiter. Ils répondent que leur fabrique est l'ancien usage de la Chine. « Mais cet usage est mauvais », leur dites» vous. N'importe, répliquent-ils; c'est assez qu'il soit » établi dans l'empire », et l'on ne peut s'en écarter sans blesser la justice et la raison. Il paraît néanmoins que cette réponse ne vient souvent que de leur embarras. Ils craignent de ne pas satisfaire les Européens qui veulent les employer; car leurs meilleurs artistes entreprennent toutes sortes d'ouvrages sur les modèles qu'on leur présente.

Le peuple ne doit sa subsistance qu'à la continuité de son travail; aussi ne connaît-on pas de nation plus laborieuse et plus sobre : les Chinois sont endurcis au travail dès l'enfance; ils emploieront des jours entiers à fouir la terre, les pieds dans l'eau jusqu'aux genoux, et le soir ils se croiront fort heureux d'avoir pour leur souper un peu de riz cuit à l'eau, un potage d'herbes et un peu de thé. Ils ne rejèttent aucun moyen pour gagner leur vie. Comme on aurait peine à trouver dans tout l'empire un endroit sans culture, il n'y a personne, à quelque âge qu'on le suppose, homme ou femme, sourd, muet, boiteux, aveugle, qui n'ait de la facilité à subsister. On ne se sert à la Chine que de moulins à bras pour broyer les grains : cet exercice, qui ne demande qu'un mouvement fort simple, est l'occupation d'une infinité de pauvres habitans.

Les Chinois savent mettre à profit plusieurs choses

que d'autres nations croient inutiles, ou dont elles tirent peu de parti. A Pékin, quantité de familles gagnent leur vie à vendre des allumettes, d'autres à ramasser dans les rues de petits lambeaux de soie, de laine, de coton ou toile, des plumes d'oiseaux, des os de chiens, des morceaux de papier, qu'ils nettoient soigneusement pour les revendre : ils gagnent même sur les ordures qui sortent du corps humain: on voit dans toutes les provinces des gens qui s'occupent à les ramasser; et dans quelques endroits, sur les canaux, des barques qui n'ont pas d'autre usage. Les paysans viennent acheter ces immondices pour du bois, de l'huile et des légumes. Au surplus, tous ces moyens de subsistance ne sont pas particuliers aux Chinois, et se retrouvent à Paris et dans les grandes capitales.

Malgré la sobriété et l'industrie qui règnent à la Chine, le nombre des habitans est si prodigieux, qu'ils sont toujours exposés à beaucoup de misère; il s'en trouve de si pauvres, que, si la mère tombe malade ou manque de lait, l'impuissance de nourrir leurs enfans les force de les exposer dans les rues. Ce spectacle est rare dans les villes de province; mais rien n'est plus commun dans les grandes capitales, telles que Pékin et Canton. D'autres engagent les sages-femmes à noyer leurs filles dans un bassin d'eau au moment de leur naissance. La misère produit une multitude incroyable d'esclaves dans les deux sexes; c'est-à-dire de personnes qui se vendent, en se réservant le droit de se racheter. Les

familles aisées ont un grand nombre de domestiques volontairement vendus, quoiqu'il y en ait aussi qui se louent comme en Europe. Un père vend quelquefois son fils, vend sa femme, et se vend lui-même à vil prix.

L'habillement des hommes est convenable à la gravité qu'ils affectent ; il consiste dans une longue robe qui tombe jusqu'à terre, et dont un pan se replie sur l'autre ; celui de dessus s'avançant du côté droit, y est attaché avec quatre ou cinq boutons d'or ou d'argent, l'un assez près de l'autre : les manches sont larges vers l'épaule, mais elles se rétrécissent par degrés jusqu'au poignet ; et finissant en fer à cheval, elles couvrent toute la main, à l'exception du bout des doigts. La ceinture est une large écharpe d'argent, dont les deux pointes tombent jusqu'aux genoux : on y attache un étui qui contient une bourse, un couteau et deux petits bâtons dont on se sert comme de fourchettes. Anciennement les Chinois ne portaient pas de couteaux ; il est rare même que les lettrés en portent aujourd'hui.

En été, l'usage est de porter sous la robe des hauts-de-chausses de toile, couverts de taffetas blanc. En hiver, les hauts-de-chausses sont de satin, piqué de soie crue, ou de coton. Dans les provinces du nord, on porte des pelisses fort chaudes : la chemise est de différentes sortes d'étoffe, suivant les saisons ; elle est fort large, mais courte. C'est un usage assez commun pour entretenir la propreté dans les grandes chaleurs, de porter sur la peau un filet de

soie qui empêche la sueur de se communiquer aux habits : dans la même saison, les Chinois ont le cou tout-à-fait nu ; mais en hiver ils portent un collier ou de satin, ou de martre, ou de peau de renard attaché à leurs robes, qui sont alors doublées de peau, ou piquées de soie et de coton. Les gens de qualité ont des peaux très-fines, soit entièrement de martre, soit de renard bordé de martre. Au printemps, ils bordent leurs robes d'hermines ; et par-dessus ils portent une sorte de casaque à courtes manches, doublée ou bordée dans le même goût.

Toutes les couleurs ne se portent point indifféremment. Le jaune, comme on l'a dit, n'appartient qu'à l'empereur et aux princes de son sang. Le satin à fond rouge est le partage d'une espèce de mandarins, aux jours de cérémonie ; les autres portent ordinairement le noir, le bleu, ou le violet. La couleur du peuple est généralement le bleu ou le noir.

Avant la conquête, les Chinois étaient passionnés pour leur chevelure, qu'ils humectaient d'essence ; et ce goût était porté si loin, que plusieurs préférèrent la mort à la loi qui leur fut imposée, de se raser la tête comme les Tartares. Après s'être soumis au vainqueur, ils recommencent aujourd'hui à laisser croître assez de cheveux sur le sommet de la tête, pour les mettre en tresse. Leur couverture de tête, en été, est un petit chapeau ou un bonnet de la forme d'un entonnoir ; le dehors est de kattan, travaillé avec beaucoup de propreté ; la doublure est de satin ; du sommet sort une grosse tresse de crin,

qui se répand jusqu'aux bords : ce crin, qui est très-fin et très-clair, vient des jambes de certaines vaches, et se teint d'un rouge fort luisant. Les mandarins et les lettrés ont une autre espèce de bonnet qui leur est propre, et que le peuple n'a pas la liberté de porter; la forme ressemble à celle du premier, mais il est composé de carton, doublé ordinairement de satin rouge ou bleu; le satin du dehors est blanc et coupé par une large bande de la plus belle soie rouge. Les personnes de distinction se servent souvent de la première de ces deux sortes de chapeaux, surtout à cheval et dans le mauvais temps, parce qu'il les met à couvert de la pluie, et qu'il est plus propre à les garantir du soleil par-devant et par-derrière. En hiver, ils portent une autre espèce de bonnet fort chaud, bordé de sable, d'hermine ou de peau de renard, et terminé au sommet par une touffe de soie rouge; la bordure de peau est large de deux ou trois doigts, et produit un fort bel effet, surtout lorsqu'elle est d'un beau sable noir et luisant.

Les Chinois, surtout les personnes de qualité, n'osent paraître en public sans bottines; elles sont de soie, particulièrement de satin ou de calico, et fort bien ajustées à la jambe; mais elles n'ont ni genouillères, ni talons. Celles qu'on porte pour monter sont de cuir de cheval, si bien préparé, que la souplesse en est admirable. Les bas de bottes sont d'étoffe, cousus et doublés de coton; il en sort de la botte une partie qui est bordée d'une large bande de pluche ou de velours; mais autant qu'ils sont

utiles en hiver pour entretenir la chaleur des jambes, autant sont-ils insupportables pendant l'été : on en prend alors de plus convenables à la saison. Le peuple, pour épargner la dépense, porte des bas d'étoffe noire. Ceux dont les personnes de qualité usent dans leurs maisons sont de soie, fort propres et fort commodes. Lorsqu'ils sortent pour quelque visite d'importance, ils portent sous leurs habits de dessous, qui sont ordinairement de toile ou de satin, une longue robe de soie presque toujours de couleur bleue, ceinte d'une écharpe, et par-dessus le tout, une casaque ou un manteau court, de couleur noire ou violette, qui ne passe point les genoux, mais qui est fort ample, avec des manches courtes et larges; ils prennent alors un petit bonnet qui représente dans sa forme un cône fort court, couvert de soie voltigeante, ou de crin rouge; enfin, pour achever l'ornement, ils ont aux jambes des bottes d'étoffe, et un éventail à la main.

Les dames chinoises sont d'une modestie extraordinaire dans leur air et dans leur parure : leurs robes sont fort longues; elles en sont tellement couvertes de la tête jusqu'aux pieds, qu'on ne voit paraître que leur visage. Leurs mains sont toujours cachées sous leurs grandes manches, qui descendraient jusqu'à terre, si elles ne prenaient soin de les retenir. La couleur qui appartient à leur sexe est ou rouge, ou bleue, ou verte. Peu de femmes portent le noir et le violet, si elles ne sont fort avancées en âge. Elles marchent d'un pas doux et lent, les yeux baissés et

la tête penchée ; mais leur marche n'est pas sûre, parce qu'elles ont les pieds d'une petitesse extraordinaire : on les leur serre dès l'enfance avec beaucoup de force pour les empêcher de croître ; et regardant cette mode comme une beauté, elles s'efforcent encore de les rendre plus petits à mesure qu'elles avancent en âge.

Les Chinois mêmes ne connaissent pas bien l'origine d'un usage si bizarre. Quelques-uns s'imaginent que c'est une invention de leurs ancêtres pour retenir les femmes au logis ; mais d'autres regardent cette opinion comme une fable ; le plus grand nombre est persuadé que c'est une mode établie par la politique pour tenir les femmes dans une continuelle soumission. Il est certain qu'elles sont extrêmement renfermées, et qu'elles sortent peu de leur appartement, qui est dans la partie la plus retirée de la maison, où elles n'ont de communication qu'avec les femmes qui les servent. Cependant on peut dire, en général, qu'elles ont la vanité ordinaire à leur sexe, et que, ne paraissant qu'aux yeux de leurs domestiques, elles ne laissent pas, chaque jour au matin, d'employer des heures entières à leur parure. On assure qu'elles se frottent le visage avec une sorte de pâte pour augmenter leur blancheur, mais que cette pratique leur gâte bientôt la peau, et hâte les rides, et par conséquent n'est pas meilleure à la Chine qu'en France, où elle est pourtant fort en usage.

Leurs ornemens de tête consistent en plusieurs

boucles de frisure, entremêlées de petites touffes d'or et de fleurs d'argent. Quelques-unes se la parent d'une figure de *Fong-whang*, oiseau fabuleux qu'elles portent en or, en argent ou en cuivre, suivant leur richesse et leur qualité; les ailes de cette figure, mollement étendues sur le devant de la coiffure, embrassent le haut des tempes; la queue, qui est assez longue, forme une espèce d'aigrette au sommet de la tête; le corps est sur le front; le cou et le bec sont suspendus sur le nez, mais le cou est joint au corps par un ressort secret, à l'aide duquel il joue négligemment et se prête au moindre mouvement de la tête, sur laquelle il ne porte que par les pieds au milieu de la chevelure. Les femmes de la première qualité paraissent quelquefois avec une sorte de couronne composée de plusieurs de ces oiseaux joints ensemble. L'ouvrage en est fort cher.

Les jeunes filles portent ordinairement une autre sorte de couronne dont le fond n'est que de carton, mais couvert d'une fort belle peau. Le devant s'élève en pointe sur le front; il est chargé de diamans, de perles, et d'autres ornemens. Au sommet de la tête elles ont des fleurs naturelles ou artificielles, mêlées de petits poinçons ou d'aiguilles dont la pointe offre quelques joyaux. Les femmes avancées en âge, surtout celles du commun, se contentent d'une pièce de quelque belle étoffe de soie passée plusieurs fois autour de la tête; au reste, les modes de parure ont toujours été les mêmes à la Chine, depuis le commencement de l'empire jusqu'à la conquête des Tar-

tares qui, sans rien changer aux autres usages du pays, forcèrent seulement les vaincus à prendre leur habillement.

Magalhaens observe que la nation chinoise porte la curiosité fort loin dans ses habits. Le plus pauvre est vêtu décemment, avec le soin de se conformer toujours a la mode. On est étonné de les voir le premier jour de l'an dans leurs habits neufs, qui sont d'une propreté admirable, sans que la pauvreté paraisse y mettre aucune distinction.

Il n'y a rien où les Chinois apportent plus d'exactitude que dans les cérémonies et les complimens : ils sont persuadés que l'attention à remplir les devoirs de la civilité sert beaucoup à corriger la dureté naturelle, à donner de la douceur au caractère, à maintenir la paix, l'ordre et la subordination dans l'état. Entre les livres qui contiennent leurs règles de politesse, on en distingue un qui a plus de trois mille ans d'antiquité, où chaque article est expliqué avec beaucoup d'étendue. Les salutations communes, les visites, les présens, les fêtes, et toutes les bienséances publiques ou particulières, passent plutôt pour autant de lois que pour des formalités établies.

Le cérémonial est fixé pour les personnes de toutes sortes de rangs avec leurs égaux ou leurs supérieurs. Les grands savent quelles marques de respect ils doivent rendre à l'empereur et aux princes, et comment ils doivent se conduire entre eux. Les artisans mêmes, les paysans et la plus vile populace ont entre eux des règles qu'ils observent ; ils ne se ren-

contrent point sans se donner mutuellement quelques marques de politesse et de complaisance. Personne ne peut se dispenser de ces devoirs, ni rendre plus ou moins que l'usage ne le demande.

Pendant qu'on portait au tombeau le corps du dernier empereur, un des princes du sang, ayant appelé un ko-lao qu'il voulait interroger sur quelque affaire, celui-ci s'approcha et se mit à genoux, contre l'usage, pour faire sa réponse : mais le prince le laissa dans cette posture sans lui dire de se lever. Le lendemain un noli accusa, devant l'empereur, le prince et tous les ko-laos; le prince, pour avoir souffert qu'un officier de cette considération parût devant lui dans une posture si humble; et les ko-laos, particulièrement celui qui s'était agenouillé, pour avoir déshonoré le premier poste de l'empire. Le prince apporta pour excuse qu'il ignorait la loi ou l'usage sur cet article, et que d'ailleurs il n'avait point exigé cette soumission. Mais le noli cita, pour réplique, une loi d'une ancienne dynastie ; aussitôt l'empereur donna ordre au li-pou, qui est le tribunal des cérémonies, de chercher cette loi dans les archives ; et si elle ne se trouvait pas, d'en faire une qui pût servir désormais de règle invariable. Le tribunal du li-pou est chargé si scrupuleusement de faire observer les cérémonies de l'empire, qu'il n'exempte pas même les étrangers de cette obligation. Avant qu'un ambassadeur paraisse à la cour, l'usage veut qu'il soit instruit pendant quarante jours, et soigneusement exercé dans les cérémonies,

comme un comédien récite son rôle avant de monter sur le théâtre. La politesse est fort bonne ; mais l'excès même des bonnes choses est un inconvénient et un ridicule.

La plupart de ces formalités se réduisent à la manière de faire la révérence, de fléchir les genoux, et de se prosterner une ou plusieurs fois, suivant l'occasion, le lieu, l'âge ou la qualité des personnes, surtout lorsqu'on rend des visites, qu'on fait des présens et qu'on traite ses amis.

La méthode ordinaire des salutations pour les hommes, est de se coller les deux mains sur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuse, et de baisser un peu la tête en prononçant *tsin, tsin*, expression de politesse dont le sens n'est pas limité. Lorsqu'on rencontre une personne à qui l'on doit plus de déférence, on commence par joindre les mains, qu'on lève d'abord dans cette situation; ensuite on les baisse jusqu'à terre, en courbant le corps à proportion. Si deux personnes de connaissance se rejoignent après une longue séparation, tous deux tombent à genoux et baissent la tête jusqu'à terre; ensuite, se relevant, ils recommencent deux ou trois fois la même cérémonie. Le mot de *fo* se répète souvent dans les civilités chinoises.

Au commencement de la monarchie, lorsque la simplicité régnait encore, il était permis aux femmes de dire aux hommes, en leur faisant la révérence : *van-fo*, c'est-à-dire, *que toutes sortes de bonheur vous accompagne*. Mais aussitôt que la pureté des

mœurs eut commencé à se corrompre, ce compliment parut une indécence. On réduisit les femmes à des révérences muettes; et pour détruire entièrement l'ancienne coutume, on ne leur permit pas même de prononcer le même mot en se saluant entre elles.

Un usage constant du peuple, c'est de faire toujours prendre la première place au plus âgé de l'assemblée; mais s'il s'y trouve des étrangers, elle est accordée à celui qui est venu du pays le plus éloigné, à moins que le rang ou la qualité ne leur impose d'autres lois. Dans les provinces où la droite est la place d'honneur, on ne manque jamais de l'offrir; dans d'autres lieux, la gauche est la plus honorable.

Lorsque deux kouangs ou deux mandarins se rencontrent dans une rue, s'ils sont d'un rang égal, ils se saluent sans quitter leur chaise et sans se lever, en baissant d'abord leurs mains jointes, et les levant ensuite sur leur tête; ce qu'ils répètent plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ils se perdent de vue. Mais si l'un est d'un rang inférieur, il doit faire arrêter sa chaise ou descendre, s'il est à cheval, et faire une profonde révérence. Les inférieurs évitent, autant qu'ils le peuvent, l'embarras de ces rencontres.

Rien n'est comparable au respect que les enfans ont pour leur père, et les écoliers pour leur maître: ils parlent peu et se tiennent toujours debout dans leur présence. L'usage les oblige, surtout au commencement de l'année, le jour de leur naissance, et

dans d'autres occasions, de les saluer à genoux, en frappant plusieurs fois la terre du front.

Les règles de la civilité ne s'observent pas moins dans les villages que dans les villes ; et les termes qu'on emploie, soit à la promenade et dans les conversations, soit pour les salutations de rencontre, sont toujours humbles et respectueux. Jamais ils n'emploient dans leurs discours la première ni la seconde personne, à moins qu'ils ne parlent familièrement à quelques amis. *Vous* et *moi* passeraient pour une incivilité grossière. Ainsi, au lieu de dire : *Je suis fort sensible au service que vous m'avez rendu*, ils diront : *Le service que le seigneur ou le docteur a rendu au moindre de ses serviteurs ou de ses écoliers l'a touché très-sensiblement.* De même un fils qui parle à son père prendra la qualité de son petit-fils, quoiqu'il soit l'aîné de la famille, et qu'il ait lui-même des enfans.

Un article de la politesse chinoise est de rendre des visites, comme parmi nous, au commencement de la nouvelle année, aux fêtes, à la naissance d'un fils, à l'occasion d'un mariage, d'une dignité, d'un voyage, d'une mort, etc. Ces visites, qui sont autant de devoirs pour tout le monde, surtout pour les écoliers à l'égard de leurs maîtres, et pour les mandarins à l'égard de leurs supérieurs, sont ordinairement accompagnées de petits présens et de quantité de cérémonies dont on est dispensé dans les visites communes et familières.

On commence par délivrer au portier un billet

nommé *ty-tsé*, qui consiste dans une feuille de papier rouge, légèrement ornée de fleurs d'or, et pliée en forme d'écran. Sur un des plis est le nom, avec quelques termes respectueux, suivant le rang de la personne. Par exemple, *le tendre et sincère ami de votre excellence, et le disciple perpétuel de votre doctrine, se présente en cette qualité pour rendre ses devoirs et faire sa révérence jusqu'à terre.* Le mot *tun-cheu-pay* exprime ce dernier sentiment. Si la personne qu'on visite est un ami familier, ou n'est distinguée par aucun rang, il suffit d'employer du papier commun. Dans les occasions de deuil, le papier doit être blanc.

Toutes les visites qui se rendent à un gouverneur, ou à d'autres personnes de distinction, doivent se faire avant le dîner; ou du moins, celui qui la fait doit s'être abstenu de vin, parce qu'il serait peu respectueux de porter devant une personne de qualité l'air d'un homme qui sort de table, et que le mandarin s'offenserait s'il sentait l'odeur du vin. Cependant une visite qui se rend le même jour qu'on l'a reçue, peut se faire l'après-midi, parce que cette promptitude à la rendre est une marque d'honneur. Quelquefois un mandarin se contente de recevoir le *ty-tsé* par les mains de son portier, et tient compte de la visite, en faisant prier par un de ses gens celui qui veut la rendre de ne pas prendre la peine de descendre de sa chaise; ensuite il rend la sienne le même jour, ou l'un des trois jours suivans. Si celui qui visite est une personne égale par le rang, ou un

mandarin du même ordre, sa chaise a la liberté de traverser les deux premières cours du tribunal, qui sont fort grandes, et de s'avancer jusqu'à l'entrée de la salle où le mandarin vient le recevoir. En entrant dans la seconde cour, vis-à-vis la salle, il trouve deux domestiques avec un parasol et un grand éventail, qui s'inclinent tellement l'un vers l'autre, en le conduisant, qu'il ne peut ni voir ni être vu. Ses propres domestiques le quittent sitôt qu'il est sorti de sa chaise; et le grand éventail étant retiré, il se trouve assez près du mandarin qu'il visite pour lui faire sa révérence. C'est à cette distance que doivent commencer les cérémonies, telles qu'elles sont expliquées fort au long dans le rituel chinois. On apprend dans ce livre à quel nombre de révérences on est obligé, quelles expressions et quels titres on doit employer, quelles doivent être les génuflexions, les différens tours qu'on doit faire, tantôt à droite, et tantôt à gauche, car les places d'honneur varient suivant les lieux; les gestes muets par lesquels le maître de la maison vous presse d'entrer, sans prononcer d'autre mot que *tsin-tsin;* le refus civil que vous en faites d'abord en prononçant *poukan*, *je n'ose;* la salutation que le maître doit faire à la chaise où vous allez être assis; car il doit lui faire une profonde révérence, et l'éventer légèrement avec un pan de sa robe, pour en ôter la poussière.

Lorsque vous avez pris place sur votre chaise, vous devez déclarer, d'un air grave et sérieux, le sujet de votre visite. On vous répond avec la même

gravité et quantité de révérences. Il faut soigneusement observer de vous tenir assis fort droit, sans vous appuyer contre le dos de votre chaise ; de baisser un peu les yeux, sans tourner la vue ; de tenir les mains tendues sur vos genoux, et les pieds dans une exacte égalité l'un près de l'autre. Après un moment de conversation, un domestique proprement vêtu entre avec autant de tasses de thé qu'il y a de personnes dans l'assemblée : ici les soins doivent recommencer pour observer exactement la manière de prendre la tasse, de la porter à la bouche et de la rendre au domestique. On sort enfin avec d'autres cérémonies. Le maître de la maison vous conduit jusqu'à votre chaise, et lorsque vous y êtes entré, il s'avance un peu pour attendre que vos porteurs vous aient soulevé ; alors vous lui dites adieu, et sa réponse consiste dans quelques expressions polies. On n'a pas trop de la vie entière pour posséder à fond une politesse si savante.

Les simples lettres qui s'écrivent entre des particuliers sont sujettes à tant de formalités, qu'elles causent souvent de l'embarras aux lettrés mêmes. Si vous écrivez à quelque personne de distinction, vous devez employer du papier blanc, plié et replié dix ou douze fois comme un écran; mais il doit être orné de petites bandes de papier rouge. Vous commencez à écrire sur le second pli, et vous mettez votre nom au bas de la page. Le style coûte beaucoup, parce qu'il doit être différent de celui de la conversation ; il doit être proportionné aussi à la personne

et au caractère. Plus la lettre est courte, plus elle est respectueuse ; on doit observer une certaine distance entre les lignes ; le sceau, lorsqu'on en met, est posé en deux endroits, au-dessus du nom de la personne qui écrit, et au-dessous du premier mot de la lettre ; mais on se contente ordinairement de le mettre dans un petit sac de papier qui l'enveloppe.

S'il n'y a point d'occasion où la politesse chinoise ne soit fatigante et ennuyeuse pour les Européens, elle l'est particulièrement dans les fêtes, parce que tout s'y passe en complimens et en cérémonies. On distingue à la Chine deux sortes de festins : l'un ordinaire, qui consiste dans un service de douze ou quinze plats ; l'autre, plus solennel, où l'on sert vingt-quatre plats sur chaque table, avec beaucoup de formalités. Pour observer ponctuellement le cérémonial, on envoie trois ty-tsés, ou trois billets à ceux qu'on veut inviter : la première invitation se fait un jour ou deux avant la fête ; la seconde, le matin du jour même, pour faire souvenir les convives de leur engagement, et les prier de n'y pas manquer ; la troisième, lorsque, tout étant préparé, le maître de la maison veut faire connaître, par un troisième billet, l'impatience qu'il a de les voir.

La salle du festin est ordinairement parée de pots de fleurs, de peintures, de porcelaines et d'autres ornemens ; elle contient autant de tables qu'il y a de personnes invitées, à moins que la multitude des convives n'oblige de les placer deux à deux ; mais il est rare de voir trois personnes à la même

table. Ces tables sont rangées sur une même ligne, de chaque côté de la salle, et les convives placés vis-à-vis l'un de l'autre : ils sont assis dans des fauteuils à bras. Le devant de chaque table est tendu d'une étoffe de soie à l'aiguille, comme un devant d'autel; et quoiqu'elles soient sans nappes et sans serviettes, le vernis leur donne un grand air de propreté; les deux extrémités sont couvertes de grands plats chargés de mets, tous dépecés et rangés en pyramides, avec des fleurs et de gros citrons au sommet; mais on ne touche jamais à ces pyramides : elles ne servent que pour l'ornement, comme les figures de sucre en Italie, et comme celles de nos surtouts en France.

Lorsque le maître de la maison introduit ses convives dans cette salle, il commence par les saluer l'un après l'autre; ensuite, se faisant apporter du vin dans une tasse d'argent ou de porcelaine, ou de quelque bois précieux placé sur une petite soucoupe d'argent, il la prend des deux mains; il s'incline vers ses convives, il tourne le visage vers la grande cour de la maison, et s'avance au haut de la salle : là, levant les yeux au ciel, et soutenant la tasse dans ses mains, il répand le vin à terre, pour faire reconnaître par cet hommage qu'il ne possède rien dont il n'ait obligation à la faveur céleste. Alors il fait remplir de vin une grande coupe d'argent ou de porcelaine, qu'il place à la table à laquelle il doit être assis; mais ce n'est qu'après avoir fait une inclination au principal convive, qui répond à cette

civilité en s'efforçant de lui épargner une partie de la peine par l'empressement qu'il a de faire verser aussi du vin dans une coupe, comme s'il voulait la porter sur la table du maître, qui est toujours la plus basse. Le maître l'arrête par d'autres civilités dont l'usage prescrit les termes. Aussitôt le maître-d'hôtel apporte deux petits bâtons d'ivoire, nommés *quay-tsés*, pour servir de fourchettes, et les place sur la table devant le fauteuil, dans une position parallèle; souvent même ils s'y trouvent déjà tout placés. Enfin, le maître conduit son principal convive à son fauteuil, qui est couvert d'une riche étoffe de soie à fleurs; il lui fait une nouvelle révérence, et l'invite à s'asseoir; mais le convive n'y consent qu'après quantité de complimens, en voulant se défendre d'accepter une place si honorable. Le maître fait la même politesse à tous les autres.

Tel est le prélude : tout le monde se place à table; à l'instant, quatre ou cinq comédiens, richement vêtus, entrent dans la salle, et saluent ensemble toute l'assemblée par de profondes inclinations, qui vont jusqu'à toucher quatre fois la terre du front. Cette cérémonie se fait au milieu de deux rangées de tables, le visage tourné vers une autre table fort longue, qui est au fond de la salle, et couverte de flambeaux et de cassolettes. Ensuite les comédiens se lèvent; ils présentent un grand livre qui contient en lettres d'or les noms de cinquante ou soixante comédies qu'ils savent par cœur, pour en laisser le choix aux principal convive; il refuse de choisir,

et les renvoie, avec un signe d'invitation, au convive suivant, qui refuse aussi, et les envoie de même au troisième; ils parcourent ainsi toutes les tables, où ils essuient le même refus. Enfin, retournant à la première avec leur livre, le principal convive l'ouvre, y jette un moment les yeux, et choisit la pièce qu'il juge la plus agréable à l'assemblée; les comédiens en font voir le titre à tout le monde, et chacun donne son approbation par un signe de tête. S'il y a quelque objection à faire contre le choix, telle que serait la ressemblance du nom de quelque convive avec celui d'un personnage de la pièce, les comédiens doivent le faire remarquer à celui qui choisit.

La représentation commence par une symphonie d'instrumens de musique, qui sont des bassins de cuivre ou de fer dont le son est rude et aigu; des tambours de peau de buffle, des flûtes, des fifres et des trompettes, qui ne peuvent plaire qu'aux Chinois. Ces comédies de festins s'exécutent sans décorations: on étend seulement un tapis sur le plancher; et pour coulisses, les comédiens font usage de quelques chambres près du balcon d'où ils entrent pour jouer leur rôle. Les cours sont ordinairement remplies d'un grand nombre de spectateurs que les domestiques y reçoivent. Les femmes qui veulent assister au spectacle sont placées hors de la salle, vis-à-vis les comédiens : elles voient et entendent tout ce qui se passe au travers d'une jalousie, sans qu'on puisse les voir elles-mêmes.

On commence toujours la fête par un verre de

vin pur. Le maître-d'hôtel prononce à haute voix, le genou à terre : *Tsing lau ya men kiu poy*, c'est-à-dire *vous êtes invités, Messieurs, à prendre la coupe*. Alors, chacun prend sa tasse des deux mains, l'élève d'abord jusqu'à sa tête, la rabaisse au-dessous de la table, la porte à sa bouche, et boit lentement à trois ou quatre reprises. Le maître presse tout le monde de boire à son exemple : on tourne ensuite les tasses pour faire voir qu'elles sont vides. Cette cérémonie recommence deux ou trois fois. Tandis qu'on est à boire, on sert au milieu de chaque table un plat de porcelaine rempli de quelque ragoût qui ne demande pas de couteaux. Le maître-d'hôtel invite à manger : chacun se sert adroitement avec ses deux petits bâtons. Lorsqu'on a cessé de manger d'un plat, les domestiques en apportent un autre, et continuent de présenter du vin, tandis que le maître-d'hôtel excite tout le monde à manger et à boire. Vingt ou vingt-quatre plats se succèdent ainsi sur chaque table avec les mêmes cérémonies. On est obligé de boire aussi souvent; mais on a la liberté de ne pas boire beaucoup, et les tasses sont d'ailleurs fort petites. On ne lève point les plats à mesure qu'on a cessé d'en manger : ils demeurent tous sur la table jusqu'à la fin du repas.

De six en six plats, ou de huit en huit, on sert des potages maigres ou gras, accompagnés d'une sorte de petits pains ou de pâtés, qu'on y trempe avec les bâtons d'ivoire. Jusqu'alors on n'a mangé que de la chair; mais on commence en même temps à servir

le thé. Les Chinois boivent leur vin chaud. Dans l'ordre des services, on observe de placer le dernier plat sur la table au moment que la comédie finit; après quoi les convives se lèvent, et vont faire leur compliment au maître qui les conduit au jardin ou dans quelque autre salle, pour y converser un peu jusqu'au fruit.

Dans l'intervalle, on fait dîner les comédiens. D'un autre côté, les domestiques sont employés à divers offices, tels que de présenter de l'eau chaude aux convives pour se laver les mains et le visage, de nettoyer les tables et de préparer le dessert. Il consiste en vingt ou vingt-quatre plats de confitures, de fruits, de gelées, de jambons, de canards salés et séchés au soleil, qui sont un manger délicieux, et de petites friandises composées de choses qui viennent de la mer. Lorsque tout est disposé, un domestique s'approche de son maître, et vient l'avertir un genou en terre. Ce message impose silence à toute l'assemblée; le maître se lève, invite les convives à retourner dans la salle du festin, où l'on s'attroupe d'abord vers le fond; et chacun reprend ensuite sa place après quelques cérémonies.

On apporte alors de plus grandes tasses, et chacun est pressé de boire à plus grands coups. La comédie recommence; et pour se réjouir plus agréablement, on redemande la liste des pièces, et chacun choisit celle qu'il désire. Pendant ce service, les bords de chaque table sont couverts de cinq grands plats qui ne paraissent que pour l'ornement, et les domesti-

ques des convives passent dans une chambre voisine pour y dîner sans cérémonies.

Au commencement du dessert, chaque convive se fait apporter, par un de ses domestiques, plusieurs petits sacs de papier rouge, qui contiennent de l'argent pour le cuisinier, pour le maître-d'hôtel, pour les comédiens et pour tous les domestiques qui ont servi à table. On donne plus ou moins, suivant la qualité du maître; mais l'usage est de ne rien donner lorsque la fête est sans comédie. Chaque domestique porte ce présent au maître de la maison, qui consent à le recevoir après quelques difficultés, et fait signe à quelqu'un de ses gens de le prendre pour en faire la distribution. Ces fêtes durent ordinairement quatre ou cinq heures: elles commencent toujours à l'entrée de la nuit et ne finissent qu'à minuit. Les convives se séparent avec les cérémonies qui sont en usage dans les visites. Leurs gens portent devant leurs chaises de grandes lanternes de papier huilé, où la qualité du maître, et quelquefois son nom, est écrit en gros caractères. Le matin du jour suivant, chacun envoie son *tye-tés*, ou son billet, au maître de la fête, pour le remercier de ses politesses.

Au surplus, les cuisiniers français, qui ont porté le raffinement si loin, seraient surpris de se voir surpassés par les Chinois dans l'art des potages; ils auraient peine à se persuader qu'avec les seules féves du pays, particulièrement celles de la province de Chan-tong, et avec de la farine de riz et de blé, on compose à la Chine quantité de plats qui ne se res-

semblent ni au goût ni à la vue. Cette variété vient de celle des épices et des herbes fortes.

Les Chinois préfèrent la chair de porc à celle des autres animaux : c'est comme le fondement de tous leurs festins. Tout le monde nourrit des porcs et les engraisse : l'usage est d'en manger toute l'année. Ils sont infiniment de meilleur goût que ceux de l'Europe, et l'on aurait peine à trouver quelque chose de plus délicat qu'un jambon de la Chine; mais les plus délicieux mets des Chinois, et les plus recherchés dans les grandes fêtes, sont les nerfs de cerfs et les nids d'oiseaux. On fait sécher les nerfs de cerfs au soleil d'été, pour les conserver roulés dans le poivre et la muscade.

Les nids se trouvent au long des rochers, sur les côtes de Tonquin, de Java, de la Cochinchine, etc. Les oiseaux qui les bâtissent ressemblent à l'hirondelle par le plumage : on suppose qu'ils y emploient de petits poissons de mer, qu'ils attachent aux rochers avec un suc visqueux qui distille de leur bec. On prétend avoir observé qu'ils prennent aussi de l'écume de mer, pour lier ensemble les parties de ces petits édifices, comme les hirondelles y emploient de la boue. La matière en est blanche dans sa fraîcheur; mais en séchant, elle devient solide, transparente, et tirant un peu sur le vert. Aussitôt que les petits ont quitté leurs nids, les habitans des côtes sont fort empressés à s'en saisir; ils en chargent des barques entières. On ne peut mieux les comparer, pour la forme et la grandeur, qu'à l'écorce d'un citron confit.

Les pattes d'ours et les pieds de divers autres animaux, qu'on apporte tout salés de Siam, de Cambaye et de Tartarie, sont des délicatesses qui ne conviennent qu'aux tables des seigneurs. On y sert aussi toutes sortes de volailles, de lièvres, de lapins, et les espèces de gibier qui se trouvent dans les autres pays. Quoique toutes ces provisions soient généralement moins chères dans les grandes villes de la Chine que dans les plus fertiles contrées de l'Europe, les Chinois ne laissent pas d'aimer la chair de chien et de cheval, sans examiner si ces animaux sont morts de vieillesse ou de maladie; ils ne font pas même difficulté de manger des chats, des rats, et d'autres créatures de cette sorte, qui se vendent publiquement dans les rues. C'est un spectacle assez amusant de voir tous les chiens d'une ville rassemblés par les cris de ceux qu'on va tuer, ou par l'odeur de ceux qu'on a déjà tués, fondre en corps sur les bouchers, qui n'osent marcher sans être armés de longs bâtons ou de fouets pour se défendre contre leurs attaques, et qui ferment soigneusement leurs boucheries pour se mettre à couvert.

Quoique la Chine produise du blé dans toutes ses parties, on y vit généralement de riz, surtout dans les provinces méridionales: on en fait même des petits pains qui ne demandent pas plus de vingt-quatre minutes pour cuire à la vapeur du pot, et qui se mangent fort mous. Les Européens les font un peu griller au feu, ce qui les rend plus légers et très-délicieux. Dans la province de Chan-tong, on fait de froment

une pâtisserie fort mince, qui n'est pas de mauvais goût, surtout lorsqu'elle est mêlée de certaines herbes qui excitent l'appétit. Outre les herbes communes, les légumes et les racines, les Chinois en ont un grand nombre qui ne sont pas connues en Europe, et qui l'emportent beaucoup sur les nôtres. C'est la principale nourriture du peuple, avec le riz.

Navarette observe que les Chinois n'ont pas d'aliment plus commun et à meilleur marché qu'une pâte de féves qu'ils appellent *teu-feu* : ils tirent la farine de la féve, pour en faire de grands gâteaux en forme de fromages, qui ont cinq ou six pouces d'épaisseur. On y trouve peu de goût lorsqu'on les mange crus; mais cuits à l'eau, et préparés avec certaines herbes, avec du poisson et d'autres mets, c'est un fort bon aliment; frits au beurre, ils sont excellens : on les mange aussi séchés et fumés, avec de la graisse de carvi; et cette méthode est la meilleure. Il s'en fait une consommation incroyable. Depuis l'empereur et les mandarins jusqu'au dernier paysan, tout le monde est passionné pour le teu-feu, et le trouve si délicat, qu'il est souvent préféré aux poulets. La livre, qui est de plus de vingt onces, ne coûte nulle part plus d'un demi-sou. On prétend que ceux qui en usent ne ressentent aucune altération du changement d'air et de climat; et cette raison en rend l'usage encore plus commun pour les voyageurs.

Quoique le thé soit la liqueur ordinaire de la Chine, on y boit aussi une sorte de vin composé de riz, mais d'une espèce différente de celui qui se

mange; il y a diverses manières de le préparer. En voici une : on fait tremper le riz dans l'eau pendant vingt ou trente jours, avec d'autres ingrédiens; ensuite, le faisant bouillir jusqu'à dissolution, on le voit aussitôt fermenter et se couvrir d'une légère écume, qui ressemble assez à celle du vin nouveau; sous cette écume est le vin pur, qu'on tire au clair dans des vaisseaux bien vernis : de la lie on fait une espèce d'eau-de-vie, qui est quelquefois plus forte et plus inflammable que celle de l'Europe. Il s'en vend beaucoup au peuple. Celle dont les grands font usage vient de certaines villes qui la font beaucoup meilleure.

Les Chinois ne connaissent point d'obligation plus importante que celle du mariage. Un père voit son honneur exposé à quelques taches s'il ne marie point tous ses enfans. Un fils manque au premier de ses devoirs s'il ne laisse pas de la postérité pour la propagation de sa famille. Quand un fils aîné n'aurait rien hérité de son père, il n'en serait pas moins obligé d'élever ses frères, et de les marier : il doit leur tenir lieu du père qu'ils ont perdu; et si la famille venait à s'éteindre par leur faute, leurs ancêtres seraient privés des honneurs qu'ils ont à prétendre de leurs descendans. Sur ce principe, on ne consulte jamais l'inclination des enfans pour leur mariage. Le choix de leur femme appartient au père ou au plus proche parent, qui fait les conditions avec le père ou les parens de la fille. Ces conditions se réduisent à leur payer une certaine somme, qui

doit être employée à l'achat des habits et des autres ornemens de la jeune mariée, car les filles chinoises n'ont pas de fortune.

Cet usage est commun entre les personnes de basse condition; mais les grands, les mandarins, les lettrés, et généralement tous les riches, donnent plus pour le mariage d'une fille qu'ils ne reçoivent de son mari. Un Chinois sans fortune s'adresse souvent aux hôpitaux des orphelins, et demande une fille dont il puisse faire la femme de son fils. Il épargne ainsi la somme qu'il serait obligé de donner pour s'en procurer une autre. Les filles chinoises sont élevées dans le plus profond respect pour leurs belles-mères, et cette raison porte à croire qu'elles ne doivent pas être moins respectueuses pour leurs maris.

Les Chinois souhaitent avec tant de passion de ne pas mourir sans postérité, que, si la nature ne leur accorde point d'enfans, ils feignent que leur femme est grosse, et vont demander secrètement un enfant à l'hôpital, qu'ils font passer pour leur fils. Ce petit étranger entre dans tous les droits des enfans légitimes, fait ses études sous le nom qu'il a reçu, et parvient aux degrés de bachelier et de docteur, privilége refusé aux enfans qui sont pris ouvertement à l'hôpital.

Ceux qui n'ont pas d'héritier mâle adoptent un fils de leur frère ou quelque autre parent, quelquefois même un étranger, et donnent de l'argent pour obtenir cette faveur d'une autre famille. L'enfant

adoptif est revêtu de tous les priviléges d'un fils légitime, prend le nom de celui qui l'adopte, et devient son héritier. S'il naît dans la suite un autre fils dans la même famille, l'enfant adoptif ne laisse pas d'entrer en partage de la succession. C'est dans la même vue qu'il est permis aux Chinois de prendre des concubines, ou plutôt de secondes femmes, qui tiennent rang après l'épouse légitime. Cependant la loi n'accorde cette liberté que lorsque la première femme est parvenue à l'âge de quarante ans sans aucune marque de fécondité.

Comme les femmes ne paraissent jamais à la vue des hommes, le mariage d'une fille ne se conclut que par le crédit de ses parens, ou par le ministère de quelques vieilles femmes qui en font leur profession. Les familles engagent ces vieilles négociatrices à faire un rapport avantageux de la beauté, de l'esprit et des talens de leurs filles; mais on fait peu de fond sur leur témoignage, et lorsqu'elles en imposent avec trop peu de retenue, elles sont punies très-sévèrement.

Le jour marqué pour la noce, la jeune fille se met dans une chaise pompeusement ornée et suivie de ceux qui portent sa dot. C'est ordinairement une certaine quantité de meubles que son père lui donne avec ses habits nuptiaux, qui sont renfermés dans des caisses. Un cortége d'hommes loués l'accompagne le flambeau à la main, même en plein midi; sa chaise est précédée par des fifres, des hautbois, des tambours, et suivie de tous les parens et des

amis de sa famille. Un domestique de confiance garde la clef de la chaise, et ne doit la remettre qu'au mari, qui attend son épouse à la porte de sa maison. Aussitôt qu'elle est arrivée, il reçoit la clef du domestique, et se hâtant d'ouvrir la chaise, il juge alors de sa bonne ou de sa mauvaise fortune. Il arrive quelquefois qu'un mari mécontent de son partage referme immédiatement la chaise, et renvoie la fille avec tout son cortége, aimant mieux perdre la somme qu'il a donnée que de tenir son marché; mais on prend des précautions qui rendent ces accidens fort rares. Lorsque la fille est sortie de sa chaise, elle marche devant son mari jusqu'à la salle d'assemblée, où elle commence par quatre révérences qu'elle adresse au *Tien*: elle en adresse quatre autres aux parens de son mari; après quoi elle est remise entre les mains des femmes de la fête, avec lesquelles elle passe le reste du jour en réjouissances, tandis que le mari traite les hommes dans un autre appartement.

Navarette rapporte plusieurs raisons de divorce qui ne seraient pas admises dans nos tribunaux : 1°. Une femme babillarde, qui se rend incommode par ce défaut, est sujette à être répudiée, quoiqu'elle soit mariée depuis long-temps, et qu'elle ait donné plusieurs enfans à son mari; 2°. une femme qui manque de soumission pour son beau-père et sa belle-mère; 3°. une femme qui déroberait quelque chose à son mari; 4°. la lèpre est une autre raison de divorce; 5°. la stérilité; 6°. la jalousie. Je ne crois

pas que ces causes de divorce donnent à nos femmes d'Europe une grande idée de la législation chinoise, du moins par rapport à leur sexe. Elles la trouveront un peu dure, et elles n'auront pas tort. Mais enfin, si les Chinois punissent si sévèrement le babil et la jalousie, c'est qu'une nation silencieuse et calme ne peut souffrir ni qu'on l'étourdisse, ni qu'on la tourmente.

Le soir des noces, on conduit la jeune mariée dans l'appartement de son mari, où elle trouve sur une table des ciseaux, du fil, du coton et d'autres matières à ouvrages, pour lui faire connaître qu'elle doit aimer le travail et fuir l'oisiveté.

Depuis ce jour, jamais un beau-père ne revoit le visage de sa belle-fille. Quoiqu'il vive dans la même maison, il ne met jamais le pied dans sa chambre. Il se cache lorsqu'elle en sort. Les amis et les alliés de la famille n'ont pas la liberté de lui parler sans témoins. Cette permission s'accorde aux cousins, lorsqu'ils sont plus jeunes qu'elle, parce qu'à leur âge on s'imagine qu'ils ne sont capables d'aucune hardiesse offensante; mais ceux qui sont plus âgés n'obtiennent jamais une faveur de cette nature : on craindrait qu'ils ne prissent avantage de leur supériorité. Il est permis aux femmes de sortir quelquefois dans le cours de l'année pour rendre visite à leurs plus proches parens. C'est à quoi se bornent leurs plaisirs et leurs amusemens.

Lorsqu'elles se croient grosses, elles vont faire la déclaration de leur état au temple de leurs ancêtres,

et demander leur secours pour une heureuse délivrance. Après l'accouchement, elles retournent au même lieu pour l'action de grâces, et pour demander la conservation de leur fruit.

Dès le moment de la naissance, on donne aux enfans le nom de leur famille, c'est-à-dire un nom commun à tous ceux qui descendent du même grand-père. Un mois après, on y joint un diminutif, que les Chinois appellent un *nom de lait*, et qui est ordinairement celui d'une fleur, d'un animal, ou de quelque autre créature. Au commencement de ses études, un enfant reçoit de son maître un nouveau nom qu'il porte entre ses condisciples. Lorsqu'il est arrivé à l'âge viril, il en prend un autre qu'il porte entre ses amis : c'est celui qu'il conserve, et qu'il signe ordinairement au bas de ses lettres ; enfin, s'il parvient à quelque emploi considérable, il choisit un nom convenable à son rang ou à son mérite ; et lorsqu'on parle de lui, la politesse ne permet plus qu'on lui en donne d'autre. Ce serait une incivilité grossière de l'appeler de son nom de famille, à moins qu'on n'y fût autorisé par la supériorité du rang.

La piété filiale étant le principal fondement du gouvernement chinois, les anciens sages de la nation se persuadèrent que rien n'était plus capable d'inspirer aux enfans le respect et la soumission qu'ils doivent à leurs parens pendant leur vie, que de voir rendre aux morts des témoignages continuels de la plus profonde vénération. C'est pour cette raison que

les rituels prescrivent avec tant d'exactitude toutes les cérémonies qui regardent les morts, telles que l'usage en est établi dans la religion dominante, qui est celle des lettrés ou des sectateurs de Confucius. Les autres sectes font profession de les pratiquer aussi, mais avec un mélange de superstition qu'on prendra soin de distinguer dans la description suivante.

Navarette nous apprend que, suivant le rituel, lorsqu'un homme approche de la mort, on le prend dans son lit et on le couche à terre, afin que sa vie finisse où elle a commencé. De même, on place un enfant à terre aussitôt qu'il est né, comme chez les Juifs et d'autres nations, pour faire connaître qu'il doit retourner dans le lieu d'où il est venu. Lorsque le malade est expiré, on met dans sa bouche un petit bâton qui l'empêche de se fermer. Alors une personne de la famille monte au sommet de la maison, avec les habits du mort, qu'il étend dans l'air, en appelant son âme par son nom, et la conjurant de revenir; ensuite il revient auprès du cadavre et le couvre de ses habits : on le laisse trois jours dans cet état, pour attendre s'il donnera quelque marque de vie avant qu'on le mette au cercueil.

On pense ensuite à faire une canne ou un bâton d'appui, qui porte le nom de *chung*, afin que l'âme ait quelque soutien qui puisse lui servir à se reposer. Ce bâton est suspendu dans quelque temple des morts. On fait aussi cette sorte de tablettes que les missionnaires appellent *tablettes des morts*, et qui

sont nommées par les Chinois *trônes ou siéges de l'âme ;* car ils supposent que les âmes de leurs amis morts y font leur séjour, et qu'elles s'y nourrissent de la vapeur des alimens qu'on leur offre. Navarette assure qu'il a vérifié cette doctrine par la lecture de leurs livres et par leur propre témoignage. En troisième lieu, on met dans la bouche du mort une pièce de monnaie d'or ou d'argent, du riz, du froment et quelques autres bagatelles. C'est dans cette vue qu'on la tient ouverte. Les personnes riches y mettent quelques perles. Toutes ces cérémonies sont prescrites dans le rituel et dans le livre nommé *Kay-ju*, qui est l'ouvrage de Confucius.

L'usage des Chinois, lorsque la maladie met un de leurs parens en danger, est d'appeler les bonzes pour employer le secours de leurs prières. Ces ministres publics de la religion viennent avec de petits bassins, des sonnettes, et d'autres instrumens dont ils font assez de bruit pour hâter la mort du malade; mais ils prétendent, au contraire, que c'est un soulagement qu'ils lui procurent. Si la maladie augmente, ils assurent que l'âme est partie; et vers le soir, trois ou quatre d'entre eux courent par la ville avec un grand bassin, un tambour et une trompette, dans l'espérance de la rappeler. Ils s'arrêtent un peu en traversant les rues; ils font retentir leurs instrumens et continuent leur marche. Navarette fut témoin plusieurs fois de cette pratique. Ils parcourent dans la même vue les champs voisins, en chantant, priant et sonnant de leurs instrumens entre les buissons.

S'ils trouvent quelque grosse mouche, ils s'efforcent de la prendre; et retournant avec beaucoup de bruit et de joie au logis du malade, ils assurent que c'est son âme qu'ils rapportent. Navarette apprit qu'ils la lui mettent dans la bouche.

C'était un usage assez commun parmi les Tartares, à la mort d'un homme, qu'une de ses femmes se pendît pour l'accompagner dans l'autre monde. En 1668, un Tartare de distinction étant mort à Pékin, une de ses concubines, âgée de dix-sept ans, se disposait à lui donner cette preuve d'affection; mais ses parens, qui l'aimaient beaucoup, présentèrent une requête à l'empereur, pour le supplier d'abolir une si odieuse coutume. Ce prince ordonna qu'elle fût abandonnée, comme un ancien reste de barbarie. Elle était établie aussi parmi les Chinois; mais les exemples en étaient plus rares, et leur philosophie ne l'avait point approuvée. Cependant Navarette fut témoin qu'un vice-roi de Canton, sentant la mort approcher, pria celle de ses concubines qu'il aimait le plus tendrement de se souvenir de l'affection qu'elle lui devait, et de ne pas l'abandonner dans le voyage qu'il allait entreprendre. Cette femme eut le courage de lui en donner sa parole, et de l'exécuter en se pendant elle-même aussitôt qu'il fut expiré.

Duhalde assure qu'on lave rarement les morts, mais qu'après les avoir revêtus de leurs plus riches habits, et couverts des marques de leur dignité, on les place dans le cercueil qu'ils ont fait faire pendant leur vie. Leur inquiétude va si loin sur cet article,

que s'ils n'avaient que dix pistoles au monde, ils les emploieraient à se procurer un cercueil plus de vingt ans avant le besoin. Ils le regardent comme le plus précieux meuble de leur maison. On a vu des enfans se louer ou se vendre, dans la seule vue d'amasser assez d'argent pour acheter un cercueil à leur père. Il s'en fait d'un bois assez recherché qui valent quelquefois jusqu'à cent ducats. On en trouve de toutes les grandeurs dans les boutiques. Les mandarins exercent souvent leur charité en distribuant quinze ou vingt cercueils au peuple. Un Chinois qui meurt sans ce meuble est brûlé comme un Tartare; aussi célèbre-t-on par une fête l'heureux jour où l'on est parvenu à se procurer un cercueil. On l'expose à la vue pendant des années entières; on prend quelquefois plaisir à s'y placer. L'empereur même a son cercueil dans le palais. Les planches dont les cercueils sont composés, pour les personnes riches, ont un demi-pied d'épaisseur, et durent fort longtemps. Comme ils sont enduits de bitume et de poix du côté intérieur, et soigneusement vernis au-dehors, il n'en sort point de vapeur incommode. On en voit de richement dorés, avec divers ornemens de sculpture. En un mot, la dépense des personnes riches pour se procurer un beau cercueil est portée à un excès incroyable. Assurément on ne peut faire aux Chinois le reproche qu'Horace adressait aux Romains : *Sepulcri immemor, struis domos*.

Tu bâtis des palais, sans penser au tombeau.

On y met un petit matelas, une courte-pointe et des oreillers : on n'oublie pas aussi d'y mettre des ciseaux pour se couper les ongles. Avant la conquête des Tartares, on y mettait un peigne pour les cheveux. L'usage est de couper les ongles aux morts lorsqu'ils ont rendu le dernier soupir, et de mettre ce qu'on en retranche dans de petites bourses aux quatre coins du cercueil. Ils regardent comme une cruauté d'ouvrir un corps et d'en ôter le cœur et les entrailles pour les enterrer séparément. Des os de morts entassés les uns sur les autres, comme en Europe, leur paraissent une chose monstrueuse; et tant qu'un cercueil conserve sa forme, ils se gardent scrupuleusement de le joindre dans une même fosse à ceux de la même famille.

Le *Tyau*, c'est-à-dire les devoirs solennels qu'ils rendent aux morts, dure ordinairement l'espace de sept jours, à moins qu'on ne soit obligé, par quelque bonne raison, de les réduire à trois. C'est dans cet intervalle que les alliés et les amis d'une famille, après avoir été invités, viennent s'acquitter de ce qu'ils doivent à la mémoire du mort. Les plus proches parens ne s'éloignent pas de la maison. Le cercueil est exposé dans le principal appartement, qui est tendu d'étoffe noire, quelquefois entremêlée de bandes violettes, et d'autres ornemens de deuil. On place devant le cercueil une table sur laquelle est la statue du mort; on met au milieu de la chambre un plat de table, que les bonzes brisent en pièces après quelques cérémonies, en assurant qu'ils ont ouvert

au mort les portes du ciel ; alors les lamentations commencent, et l'on ferme le cercueil avec une infinité de nouvelles cérémonies.

Ceux qui viennent faire les complimens de condoléance saluent le mort en se prosternant, et frappent plusieurs fois la terre du front, vis-à-vis la table, sur laquelle ils mettent ensuite des flambeaux de cire et des parfums, que l'usage les oblige d'apporter. Les amis particuliers accompagnent cette formalité de soupirs et de larmes. Pendant qu'ils s'acquittent de ces devoirs, l'aîné des fils, suivi de ses frères, sort de dessous un rideau qui est à côté du cercueil, rampant à terre et versant des larmes, dans un silence lugubre. On le complimente avec les mêmes cérémonies qu'on vient de faire devant le cercueil, tandis que les femmes, qui se tiennent cachées derrière le rideau, jettent par intervalles des cris lamentables.

Lorsque tous ces devoirs ont été remplis, on se lève, et quelque parent éloigné du mort, ou quelque ami en habits de deuil, qui a reçu les assistans à leur arrivée, continue de faire les honneurs de la maison, et les conduit dans un autre appartement, où l'usage est de leur présenter des fruits secs, du thé et d'autres rafraîchissemens. Ceux qui demeurent à peu de distance de la ville viennent s'acquitter en personne de toutes ces bienséances. Ceux qui sont arrêtés par l'éloignement ou par quelque indisposition envoient un domestique avec leurs présens et un billet de visite qui contient leur excuse.

L'usage oblige aussi les enfans du mort, ou du moins le fils aîné, de rendre visite pour visite ; mais il suffit qu'ils se présentent à chaque porte, ou qu'ils envoient un billet par les mains d'un domestique.

Aussitôt que le jour de l'enterrement est fixé, on en donne avis aux parens et aux amis de la famille, qui ne doivent pas manquer de se rendre à l'assemblée ; le convoi funèbre commence par des figures de carton qui représentent des esclaves, des tigres, des lions, des chevaux, etc., et qui sont portées par des hommes. D'autres compagnies succèdent, marchant deux à deux, les uns avec des étendards, des banderoles et des cassolettes remplies de parfums ; d'autres avec des instrumens de musique, sur lesquels ils jouent des airs lugubres. Dans quelques provinces, le portrait du mort s'élève au milieu du convoi, avec son nom et ses titres écrits en gros caractères d'or ; il est suivi du cercueil, sous un dais de soie violette, en forme de dôme, avec des étoffes de soie blanche et de riches broderies aux quatre coins. La machine qui soutient le cercueil est portée par des hommes dont le nombre monte quelquefois jusqu'à soixante-quatre. L'aîné des fils, à la tête de ses frères et de leurs enfans, suit à pied, couvert d'un sac de toile de chanvre, et s'appuyant sur un bâton, le corps penché, comme s'il était près de succomber à la douleur ; il est suivi des parens et des amis, tous en habits de deuil, et d'un grand nombre de chaises couvertes d'étoffe blanche,

où sont les femmes et les filles du mort, qui percent l'air de leurs cris.

Les tombeaux chinois sont hors des villes, la plupart sur quelque éminence : on y plante ordinairement des pins ou des cyprès, qui les environnent de leur ombre. Chaque ville offre, à quelque distance, des villages, des hameaux et des maisons dispersées, qui sont presque toujours accompagnées de petits bois, et de quantité de petites collines couvertes d'arbres et entourées de murs, qui sont autant de différens cimetières, dont la vue n'est pas sans agrément.

Les tombeaux ne se ressemblent point par la forme dans les différentes provinces de l'empire; cependant la plupart représentent un fer à cheval; ils sont assez bien bâtis, et blanchis proprement, avec les noms de chaque famille gravés sur la principale pierre. Les pauvres se contentent de couvrir le cercueil de terre, à six ou sept pieds de hauteur, en forme de pyramide; d'autres le couvrent de brique; mais les tombeaux des mandarins et des autres grands sont ordinairement magnifiques. On bâtit une voûte sous laquelle on place le cercueil; on élève au-dessus un amas de terre de la forme d'un bonnet, haut d'environ douze pieds, sur huit ou dix de diamètre, qu'on couvre de mortier, pour empêcher que l'eau n'y pénètre, et qu'on entoure d'arbres de plusieurs espèces; on élève auprès une longue table de marbre blanc, où l'on place une cassolette, deux vases et deux chandeliers qui sont

aussi de marbre. Des deux côtés, on range sur plusieurs lignes quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de lions, de chevaux de selle, de chameaux, de tortues et d'autres animaux, en diverses attitudes, qui expriment la douleur et la vénération. Les sculpteurs chinois excellent, dit-on, dans l'expression des sentimens. A quelques pas du tombeau, on trouve des tables dans différentes salles bâties exprès pour la cérémonie de l'enterrement; où les domestiques préparent un festin, tandis que l'assemblée est occupée des devoirs funèbres. Les sépultures des seigneurs ont plusieurs appartemens, où les parens et les amis passent un ou deux mois après l'inhumation du corps, pour renouveler chaque jour leurs gémissemens avec les fils du mort.

En arrivant au lieu de la sépulture, ils font un sacrifice à l'esprit qui y préside, pour implorer sa protection en faveur de son nouvel hôte. Après les funérailles, on offre pendant plusieurs mois, devant l'image du mort, et devant sa tablette, de la chair, du riz, des légumes, des fruits, des potages et d'autres alimens, dans l'opinion que l'âme en fait sa nourriture. Cette cérémonie se renouvelle un certain nombre de fois chaque mois et chaque jour.

Ils viennent quelquefois de fort loin, pour examiner le cadavre de leurs parens ou de leurs amis. Ils observent particulièrement la couleur des os, pour découvrir si leur mort est naturelle ou violente; mais la loi veut qu'il y ait un mandarin présent à

l'ouverture du cercueil. Les tribunaux ont des officiers qui sont chargés de cette inspection. L'avidité des richesses fait quelquefois ouvrir les tombeaux pour enlever les joyaux et les habits qui s'y trouvent renfermés; mais c'est un crime qui est puni sévèrement.

La durée ordinaire du deuil, pour un père, doit être de trois ans; mais cet espace est ordinairement réduit à vingt-sept mois, pendant lesquels on ne peut exercer aucun office public. Alors un mandarin est obligé de quitter son gouvernement un ministre d'état de renoncer à l'administration des affaires, pour vivre dans la retraite et se livrer à sa douleur. L'empereur, pour de bonnes raisons, peut accorder une dispense; mais les exemples en sont très-rares. On prétend que l'usage de trois ans de deuil est fondé sur la reconnaissance qu'un fils doit à son père et à sa mère pour les trois premières années de sa vie, pendant lesquelles il a eu continuellement besoin de leur assistance. Le deuil pour les autres parens est plus ou moins long, suivant le degré du sang; et ces pratiques s'observent avec tant de scrupule, que leurs annales ont immortalisé la piété de Van-kong, roi de Tsin, qui, ayant été chassé des états de Hyen-kong, son père, par la violence et les artifices de sa belle-mère, prit le parti de voyager dans diverses régions, pour soulager son inquiétude et se garantir des piéges qu'on tendait à sa vie. Apprenant ensuite la mort de son père, il refusa pendant le temps de son deuil de prendre les armes

pour se mettre en possession du trône, quoiqu'il y fût invité par la plus grande partie de ses sujets.

La couleur du deuil est le blanc, pour les princes comme pour les plus vils artisans. Dans un deuil complet, le bonnet, la veste, la robe, les bas et les bottes doivent être blancs; mais pendant le premier mois qui suit la mort d'un père ou d'une mère, l'habit des enfans est un sac de chanvre d'un rouge éclatant, qui ne diffère pas, pour la qualité, des sacs de marchandises: leur ceinture est une corde lâche: leur bonnet, dont la figure est fort bizarre, est aussi de toile de chanvre. Cette négligence et cet air de mélancolie passent pour des marques d'une profonde douleur.

Il est permis aux Chinois de garder, aussi longtemps qu'ils le souhaitent, les cadavres dans leurs maisons, sans que les magistrats aient le pouvoir de les faire enterrer; ainsi, pour faire éclater le respect et la tendresse qu'ils doivent à leur père, ils gardent quelquefois son corps pendant trois ou quatre ans. Leur siége, pendant cet espace de temps est un tabouret revêtu de serge blanche, et leur lit une natte de roseaux près du cercueil. Ils se retranchent l'usage du vin et de certains alimens; ils se dispensent d'assister aux fêtes; ils ne fréquentent point les assemblées publiques. S'ils sont obligés de sortir de la ville, ce qui n'arrive guère qu'après un certain temps, leur chaise est couverte de blanc; cependant il faut enfin que le cadavre soit inhumé. Un fils qui négligerait de placer le corps de son père

dans le tombeau de ses ancêtres serait perdu de réputation, surtout entre ses proches, qui refuseraient, après sa mort, de placer son nom dans la salle destinée aux honneurs funèbres de sa famille. Les personnes riches ou de distinction qui meurent éloignées de leur province exigent que leur corps soit transporté au lieu de leur naissance; mais, sans un ordre particulier de l'empereur qui leur permette de traverser les villes, ils doivent passer hors des murs.

Outre les devoirs du deuil et des funérailles, l'usage assujettit les familles chinoises à deux autres cérémonies qui regardent leurs ancêtres. La première s'exécute dans le *Tsé-tang*, salle que chaque famille bâtit dans cette vue. Toutes les personnes qui se touchent par le sang s'y assemblent au printemps, et quelquefois en automne : on en a vu monter le nombre jusqu'à sept ou huit mille. Alors les distinctions du rang ne sont point observées : mandarins, artisans, laboureurs, tous les membres d'une famille se mêlent et se reconnaissent pour parens. C'est à l'âge seul que la préférence est accordée. Le plus vieux, qui est quelquefois le plus pauvre, occupe la première place.

On voit dans la salle une longue table placée près du mur sur une élévation, où l'on monte par quelques degrés. Là sont exposées les statues des ancêtres les plus distingués, ou du moins leurs noms. Ceux des hommes, des femmes et des enfans de la même famille paraissent sur des tables ou de petites plan-

ches rangées des deux côtés, avec leur âge, leur qualité, leur emploi, et le jour de leur mort.

Les plus riches de la famille préparent un festin. On charge plusieurs tables de toutes sortes de mets, de riz, de fruits, de parfums, de vin et de flambeaux de cire. Les cérémonies qui s'observent dans cette fête sont à peu près les mêmes que celles des enfans à l'égard de leur père, lorsqu'ils approchent de lui pendant sa vie.

La seconde cérémonie se pratique du moins une fois l'année, au tombeau même des ancêtres. Comme il est ordinairement situé dans les montagnes, tous les descendans d'une même famille, hommes, femmes et enfans, s'y rassemblent. Si c'est au mois d'avril, ils commencent par nettoyer les sépulcres, en ôtant les herbes et les buissons que la terre y a produits. Alors ils expriment leur vénération, leur reconnaissance et leur douleur avec les mêmes formalités que le jour de la mort : ensuite ils placent sur les tombes du vin et des vivres; après quoi ils ne pensent plus qu'à se bien traiter eux-mêmes.

Duhalde observe, à l'égard des Chinois, que, malgré l'opinion qui les fait croire plus attachés à la vie que la plupart des autres peuples, on les voit néanmoins assez tranquilles dans les plus dangereuses maladies, et qu'ils souhaitent même qu'on ne leur déguise pas l'approche de la mort. D'ailleurs, il s'en trouve un grand nombre dans les deux sexes qui prennent volontairement le parti de mourir dans un transport de colère, ou par un mouvement de jalou-

sie, de désespoir, de grandeur d'âme, etc. Cette disposition au suicide, assez naturelle dans une nation flegmatique et réfléchissante, est encore entretenue par la multiplicité et le retour fréquent des cérémonies funèbres qui accoutument à l'idée de la mort, et au détachement de la vie.

Quoique les lois de la Chine aient banni la pompe et le luxe dans le cours de la vie privée, non-seulement il est permis d'en user, mais on l'exige même dans les occasions publiques, telles que les voyages, les visites, les fêtes et les audiences qu'on obtient de l'empereur. On aurait peine à représenter l'air de grandeur avec lequel les *kouangs*, c'est-à-dire les officiers civils et militaires, que nous avons nommés *mandarins*, à l'exemple des Portugais, paraissent dans les processions et dans les autres occasions d'éclat. Lorsqu'un *chi-fou*, magistrat civil, qui n'est qu'un mandarin du cinquième ordre, sort de sa maison, les officiers de son tribunal marchent en ordre des deux côtés de chaque rue. Les uns portent devant lui un parasol de soie; d'autres frappent de temps en temps sur un bassin de cuivre, avertissant le peuple à haute voix de rendre les respects qu'il doit à leur maître; d'autres portent de grands fouets; d'autres de grands bâtons blancs ou des chaînes de fer. La vue de tous ces instrumens fait trembler les habitans d'une ville. Dès que le chi-fou paraît, tous les passans ne pensent qu'à lui témoigner leur vénération, non en le saluant, car il n'y a point de salutation qui ne passât pour une familiarité criminelle;

mais en s'écartant du chemin, en se tenant debout, les pieds serrés et les bras pendans. Ils demeurent immobiles dans cette posture, jusqu'à ce que le mandarin ait passé.

Lorsque le *Tsong-tou*, ou *le vice-roi*, se montre dans la ville, il est toujours accompagné de cent hommes au moins, qui occupent quelquefois toute la rue. La marche commence par deux timbaliers, qui battent continuellement pour avertir le peuple. Ils sont suivis de huit hommes, qui portent des enseignes sur lesquelles on lit en gros caractères les titres du mandarin. Quatorze autres enseignes qui succèdent représentent les symboles de son emploi, tels que le dragon, le tigre, le fong-wang, la tortue volante et d'autres animaux ailés. Six officiers viennent ensuite avec des planches en forme de pelles, qu'ils tiennent élevées, et sur lesquelles les qualités particulières du mandarin sont inscrites en lettres d'or; suivent deux autres officiers : l'un qui porte un triple parasol de soie jaune, l'autre chargé de l'étui qui sert à renfermer le parasol : deux archers à cheval, qui conduisent les gardes; le corps des gardes sur quatre lignes, armés de lances dont le fer a la forme d'une faux, et parés de rubans de soie; deux autres files d'hommes armés, dont les uns portent des masses, soit à longs manches, soit en forme de main, soit de fer, en forme de serpent; et les autres, de grands marteaux, ou de longues haches en forme de croissant : une seconde compagnie de gardes, les uns armés de haches tranchantes; d'au-

tres de lances, comme les premiers : un corps de soldats avec des hallebardes pointues, des arcs et des flèches; deux porteurs avec une fort belle cassette, qui contient les sceaux du mandarin; deux timbaliers, pour donner avis de son approche; deux officiers avec des plumes d'oies à leur bonnet, armés de cannes pour contenir le peuple; deux massiers, avec des masses dorées, en forme de dragons; un grand nombre d'officiers de justice, dont quelques-uns portent des fouets; d'autres, des gaules plates, pour donner la bastonnade; d'autres, des chaînes et des coutelas, ou parés d'écharpes de soie : enfin, deux porte-étendards et le capitaine général du cortége. Le vice-roi paraît enfin dans une grande chaise dorée, portée par huit hommes, environnée de pages et de valets de pieds. Il a près de sa personne un officier qui porte un grand parasol de la forme d'un écran. De quantité de gardes qui le suivent, les uns sont armés de masses polyèdres, et d'autres de sabres à longues poignées; ensuite viennent plusieurs enseignes, avec un grand nombre de domestique à cheval, dont chacun porte quelque chose pour l'usage du mandarin, comme un second bonnet dans un étui, par précaution pour le changement de temps. Si c'est dans les ténèbres qu'il doit sortir, on porte de grandes et belles lanternes, sur lesquelles on lit ses titres et ses qualités, pour inspirer à tous les spectateurs les sentimens de respect qui lui sont dus, et pour faire arrêter les passans, ou lever ceux qui sont assis.

Le kouang militaire n'affecte pas moins de grandeur dans toutes ses marches : elles se font ordinairement à cheval. Les harnois chinois sont d'une somptuosité extraordinaire ; les mors et les étriers sont d'or ou d'argent ; la selle est fort riche, et les rênes de gros satin ciselé, larges de deux doigts. Du haut de l'estomac, il lui pend deux grandes tresses de poil rouge, telles qu'il en porte à son bonnet, attachées à des anneaux dorés ou argentés. Le cortége est composé d'un grand nombre d'hommes à cheval, les uns devant, d'autres derrière, sans y comprendre leurs domestiques qui sont vêtus de satin noir ou de toile peinte, suivant la qualité de leur maître.

Ce ne sont pas seulement les princes et les personnes du plus haut rang qui paraissent en public avec cette majesté. Un homme de médiocre qualité ne sort dans les rues qu'à cheval, ou dans un palanquin bien fermé, avec une suite de plusieurs domestiques à pied. Les dames tartares ont l'usage des calèches à deux roues, mais elles n'ont point celui des carrosses ; au lieu qu'en Europe on voyage avec peu de provisions, sans ordre et sans éclat. L'usage des mandarins, à la Chine, est de ne s'éloigner jamais du lieu de leur résidence sans beaucoup d'appareil. S'ils voyagent par eau, leur barque est toujours magnifique et fait voile à la tête d'un grand nombre d'autres, qui portent les gens de leur suite. S'ils vont par terre, outre les domestiques qui précèdent et qui suivent avec des épieux et des éten-

dards, ils ont, pour leur propre personne, une chaise portée par des mules ou par huit hommes, et plusieurs chevaux de main, pour faire alternativement usage de ces commodités, suivant leur goût et la disposition du temps.

Les Chinois affectent aussi beaucoup de pompe dans leurs réjouissances publiques, surtout dans deux fêtes qui se célèbrent avec une dépense extraordinaire. La première est celle du commencement de l'année, et l'autre, celle des lanternes. Par le commencement de l'année, ils entendent la fin du douzième mois, et vingt jours de la première lune de l'année suivante; ce qui forme proprement le temps de leurs vacances. Alors cessent toutes sortes d'affaires; on se fait des présens mutuels; toutes les postes sont arrêtées, et les tribunaux fermés dans toute l'étendue de l'empire. Cette fête porte le nom de *Clôture des sceaux*, parce que les petits coffres où l'on renferme les sceaux de chaque tribunal sont alors fermés avec beaucoup de cérémonie. Ces vacances durent un mois entier, et sont une saison de joie, surtout pendant les derniers jours de la dernière année, qui se célèbrent fort solennellement. Les mandarins inférieurs rendent des devoirs à leurs supérieurs, les enfans à leur père, les domestiques à leurs maîtres, etc. C'est ce qui s'appelle, en langue chinoise, *prendre congé de l'année*. Le soir, toute la famille s'assemble et se réjouit dans un grand festin.

On observe que, dans quelques cantons, les per-

sonnes d'une même famille ne recevraient point un étranger, quelque liaison qu'elles eussent d'ailleurs avec lui, dans la crainte qu'au premier instant où la nouvelle lune paraît, il n'enlevât tout le bonheur qu'elle peut apporter à la maison, et qu'il ne l'emportât dans la sienne. Tout le monde se tient renfermé ce jour-là, et ne veut se réjouir qu'avec sa famille; mais le lendemain et les jours suivans, on fait éclater une joie extraordinaire : les boutiques sont fermées dans toute la ville; on ne pense qu'au plaisir; chacun se pare de ses plus beaux habits, et visite ses parens, ses amis et ses protecteurs. On représente des comédies, on se traite les uns les autres, et l'on se souhaite mutuellement toutes sortes de prospérités.

La fête des lanternes tombe au quinzième jour de la première lune. Toute la Chine est illuminée dans ce jour; on la croirait en feu. Les réjouissances commencent le 13 au soir, et durent jusqu'au soir du 16 ou du 17. Tous les habitans de l'empire, riches et pauvres, à la campagne et dans les villes, sur les côtes de mer et sur les rivières, allument des lanternes peintes de différentes couleurs, et les suspendent dans leurs cours, à leurs fenêtres et dans leurs appartemens. Les personnes riches emploient plus de deux cents francs en lanternes. Les grands mandarins, les vice-rois et l'empereur même, y mettent trois ou quatre mille livres. Toutes les portes sont ouvertes le soir, et le peuple a la liberté d'entrer

dans les tribunaux des mandarins, qui sont splendidement ornés.

Ces lanternes sont fort grandes; on en voit à six faces. Le bois en est verni et relevé par des dorures; les faces, ou les panneaux, sont d'une belle étoffe de soie transparente, sur laquelle on a peint des fleurs, des arbres, et des figures d'hommes, qui, étant disposées avec beaucoup d'art, reçoivent une apparence de vie du grand nombre de lampes et de chandelles dont les lanternes sont éclairées; d'autres sont rondes, d'une corne bleue et transparente, qui plaît beaucoup à la vue. Le sommet est orné de sculpture, et de chaque coin pendent des banderoles de satin de diverses couleurs.

Mais rien ne donne tant d'éclat à la fête que les feux d'artifice qui s'exécutent dans toutes les parties de la ville. On prétend que les Chinois excellent dans cet art. Cependant le récit d'un feu d'artifice que l'empereur Kang-hi donna pour amusement à toute sa cour, et dont les missionnaires du palais furent témoins, ne nous offre pas, à beaucoup près, l'idée d'un talent en ce genre, supérieur à ceux des artificiers européens.

On commença à mettre le feu à six cylindres plantés en terre, d'où il s'éleva des flammes qui retombèrent d'environ douze pieds de hauteur, en pluie d'or ou de feu. Ce prélude fut suivi d'une sorte de chariot à bombes, soutenu par deux poteaux, d'où il sortit une autre pluie de feu, accompagnée de plusieurs lanternes sur lesquelles on lisait diverses

sentences, en gros caractères, couleur de soufre enflammé, et d'une demi-douzaine de chandeliers à branches, en forme de piliers. Dans un instant cette abondance de lumières changea la nuit en un jour fort éclatant. Enfin, l'empereur mit lui-même le feu au corps de la machine, qui se couvrit tout d'un coup de flammes, dans un espace de quatre-vingts pieds de long sur quarante ou cinquante de largeur. La flamme s'étant communiquée à plusieurs piliers et à diverses figures de papier, qui étaient distribuées de toutes parts, on vit s'élever dans l'air un prodigieux nombre de fusées, et quantité de lanternes et de branches s'allumer dans toute la place. Ce spectacle dura près d'une demi-heure. De temps en temps on voyait paraître en plusieurs endroits des flammes bleuâtres en forme de grappes de raisin, qui pendaient d'un cabinet couvert de vignes. Ces figures à demi-sombres, jointes aux lumières qui brillaient comme autant d'étoiles, formèrent un spectacle très-agréable. Les feux d'artifice de Torré sont beaucoup plus imposans et mieux entendus.

On observe dans ces fêtes une cérémonie fort remarquable. Dans la plupart des maisons, les chefs de famille écrivent en gros caractères, sur une feuille de papier rouge ou sur une tablette vernie, les mots suivans: *Tien-ti, san-hyay, van-lin, chin-tsay*, c'est-à-dire *au vrai Gouverneur du ciel, de la terre, des trois limites et des dix mille intelligences*. Ce papier est renfermé dans un cadre de bois ou de carton. A la cour, on le place sur une table, sur laquelle on

met du blé, du pain, de la viande ou quelque autre offrande de cette nature. Ensuite on se prosterne à terre, et l'on offre de petits bâtons parfumés.

L'opinion commune sur l'origine de cette fête est qu'elle fut établie peu de temps après la fondation de l'empire, par un mandarin, qui, ayant perdu sa fille sur le bord d'une rivière, se mit à la chercher, mais inutilement, avec des flambeaux et des lanternes, accompagné d'une foule de peuple dont il s'était fait aimer par sa vertu; mais les lettrés donnent une autre origine à la fête des lanternes: ils prétendent que l'empereur Kye, dernier monarque de la famille de Hya, se plaignant de la division des nuits et des jours, qui rend une partie de la vie inutile au plaisir, fit bâtir un palais sans fenêtres, où il rassembla un certain nombre de personnes des deux sexes qui étaient toujours nues; et que, pour en bannir les ténèbres, il y établit une illumination continuelle de flambeaux et de lanternes, qui donna naissance à cette fête.

Les Chinois supposent que le nombre de neuf est le plus excellent de tous les nombres, et qu'il a la vertu de conférer des honneurs, des richesses et une longue vie: c'est dans l'espérance d'obtenir ces trois biens que le neuvième jour de la lune on s'assemble dans les villes, sur les tours et les terrasses, où l'on se réjouit avec ses parens et ses amis. Les habitans de la campagne prennent, pour lieu d'assemblée les montagnes et d'autres lieux élevés.

La magnificence des Chinois éclate dans leurs ou-

vrages publics, tels que les fortifications des villes, des forts et des châteaux, les temples, les salles de leurs ancêtres, les tours, les arcs de triomphe, les ponts, les chemins, les canaux et les autres monumens.

On compte environ trois mille tours le long de la grande muraille : le tiers des habitans de l'empire fut employé à la bâtir. Comme elle commence à la mer, on fut obligé, pour en jeter les fondemens de ce côté-là, de couler à fond plusieurs vaisseaux chargés de fer et de grosses pierres : elle fut élevée avec un art merveilleux. Il fut défendu aux ouvriers, sous peine de mort, de laisser la moindre ouverture entre les pierres. De là vient que ce fameux ouvrage se conserve aussi entier que le premier jour qu'il fut bâti.

Le plus fameux édifice est celui de Nankin, qui se nomme la *Grande-Tour,* ou la *Tour de Porcelaine,* dans le temple de Pau-ghen-tsé. C'est un octogone d'environ quarante pieds de diamètre ; de sorte que la largeur de chaque face est de quinze pieds : elle est environnée d'un mur de la même forme, qui est à deux toises et demie de l'édifice. Le premier toit, qui est de tuiles vernies, semble sortir du corps de la tour, et forme au-dessous une fort belle galerie. Les étages sont au nombre de neuf, dont chacun est orné d'une corniche, trois pieds au-dessus des fenêtres, et d'un toit semblable à celui de la galerie, excepté qu'il ne peut être si saillant, parce qu'il n'a point de mur pour le soutenir. Le mur du rez-de-chaussée n'a pas moins de douze pieds d'épais-

seur, sur huit pieds et demi de hauteur : il est revêtu de porcelaine. La pluie et la poussière ont un peu altéré sa couleur; mais on distingue encore que c'est de la porcelaine, quoique de la grosse espèce. Des briques ne se seraient pas si bien conservées depuis trois cents ans.

L'escalier intérieur est petit, peu commode et extrêmement haut. Les étages sont séparés entre eux par d'épaisses solives, qui se croisent pour soutenir le plancher, et qui forment un plafond orné d'une grande variété de peintures, si les peintures chinoises, remarque le P. Le Comte, sont capables d'orner un appartement. Les murs des étages supérieurs sont remplis de petites niches, qui contiennent des figures en bas-relief. Tous les étages sont de la même hauteur, à l'exception du premier, qui est plus haut que tous les autres. Le P. Le Comte ayant compté cent quatre-vingt-dix degrés, chacun d'environ dix pouces, la hauteur totale doit être de cent cinquante-huit pieds. Si l'on y joint celle du perron, celle du neuvième étage qui n'a pas de degrés, et celle du toit, on peut donner à cette tour environ deux cents pieds depuis le rez-de-chaussée.

Le sommet de tout l'ouvrage est une des plus belles parties. C'est un fort gros mât, qui, s'élevant du plancher de l'étage huitième, passe le toit de plus de trente pieds; il est entouré, à la même hauteur, d'un gros cercle de fer qui règne en spirale, avec des distances de plusieurs pieds; de sorte que, dans l'éloignement, on le prendrait pour une espèce de

cône creux d'une grandeur extraordinaire : il est terminé par une grosse boule dorée. Cet édifice, que les Chinois appellent *la Tour de porcelaine*, est l'ouvrage le plus solide et le plus magnifique de tout l'Orient.

La Chine est remplie de ces temples que les Européens ont nommés *pagodes*, et qui sont consacrés à quelque divinité fabuleuse. Les plus célèbres sont bâtis sur des montagnes stériles; mais les canaux, qui ont été ouverts à grands frais pour conduire l'eau des hauteurs dans les réservoirs, les jardins, les bosquets, et les grottes qu'on a pratiquées dans les rochers contre l'excès de la chaleur, rendent ces solitudes extrêmement agréables. L'édifice consiste, moitié en portiques, pavés de grandes pierres carrées et polies; moitié en salles et en pavillons, qui forment les coins des cours et qui communiquent l'une à l'autre par de longues galeries, ornées de statues en pierre, et quelquefois en marbre.

Les arcs de triomphe sont fort médiocres ; mais à une certaine distance, ils forment un spectacle qui a quelque chose de noble et d'agréable dans les rues où ils sont placés. On compte plus d'onze cents de ces monumens élevés à l'honneur des princes, des hommes et des femmes illustres, et des personnes renommées pour leur savoir et leur vertu.. Il n'y a point de villes qui n'ait les siens.

Entre les édifices publics, on peut nommer les salles bâties à l'honneur des ancêtres, les bibliothèques, et les palais des princes et des mandarins.

Les bibliothèques, au nombre de deux cent soixante-douze, ont été bâties à grands frais, et ne manquent ni de livres, ni d'ornemens.

Mais la plus grande partie des palais, surtout les hôtels des kouangs ou des mandarins, quoique bâtis aux dépens de l'empereur, n'ont guère plus de magnificence que les maisons des simples particuliers. L'empire chinois a des lois somptuaires, qui restreignent également le luxe des grands et des petits. Pendant le séjour que le P. Le Comte fit à Pékin, un des principaux mandarins, qu'il prit même pour un prince, s'étant fait bâtir une maison un peu plus belle que les autres, fut accusé devant l'empereur; et la crainte du péril qui le menaçait lui fit prendre le parti de l'abattre avant que l'affaire fût jugée. Les maisons du commun des habitans sont d'une extrême simplicité; on ne cherche qu'à les rendre commodes. Celles des riches sont ornées d'ouvrages de vernis, de sculptures et de dorures.

La manière de les bâtir est de commencer par élever un certain nombre de piliers sur lesquels on pose le toit. Tous les édifices de la Chine étant de bois, il est rare que les fondemens aient plus de deux pieds de profondeur. Les murs sont ordinairement de brique ou d'argile, quoique dans plusieurs cantons on les fasse de bois. Ces maisons consistent généralement dans un rez-de-chaussée, à l'exception de celles des marchands, qui ont un second étage, nommé *lew*, dont ils font leur magasin.

La beauté des maisons consiste dans l'épaisseur

des solives et des piliers, dans l'excellence du bois, et dans les ouvrages de sculpture qui font l'ornement des portes. Il n'y a point d'autre escalier que les degrés d'entrée; car chaque maison est toujours un peu élevée au-dessus du niveau de la terre; mais au long de la façade on pratique une galerie de six ou sept pieds de largeur, bordée de belles pierres de taille.

Le peuple emploie pour la construction des murs une sorte de briques qui ne sont pas cuites au feu, excepté pour la façade, qui est toujours composée de briques cuites. Dans quelques provinces, les maisons ne sont que d'argile détrempée; dans d'autres, ce sont des claies de bois, revêtues de terre ou de mortier: mais les murs des personnes de distinction sont de briques pilées, dont toutes les parties sont rejointes à l'aide d'un mastic, et reçoivent toutes sortes d'embellissemens de sculpture. Dans les villages, surtout de quelques provinces, les maisons sont généralement de terre. Les toits sont composés de roseaux appliqués sur des solives ou des lattes.

Les palais des princes et des principaux mandarins, comme ceux des personnes opulentes, sont étonnans par leur étendue; et la multitude de leurs cours et de leurs appartemens compense ce qui leur manque du côté de la magnificence et de la beauté. Ils sont composés de quatre ou cinq cours séparées par autant d'édifices. Les ailes ne contiennent que des offices et des logemens pour les domestiques. Chaque façade a trois portes, dont celle du milieu, qui est la

plus grande, offre des deux côtés plusieurs figures de lions en marbre. Devant la grande porte de la première cour est une place environnée d'une balustrade, qui est revêtue d'un beau vernis rouge ou noir. Les deux côtés sont flanqués d'une petite tour, d'où les tambours et d'autres instrumens de musique se font entendre à différentes heures du jour, surtout lorsque le mandarin sort de sa maison, ou qu'il monte sur son tribunal.

La première cour est une grande esplanade, où ceux qui ont quelque demande à faire, et quelque faveur à prétendre, obtiennent la liberté d'entrer. Les deux ailes sont composées de petits bâtimens qui servent de bureaux pour les officiers du tribunal. Au fond de la cour se présentent trois autres portes, qui ne s'ouvrent que dans le temps où le mandarin doit monter sur son tribunal. Celle du milieu est uniquement réservée pour les personnes de distinction. On passe dans une autre cour, dont le fond offre d'abord une grande salle, où le mandarin administre la justice. Cette salle est suivie de deux autres, qui lui servent à recevoir les visites.

On trouve ensuite une troisième cour, où se présente une salle beaucoup plus belle que celle des audiences publiques. C'est le lieu où les amis particuliers du mandarin sont introduits. Les édifices qui l'environnent sont habités par les domestiques. Au-delà de cette salle est une autre cour qui contient les appartemens des femmes et des enfans du mandarin, et qui n'a qu'une grande porte où nul homme

n'ose pénétrer. Cette partie du palais est propre et commode. On y voit des jardins, des bosquets, des pièces d'eau, et tout ce qui peut plaire à la vue.

Les Chinois n'ont pas, comme les Européens, la curiosité d'orner et d'embellir l'intérieur de leurs maisons : on n'y voit point de tapisseries, de glaces, ni de dorures. Comme les mandarins tiennent leurs palais de l'empereur, et qu'il leur arrive souvent de se les voir ôter, ils ne font jamais de dépense extraordinaire pour les meubles. D'ailleurs, les visites ne se recevant que dans la grande salle qui est sur le devant de la maison, il n'est pas surprenant que les ornemens soient négligés dans les appartemens intérieurs, où ils seraient entièrement inutiles, parce qu'ils n'y seraient jamais vus des étrangers.

Les lits sont d'une beauté singulière, surtout dans les maisons des grands. Toute la partie de bois est peinte, dorée et relevée par des ouvrages de sculpture. Dans les provinces du nord, les rideaux sont de double satin pendant l'hiver; ils font place en été aux taffetas blancs à fleurs et à figures, ou à la plus belle gaze, qui est assez claire pour le passage de l'air, et assez serrée pour empêcher celui des cousins, insectes fort communs dans les provinces méridionales. Le peuple emploie, pour s'en défendre, des étoffes fort minces, d'une sorte de chanvre. Les matelas sont fort épais et garnis de coton.

Dans les provinces du nord ont fait des alcoves de briques, de différentes grandeurs, suivant le nombre des personnes qui composent une famille.

On y joint un petit poêle pour le charbon de terre, dont la chaleur se répand dans toute la maison, avec une espèce d'entonnoir qui reçoit la fumée. Les poêles des personnes de distinction sont pratiqués dans le mur, et s'allument du côté extérieur. Ainsi, la chaleur se communique si parfaitement au lit, et à toutes les parties d'une maison, qu'on n'a pas besoin de lits de plume comme en Europe. Ceux qui craignent de coucher dans une alcove de brique, suspendent une sorte de hamac composé de cordes ou de ratan.

Le matin, on enlève tout ce qui a servi au repos du sommeil, et l'on met dans les chambres des tapis et des nattes pour s'y asseoir pendant le jour. Comme il n'y a point de cheminées, rien n'est si commode pour toute une famille qui s'occupe ainsi de son travail sans ressentir le moindre froid, et sans être obligée de recourir aux pelisses. Les gens du commun préparent leurs alimens, et font chauffer leur vin ou leur thé à l'ouverture du poêle. Ces alcoves, ces lits sont assez grands dans les hôtelleries pour servir à plusieurs voyageurs ensemble.

L'attention du gouvernement chinois, comme celle des anciens Romains, s'étend aux grandes routes de l'empire, et ne néglige rien pour les rendre sûres, belles et commodes. Une infinité d'hommes sont continuellement employés à les rendre unies, et souvent à les paver, surtout dans les provinces méridionales, où les chevaux et les chariots ne sont point en usage. La plupart sont fort larges, et si bien

sablées, qu'elles se sèchent aussitôt qu'il a cessé de pleuvoir. Les Chinois ont ouvert des chemins par-dessus les plus hautes montagnes, en perçant des rochers, en aplanissant les sommets et remplissant de profondes vallées. Dans quelques provinces, les grandes routes sont autant de promenades bordées de grands arbres, et quelquefois de murs hauts de sept ou huit pieds pour empêcher les voyageurs de passer à cheval dans les terres, avec des ouvertures qui conduisent aux villages.

Sur ces routes on trouve, à certaines distances, des lieux de repos pour ceux qui voyagent à pied. La plupart des mandarins qui sont rappelés de leurs emplois cherchent à se distinguer par des ouvrages de cette nature. On rencontre aussi des temples et des couvens de bonzes qui offrent pendant le jour une retraite aux voyageurs; mais on obtient rarement la permission d'y passer la nuit, à la réserve des mandarins qui jouissent de ce privilége. Il se trouve des personnes charitables qui font distribuer, pendant la belle saison, du thé aux pauvres voyageurs; et pendant l'hiver, une sorte d'eau composée où l'on a fait infuser du gingembre. Les hôtelleries sont fort grandes et fort belles sur les grandes routes; mais, dans les chemins détournés, rien n'est si misérable et si mal entendu.

A chaque poste, on rencontre une maison qui se nomme *rong-quan*, établie pour la réception des mandarins, et de ceux qui voyagent par l'ordre de l'empereur.

Sur les grands chemins on trouve, à de justes distances, une sorte de tours avec des guérites pour les sentinelles, et des étendards qu'on lève pour signal dans le cas d'alarme. Ces tours sont composées de terre détrempées; leur forme est carrée : elles ont des embrasures de biais, à la hauteur de huit pieds. Dans quelques provinces, on y place, au sommet, des cloches de fer; mais celles qui sont sur la route de Pékin n'ont ni guérites ni créneaux. Les lois ordonnent qu'il y ait sur toutes les grandes routes des tours de cette espèce, de cinq en cinq lis, c'est-à-dire, à chaque demi-lieue, une grande et une petite alternativement, avec une garde de soldats continuellement sous les armes pour observer ce qui se passe aux environs, et prévenir toutes sortes de désordres. On les répare soigneusement lorsqu'elles tombent en ruine, et si le nombre des soldats n'est pas suffisant, les habitans sont obligés d'y suppléer.

Outre les chemins de terre, la Chine est remplie de commodités pour les voyages et les transports par eau. Les rivières navigables et les canaux y sont en fort grand nombre. On trouve au long des rivières un sentier commode pour les gens de pied, et les canaux sont bordés d'un quai de pierre. Dans les cantons humides et marécageux, on a construit de longues chaussées pour la commodité des voyageurs et de ceux qui tirent les barques. Il y a peu de provinces qui n'aient pas une grande rivière, ou un large canal qui lui sert de grand chemin d'eau; et la rive est souvent bordée, à la hauteur de dix ou

douze pieds, de belles pierres carrées qu'on prendrait en quelques endroits pour du marbre gris, ou couleur d'ardoise. Ces bordures étant quelquefois de vingt ou vingt-cinq pieds, on a besoin de quantité de machines pour élever l'eau et la faire entrer dans les terres.

D'espace en espace, les grands canaux sont couverts de ponts à trois, cinq ou sept arches. Celle du milieu a quelquefois trente-six et jusqu'à quarante-cinq pieds de largeur, avec tant de hauteur, que les barques passent dessous sans exposer leurs mâts. Les arches des côtés ont rarement moins de trente pieds de largeur, et diminuent à proportion. Le sommet de chaque arche est bien bâti; le jambage est si étroit, que dans l'éloignement toutes les arches paraissent suspendues en l'air.

Les principaux canaux se déchargent des deux côtés dans un grand nombre de petits, qui, se subdivisant en quantité de ruisseaux, communiquent ainsi à la plupart des villes et des bourgs. Ils forment des étangs et de petits lacs qui arrosent les plaines voisines. Outre ces canaux, qui sont d'une commodité extrême pour les voyageurs et les négocians, l'industrie des Chinois en a creusé d'autres pour rassembler les eaux de pluie, qui servent à faire croître le riz dans les plaines.

Rien ne peut être comparé en ce genre au grand canal qui porte le nom de *Yun-lyang-ho*, c'est-à-dire canal pour le transport des marchandises, ou *Yun-ho*, canal royal : il traverse tout l'empire, du

nord au sud. On a commencé à le former par la jonction de plusieurs rivières ; mais dans les lieux où les rivières manquent, on n'a pas laissé de le continuer en suivant les niveaux, comme dans les provinces de Pé-ché-li, de Quang-tong et de Kyang-nan, où les montagnes, les carrières et les rochers n'étaient pas en assez grand nombre pour causer de l'embarras aux ouvriers ; il n'a pas moins de cent soixante lieues de longueur dans ces trois provinces.

Ce fameux canal, dont le nom revient si souvent dans les relations des voyageurs, commence à la ville de Tyen-tsing-wey, dans Pé-ché-li, qui est située sur la rivière de Pay ou de Pei-ho. Après avoir traversé les provinces de Pé-ché-li et de Chang-tong, il entre dans celle de Kyang-nan, où il se joint au Whang-ho ou à la rivière Jaune. On continue de naviguer pendant deux jours sur cette rivière, d'où l'on entre dans une autre ; ensuite le canal recommence, et conduit à la ville de Whay-ngan-fou : de là, passant par quantité de villes, il se rend à Yang-cheu-fou, un des plus fameux ports de l'empire. Un peu plus loin, il entre dans la grande rivière de Yang-tse-kyang, à une journée de Nankin. La navigation continue par cette rivière jusqu'au lac de Po-yang, dans la province de Kyang-si. On traverse ce lac pour entrer dans la rivière de Kan-kyang, qu'on remonte jusqu'à Nan-ngan-fou ; ensuite on fait douze lieues par terre jusqu'à Nan-kyang-fou, dans la province de Quang-tong, où l'on se rembarque sur une rivière pour se rendre à Canton.

Ainsi, par le moyen des rivières et des canaux, on peut voyager fort commodément de Pékin jusqu'aux dernières extrémités de l'empire, c'est-à-dire l'espace d'environ six cents lieues, sans autre interruption qu'une journée de marche pour traverser la montagne Mey-lin ; encore peut-on se dispenser de quitter sa barque, si l'on veut prendre par les provinces de Quang-si et de Hou-quang, ce qui n'est pas difficile dans les grandes eaux, parce que les rivières de Hu-quang et de Kyang-si se rendent au nord dans le Yang-tsé-kyang : une brasse et demie d'eau suffit pour cette navigation; mais lorsque les eaux s'enflent assez pour faire craindre qu'elles surmontent leurs rives, on ouvre en divers endroits des tranchées qu'on ne manque point ensuite de fermer soigneusement.

Ce grand ouvrage, qui passe pour une des merveilles de l'empire chinois, fut exécuté par l'empereur Chi-tfou ou Hou-per-lye, qui était le fameux Ko-blay-kan, petit-fils de Gengis-kan, et fondateur de la vingtième dynastie des Yeuns. Ce prince, ayant conquis toute la Chine, après s'être déjà rendu maître de la Tartarie occidentale, résolut de fixer sa résidence à Pékin, comme au centre de ses vastes domaines; mais les provinces du nord n'étant pas capables de fournir assez de provisions et de commodités pour la subsistance de ses nombreuses armées et de sa cour, il fit construire un grand nombre de vaisseaux et de longues barques, pour en faire apporter des provinces maritimes. L'expé-

rience lui fit connaître le danger de cette méthode. Une partie de ses vaisseaux périssaient par la tempête; d'autres étaient arrêtés par les calmes. Enfin, pour remédier à ces deux inconvéniens, il prit le parti de faire creuser un canal, entreprise merveilleuse, où la dépense répondit à la difficulté de l'ouvrage et à la multitude innombrable des ouvriers.

Le P. Le Comte observe que, dans quelques endroits où la disposition du terrain n'a pas permis de former une communication entre deux canaux, on ne laisse pas de faire passer les barques de l'un à l'autre, quoiqu'il y ait plus de quinze pieds de hauteur à surmonter. A l'extrémité du canal supérieur, on a construit un double glacis, ou un talus de pierre de taille. Lorsque la barque arrive dans le canal inférieur, au lieu qui répond à cet ouvrage, elle est élevée, avec le secours des cabestans, jusqu'au sommet du premier glacis, d'où son propre poids la fait glisser par le second glacis dans le canal supérieur. On la fait descendre de même du canal supérieur dans l'autre. L'auteur a peine à comprendre comment les barques chinoises, qui sont ordinairement fort longues et très-pesamment chargées, ne se brisent pas par le milieu, lorsqu'elles se trouvent comme suspendues en l'air sur l'angle aigu des deux glacis. Cependant il n'apprit jamais qu'il fût arrivé le moindre accident par cette voie; et l'unique précaution que prennent les négocians lorsqu'ils ne veulent pas quitter leur bord, est de se faire lier avec une corde, pour éviter d'être secoués d'un bout

à l'autre. On ne trouve point de ces écluses dans le grand canal, parce que les barques impériales, qui sont aussi grandes que nos frégates, ne pourraient être élevées à force de bras, ni garanties des accidens. On rencontre un double glacis dans le canal qui est entre Chau-king-fu et Ning-po-fu. Les barques qu'on emploie dans cette route sont construites en forme de gondoles, et leur quille est d'un bois assez dur et assez épais pour soutenir tout le poids du bâtiment.

Au long des routes d'eau, on trouve partout, à la fin de chaque lieue, un *tang*, ou un corps-de-garde de dix ou cinq soldats, qui entretiennent une correspondance continuelle par des signaux. La nuit, ils tirent une petite pièce de canon; pendant le jour, ils s'entr'avertissent par une fumée de feuilles et de branches de pin, qu'ils brûlent dans trois petites étuves en forme de pyramides ouvertes par le sommet.

Les Chinois ne sont pas moins magnifiques dans leurs quais et leurs ponts que dans leurs canaux. On ne saurait voir sans étonnement la longueur des quais et la grandeur des pierres dont ils sont bordés. Les ponts, comme on l'a déjà remarqué, sont admirables par leur hauteur et par leur construction. Comme le nombre en est fort grand, ils forment une perspective fort noble et fort agréable dans les lieux où les canaux sont en droite ligne.

On voit à la Chine des ponts d'une seule arche à demi-circulaire, et bâtie de pierres cintrées, longues

de cinq ou six pieds, sur cinq ou six pouces d'épaisseur; quelques-uns sont polygones. D'autres ponts ont, au lieu d'arches, trois ou quatre grandes pierres placées comme des planches sur des piliers ou des jambages. Ces pierres ont quelquefois jusqu'à dix-huit pieds de long. On voit un grand nombre de ces derniers ponts sur le grand canal. Il n'est pas difficile de faire comprendre la méthode chinoise dans ces édifices. Après avoir achevé les côtés des arches, ils prennent des pierres de quatre ou cinq pieds de longueur, et larges d'un demi-pied, qu'ils placent alternativement debout et en travers, en observant que la situation des dernières soit exactement horizontale. Ainsi, l'épaisseur du sommet de l'arche n'est que celle d'une de ces pierres. C'est peu de chose sans doute, mais il n'y passe jamais de voitures à roues.

Comme le pont, surtout lorsqu'il est d'une seule arche, a quelquefois quarante ou cinquante pieds de largeur entre les deux côtés de l'arche, et qu'il est ordinairement beaucoup plus haut que la rive, on forme aux deux bouts un talus divisé en petits degrés, dont chacun n'a pas plus de trois pieds de hauteur; il s'en trouve néanmoins où les chevaux ne passeraient pas sans peine; mais tout l'ouvrage est généralement fort bien composé.

Les ponts, qui ne sont faits que pour la commodité du passage, sont ordinairement bâtis comme les nôtres, avec de gros piliers de pierre qui sont capables de rompre la force du courant, et de

soutenir des arches si larges et si hautes, que le passage est aisé pour les plus grandes barques. Le nombre en est fort grand dans toutes les parties de la Chine. L'empereur n'épargne point la dépense pour accorder des faveurs de cette nature au public.

Plusieurs de ces ponts sont distingués par leur beauté. Celui de Lu-ko-kyau, bâti sur le Wen-ho, ou la rivière bourbeuse, deux lieues et demie à l'ouest de Pékin, était un des plus beaux qu'on eût jamais vus, avant qu'il eût été ruiné en partie par une inondation, au mois d'août 1688. Il avait subsisté deux mille ans, suivant le témoignage des Chinois, sans avoir souffert la moindre altération; toute sa masse était de marbre blanc, travaillé avec beaucoup d'art : des deux côtés, il avait soixante-dix piliers, à la distance d'un pas l'un de l'autre, séparés par des panneaux de beau marbre, où l'on voyait des fleurs, des feuillages, des figures d'oiseaux et de plusieurs sortes d'animaux fort délicatement gravées; l'entrée du côté de l'est offrait deux lions d'une taille extraordinaire sur des piédestaux de marbre, avec plusieurs autres petits lions en pierre, les uns montant sur le dos des grands, d'autres descendant, et d'autres rampant entre leurs jambes; le côté de l'ouest était orné de deux figures d'éléphans, travaillées avec beaucoup d'habileté, et placées aussi sur des piédestaux.

Mais la Chine a peu de ponts qui puissent être comparés à celui de Fou-cheu-fou, capitale de la province de Fo-kien; la rivière, qui est large d'un

mille et demi, forme de petites îles en se divisant en plusieurs bras : toutes ces îles sont unies par des ponts qui ont ensemble huit lis et soixante-dix brasses chinoises de longueur. Le principal offre plus de cent arches, bâties de pierre blanche, avec des balustrades de chaque côté; sur ces arches s'élèvent, de dix en dix pieds, de petits pilastres carrés, dont les bases ressemblent à des barques creuses : chaque pilastre soutient des pierres de traverse qui servent de support aux pierres du rez-de-chaussée.

Le pont de Suen-chen-fou l'emporte sur tous les autres : il est bâti à la pointe d'un bras de mer, qu'on serait obligé, sans ce secours, de passer dans des barques avec beaucoup de danger. Sa longueur est de deux mille cinq cent vingt pieds chinois; sa largeur, de vingt. Il est supporté par deux cent cinquante-deux grosses pierres, c'est-à-dire de chaque côté par cent vingt-six; la couleur des pierres est grise, l'épaisseur égale à la longueur. Duhalde prétend que rien dans le monde n'est comparable à ce pont.

Dans les lieux où les Chinois n'ont pu bâtir des ponts de pierre, ils ont inventé d'autres méthodes pour y suppléer. Le fameux *pont de fer* (tel est le nom qu'on lui donne), à Quay-cheu, sur la route de Yun-nan, est l'ouvrage d'un ancien général chinois. Sur les deux bords du Pan-ho, torrent qui a peu de largeur, mais qui est très-profond, on a construit une grande porte entre deux gros piliers de pierre, larges de six ou sept pieds, sur dix-sept ou

dix-huit de hauteur ; des deux piliers de l'est pendent quatre chaînes attachées à de gros anneaux, qui vont aboutir aux deux piliers de l'ouest, et qui, étant jointes par d'autres petites chaînes, ont quelque ressemblance avec un filet. On a placé sur ce pont de chaînes des planches fort épaisses, qu'on a trouvé le moyen de joindre ensemble pour en faire un plain-pied continuel ; mais comme il reste quelque distance jusqu'aux portes et aux piliers, parce que les chaînes se courbent en arc, surtout lorsqu'elles sont chargées, on a remédié à ce défaut avec le secours d'un plancher supporté par des tasseaux ou des consoles ; des deux côtés du plancher, on a dressé de petits pilastres de bois, qui soutiennent un toit de la même matière, dont les deux bouts portent sur les piliers de pierre des deux rives.

Kircker parle d'un pont, dans la province de Chen-si, qui porte le nom de *Pont volant*. Il est composé d'une seule arche, bâtie entre deux montagnes sur le Wang-ho, près de la ville de Chon-gan; sa longueur est de six cents pieds, et sa hauteur de six cent cinquante au-dessus de la rivière.

CHAPITRE VII.

Division de la nation chinoise en différentes classes : commerce, arts, manufactures.

Avant de passer aux différens ordres de la nation chinoise, il ne sera pas inutile de faire d'abord quelques observations sur le nombre des habitans de ce grand empire, que quelques missionnaires font monter jusqu'à trois cent millions : c'est une erreur sans doute ; mais appuyons notre estimation sur des faits.

Le tribut qui se lève à la Chine depuis l'âge de vingt ans jusqu'à soixante est payé par plus de cinquante millions de Chinois entre ces deux âges. Dans le dénombrement qui se fit au commencement du règne de Kang-hi, on trouve onze millions cinquante-deux mille huit cent soixante-deux familles, et cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatre hommes capables de porter les armes, sans comprendre dans ce nombre les princes, les officiers de la cour, les mandarins, les soldats congédiés, les lettrés, les licenciés, les docteurs et les bonzes, ni les personnes au-dessous de vingt ans, ni tous ceux qui passent leur vie sur mer, ou qui ont leurs habitations sur les rivières. Il est difficile de ne pas porter tous ces

différens états à un nombre au moins égal ; ce qui donnerait cent vingt millions d'habitans, c'est-à-dire plus que n'en contient l'Europe entière.

Le nombre des bonzes monte seul à plus d'un million : on en compte à Pékin deux mille qui vivent dans le célibat, et trois cent cinquante mille dans les temples ou les monastères établis par lettres-patentes de l'empereur. On ne compte pas moins de quatre-vingt-dix mille lettrés qui ne sont point engagés dans le mariage : il est vrai que les guerres civiles et la conquête des Tartares ont détruit une quantité innombrable d'habitans ; mais la paix, qui n'a pas cessé de régner depuis, a réparé toutes ces pertes par une abondante multiplication.

Duhalde réduit toutes les classes à deux ordres principaux : celui de la noblesse et celui du peuple. Le premier, dit-il, comprend les princes du sang, les mandarins et les lettrés ; le second, les laboureurs, les marchands et les artisans : c'est cette division que nous suivrons.

La noblesse n'est pas héréditaire à la Chine, quoiqu'il y ait des dignités attachées à quelques familles, par la disposition de l'empereur, qui les accorde à ceux qu'il juge dignes de cet honneur. Les enfans d'un père illustre qui s'est élevé aux premiers postes de l'empire ont leur fortune à faire ; et s'ils manquent de talens, ou si leur inclination les porte au repos, ils tombent au rang du peuple, obligés souvent d'exercer les plus viles fonctions. Cependant un fils succède au bien de son père ; mais pour hé-

riter de ses dignités et de sa réputation, il doit s'être élevé par les mêmes degrés : c'est ce qui fait qu'ils attachent toutes leurs espérances à l'étude, comme la seule route qui conduise aux honneurs. Dans quelque condition qu'ils soient nés, ils sont sûrs de leur avancement, lorsqu'ils ont d'heureuses dispositions pour la littérature ; aussi voit-on naître continuellement des fortunes considérables, comme entre les ecclésiastiques d'Italie, où la plus basse naissance n'empêche point d'aspirer aux premières dignités de l'Église.

Les titres permanens de distinction n'appartiennent qu'à la famille régnante ; outre le rang de prince, que tous les descendans de l'empereur doivent à leur naissance, ils jouissent de cinq degrés d'honneur, qui répondent aux titres européens de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons. Ceux qui épousent les filles d'un empereur participent à ces distinctions, comme ses propres fils et leurs descendans. On leur assigne des revenus qui répondent à leur dignité ; mais ils ne jouissent d'aucun pouvoir. Cependant la Chine a des princes qui n'ont aucune alliance avec la maison impériale ; tels sont les descendans des dynasties précédentes, ou ceux dont les ancêtres ont acquis ce titre par les services qu'ils ont rendus à la patrie. Lorsque le fondateur de la famille tartare qui règne aujourd'hui fut établi sur le trône, il accorda plusieurs titres d'honneur à ses frères, qui étaient en grand nombre, et qui avaient contribué par leur valeur à la conquête d'un si grand état : ce sont ceux que les Euro-

péens ont nommés *régulos*, ou princes du premier, du second et du troisième rang. Le nouveau monarque établit alors qu'entre les enfans de chaque régulo, il y en aurait toujours un qui succéderait à son père dans la même dignité.

La ceinture jaune est une distinction commune à tous les princes du sang, de quelque rang qu'ils puissent être. Cependant ceux que leurs richesses ne mettent point en état d'entretenir un équipage convenable à leur naissance affectent de cacher cette ceinture.

Quelque lustre qu'ils puissent tirer de leur naissance et de leurs dignités, ils vivent dans l'état sans pouvoir et sans crédit : on leur accorde un palais, une cour, avec des officiers et un revenu digne de leur rang ; mais ils ne jouissent d'aucune sorte d'autorité ; le peuple ne laisse pas de les traiter avec beaucoup de respect.

Quoiqu'on ne compte pas plus de cinq générations des princes du sang depuis leur origine, leur nombre ne monte pas aujourd'hui à moins de deux mille : ils se nuisent les uns aux autres en se multipliant, parce que la plupart n'ont point de biens en fonds de terre, et que l'empereur, ne pouvant leur accorder à tous des pensions, plusieurs vivent dans une extrême pauvreté qui les expose au mépris. L'usage des Tartares est de faire mourir tous les princes d'une race détrônée.

Vers la fin de la dynastie de Ming, on comptait dans la ville de Kyang-chew plus de trois mille fa-

milles de cette race, dont quelques-unes étaient réduites à vivre de la charité d'autrui. Les brigands qui s'emparèrent de Pékin extirpèrent presque entièrement cette race, ce qui a rendu désertes quelques parties de la ville. Ceux qui échappèrent au carnage prirent le parti de quitter la ceinture jaune et de changer de nom, pour se mêler avec le peuple; mais on les connaît encore pour descendans du sang impérial. Les missionnaires de la même ville en eurent un pendant quelque temps à leur service, dans une maison qui avait été bâtie par un autre de ces princes. Ce noble valet ayant découvert que des Tartares le cherchaient, prit la fuite et disparut.

L'usage accorde aux princes, outre leur femme légitime, trois autres femmes, auxquelles l'empereur donne des titres, et dont les noms sont enregistrés au tribunal des princes. Leurs enfans prennent séance après ceux des femmes légitimes, et sont plus respectés que les enfans des concubines ordinaires. Les princes ont aussi deux sortes de domestiques; les uns, qui sont proprement esclaves; les autres, Tartares ou Chinois tartarisés, que l'empereur leur accorde en plus ou moins grand nombre, suivant le dessein qu'il a de leur faire honneur: ce sont les derniers qui composent l'équipage du régulo, et qui s'appellent vulgairement *les gens de sa porte.* Il se trouve entre eux des mandarins considérables, des vice-rois, et même des Tsong-tous, qui, sans être esclaves comme les premiers, n'en sont pas

moins soumis à leur maître, et passent au service de ses enfans, lorsqu'ils héritent de la dignité de leur père. Si le prince est dégradé pendant sa vie, ou si sa dignité n'est pas conservée à ses enfans, cette sorte de domestiques passe à quelque autre prince du sang, que l'empereur élève à la dignité de régulo.

Les fonctions des princes des cinq premiers ordres se réduisent à se trouver présens aux cérémonies publiques, et à paraître chaque matin au palais impérial : ils se retirent ensuite dans l'intérieur de leur palais, où toutes leurs affaires sont bornées au gouvernement de leur famille et de leurs officiers domestiques. On ne leur laisse pas même la liberté de se visiter les uns les autres, ni celle de se loger hors de la ville, sans une permission expresse de la cour. Cependant il leur arrive quelquefois d'être employés aux affaires publiques, et de se faire considérer par d'importans services.

On met au rang des nobles, 1°. ceux qui ont été revêtus de la dignité de mandarins dans les provinces, soit qu'ils aient été congédiés, ce qui arrive presque à tous, soit qu'ils aient été forcés de résigner leur emploi, soit qu'ils se soient retirés volontairement, avec la permission de l'empereur. 2°. Ceux qui, ne s'étant pas rendus capables d'obtenir les degrés littéraires, n'ont pas laissé de se procurer, par faveur ou par présens, certains titres d'honneur qui leur donnent le privilége de visiter les mandarins, et qui leur attirent par conséquent le respect du peuple.

3°. Tous les étudians, depuis l'âge de quinze ou seize ans jusqu'à quarante, qui ont subi les examens établis par l'usage.

La plus noble famille de la Chine est celle du philosophe Confucius. C'est en effet la plus ancienne du monde, puisqu'elle s'est conservée en droite ligne depuis plus de deux mille ans : elle descend d'un neveu de cet homme célèbre, qui est nommé par excellence *Ching-jin-ti-chi-cul*, c'est-à-dire neveu du grand homme. En considération d'une si belle origine, les empereurs ont constamment honoré un de ses descendans du titre de *kong*, qui répond à celui de nos ducs ou de nos anciens comtes. Celui qui porte aujourd'hui ce titre fait sa résidence à Kye-feu-hyen, dans la province de Chan-tong, patrie de l'illustre Confucius, qui a toujours pour gouverneur un mandarin de la même famille.

Une des principales marques de noblesse entre les Chinois consiste dans les titres d'honneur que l'empereur accorde aux personnes distinguées par leur mérite; il étend quelquefois cette faveur jusqu'à la dixième génération, en la mesurant aux services qu'on a rendus au public; il la fait même remonter, par des lettres expresses, au père, à la mère, au grand-père, qu'il honore chacun d'un titre particulier, sur ce principe d'émulation que toutes les vertus des enfans doivent être attribuées à l'exemple et aux soins de leurs ancêtres.

L'empereur Kang-hi suivit cette méthode, en 1668, pour récompenser le P. Ferdinand Verbiest,

Jésuite flamand : ce missionnaire ayant fini ses tables des révolutions célestes et des éclipses pour deux mille ans, réduisit ce grand ouvrage à trente-deux volumes de cartes, avec leurs explications, sous le titre d'*Astronomie perpétuelle de l'empereur Khang-hi.* Il eut l'honneur de les présenter à Sa Majesté, dans une assemblée générale des grands de l'empire, qui avait été convoquée à cette occasion. Ce présent fut reçu avec beaucoup de satisfaction, et non-seulement il fut placé dans les archives du palais, mais, en récompense d'un si grand service, le P. Verbiest fut créé président du tribunal des mathématiques, avec le titre de ta-jin, ou de grand homme, qui appartient à cette dignité, et que l'empereur étendit à toutes les personnes de son sang. Comme Verbiest n'avait personne de sa famille à la Chine, tous les autres missionnaires de son ordre passèrent pour ses frères, et furent considérés sous le titre de mandarins. La plupart des missionnaires firent inscrire sur la porte de leurs maisons le nom de ta-jin : c'est l'usage commun des Chinois : fiers des titres qu'ils ont obtenus, ils ne manquent point de les faire graver dans plusieurs endroits de leur demeure, et même sur les lanternes qu'on porte devant eux pendant la nuit. L'empereur conféra les mêmes honneurs aux ancêtres de Verbiest, par autant de patentes qu'il y eut de personnes de nommées. Pierre Verbiest, son grand-père, Paschasie de Wolff, sa grand'mère, Louis Verbiest, son père, et Anne Van-herke, sa mère, furent ainsi revêtus des pré-

mières dignités de la Chine, pendant qu'ils vivaient obcurs et pauvres dans un coin de l'Europe.

On peut conclure qu'à l'exception des princes de la famille régnante et des descendans de Confucius, il n'y a point d'autre noblesse à la Chine que celle du mérite, déclaré par l'empereur, et distingué par de justes récompenses. Tous ceux qui n'ont pas pris les degrés littéraires passent pour plébéiens.

Les Chinois lettrés ont été ennoblis dans la seule vue d'encourager l'application de l'étude et le goût des sciences, dont les principales à la Chine sont l'histoire, la jurisprudence et la morale, comme celles qui ont le plus d'influence sur la paix et le bonheur de la société. On voit, dans toutes les parties de l'empire, des écoles et des salles ou des colléges, où l'on prend comme en Europe les degrés de licencié, de maître-ès-arts et de docteur. C'est dans les deux dernières de ces trois classes qu'on choisit tous les magistrats et les officiers civils. Comme il n'y a point d'autre voie pour s'élever aux dignités, tout le monde se livre assidûment à l'étude, dans l'espérance d'obtenir les degrés, et de parvenir à la fortune. Les jeunes Chinois commencent leurs études dès l'âge de cinq ou six ans. Le nombre des écoliers est si grand, que, pour faciliter l'instruction, le premier rudiment qu'on leur présente est une centaine de caractères qui expriment les choses les plus communes, telles que le soleil, la lune, l'homme, certaines plantes et certains animaux, une maison, des ustensiles familiers, en leur faisant voir d'un autre

côté les figures des choses mêmes. Ces figures peuvent être regardées comme le premier alphabet des Chinois.

On leur met ensuite entre les mains un petit livre nommé *San-tsé-king*, qui contient tout ce qu'un enfant doit apprendre, et la méthode pour l'enseigner. Il est composé de plusieurs courtes sentences, dont chacune n'a pas plus de trois caractères, et qui sont rangées en rimes, comme un secours pour la mémoire des enfans. Ils doivent les apprendre par degrés, quoiqu'elles soient au nombre de plusieurs mille. Un jeune Chinois en apprend d'abord cinq ou six par jour, à force de les répéter du matin au soir, et les récite deux fois à son maître. Il est châtié s'il manque plusieurs fois à sa leçon. On le fait coucher sur un banc, où il reçoit neuf ou dix coups de fouet par-dessus ses habits. On n'accorde aux enfans qu'un mois de congé au commencement de l'année, et cinq ou six jours au milieu.

Lorsqu'ils sont une fois arrivés au livre *Tsé-chu*, qui contient la doctrine de Confucius et de Mensius, il ne leur est pas permis de jeter les yeux sur d'autres livres, avant qu'ils l'aient appris jusqu'à la dernière lettre. Ils n'en comprennent point encore le sens; mais on attend, pour leur en donner l'explication, qu'ils sachent parfaitement tous les caractères. Pendant qu'ils apprennent à lire les lettres, on les accoutume à les former avec un pinceau; car les Chinois n'ont pas l'usage des plumes. On commence par leur donner de grandes feuilles de papier écrites

en grands caractères rouges, qu'ils doivent couvrir de noir; ensuite on leur fait prendre une feuille de lettres noires, moins grandes que les premières, sur lesquelles, mettant une feuille blanche et transparente, ils forment de nouveaux traits calqués sur ceux de dessous. Mais ils se servent plus souvent encore d'une planche blanchie et divisée en petits carrés, dans lesquels ils tracent leurs caractères; après quoi ils les effacent avec de l'eau, pour épargner le papier. Ils apportent ainsi beaucoup de travail à se former la main, parce que, dans l'examen triennal pour les degrés, on rejette ordinairement ceux qui écrivent mal, à moins qu'ils ne donnent des preuves d'une habileté distinguée dans le langage ou dans la manière dont ils traitent leur sujet.

Lorsqu'ils sont assez avancés dans l'écriture pour s'appliquer à la composition, ils doivent apprendre les règles du *Ven-chang*, espèce de thême qui ressemble à celui qu'on fait faire aux écoliers de l'Europe avant d'entrer en rhétorique, mais plus difficile, parce que le sens en est plus resserré et le style particulier. On leur donne pour sujet une sentence des auteurs classiques, qu'ils appellent *timou* ou thèse. Il ne consiste souvent qu'en un simple caractère. Pour s'assurer du progrès des enfans, l'usage, dans plusieurs provinces, est d'envoyer ceux d'une même famille à la salle commune de leurs ancêtres, où chaque chef de maison leur donne à son tour un sujet de composition, et leur fait préparer un dîner. Il juge de la bonté de leur travail, et donne le prix.

à celui qui l'a mérité. Si quelqu'un s'absente sans une juste raison, ses parens doivent payer douze sous pour l'expiation de sa faute.

Outre ces soins volontaires et domestiques, les jeunes écoliers subissent souvent l'examen des mandarins, qui président aux lettres et sont obligés à d'autres compositions, sous les yeux d'un mandarin inférieur de cet ordre, qui porte le titre de *hyo-kouang*, ou gouverneur de l'école. Cette cérémonie se renouvelle deux fois l'année, au printemps et pendant l'hiver. Dans quelques villages, les gouverneurs se chargent eux-mêmes de faire composer les gens de lettres du voisinage : ils les assemblent chaque mois ; ils distribuent des récompenses à ceux qui ont le mieux réussi, et fournissent aux autres frais de la fête.

Il n'y a point de ville, de bourg, ni même de petit village qui n'ait ses maîtres d'école pour l'instruction de la jeunesse. Les enfans de qualité ont leurs précepteurs, qui sont des docteurs ou des licenciés. Ils apprennent d'eux, non-seulement la science des lettres, mais encore celle des manières et toutes les cérémonies qui regardent la civilité. Dans l'âge convenable, ils apprennent l'histoire et les lois de leur patrie. Le nombre de ces précepteurs est infini, parce qu'ils se prennent entre ceux qui aspirent aux degrés et qui ne réussissent point à les obtenir. L'emploi des maîtres d'école est honorable. Ils sont entretenus aux frais des familles. Les parens leur donnent la main dans toutes sortes d'occasions.

Leur titre est *Syeu-sing*, qui signifie notre maître ou notre docteur. Ils reçoivent, pendant toute leur vie, des témoignages d'une profonde soumission de la part de leurs élèves.

Quoique la Chine n'ait pas d'universités comme l'Europe, on trouve, dans chaque ville du premier ordre, un grand palais qui sert à l'examen des gradués. Ces édifices sont encore plus grands dans les villes capitales; mais ils sont tous bâtis dans le même goût. Le mur d'enclos est d'une hauteur extraordinaire, et l'entrée magnifique. C'est une place carrée de cent cinquante pas de grandeur, plantée d'arbres avec des bancs et des siéges pour les officiers et les soldats qui font la garde pendant l'examen. Des deux côtés de la dernière cour est un grand nombre de petites chambres l'une près de l'autre, longues de quatre pieds et demi sur trois et demi de large, pour loger les étudians, qui sont quelquefois plus de six mille. Mais avant d'entrer au palais pour la composition, ils sont dépouillés avec beaucoup de soin, dans la crainte qu'ils n'aient apporté quelque livre ou quelque écrit. On ne leur laisse que de l'encre et des pinceaux. Si l'on découvrait quelque fraude, les coupables seraient punis sévèrement, et même exclus de tous les degrés. Aussitôt que les aspirans sont entrés, on ferme soigneusement les portes, et l'on y met le sceau public. Le tribunal a des officiers dont le devoir est de veiller à tout ce qui se passe et d'empêcher les visites ou les communications d'une chambre à l'autre.

Les chefs ou les présidens à qui appartient le droit de l'examen, sont les *fou-yven*, les *chi-fou* et les *chi-hyen*, c'est-à-dire les gouverneurs de la province et des villes du premier et du troisième rang. Aussitôt que les jeunes étudians sont en état de subir l'examen des mandarins, ils doivent essayer d'abord celui du chi-yven de leur juridiction. Cet officier donne le thême, examine les compositions, ou les fait examiner par son tribunal, et juge de la bonté des pièces. De huit cents candidats, par exemple, il en nomme six cents, qui prennent le titre de *hyen-mings*, c'est-à-dire inscrits pour le hyen. Ils se trouve des hyens où le nombre des étudians monte jusqu'à six mille. Les six cents doivent paraître ensuite à l'examen du chi-fou, ou du gouverneur de la ville du premier ordre, qui, par un nouveau choix, en nomme environ quatre cents, sous le titre de *fu-mings*, c'est-à-dire inscrits pour le second examen. Jusqu'alors ils n'ont aucun degré dans la littérature, et leur nom général est celui de *tong-seng*, ou candidats.

Il y a dans chaque province un mandarin envoyé de la cour, qui ne conserve son office que trois ans, sous le titre de *hyo-tau*, ou dans quelques autres endroits, sous celui de *hyo-yven*. Il est en correspondance avec les grands tribunaux de l'empire. Pendant la durée de ses fonctions, il est chargé de deux examens; l'un, qui se nomme *sui-kau*, l'autre *ko-kau*. Ce devoir l'oblige à visiter toutes les *fous*, ou toutes les villes du premier ordre de sa province.

En arrivant dans une de ces villes, il commence par aller rendre ses respects à Confucius : ensuite il explique quelques passages des auteurs classiques ; après quoi, les jours suivans sont employés à l'examen. Les quatre cents candidats fu-mings paraissent à son tribunal pour la composition. S'ils forment un trop grand nombre avec ceux des autres hyens subordonnés au même fu, on les divise en deux troupes. Ici l'on emploie toutes sortes de précautions pour empêcher que les auteurs des compositions ne soient connus des mandarins. Le hyo tau nomme quinze personnes sur les quatre cents qu'on suppose venues de chaque hyen. On leur accorde alors le premier degré, avec la qualité de *syen-tsay*, qui répond à celle de bachelier. Comme c'est proprement l'entrée des études, ils prennent l'habit de leur ordre, qui consiste dans une robe bleue bordée de noir, avec la figure d'un oiseau, en argent ou en étain, sur la pointe de leur bonnet. Ils ne sont plus sujets à la bastonnade par l'ordre des mandarins ordinaires ; ils dépendent d'un mandarin particulier, qui les punit lorsqu'ils tombent dans quelque faute ; mais si l'on découvrait que la faveur eût quelque part à leur élection, l'envoyé de la cour perdrait tout à la fois sa fortune et sa réputation.

Les mêmes mandarins qui sont chargés de l'examen du savoir examinent aussi les candidats qui se présentent pour la guerre. Dans ce dernier genre, il faut donner des preuves d'habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval, et de force à lever quelque grosse

pierre, ou à porter un pesant fardeau. On donne en même temps à ceux qui ont fait quelque progrès dans l'étude de leur profession des questions à résoudre sur les campemens, les marches et les stratagèmes militaires; car les guerriers ont, comme les lettrés, des livres qui traitent du métier des armes, et qui sont uniquement composés pour leur instruction.

Le hyo-tau étant obligé, par son office, de faire une fois le tour de la province, assemble dans chaque ville du premier ordre tous les syen-tsays, ou les bacheliers qui en dépendent. Après s'être informé de leur conduite, il examine leurs compositions; il récompense les progrès; il punit les négligences. Quelquefois, pour exercer une justice plus exacte, il les divise en six classes : l'une, de ceux qui se sont distingués avec éclat; il leur donne pour récompense un taël ou une écharpe d'argent. Ceux de la seconde classe reçoivent une faveur plus légère, telle qu'une écharpe de soie, ou quelque petite somme d'argent. La troisième classe n'est ni récompensée ni punie. Ceux de la quatrième reçoivent la bastonnade; ceux de la cinquième perdent l'oiseau qu'ils portent à leur bonnet, et deviennent demi-bachelier. Enfin, ceux qui ont le malheur de composer la dernière classe sont entièrement dégradés. Mais cet excès d'humiliation est très-rare. Dans les examens de cette espèce, on voit quelquefois un homme de cinquante ou soixante ans recevoir la bastonnade, tandis que son fils, qui compose avec

lui, reçoit des applaudissemens et des récompenses; mais le mandarin ne se porte jamais à des punitions si rigoureuses lorsqu'il n'y a point de plainte contre la conduite et contre les principes des mœurs.

Un gradué qui ne se trouve point à cet examen triennal s'expose au danger d'être privé de son titre, et de retomber au rang du peuple. Il n'y a que la maladie ou le deuil pour la mort d'un père qui puisse lui servir d'excuse. Seulement les anciens gradués qui sont parvenus à la vieillesse obtiennent, pour le reste de leur vie, une dispense de toutes sortes d'examens, sans perdre l'habit ni les honneurs de leur degré.

Le degré de *kyou-sin*, qui signifie licencié, ou maître-ès-arts, demande un nouvel examen, qu'on appelle *chou-kau*. Il ne se fait qu'une fois l'an, dans la capitale de chaque province, sous l'inspection des grands officiers, accompagnés de quelques autres mandarins. La cour en députe deux avec la qualité de présidens : l'un, qui porte le titre de *ching-chu-kau*, et qui doit être *haulin*, c'est-à-dire membre du principal collége des docteurs de l'empire; l'autre, nommé *fou-chou*. Sur dix mille syen-tsays qui se trouveront dans une province, souvent il n'y en a pas plus de soixante qui obtiennent le degré de kyou-sin. Leur robe est de couleur brunâtre, avec un bord bleu de quatre doigts. L'oiseau qu'ils portent sur leur bonnet doit être d'or ou de cuivre doré. Leur chef est honoré du titre de *kay-yven*.

Ce degré ne s'obtient pas facilement, et souvent l'on corrompt les juges. Les kyou-sins doivent se rendre à Pékin l'année suivante, pour subir l'examen qui les conduit au degré de docteur. C'est l'empereur qui fait les frais de leur voyage. Ceux qui, étant parvenus au degré de kyou-sins, se bornent à cet honneur, soit parce qu'ils sont déjà d'un âge avancé, soit parce que leur fortune est médiocre, ont la liberté de se dispenser de cet examen, qui se fait à Pékin tous les trois ans. Un kyou-sin est qualifié pour toutes sortes d'emplois. Dans ce degré, on obtient quelquefois des emplois importans par le rang de l'âge. On a vu des kyou-sins élevés à la dignité de vice-rois. Aussitôt qu'ils sont revêtus de quelque office public, ils renoncent au degré de docteur.

Tous les licenciés qui sont sans emploi doivent se rendre à Pékin pour l'examen triennal, qui porte le nom d'*examen impérial*. C'est l'empereur même qui dicte le sujet de la composition. L'attention qu'il y apporte, et le compte exact qu'on lui rend du travail, donnent lieu de supposer qu'il en est le juge. Le nombre de ceux qui forment cette assemblée monte quelquefois à cinq ou six mille, dont environ trois cents sont élevés au degré de docteur; quelquefois cette distinction n'est accordée qu'à cent cinquante. Les trois principaux prennent le titre de *tyen-sé-men-seng*, qui signifie *disciple du fils du ciel*. Le premier, ou le chef, se nomme *chuan-yven*; le second, *pang-yven*; et le troisième, *tan-wha*. Entre les autres, l'empereur en choisit un certain

nombre, qu'il décore du titre de *hau-lin*, c'est-à-dire *docteur du premier ordre*. Le reste porte celui de *tsin-tsé*.

Un Chinois qui parvient au glorieux titre de tsin-tsé, soit dans la littérature, soit dans les armes, peut le regarder comme un établissement solide, qui le met à couvert de toutes sortes de besoins. Outre les présens qu'il reçoit en grand nombre de ses amis et de ses cliens, il peut s'attendre d'être employé tôt ou tard aux offices les plus importans de l'empire, et de voir sa protection recherchée de tout le monde. Ses parens et ses amis ne manquent point d'ériger dans leur ville des arcs de triomphe à son honneur. Ils y inscrivent son nom, son âge, le lieu et le temps de son élévation.

L'empereur Kang-hi remarqua, vers la fin de son règne, que les livres imprimés n'étaient point en aussi grand nombre ni aussi bien écrits qu'il le désirait pour sa propre gloire et pour l'utilité publique: il en accusa les principaux docteurs, qui négligeaient leurs études pour se livrer aux intrigues de l'ambition. Aussitôt que l'examen fut fini, il entreprit, contre l'usage, d'examiner lui-même ces grands docteurs, qui se glorifiaient d'examiner les autres. Si sa résolution leur causa beaucoup d'alarme, elle fut suivie d'une sentence encore plus sévère; plusieurs furent dégradés et renvoyés honteusement dans leurs provinces. L'effet de cet exemple fut d'inspirer aux autres plus d'application à l'étude. L'empereur s'applaudit d'autant plus de sa conduite,

qu'un des plus savans hommes de sa cour, qui fut employé à l'examen des compositions, porta le même jugement que lui des pièces rejetées, à l'exception d'une seule sur laquelle il resta indécis. N'y avait-il pas un peu de flatterie dans le jugement et dans l'indécision ?

Duhalde observe encore, à l'occasion des sien-tsays, ou des bacheliers, qu'après avoir été déclarés dignes des degrés, ils se rendent à la porte du ti-hyo-tau, ou du mandarin qui préside aux examens, vêtus de toile noire et la tête couverte d'un bonnet commun. Aussitôt qu'ils sont admis en sa présence, ils s'inclinent devant lui, ils tombent à genoux, et se prosternent plusieurs fois à droite et à gauche, sur deux lignes, jusqu'à ce que le mandarin leur fasse apporter les habits convenables au degré de bachelier, lesquels consistent dans une veste, un surtout ou une robe, et un bonnet de soie. Lorsqu'ils en sont revêtus, ils se prosternent encore devant le tribunal du mandarin, après quoi se rendant au palais de Confucius, ils baissent quatre fois la tête jusqu'à terre devant son nom et devant ceux des plus éminens philosophes : ils retournent ensuite dans leurs provinces. Là, se joignant à tous les sien-tsays du même district, ils vont en corps se prosterner devant le gouverneur, sur son tribunal. Cet officier suprême les presse de se relever, et leur présente du vin dans des coupes, qu'il élève d'abord en l'air. Dans plusieurs endroits, il distribue entre eux des pièces de soie rouge dont ils se font une espèce de baudrier. Ils re-

çoivent aussi deux petites baguettes ornées de fleurs d'argent, qu'ils placent des deux côtés de leurs bonnets comme des caducées. Alors ils se rendent avec le gouverneur à leur tête au palais de Confucius, pour terminer la cérémonie par les salutations ordinaires. Ce dernier acte est comme le sceau qui achève de les mettre en possession de leur nouvelle dignité, parce qu'ils reconnaissent ainsi Confucius pour leur maître, et qu'ils font profession de suivre ses maximes de gouvernement. Les enfans des charretiers, des bouchers, des bourreaux, des comédiens et les bâtards, sont exclus de toutes sortes de degrés.

Les candidats, après avoir mis la dernière main à leurs compositions, les ferment soigneusement et mettent dessus leur nom et celui de leur pays, avec une enveloppe qui ne permet pas de les lire. Elles sont livrées aux officiers établies qui les portent à la salle des mandarins, où elles doivent être examinées : celles qui ne méritent pas de passer dans la seconde chambre sont rejetées. De cinq mille, il y en a toujours la moitié qui ne passe point la première chambre. Les autres, après avoir subi l'examen dans la seconde, sont réduites aussi presqu'à la moitié; cette moitié parvient jusqu'à la troisième chambre, pour y être jugée par les présidens de l'examen. Il en demeure cinquante des plus élégantes que l'on range dans l'ordre qui convient à chacune, précisément comme les rangs de licence en Sorbonne. On cherche alors les noms des compositeurs, et les ayant appelés à haute voix, on les inscrit sur de grands tableaux

qui sont suspendus dans une place publique. Cette seule déclaration les élève au degré.

S'il se trouve d'autres compositions qui méritent le même honneur, on conserve par écrit le nom des auteurs, avec une recommandation dans laquelle on déclare qu'ils auraient été dignes du degré, si l'usage en eût admis un plus grand nombre ; ce qui passe pour une distinction extrêmement honorable.

La durée de l'examen est de trois jours, pendant lesquels tous ceux qui ont part à cette importante cérémonie sont enfermés. L'empereur en fait toute la dépense : elle va si loin, que Navarette se dispense du calcul, parce qu'il ne paraîtrait pas croyable aux Européens. Ensuite le vice-roi, les examinateurs et les autres grands mandarins, reçoivent les gradués avec toutes sortes d'honneurs, les traitent dans un festin solennel, et leur donnent à chacun son écuelle d'argent, son parasol de soie bleue et sa chaise à porteurs.

Au moment où les tableaux sont suspendus, quantité de personnes se hâtent de partir pour aller porter à la famille des gradués la première nouvelle de leur élévation : ces courriers sont généreusement récompensés. Toute la ville célèbre le bonheur de son citoyen par des réjouissances publiques. Lorsqu'il arrive lui-même, il est accablé de visites, de félicitations et de présens ; chacun lui offre une somme d'argent, suivant sa fortune, pour contribuer aux frais des voyages qu'il est obligé de faire à la cour en qualité de licencié. Son nom d'ailleurs est enregistré dans

les livres impériaux, afin qu'il puisse être employé dans l'occasion aux emplois du gouvernement. Ceux qui aspirent à la qualité de *docteur*, déclarent qu'ils veulent être examinés par l'empereur, et reçoivent ordre de se rendre à la cour, où Sa Majesté leur donne des thêmes, et juge de leur composition. On accorde tous les honneurs imaginables à ceux qui remportent le premier prix : quelques-uns sont réservés pour le collége impérial; les autres retournent dans leur patrie pour y attendre les emplois qui leur sont destinés.

Quoiqu'on apporte des soins extrêmes à prévenir la corruption, les moyens ne manquent jamais pour s'élever par cette voix. L'empereur Kang-hi fit couper la tête à deux licenciés convaincus de ce crime. La méthode de corruption la plus commune est de rendre visite à l'examinateur. S'il est disposé à favoriser le candidat, il convient d'une somme avec lui; ensuite il lui demande une marque à laquelle il puisse distinguer sa composition, s'il n'aime mieux lui communiquer le sujet, pour lui donner le temps d'y travailler à loisir; mais si le candidat, qui s'élève par cette lâcheté, est reconnu pour un homme sans mérite, on s'en prend à l'examinateur.

Navarette voudrait que les écoliers de l'Europe ressemblassent mieux à ceux de la Chine. « La gravité et la modestie, dit-il, sont le partage des lettrés chinois. Ils marchent toujours les yeux baissés. Un jeune écolier n'est pas moins composé dans son air et dans ses manières; mais ces vertus, ajoute-t-il, sont gâtées

par un orgueil incroyable, qui leur fait presque refuser la qualité d'hommes à tous les autres peuples du monde. Cependant les Tartares qui n'ont pas tant d'inclination pour les lettres ont un peu humilié les savans chinois ».

Observons ici que, sous le nom de *savans* ou de *lettrés* on comprend tous les étudians de la Chine, soit qu'ils aient pris quelque degré, ou qu'ils n'y soient point encore parvenus, soit employés ou sans emplois. Tous les mandarins sont lettrés; mais tous les lettrés ne sont pas mandarins.

Les laboureurs à la Chine sont au-dessus des marchands et des artisans; leurs priviléges ont plus d'étendue, et leur profession est regardée comme la plus nécessaire à l'état. Les Chinois prétendent, suivant Navarette, que l'empereur est obligé de leur accorder une protection spéciale, et d'augmenter sans cesse leurs priviléges, parce que c'est de leur travail et de leur industrie que toute la nation tire sa subsistance. Il est certain qu'elle ne pourrait pas vivre sans l'application et les efforts continuels que les paysans apportent à l'agriculture. La Chine est si peuplée, que toutes ses terres cultivées jusqu'à la moindre partie, comme elles le sont effectivement, suffisent à peine pour la nourriture de tous ses habitans. Un empire si vaste a peu de ressource dans le secours des étrangers, pour suppléer à ses nécessités, quand ses correspondances seraient mieux établies avec eux. C'est par cette raison qu'on y a toujours regardé le progrès de l'agriculture comme un des principaux objets du

gouvernement, et que les laboureurs et leur profession y sont également respectés. On y célèbre une fête publique à leur honneur. L'empereur même fait gloire, une fois l'année, de manier la charrue, à l'imitation des anciens monarques du Levant.

King-vang, vingt-quatrième empereur de la famille de Cheu, sous le règne duquel on vit naître le philosophe Confucius, 531 ans avant la naissance de Jésus-Christ, renouvela toutes les lois que ses prédécesseurs avaient portées en faveur de l'agriculture; mais elle fut élevée au comble de l'honneur par l'empereur Ven-ti, qui régna 352 ans après King-vang. Ce prince, voyant ses états ruinés par la guerre donna l'exemple du travail à ses sujets, en labourant lui-même les terres de la couronne. Ses ministres et toute la noblesse de l'empire se virent dans la nécessité de l'imiter. On regarde cet événement comme l'origine d'une grande fête qui se célèbre annuellement dans toutes les villes de la Chine lorsque le soleil entre au 15ᵉ degré du verseau; c'est-à-dire au point que l'astronomie chinoise a fixé pour le commencement du printemps. Dans ce jour, le gouverneur de chaque ville sort de son palais, précédé de ses enseignes et d'un grand nombre de flambeaux allumés, au bruit de divers instrumens. Il est couronné de fleurs, et, dans cet équipage, il marche vers la porte orientale de la ville, comme s'il allait au-devant du printemps. Son cortége est composé d'un grand nombre de litières peintes ou revêtues d'étoffes de soie qui représentent, en diverses figures,

les portraits des hommes illustres dont l'agriculture a ressenti les bienfaits, avec les histoires qui appartiennent au même sujet. Les rues sont ornées de tapisseries ; on élève des arcs de triomphe à certaines distances ; on suspend des lanternes, et les villes sont éclairées par des illuminations.

Parmi les figures, on voit une vache de terre d'une grosseur si monstrueuse, que cinquante hommes suffisent à peine pour la tirer. Derrière cette vache, qui a les cornes dorées, paraît un enfant qui passe pour le génie de l'industrie et du travail. Il marche un pied nu et l'autre chaussé, avec une baguette à la main, dont il aiguillonne sans cesse la vache, comme pour la faire avancer. Il est suivi des laboureurs armés de leurs instrumens, et l'on voit paraître après eux des troupes de masques et de comédiens qui représentent diverses pièces. Cette procession se rend au palais du gouverneur, où l'on dépouille la vache de tous ses ornemens. On tire de son ventre un grand nombre d'autres petites vaches de terre, qui se distribuent à l'assemblée avec les fragmens de la grande vache qu'on brise en pièces; ensuite le gouverneur prononce une courte harangue en l'honneur de l'agriculture, qu'il recommande comme l'exercice le plus utile au bien public.

L'attention de l'empereur et des mandarins pour la culture des terres est portée si loin, que, s'il arrive à la cour quelque messager d'un vice-roi, le monarque n'oublie jamais de s'informer quel est l'état des champs et des moissons. Une pluie favorable est

une occasion de visite et de complimens entre les mandarins. Au printemps, qui commence dans le cours du mois de février, l'empereur ne manque pas, suivant l'ancien usage, de conduire solennellement une charrue, et d'ouvrir quelques sillons pour animer les laboureurs par son exemple. Les mandarins observent la même cérémonie dans chaque ville, avec les formalités suivantes : le tribunal des mathématiques commence, sur les ordres qu'il reçoit, par fixer le vingt-quatrième jour de la seconde lune, comme le plus propre au labourage ; ensuite le tribunal des rites avertit l'empereur, par un mémoire, des préparatifs établis pour la fête. 1°. Sa Majesté doit nommer douze seigneurs pour lui servir de cortége et labourer après elle. Ces seigneurs doivent être trois princes et neuf présidens des cours souveraines, ou leurs assistans, dans le cas de vieillesse ou de maladie. 2°. Comme le devoir de l'empereur, dans cette cérémonie, ne consiste pas seulement à labourer la terre pour exciter l'émulation par son exemple, et qu'en qualité de premier pontife il est obligé d'offrir un sacrifice à Chang-ti pour obtenir l'abondance, il est averti qu'il doit s'y préparer par trois jours de jeûne et de continence. Les princes et les mandarins nommés pour l'accompagner sont assujettis à la même loi. 3°. La veille du jour marqué, Sa Majesté doit envoyer à la salle de ses ancêtres une députation de plusieurs seigneurs, pour se prosterner devant leurs tablettes, et leur donner avis, comme s'ils étaient vivans, qu'elle

se propose d'offrir le lendemain un grand sacrifice.

Outre ces devoirs, qui regardent l'empereur, le même tribunal prescrit à divers autres tribunaux les préparatifs qui les concernent : l'un est chargé de préparer le sacrifice; un autre, de composer la formule que l'empereur doit répéter dans la cérémonie; un autre, de faire dresser les tentes où sa maison doit dîner; un quatrième, d'assembler quarante ou cinquante laboureurs respectables par leur âge, qui doivent être présens lorsque l'empereur met la main à la charrue; et quarante jeunes paysans pour disposer les instrumens d'agriculture, pour accoupler les bœufs et préparer les grains qui doivent être semés. On choisit cinq sortes de graines, qui représentent toutes les autres. C'est du froment, du riz, des féves et deux sortes de millet.

Le vingt-quatrième jour de la lune, l'empereur, en habits de cérémonie, se rend, avec toute sa cour, au lieu assigné, pour offrir à Chang-ti le sacrifice du printemps, et obtenir la conservation et l'abondance des biens de la terre. Ce lieu est une petite éminence à peu de distance au sud de la ville : elle doit avoir cinquante pieds et quatre pouces de hauteur. La place qui doit être labourée par les mains impériales est immédiatement à côté.

Aussitôt que le sacrifice est offert, l'empereur descend avec les trois princes et les neuf présidens qu'il a choisis : plusieurs seigneurs portent les caisses où sont contenues les semences. Toute la cour de-

meure attentive dans un profond silence ; alors Sa Majesté prend la conduite de la charrue, et fait plusieurs sillons en avant et en arrière. Les trois princes et les présidens font successivement la même chose après l'empereur. Après ce travail, qui se recommence en plusieurs endroits du champ, Sa Majesté impériale sème les différentes sortes de grains. Le jour suivant, les quarante laboureurs et les jeunes paysans achèvent ce qui reste à labourer dans le même champ. Cette cérémonie se termine par des présens que l'empereur leur distribue : ils consistent en quatre pièces d'étoffes de coton.

Dans le cours de la saison, le gouverneur de Pékin est obligé de visiter souvent ce champ, et de le faire soigneusement cultiver. Il en examine tous les sillons, pour découvrir s'il n'y croît pas quelque épi extraordinaire. Ce serait le plus favorable augure d'y trouver, par exemple, une tige qui portât treize épis : le gouverneur se hâterait d'en avertir la cour. En automne, il doit recueillir le grain dans des sacs jaunes, pour les renfermer dans un magasin qui n'a point d'autre usage, et qui est distingué par le nom de *magasin impérial.* Ce grain se conserve pour les plus grandes cérémonies. L'empereur, dans les sacrifices qu'il offre à Tien ou à Chang-ti, le présente comme le fruit du travail de ses mains ; et dans certains jours de l'année, il fait la même offrande à ses ancêtres.

Entre plusieurs bons règlemens de l'empereur Yong-Ching, Duhalde en rapporte un qui marque

une considération singulière pour l'agriculture. Ce prince, pour encourager les laboureurs, exigeait de tous les gouverneurs des villes, qu'ils lui envoyassent tous les ans le nom d'un paysan de leur district, distingué par son application à cultiver la terre, par une conduite irréprochable, par l'union de sa famille, et par la paix entretenue avec ses voisins; enfin par sa frugalité et sa sagesse. Sur le témoignage du gouverneur, Sa Majesté élevait ce sage et diligent laboureur au degré de mandarin du huitième ordre, et lui envoyait des patentes de mandarin honoraire : distinction qui le mettait en droit de porter l'habit de mandarin, de rendre visite au gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence, et de prendre du thé avec lui. Il est respecté pendant le reste de sa vie. Après sa mort, on lui fait des funérailles convenables à son rang, et ses titres d'honneur sont inscrits dans la salle de ses ancêtres. Quelle doit être l'émulation des laboureurs après des exemples de cette nature! aussi apportent-ils tous leurs soins à la culture de leurs terres. S'ils ont quelque temps de reste, ils vont couper du bois sur les montagnes, ils visitent les légumes de leurs jardins, ils font leurs provisions de cannes, etc.; on ne les trouve jamais oisifs. Jamais les terres de la Chine ne demeurent en friche : elles produisent généralement trois moissons chaque année : la première, de riz; la seconde, de vesce, qui se sème avant que le riz soit moissonné; et la troisième, de féves ou de quelques autres grains. Les Chinois n'emploient guère leur terrain à des

usages inutiles, tels que les jardins à fleurs ou les allées pour la promenade. Le plaisir particulier marche toujours après l'intérêt public.

Le principal objet du travail des laboureurs est la culture du riz. Lorsqu'il commence à se montrer en épis, on mêle avec l'eau dont la terre est arrosée de la chaux vive, que les Chinois croient propre non-seulement à tuer les insectes et à détruire les mauvaises herbes, mais encore à donner au terrain une chaleur qui contribue beaucoup à sa fécondité. Cette précaution rend les champs de riz si nets, que Duhalde y chercha quelquefois un brin d'herbe sans en pouvoir trouver. Il en conclut que le riz, qui est d'une force et d'une beauté surprenantes, tire de la terre tout ce qu'elle a de sucs nourriciers.

On sème d'abord le riz sans ordre; mais lorsqu'il s'est élevé d'un pied ou d'un demi-pied, on l'arrache avec les racines pour le rassembler en petites gerbes qu'on plante sur diverses lignes en forme d'échiquier. Les épis se reposant ainsi les uns sur les autres, en ont plus de force pour résister aux vents. Mais avant cette transplantation, on travaille à rendre la terre égale et unie. Après l'avoir labourée trois ou quatre fois de suite, toujours dans l'eau jusqu'à la cheville du pied, on brise les mottes avec les instrumens; ensuite, à l'aide d'une machine de bois, sur laquelle le laboureur est debout pour conduire le buffle qui la traîne, on l'aplanit si parfaitement, que la hauteur de l'eau demeure partout égale; aussi les plaines

ressemblent-elles plus à de vastes jardins qu'à des champs ouverts.

Toutes les montagnes de la Chine sont cultivées; on n'y aperçoit ni haies, ni fossés, ni presque aucun arbre, tant les Chinois ménagent le terrain. C'est un spectacle fort agréable dans quantité de lieux, que de voir des plaines de trois ou quatre lieues de longueur, environnées de collines et de montagnes, qui, depuis le pied jusqu'au sommet, sont coupées en terrasses hautes de trois ou quatre pieds, élevées quelquefois l'une sur l'autre, jusqu'au nombre de vingt ou trente. Ces montagnes ne sont pas ordinairement pierreuses comme celles de l'Europe. La terre en est si légère, qu'elle se coupe aisément, et si profonde dans quelques provinces, qu'on la creuse l'espace de trois ou quatre cents pieds sans rencontrer le roc. Lorsqu'il s'y trouve des pierres en trop grand nombre, les Chinois trouvent le moyen de les en purger; et bâtissant de petits murs, pour soutenir les terrasses, ils aplanissent les bonnes terres et les ensemencent de diverses sortes de grains.

Ils poussent encore plus loin l'industrie. Quoique dans quelques provinces les montagnes soient stériles et incultes, cependant, comme les vallées et les champs qui les séparent en quantité d'endroits sont fécondes et bien cultivées, les habitans mettent d'abord au niveau tous les lieux inégaux qui sont capables de culture; ensuite ils divisent en différentes pièces toute la terre qu'ils ont ainsi nivelée; et de celle qui borde les vallées, et qu'ils ne peuvent

rendre égale, ils composent des étages en forme d'amphithéâtres. Le riz qu'ils sèment dans l'une et dans l'autre, ne pouvant croître sans eau, ils font des réservoirs à certaines distances, et d'une juste hauteur, pour recevoir la pluie et les autres eaux qui descendent des montagnes, et la distribuer également dans toutes leurs pièces de riz, soit en la faisant tomber des réservoirs dans les pièces d'en-bas, soit en la faisant monter jusqu'au plus haut étage de leur amphithéâtre; ils emploient pour cela une machine hydraulique, dont le jeu est aussi simple que la composition. Elle est formée d'une chaîne de bois ou d'une sorte de chapelet de petites planches carrées de six ou sept pouces, qui sont comme enfilées parallèlement à d'égales distances. Cette chaîne passe dans un tube carré; à l'extrémité inférieure du tube est un cylindre ou un baril dont l'axe est fixé des deux côtés. A l'autre bout est attaché une espèce de tambour, entouré de petites planches correspondantes à celles de la chaîne qui passe autour du tambour et du cylindre; de sorte que, lorsque le tambour tourne, la chaîne tourne aussi. Le bout inférieur du tube portant dans l'eau, et le bout du tambour étant élevé à la hauteur où l'eau doit être conduite, les planches qui remplissent exactement la cavité du tube, poussent continuellement l'eau, tandis que la machine est en mouvement; ce qui se fait par trois moyens : 1°. avec la main, par le secours d'une ou de deux manivelles attachées aux deux bouts de l'axe du tambour; 2°. avec le pied,

par le moyen d'une grosse cheville de bois, d'un demi-pied de longueur, ajustée dans cette vue à l'axe du tambour. Ces chevilles ont la tête assez longue et bien arrondie, pour y placer commodément la plante nue du pied; de sorte qu'une ou plusieurs personnes peuvent mettre sans peine la machine en mouvement, tandis que leurs mains sont employées à tenir un parasol et un éventail; 3°. avec le secours d'un buffle ou de quelque autre animal attaché à une grande roue de quatre brasses de diamètre, et placée horizontalement. On fixe autour de sa circonférence un grand nombre de chevilles ou de dents qui, s'ajustant exactement avec celle de l'axe du tambour, font tourner très-facilement la machine.

Lorsqu'on a besoin de nettoyer le canal, ce qui arrive fort souvent, on le divise, à certaines distances, par des fossés; et chaque village voisin ayant sa part du travail, les paysans paraissent aussitôt avec leur machine à chaîne qui sert à faire passer l'eau d'un fossé à l'autre. Cette entreprise, quoique pénible, est bientôt finie, à cause de la multitude des ouvriers. Dans quelques endroits de la province de Fo-kyen, les montagnes sont contiguës, sans être fort hautes. Mais quoiqu'on y trouve à peine quelques vallées, l'art des habitans est parvenu à les cultiver, en conduisant de l'une à l'autre une abondante quantité d'eau par des tuyaux de bambou.

C'est à cette admirable industrie des paysans que

la Chine est redevable de l'abondance de ses grains et de ses légumes. Elle en est mieux fournie que toutes les autres régions du monde; cependant il est certain que le pays suffit à peine pour nourrir ses habitans. Ils auraient besoin d'un espace plus grand du double. Les laboureurs chinois sont pauvres, et chacun n'a qu'une petite portion de terre à cultiver. L'usage est que le seigneur tire la moitié de la récolte, et qu'il paye toutes les taxes; l'autre moitié demeure au laboureur pour unique fruit de son travail.

Le nombre des marchands est incroyable dans toutes les parties de la Chine; ils sont tous d'une extrême politesse, et ne rejettent pas l'occasion de vendre avec le moindre profit : fort différens des Japonais, qui sont au contraire grossiers, peu obligeans, et si opiniâtres, qu'après avoir une fois déclaré qu'une chose vaut vingt ducats, toutes les raisons du monde ne leur en feraient rien rabattre. Le P. Le Comte représente les Chinois comme la nation de l'univers la plus propre au commerce, et qui s'y entend le mieux. Ils sont, dit-il, fort insinuans dans leurs manières, et leur avidité pour le gain leur fait trouver des moyens de vivre, et des méthodes de trafic qui ne viennent point naturellement à l'esprit. Il n'y a point d'occasion dont ils ne tirent avantage, ni de voyages qu'ils n'entreprennent, au mépris de toutes les difficultés, dans l'espérance du moindre profit.

Mais suivant le témoignage de quelques mission-

naires, il serait à souhaiter qu'ils fussent d'un peu meilleure foi dans leurs marchés, surtout à l'égard des étrangers. Ils s'efforcent toujours de vendre au-dessus du juste prix, et souvent ils ne font pas scrupule d'altérer les marchandises. Leur maxime est que ceux qui achètent ne cherchent qu'à payer le moins possible, et se dispenseraient même de payer, si le marchand y consentait. Ils se croient en droit, sur ce principe, de demander les plus hauts prix. « Ce ne sont pas les marchands qui trompent, di- » sent-ils fort hardiment, c'est l'acheteur qui se » trompe lui-même. L'acheteur n'est forcé à rien, » et le profit que tire le marchand est le fruit de » son industrie ». Cependant ceux qui se conduisent par de si mauvais principes sont les premiers à faire l'éloge de l'honnêteté et du désintéressement. Magalhaens regarde comme les plus riches négocians de la Chine ceux qui font le commerce de la soie et du bois de construction.

En traitant du commerce des Chinois, nous le diviserons en quatre articles : 1°. le fond réel du commerce domestique et étranger ; 2°. la navigation et la qualité de leur marine ; 3°. les commodités pour les voyages par terre ; 4°. la monnaie, les poids et les mesures.

1°. Les richesses particulières de chaque province, et la facilité de transporter les marchandises par les rivières et les canaux ont toujours rendu le commerce intérieur de la Chine très-florissant. Le commerce extérieur est plus négligé, parce que les

Chinois trouvant dans leur propre pays tout ce qui leur est nécessaire pour les besoins et les agrémens de la vie, s'éloignent rarement de leurs frontières. Aussitôt que la Chine fut gouvernée par ses propres empereurs, les ports furent toujours fermés aux étrangers, et les défenses si rigoureuses pour le commerce du dehors, qu'il n'était pas permis aux habitans de sortir des limites de l'empire; mais depuis que les Tartares s'y sont rendus les maîtres, ils ont ouvert leurs ports à toutes les nations de l'Orient.

Le commerce intérieur de la Chine est de la plus incroyable activité. On peut regarder les provinces chinoises comme autant de royaumes, entre lesquels il se fait une communication de richesses qui sert à rapprocher leurs habitans et à faire régner l'abondance dans toutes les villes. Les provinces de Hu-quang et de Kyang-si fournissent du riz à celles qui n'en sont pas bien pourvues. Celle de Ché-kyang produit la plus belle soie. Les vernis et l'encre viennent de Kyang-nan, avec toutes sortes d'ouvrages curieux dans ces deux genres. Yun-nan, Chen-si et Chansi donnent du fer, du cuivre et plusieurs autres métaux; des chevaux, des mulets et des pelleteries. Fo-kyen produit du sucre et le meilleur thé de l'empire. Sé-chuen fournit des herbes et des plantes médicinales, etc. Chaque province contribue ainsi au bien public par une abondance de commodités dont le détail serait trop long. Toutes ces marchandises, passant d'un lieu à l'autre par le moyen des rivières, sont vendues fort promptement.

On voit, par exemple, des marchands qui, à leur arrivée dans une ville, vendent en trois ou quatre jours six mille bonnets convenables à la saison. Le commerce n'est jamais interrompu, à l'exception seulement des deux premiers jours de la première lune, qui sont employés aux réjouissances et aux visites mutuelles de la nouvelle année. Dans tous les autres temps, l'agitation des affaires est continuelle à la campagne comme à la ville. Les mandarins mêmes y prennent part en mettant leur argent entre les mains des marchands, pour le faire valoir par les voies du commerce; en un mot, il n'y a point de famille, jusqu'à la plus pauvre, qui ne trouve, avec un peu de conduite, le moyen de subsister par les mêmes voies. On en connaît dont tout le fonds ne monte pas à plus d'un écu de France, et qui ne laissent pas d'en tirer leur entretien, père, mère, avec deux ou trois enfans, de se procurer des habits de soie pour les jours de cérémonie, et de parvenir même, en peu d'années, à des établissemens considérables. Si ce progrès paraît incompréhensible, les exemples n'en sont pas moins communs. Un petit marchand qui n'a qu'environ cinquante sous achète du sucre et de la farine de riz dont il fait de petits gâteaux qui sortent du four une heure ou deux avant le jour, *pour animer*, suivant l'expression chinoise, *le courage des voyageurs*. A peine sa boutique est-elle ouverte, que toute sa marchandise est enlevée par le peuple de la campagne, par les artisans, les porteurs, les enfans des gardes et les plaideurs. Ce

petit commerce produit en peu de jours un profit de vingt sous, dont la moitié suffit au marchand pour sa subsistance et celle de sa famille. En un mot, nos foires les plus fréquentées ne sont qu'une faible image de la multitude incroyable de peuple qu'on voit dans la plupart des villes de la Chine, et qui s'occupe à vendre ou à acheter toutes sortes de commodités.

Il n'est pas surprenant qu'avec un commerce si florissant dans l'intérieur de l'empire, les Chinois négligent beaucoup les pays étrangers. Par mer, on ne les voit jamais passer le détroit de la Sonde; leurs plus longs voyages de ce côté-là se bornent à Batavia. Du côté de Malaca, ils ne vont jamais plus loin qu'Achem; et le terme de leur navigation, au nord, est ordinairement le Japon.

Les îles du Japon sont le pays qu'ils fréquentent le plus. Ils partent au mois de juin ou de juillet, au plus tard, pour se rendre avec leurs marchandises, à Siam ou à Camboje, et se fréter dans ces deux ports, de celles qui conviennent aux Japonais. Le profit de ce voyage monte à deux cents pour cent. S'ils font directement voile au Japon, de leurs ports de Ning-po, de Canton ou d'Amoui, ils se chargent des marchandises suivantes : 1°. de drogues, telles que le jinsing, la rhubarbe, les mirobolans, etc.; 2°. de cuirs de vaches et de buffles, d'aréca, et de sucre blanc, sur lequel ils gagnent quelquefois mille pour cent; 3°. de toutes sortes d'étoffes de soie, surtout de satins, de taffétas et de damas de différentes couleurs, particulièrement de noirs; ils tirent

quinze taëls de ce qui leur revient à six; 4°. de cordes de soie pour les instrumens, et de bois d'aigle et de sandal, dont les Japonais sont fort avides, parce qu'ils en ont besoin sans cesse pour encenser leurs idoles; 5°. enfin, de draps et de camelots de l'Europe, dont ils trouvent promptement à se défaire, et qui leur rapportent cinquante pour cent; d'où l'on peut conclure quels doivent être les profits des Hollandais.

Les marchandises que les Chinois rapportent du Japon, sont: 1°. des perles fines, sur lesquelles ils gagnent quelquefois mille pour cent; 2°. du cuivre rouge en barres, qui leur coûte entre trois taëls et quatre et demi, mais qu'ils vendent dix ou douze taëls à la Chine; 4°. du papier à fleurs dont les Chinois font des éventails; 5°. de la porcelaine qui est très-belle, mais de peu d'usage, parce qu'elle ne soutient pas l'eau bouillante; elle n'est pas plus chère au Japon que la porcelaine de la Chine à Canton; 6°. des vernis japonais, qui ont été si long-temps au-dessus de toute comparaison; mais ils sont si chers, que les Chinois en achètent rarement. Un cabinet de deux pieds de haut, sur la même largeur, s'est vendu à la Chine jusqu'à cent piastres. Ceux qui s'exposent le plus aux risques de ce commerce, sont les marchands d'Amoui et de Ning-po, parce que, les portant à Manille et à Batavia, ils les vendent fort cher aux Européens, qui sont passionnés pour les ouvrages de cette nature; 7°. enfin les marchands chinois rapportent de l'or, qui est très-fin au

Japon, et quantité de ce métal qui se nomme *tombak*, sur lequel ils gagnent soixante pour cent à Batavia.

Ils portent aussi leur commerce à Manille; mais on ne voit guère entreprendre ce voyage qu'aux marchands d'Amoui, qui se chargent d'une grosse quantité de soie, de satins rayés ou à fleurs, de broderies, de tapis, de coussins, de robes de chambre, de bas de soie, de thé, de porcelaine, de vernis du Japon, de drogues, etc., sur lesquels leur profit est généralement de cinquante pour cent. Ils ne rapportent que des piastres.

Mais le commerce auquel ils s'attachent le plus, parce qu'il est le plus avantageux et le plus facile, est celui de Batavia. Leurs vaisseaux partent chaque année de Canton, d'Amoui et de Ning-po, vers l'onzième lune, c'est-à-dire au mois de décembre, avec les marchandises suivantes :

1°. Une sorte de thé vert qui est d'une beauté singulière et d'une odeur très-agréable. Le song-lo et le bohé sont moins recherchés par les Hollandais; 2°. de la porcelaine qui n'est pas plus chère à Batavia qu'à Canton; 3°. du fil et des feuilles d'or, qui ne sont que du papier doré. Une partie du fil se vend en petits écheveaux, qui portent le nom de *poignées*. Il est cher, parce qu'il est couvert de l'or le plus fin; mais celui qu'ils portent à Batavia se vend ordinairement au poids, en petits paquets, avec de grosses poignées de soie rouge, qu'on y mêle exprès pour donner plus de lustre à l'or, et plus de pesanteur

aux paquets. Les Hollandais ne l'achètent point pour leur usage; ils le revendent dans le pays des Malais avec un profit considérable; 4°. du tombac, qui leur rapporte quelquefois jusqu'à cent cinquante pour cent; 5°. des drogues, particulièrement de la rhubarbe; 6°. des ustensiles de cuivre jaune, tels que des bassins, des réchauds, de grands chaudrons, etc.

Ils rapportent de Batavia, 1°. de l'argent en piastres; 2°. du poivre, des clous de girofle, des noix muscades et d'autres épices; 3°. de l'écaille de tortue, dont les Chinois font de très-jolis bijoux, tels que des peignes, des coupes, des manches de couteau, des pipes, des tabatières à l'européenne, qu'ils ne vendent que dix sols; 4°. du bois de sandal et du bois rouge et noir pour les ouvrages de marqueterie, et du bois de Brésil qui sert pour la teinture; 5°. des pierres d'agate toutes taillées : les Chinois s'en font des ornemens pour leurs ceintures, des boutons pour leurs bonnets, et une sorte de colliers; 6°. de l'ambre jaune, qu'ils achètent à fort bon marché; 7°. des draps de l'Europe, qui ne leur coûtent pas non plus fort cher, et qu'ils revendent au Japon.

Tel est le principal commerce des Chinois hors de l'empire. Ils font aussi, mais très-rarement, le voyage d'Achem, de Malaca, de Patane, de Lugor, qui dépend du royaume de Siam, de la Cochinchine, etc. Le commerce qu'ils font à Yhor est également avantageux et facile. Ils ne gagneraient

point les frais de leur entreprise dans le voyage d'Achem, s'ils n'y étaient pas rendus au mois de novembre ou de décembre, qui est le temps où les vaisseaux de Surate et de Bengale se trouvent sur cette côte. Ils ne rapportent ordinairement de toutes ces régions que du poivre, de la cannelle et d'autres épices; des nids d'oiseaux, qui passent pour un mets délicieux aux tables chinoises; du riz, du camphre et des cannes de ratan (1), qu'on entrelace comme de petites cordes; des torches composées de feuillages de certains arbres qui brûlent comme de la poix, et qui servent de flambeaux; de l'or, de l'étain, etc.

A l'égard du commerce des Européens à la Chine, le port de Canton est presque le seul qui leur soit ouvert dans certains temps de l'année, encore n'ont-ils pas la liberté de s'avancer jusqu'à la ville. Ils jettent l'ancre à Wang-pou, place qui en est éloignée de quatre lieues, sur la rivière, et où le nombre des vaisseaux est toujours fort grand. Autrefois les draps de l'Europe, les cristaux, les épées, les pendules, les montres à répétition, les télescopes, les miroirs et les glaces, etc. s'y vendaient avec beaucoup d'avantage; mais depuis que les Anglais font ce voyage régulièrement chaque année, il n'y a pas une seule de ces marchandises qui soit plus chère à Canton qu'en Europe; le corail même ne s'y vend presque plus qu'avec perte. L'argent est aujourd'hui

(1) Espèce de roseau qui croît abondamment à Malaca.

la seule matière du commerce à la Chine. On peut faire un profit considérable en l'échangeant pour de l'or, qui est une marchandise dans le pays. On y gagne encore un tiers.

L'or qui se trouve à Canton vient en partie des provinces de la Chine et des pays étrangers, tels qu'Achem, la Cochinchine, le Japon, etc. Il est refondu dans cette ville, à la réserve de celui qu'on tire de la Cochinchine, qui est ordinairement aussi pur et aussi beau qu'il puisse être, lorsqu'on l'achète du roi du pays; mais celui que ses sujets vendent secrètement n'est pas si pur, et demande d'être raffiné à Canton. Les Chinois divisent leur or par carats, comme en Europe. L'or commun est depuis quatre-vingt-dix carats jusqu'à cent; il est plus ou moins cher, suivant le temps auquel il s'achète, c'est-à-dire qu'au mois de mars, d'avril et de mai, il est moins cher qu'aux mois de juillet et de janvier, parce que, dans cette dernière saison, le port et la rade de Canton ont des vaisseaux en plus grand nombre.

On achète aussi à la Chine des drogues excellentes, plusieurs sortes de thé, du fil d'or, du musc, des pierres précieuses, des perles, du vif-argent, etc. Mais le principal objet du commerce des Européens est la porcelaine, les vernis du Japon et les soies, dont on parlera plus particulièrement dans la suite.

A l'égard de leur navigation, le P. Le Comte observe qu'ils ont eu fort anciennement des vaisseaux très-forts; et quoiqu'ils n'aient pas plus perfectionné la navigation que les autres sciences, non-

seulement ils l'entendaient beaucoup mieux que les Grecs et les Romains, mais qu'aujourd'hui même ils ne naviguent pas moins sûrement que les Portugais.

Leurs vaisseaux s'appellent du nom commun de *chuen*, comme leurs bateaux et barques. Les plus grands ne portent pas plus de deux cent cinquante ou trois cents tonneaux; ce ne sont proprement que des barques plates à deux mâts. Leur longueur est de quatre-vingts ou cent pieds; l'avant n'a point de bec ou de proue; il s'élève dans la forme de deux ailes ou de deux cornes, d'une figure fort bizarre. L'arrière est ouvert par le milieu, pour contenir le gouvernail et le mettre à couvert du battement des vagues. Ce gouvernail n'a que cinq ou six pieds de largeur, et ne tient au bâtiment que par quelques cordes.

Les vaisseaux chinois n'ont ni mât de misaine, ni beaupré, ni écoutilles. Avec le grand mât, ils en ont un d'avant, et quelquefois un petit perroquet qui n'est pas de grand usage. Le grand mât, ou le mât du maître, est placé près du mât d'avant, qui est fort reculé vers la proue. La proportion de l'un à l'autre est ordinairement de deux à trois, et la longueur du grand mât revient aux deux tiers de celle du vaisseau.

Leurs voiles sont composées de nattes de bambou; elles s'ouvrent comme un paravent. Au sommet est une pièce de bois qui sert de vergue, et au pied une sorte de planche large de plus de douze pouces sur cinq ou six d'épaisseur, qui tient la voile ferme.

En général, les vaisseaux chinois ne sont pas bons voiliers; ils prennent plus de vent que les nôtres, à cause de la roideur des voiles qui ne cèdent point à l'impression du souffle; mais leur forme, qui n'est pas si commode, leur fait perdre l'avantage qu'ils ont de ce côté-là sur les nôtres.

Ils ne sont pas calfatés comme en Europe avec de la poix et du goudron, mais avec une espèce particulière de gomme, d'une bonté si singulière, qu'un ou deux puits, pratiqués au fond de cale, suffisent pour tenir le lieu sec; aussi les Chinois n'ont-ils point eu jusqu'à présent l'usage des pompes. Leurs ancres ne sont pas de fer comme les nôtres; elles sont d'un bois que sa dureté et sa pesanteur ont fait nommer *bois de fer*. Ils prétendent qu'elles sont meilleures que celles de l'Europe, parce qu'elles ne plient jamais; cependant leur usage ordinaire est de les armer de fer.

Les Chinois n'ont à bord ni patron ni pilote. Ceux qui frètent un vaisseau sont leurs propres guides; mais la plupart n'entendent pas mal la navigation, surtout au long des côtes; car on ne leur accorde pas tant d'habileté en haute mer. Ils tournent la proue de leur vaisseau vers le lieu pour lequel ils mettent à la voile, et tiennent course sans considérer les variations du vent. Cette négligence vient sans doute de ce qu'ils entreprennent rarement de longs voyages; cependant ils ne sont pas mauvais matelots, lorsqu'ils y apportent tous leurs soins.

Leurs agrès, étant mal construits, demanderaient

tant de temps pour être remis en ordre, que pendant le calme les Chinois laissent leurs voiles déployées au hasard. Le poids énorme d'une voile, joint à l'action d'un vent qui agit sur le mât, mettrait la proue sous l'eau, si les Chinois ne remédiaient à cet inconvénient par le soin qu'ils ont de charger beaucoup moins leurs vaisseaux sur l'avant que sur l'arrière. Aussi, lorsqu'un bâtiment est à l'ancre, la proue est entièrement hors de l'eau, tandis que l'arrière y est fort enfoncé. La largeur des voiles chinoises, et leur situation vers la proue, donnent sans contredit beaucoup de vitesse à la course d'un vaisseau, lorsqu'il suit le vent; mais avec un quart ou d'autres portions de vent, il est jeté nécessairement hors de sa direction, sans parler du risque qu'il court toujours lorsqu'il est surpris par quelque tourbillon subit.

La boussole chinoise n'est pas enfermée dans un habitacle comme la nôtre. Les Chinois emploient, pour régler leur course, une carte fort simple. Les bords de la boîte sont divisés en vingt-quatre parties égales, qui marquent les points ou les vents, et qui sont placés sur un lit de sable, moins pour assurer l'aiguille contre l'agitation du vaisseau que pour y brûler des pastilles dont ils la parfument continuellement. Ils lui offrent aussi des vivres en forme de sacrifice.

Si les Chinois ont découvert avant nous la boussole, comme plusieurs écrivains l'assurent, ils en ont tiré jusqu'à présent peu d'avantage. L'aiguille de leur grand compas de mer n'a pas plus de trois pouces

de longueur; sa figure, d'un côté, est une sorte de fleur de lis, et de l'autre, un trident. Toutes les aiguilles aimantées des Chinois se font à Nangazaqui, port du Japon. Le P. Le Comte assure que les Chinois n'avaient aucune notion de la variation et de la déclinaison de l'aiguille, avant que les missionnaires les en eussent convaincus par des expériences.

Le goudron des Chinois est une composition de chaux, d'huile ou plutôt de résine, qui distille d'un arbre nommé *tong-chu*, et d'okam de bambou. Lorsque cette composition est sèche, on la prendrait pour de la chaux, qui est la principale matière : elle est plus nette que notre goudron, et n'a pas cette odeur désagréable qui règne sur les vaisseaux de l'Europe. Elle est d'ailleurs à l'épreuve du feu, auquel le goudron et la poix sont sans cesse exposés.

L'unique emploi du pilote est de veiller sur la boussole et de régler la course. Le patron dirige la manœuvre du vaisseau, et le capitaine prend soin des provisions, sans entrer dans aucun autre soin. Cependant tout s'exécute avec une promptitude surprenante. Cette harmonie entre les Chinois d'un vaisseau vient de l'intérêt qu'ils ont tous à sa conservation, parce qu'ils ont tous quelque part à sa cargaison. Officier et soldat, chacun a la liberté de mettre à bord une certaine quantité de marchandises, et cette permission leur sert de paye. Chacun occupe aussi son appartement particulier, dans l'espace qui est entre les ponts, et qui se trouve divisé en différentes cabanes. Quoique les Européens l'emportent beau-

coup sur eux dans la navigation sur mer, il faut confesser que, sur les rivières et les canaux, ils ont une adresse particulière à leur nation, dont nous sommes fort éloignés. Un petit nombre de leurs bateliers conduisent des barques aussi grandes que nos vaisseaux.

L'industrie avec laquelle ils naviguent sur les torrens a quelque chose de merveilleux et d'incroyable. Ils franchissent intrépidement des passages, que des gens moins hardis ne peuvent regarder sans quelque marque de crainte. Sans parler des chutes d'eau qui se trouvent souvent dans un canal, ils remontent, à force de bras, d'un canal à l'autre. La Chine a des rivières qui coulent, ou plutôt qui se précipitent au travers de quantité de rochers pendant l'espace de soixante ou quatre-vingts lieues, et qui forment des courans d'une rapidité extrême, auxquels les Chinois donnent le nom de *chans*. Il s'en trouve dans diverses parties de l'empire; et le P. Le Comte en vit plusieurs dans le voyage qu'il fit de Nan-chang, capitale de la province de Kyang-si, jusqu'au célèbre port de Canton. Sa barque fut emportée par un de ces courans, avec une si étrange violence, que, tout l'art des matelots n'ayant pu s'y opposer, elle fut abandonnée au mouvement de l'eau, qui la fit pirouetter longtemps dans un grand nombre de détours formés par les rochers; enfin le gouvernail s'étant brisé contre un de ces écueils, qui ne se montraient qu'à la surface de l'eau, la barque fut jetée sur le roc même, où elle resta immobile; mais si le coup eût porté

sur les flancs, au lieu de porter sur l'arrière, elle était perdue sans ressource avec les passagers.

Dans la province de Fo-kien, où l'on passe de Canton et de Chang-cheu, on est exposé, pendant neuf ou dix lieues, au danger de périr. Les sauts y sont continuels, et brisés par des milliers de pointes qui laissent à peine l'espace nécessaire pour le passage d'une barque. Ce ne sont partout que détours, où les torrens contraires qui s'entre-heurtent poussent les barques avec la rapidité d'une flèche. On est toujours à deux pas des écueils, et menacé de se voir précipiter sur l'un, en voulant éviter l'autre; il n'y a que les Chinois au monde qui soient capables de surmonter des obstacles de cette nature; et leur adresse même n'empêche pas que les naufrages n'y soient fort communs. Il doit paraître étonnant que toutes les barques n'aient pas le même sort; quelquefois elles sont en pièces, et tout l'équipage enseveli misérablement dans les flots, avant qu'on puisse imaginer ce qui les a fait disparaître; quelquefois en descendant les sauts des rivières, une barque plonge et s'enfonce par la proue, sans pouvoir se relever. En un mot, ces passages sont si dangereux, que, si l'on en croit le P. Le Comte, il ne vit jamais la mort de si près, pendant dix ans de navigation sur les mers les plus orageuses du monde, où il fit plus de douze mille lieues, que pendant dix jours qu'il employa dans une barque à traverser ces affreux torrens.

Des chemins entretenus aussi soigneusement qu'on

l'a déjà fait observer doivent être également commodes pour les voyageurs est pour le transport ; la multitude des villages qui sont remplis de temples ou de monastères de bonzes, offrent d'abord un soulagement considérable aux voyageurs ; les hôtelleries sont aussi en fort grand nombre ; mais elles ne sont belles que sur ces grands chemins, et misérables ailleurs.

Le soin qu'on a d'établir des gardes sur les routes, à certaines distances, laisse peu de crainte aux voyageurs de la part des brigands : les mauvaises rencontres sont très-rares, excepté dans les provinces voisines de Pékin ; mais il n'arrive presque jamais que les voleurs joignent le meurtre au pillage ; ils ne pensent qu'à se retirer fort adroitement, après avoir exercé leur profession : d'ailleurs, la multitudes des passans suffit pour leur sûreté. Un missionnaire raconte qu'il fut suivi pendant plusieurs jours par un voleur qui ne put trouver l'occasion de l'insulter, parce qu'il n'avait pas plutôt perdu de vue une compagnie de voyageurs qu'il en paraissait une autre.

Suivant le témoignage de tous les missionnaires, le plus fâcheux est presque le seul inconvénient des voyages, surtout en hiver et dans les parties méridionales de la Chine, est l'excès de la poussière, parce que la pluie est fort rare dans cette saison ; la terre est alors si sèche et si mobile, que dans un grand vent il s'en élève des nuées qui obscurcissent le ciel, et qui coupent la respiration ; la multitude

des passans et des voitures produit aussi le même effet.

La méthode la plus commune pour les voyages par terre est d'aller à cheval ; mais quoique les chevaux soient assez bons, ils demandent de l'attention pour les choisir. S'ils se fatiguent sur la route, il n'y a point d'espérance d'en pouvoir changer à la poste, parce que tous les chevaux de poste appartiennent à l'empereur, et ne servent que pour ses courriers, ou pour les officiers de sa cour.

Lorsque le chemin est trop rude pour les chevaux, on trouve des chaises composées de cannes de bambou, croisées en forme de treillage, et liées ensemble avec des cordes de ratan ; on les couvre du haut en bas d'une pièce de toile peinte ou d'étoffe de soie, suivant la saison ; et pendant la pluie, on y ajoute un surtout de taffetas huilé.

Si l'envie de se garantir de la chaleur fait choisir le temps de la nuit pour voyager, surtout dans les pays montagneux, qui sont infestés de tigres, on loue de distance en distance, des gardes avec des torches, qui servent tout à la fois à dissiper les ténèbres et à répandre l'épouvante parmi ces terribles animaux. Les torches de voyage sont composées de branches de pin séchées au feu, et si bien préparées, que le vent et la pluie ne servent qu'à les faire brûler plus vite ; chaque torche est longue de six ou sept pieds, et dure près d'une heure.

Une grande commodité des Chinois pour les voyages par terre, c'est la facilité et la sûreté avec

laquelle ils font transporter leurs bagages ou leurs marchandises par des porteurs publics qui sont en grand nombre dans toutes les villes de l'empire. Ces portefaix ont leur chef à qui les voyageurs s'adressent : on convient du prix, qui est toujours payé d'avance, et le chef donne autant de billets qu'on lui demande de porteurs; ils paraissent à l'instant sur son ordre, et c'est lui qui répond de chaque fardeau. Lorsque les porteurs ont rempli leur office, ils se rendent chez lui avec les billets qu'ils ont reçus des voyageurs, pour obtenir le prix de leur travail. Dans les villes qui se trouvent situées sur les grandes routes, il y a quantité de bureaux où les porteurs se font inscrire, après avoir donné de bonnes cautions; de sorte qu'on peut s'en procurer trois ou quatre cents dans l'occasion. Leur chef, à qui l'on ne manque point de s'adresser, prend le mémoire de toutes les marchandises qu'on veut faire porter, et reçoit tant par livre : le prix commun est quatre sous et demi par jour pour chaque quintal; il ne reste ensuite aucune peine aux étrangers, parce qu'en livrant les fardeaux aux porteurs, on leur donne à chacun le mémoire de ce qu'il contiennent, et qu'on peut se rendre tranquillement au terme, avec la certitude que toutes les marchandises qu'on a confiées au chef y seront délivrées fidèlement dans le bureau qui est en correspondance avec le sien. Le fardeau est attaché avec des cordes au milieu d'une canne de bambou, qui est soutenue par les deux bouts sur les épaules de deux hommes; mais

si le poids est trop considérable, on y emploie quatre hommes et deux cannes de bambou, avec la liberté de changer tous les jours de porteurs, et de leur faire faire chaque jour autant de chemin qu'on en fait soi-même. Lorsqu'un seul porteur suffit pour le fardeau, il en diminue le poids en le divisant en deux parties égales, qu'il attache avec des cordes et des crochets aux deux bouts d'une canne plate ; il pose la canne sur son épaule, comme une balance qui se baisse et se lève alternativement dans sa marche. Est-il fatigué d'une épaule, il transpose adroitement la canne sur l'autre, et fait ainsi dix lieues par jour, avec un poids de cent soixante lieues de France.

Les douanes à la Chine sont moins rigoureuses que dans la plupart des autres pays. On n'y fouille personne, et rarement ouvre-t-on les paquets ou les caisses. On n'y prend même rien d'un voyageur qui a quelque suite. « Il paraît assez, disent les gardes, » que monsieur n'est pas marchand ». Au passage de quelque douane, on lève les droits en nature, et l'on s'en rapporte au mémoire du marchand. Dans d'autres lieux, on fait payer tant pour tel poids ; ce qui est bientôt réglé. Le kung-ho (1) même de l'empereur n'exempte point des droits de la douane ; cependant, par respect pour l'empereur, on laisse passer ses courriers sans leur faire aucune demande. La douane de Pékin est ordinairement la plus exacte.

(1) Ordre pour voyager.

Les malles ou les coffres des grands officiers de la cour ne s'ouvrent jamais : elles portent pour marque un *fong-tyau*, qui est une bande de papier sur laquelle est écrit le temps de leur départ, avec le nom et la dignité du maître.

L'argent et le cuivre sont les seules monnaies courantes de la Chine pour les nécessités de la vie et pour l'entretien du commerce. L'or est sur le même pied que les pierreries précieuses en Europe. Il s'achète comme les autres marchandises, et les Européens en tirent un profit d'autant plus considérable, que, suivant le P. Le Comte, sa proportion avec la livre d'argent est d'un à dix, au lieu qu'en Europe elle est d'un à quinze. Ainsi les marchands y gagnent un tiers.

L'argent chinois n'est pas de la même finesse. Comme on fixe en France la plus grande finesse de l'or à vingt-quatre carats, les Chinois divisent leur aloi en cent parties, qui font le plus haut degré de finesse pour l'argent. Il s'en trouve néanmoins de quatre-vingt-dix parties et de divers autres degrés jusqu'à cent; il s'en trouve même de quatre-vingts, mais qui passe pour le plus bas, et qui ne serait pas reçu dans le commerce sans une augmentation de poids qui l'égale à la valeur de l'argent de cours. Les Chinois prennent l'argent de France sur le pied de leur quatre-vingt-quinzième degré. Cependant ceux qui entendent bien cette matière, jugent qu'il est au plus du quatre-vingt-treizième; de sorte que dans cent onces de notre argent il y en a sept d'al-

liage ; ou, ce qui revient au même, cent onces n'en valent que quatre-vingt-treize d'argent fin.

L'habileté des Chinois est singulière pour juger de la finesse de l'argent à la première vue ; ils ne s'y trompent presque jamais. Le Comte leur attribue trois méthodes : 1°. l'examen de sa couleur ; 2°. celui de plusieurs petits trous qui se font au métal dans le creuset ; 3°. divers petits trous que l'air forme sur la surface du métal lorsqu'il se refroidit après avoir été fondu. Si la couleur est blanche, les trous petits et profonds, les cercles en grand nombre, l'un près de l'autre, et très-fins, surtout vers le centre de la pièce, l'argent passe alors pour pur ; mais plus il manque de ces trois qualités, plus on y suppose d'alliage.

L'argent monnayé de la Chine n'est pas frappé au coin comme en Europe ; il est fondu en lingots, qui se coupent en pièces, grandes ou petites, suivant l'occasion, et dont la valeur est réglée par le poids. Ces lingots, qui sont de l'argent le plus fin, ne s'emploient que pour le payement des sommes. La difficulté consiste à s'en servir dans les détails du commerce. On est quelquefois obligé d'en mettre le bord au feu, et de le rendre assez mince, en le battant avec le marteau, pour le compter facilement en petites pièces ; d'où il arrive que les payemens sont toujours la plus longue partie d'un marché. Les Chinois conviennent qu'il leur serait plus commode d'avoir des monnaies d'une valeur et d'un poids fixe ; mais alors les provinces, disent-ils, se rempliraient

de faux monnayeurs, dont on n'a rien à redouter, tant que l'usage de couper l'argent sera conservé. Comme il est difficile qu'en le coupant tant de fois il ne s'en perde quelques petites parties, les pauvres s'attachent beaucoup à les recueillir, en lavant les ordures qu'on jette des maisons dans les rues. Le peu qu'ils en trouvent suffit pour leur subsistance.

La plupart des Chinois portent sur eux, dans un étui fort propre, une petite balance pour peser l'argent : elle est composée d'un petit plateau et d'une traverse d'ivoire ou d'ébène, et d'un poids qui glisse au long de la traverse. Cette espèce de balance, qui ressemble assez à la romaine, est d'une justesse merveilleuse. Il n'y a point de monnaie depuis quinze ou vingt taëls jusqu'au sou, qui ne puisse être pesée avec une précision surprenante. La millième partie d'un écu donne une pente sensible à la balance.

La monnaie de cuivre est la seule à la Chine qui soit frappée de quelques caractères, et dont on fasse usage dans les détails. Ce sont de petites pièces rondes percées au milieu, qui s'emploient séparément pour les petits marchés, ou qui s'enfilent dans un cordon par centaines jusqu'au nombre de mille. Le métal n'est ni pur ni bien battu. Les Chinois divisent la livre en seize *lyangs*, qui sont autant d'onces; le lyang en dix parties, qui se nomment *tsyens;* le tsyens en dix *fuens*. Un fuen vaut un sou de France. Le lyang, que les Portugais nomment *taël*, vaut cent sous de notre monnaie.

On distingue aujourd'hui à la Chine trois sortes

de mesures : 1°. le pied du palais, établi par l'empereur Kang-hi, qui est le pied de Paris, et qui a la proportion de quatre-vingt-dix-sept et demi à cent avec le pied du tribunal des mathématiques. 2°. Le pied du tribunal des ouvrages publics, nommé *kong-pu*, qui est en usage parmi les ouvriers ; il est plus court d'une ligne que celui de Paris. 3°. Le pied des tailleurs, en usage parmi les marchands, est plus grand de sept lignes que le kong-pou. C'est la première de ces trois mesures que les missionnaires ont constamment employée pour lever les cartes de l'empire. Elle diffère des autres pieds chinois, et même de celui qui était autrefois en usage au tribunal des mathématiques. En s'attachant à ce pied, le père Thomas, missionnaire jésuite, réduisit le degré à deux cents lis chinois, dont chacun est composé de cent quatre-vingts brasses chinoises, chacune de dix pieds. Comme la vingtième partie d'un degré, suivant l'observation de l'Académie des Sciences de Paris, contient deux mille huit cent cinquante-trois toises, chacune de six pieds du Châtelet, elle est égale à mille huit cents toises chinoises, ou dix lis ; et par conséquent un degré de vingt grandes lieues de France contient deux cents lis.

On pourrait donner beaucoup d'étendue à cet article. La Chine contient plus d'artisans qu'on ne peut se l'imaginer : le nombre en est prodigieux dans tous les genres. Rien ne cause tant d'admiration aux Européens que la multitude de bijoux et de curiosités qui se vendent dans les boutiques chinoises.

Les Chinois font de grands progrès dans les arts, quoiqu'ils ne les aient point encore portés à ce degré de perfection qui fait tant d'honneur à l'Europe. On peut attribuer la supériorité que nous avons encore sur eux aux lois qui bornent leur dépense. L'industrie de leurs ouvriers est extraordinaire; et s'ils n'approchent point de nous par leur invention, ils entrent facilement dans nos idées, et réussissent fort bien dans l'imitation des modèles. On en donne pour témoignage les glaces de miroir, les montres, les pistolets, les bombes, et quantité d'autres ouvrages qui se font en divers lieux de l'empire; mais ils avaient depuis un temps immémorial l'usage de la poudre à tirer, de l'imprimerie et de la boussole; connaissances nouvelles en Europe.

Ils réussissent médiocrement dans la peinture des fleurs, des oiseaux et des arbres; mais beaucoup moins dans celles des figures humaines. Ils n'entendent point l'art des ombres; aussi admirent-ils beaucoup nos moindres tableaux. Cependant on a vu des peintres chinois devenir fort bons artistes, après avoir pris les principes de la peinture à Manille ou à Macao. Les ouvrages de filigranes qu'ils font à Manille, et dont ils doivent l'art aux Indiens, ont causé de l'étonnement en Europe. On commence à les imiter assez heureusement en Italie. Les ouvriers de Canton font de très-bonnes lunettes, des télescopes, des verres ardens et des miroirs, si semblables aux nôtres, qu'on y remarque peu de différence : faute de sable fin, dont ils manquent dans

leur pays, ils y emploient des cailloux réduits en poudre.

Leurs instrumens mécaniques ont en général de la ressemblance avec les nôtres, à l'exception de quelques-uns qui leur sont particuliers.

On trouve dans chaque ville des ouvriers de toutes sortes de professions : les uns travaillent dans leurs boutiques ; les autres cherchent dans les rues à se louer ; mais le plus grand nombre est employé dans l'intérieur des familles. Si l'on a besoin d'un habit, on fait venir chez soi, de grand matin, un tailleur qui s'en retourne le soir. L'usage est le même pour tous les autres artisans : ils apportent leurs instrumens avec eux, sans en excepter les forgerons et les serruriers, qui viennent avec leur enclume et leur soufflet pour les ouvrages les plus simples.

Les barbiers portent sur leurs épaules une sellette, un bassin, un pot à l'eau, du feu, le linge nécessaire, et tout ce qui appartient à leur profession ; ils donnent avis de leur marche par le son d'une petite cloche ; et lorsqu'ils sont appelés, soit au milieu d'une rue, ou d'une place, ou à la porte d'une maison, ils se disposent sur-le-champ au service qu'on leur demande. Ils rasent la tête, ils arrangent les sourcils, ils nettoient les oreilles, ils frottent les épaules et dégourdissent les bras, pour dix-huit deniers, qu'ils reçoivent avec beaucoup de remercîmens ; ensuite ils recommencent à sonner leur cloche. Les cordonniers vont de même par les rues ; ils raccommodent pour trois sous une paire de sou-

liers, qui dure des années entières après cette réparation. Apparemment ils ont un moyen de donner cette force au cuir.

Les pêcheurs se servent de filets dans les grandes pêcheries, et de lignes dans les petites; mais l'usage de plusieurs provinces est d'employer à la pêche une sorte de cormoran, semblable au corbeau, qu'on mène avec soi comme un chien à la chasse du lièvre. Au lever du soleil, on voit sur la rivière un grand nombre de bateaux, et plusieurs de ces oiseaux perchés dessus, du côté de l'avant : au signal qu'on leur donne en frappant l'eau d'une rame, ils se jettent dans la rivière; ils plongent, chacun de son côté, et saisissant le poisson, qu'ils lèvent par le milieu du corps, ils retournent à la barque avec leur proie. Le pêcheur prend l'oiseau, lui baisse la tête, passe la main au long de son cou, pour lui faire rendre le poisson, qu'il aurait avalé tout entier lorsqu'il est petit, s'il n'avait été retenu par un anneau qu'on lui a passé au bas du cou; ensuite on le récompense de ses services en lui offrant à manger. Lorsque le poisson est trop gros, plusieurs oiseaux se joignent et s'aident mutuellement : l'un s'attache à la queue, l'autre à la tête; et s'unissant quelquefois tous ensemble, ils l'apportent légèrement au bateau.

Les Chinois emploient pour la pêche une autre méthode qui n'est pas moins aisée : ils ont des bateaux longs et étroits auxquels ils attachent des deux côtés une planche de deux pieds de largeur,

qui s'étend d'un bout à l'autre ; cette planche est revêtue d'un vernis fort blanc et fort luisant : on la fait abaisser par une pente fort douce jusqu'à la superficie de l'eau ; pendant la nuit, qui est le temps de cette pêche, on la tourne vers la lune, pour augmenter son éclat par la réflexion de la lumière. Le poisson, qui joue sur l'eau, prend aisément la couleur de la planche pour celle de l'eau même ; il saute du côté qui se présente à lui, et tombe dans la barque.

Les principaux ouvrages qui sortent des manufactures chinoises sont les vernis, les étoffes de soie et la porcelaine : on vernit, à la Chine, les tables, les chaises, les cabinets, les bois de lit, et non-seulement la plupart des meubles de bois, mais jusqu'aux ustensiles de cuivre et d'étain : cette espèce de peinture leur donne un lustre merveilleux, surtout lorsqu'elle est mêlée de figures en or et en argent ; à la vérité, les vernis de Canton ne sont ni si beaux, ni si durables que ceux du Japon, de Tonquin, et de Nankin, parce qu'on les fait trop à la hâte à Canton, et qu'on ne cherche qu'à tromper les yeux des Européens. Pour donner toute sa perfection au vernis, il ne faut pas moins d'un été entier ; mais les marchands chinois ont peu de ces ouvrages en magasin ; ils attendent l'arrivée des vaisseaux pour exécuter ce qu'on leur demande.

Le vernis de la Chine n'est pas une composition ; il distille, comme une gomme, d'un arbre dont on donnera la description : nous ne parlerons ici que

de la manière dont il s'applique : cette opération se fait de deux manières ; la première, qui est fort simple, consiste dans une application immédiate sur le bois ; après l'avoir bien poli, on le frotte deux ou trois fois d'une espèce d'huile nommé *tong-yeu*, qu'on laisse sécher pour appliquer autant de fois une couche de vernis : il est si transparent ; que le grain du bois se fait voir au travers ; aussi l'application est-elle souvent renouvelée, lorsqu'on veut cacher le fond de la matière ; il devient alors si luisant, qu'on le prendrait pour une glace de miroir : aussitôt qu'il est sec, on y peint en or et en argent des fleurs, des figures d'hommes et d'oiseaux, des arbres, des montagnes, des palais ; après quoi l'on applique une nouvelle couche de vernis, mais légère, pour conserver la peinture et lui donner un air de glace.

La seconde manière demande plus de préparation : on se sert d'une espèce de mastic ou de carton, composé de papier, de lin, de chaux et d'autres matières, qui, étant bien battues et collées sur bois, forment un fondement très-ferme et très-uni ; on y passe deux ou trois fois l'huile dont on a parlé, sur laquelle on applique plusieurs couches de vernis, en laissant sécher successivement ces deux enduits : chaque ouvrier a sa méthode particulière pour toutes ces opérations.

Les liqueurs chaudes ternissent quelquefois le vernis de la Chine, et lui font prendre une couleur jaune ; mais Duhalde nous apprend le moyen d'y remédier : il n'est question, pour établir le noir glacé,

que d'exposer la pièce pendant toute une nuit à la gelée blanche, ou, ce qui est encore plus sûr, de la tenir quelque temps dans la neige.

On croit que les vers qui produisent la soie sont venus originairement de la Chine : étant passés dans les Indes, et de là en Perse, ils furent introduits chez les Grecs et les Romains, parmi lesquels la soie fut d'abord estimée au poids de l'or. Les plus anciens écrivains de la Chine rendent témoignage qu'avant le règne de Wang-ti, lorsqu'on commençait à défricher leur pays, les premiers habitans n'étaient vêtus que de peaux, et que ce secours n'ayant pu suffire à mesure qu'ils se multipliaient, une des femmes de l'empereur inventa l'art de fabriquer la soie. Dans les siècles suivans, plusieurs impératrices se firent un amusement de nourrir des vers à soie, et de rendre la soie propre à divers ouvrages ; on assigna un des vergers du palais pour y planter des mûriers ; l'impératrice même, accompagnée des reines et des premières dames de sa cour, s'y rendait en cérémonie, et ramassait les feuilles. Les plus belles pièces d'étoffes de soie qui étaient l'ouvrage de ses mains, ou qui se faisaient par ses ordres, étaient consacrées à Chang-ti, dans la cérémonie du grand sacrifice. Il paraît aussi que les manufactures de soie furent encouragées par les impératrices, comme l'agriculture l'était par les empereurs ; mais depuis quelque temps les impératrices ont cessé de prendre part au progrès de la soie.

Les Chinois jugent de sa bonté par sa blancheur, sa finesse et sa douceur. Lorsqu'elle est rude à la main, c'est un fort mauvais signe. Souvent, pour la rendre plus moelleuse, ils la préparent avec de l'eau de riz, mêlée de chaux; mais cette préparation la brûle : aussi souffre t-elle difficilement le rouet après avoir été transportée en Europe, quoique rien ne se file plus aisément que la soie saine. Un ouvrier chinois la file une heure entière sans en rompre un seul fil. Les rouets chinois sont fort différens de ceux de l'Europe, et beaucoup moins fatigans; deux ou trois tranches de bambou suffisent avec une roue commune. On est surpris de la simplicité des instrumens qui servent à faire les plus belles étoffes de la Chine.

A l'égard de leurs tissus d'or, ils ne tirent point ce métal en fil pour l'entrelacer avec la soie; mais coupant en petites tranches une longue feuille de papier doré, ils les roulent avec beaucoup d'adresse autour du fil de soie. Quoique ces étoffes aient beaucoup d'éclat dans leur fraîcheur, elles se ternissent sitôt à l'air, qu'elles ne peuvent guère servir à faire des habits. On n'en voit porter qu'aux mandarins et à leurs femmes, qui n'en font pas même beaucoup d'usage.

Les étoffes de soie les plus communes à la Chine sont les gazes unies et à fleurs, qui servent aux Chinois pour leurs habits d'été, les damas de toutes sortes de couleurs, les satins rayés, les satins noirs de Nankin, les gros taffetas, ou les petites moires,

qui sont d'un excellent service ; diverses autres espèces à fleurs, à raies, à ramages, à figures ; des crépons, des brocarts, des pluches, et différentes sortes de velours.

En un mot, les Chinois fabriquent une infinité d'étoffes de soie pour lesquelles les Européens n'ont pas même de noms ; mais les deux plus communes sont, 1°. une sorte de satin qu'ils nomment *fuan-tsé*, plus fort et moins glacé que celui de l'Europe ; 2°. Une espèce particulière de taffetas nommé *cheu-tsé*, qui, quoique fort serré, est si souple et si pliant, qu'il ne se coupe jamais. D'ailleurs, il se lave comme la toile, sans perdre beaucoup de son glacé, qu'on lui donne avec de la graisse de marsouin de rivière. On purifie cette graisse à force de la laver et de la faire bouillir ; ensuite on l'étend, avec une brosse très-fine, sur le taffetas, du côté qu'on veut le glacer, et toujours du haut en bas, dans le même sens. Les artisans brûlent dans leurs lampes de la même graisse au lieu d'huile, parce que son odeur chasse les mouches, qui seraient nuisibles à la soie.

La province de Chan-tong produit une sorte de soie qui se trouve en abondance sur les arbres et dans les champs. On en fabrique une étoffe qui se nomme *kyen-cheu*. Cette soie est l'ouvrage d'une espèce de petits vers semblables aux chenilles. Elle ne se forme point dans des coques, mais en longs fils qui s'attachent aux arbustes et aux buissons. Quoiqu'elle soit moins fine que la soie des vers ordinaires, elle résiste mieux au temps. Les vers qui la

produisent mangent toutes sortes de feuilles, comme celles de mûrier. Quand on ne connaît pas cette sorte de soie, on la prendrait pour du gros droguet.

On distingue deux espèces de ces vers à soie sauvages dans la province de Chan-tong : l'une, nommée *tsuen-kyen*, plus grosse et plus noire que les nôtres ; l'autre, moins grosse, qui se nomme *tyau-kyen*. Les fils de la première sont d'un gris roux ; ceux de la seconde sont plus noirs, et la soie est tellement mêlée de ces deux couleurs, que souvent la même pièce est divisée en raies grises, jaunes et blanches. Cette soie est fort épaisse, ne se coupe jamais, dure long-temps, et se lave comme la toile. Lorsqu'elle est d'une certaine bonté, l'huile même n'est pas capable de la tacher. Elle est fort estimée des Chinois, et quelquefois elle est aussi chère que le satin, ou que leurs plus belles soies.

Ils ont aussi des manufactures de laine et de toile. La laine y est fort commune et à bon marché, surtout dans les provinces de Chan-si, de Chen-si et de Sé-chuen, où l'on nourrit un grand nombre de troupeaux. Cependant les Chinois ne font point de draps de laine. Ils estiment beaucoup ceux qu'ils reçoivent des Anglais ; mais comme ils sont beaucoup plus chers que leurs étoffes de soie, ils en achètent fort peu. Les mandarins se font des robes de chambre d'hiver d'une sorte de gros rousset. A l'égard des serges et des droguets, il n'y en a guère de meilleurs que ceux de la Chine ; ils viennent des bonzes, qui les font travailler par leurs femmes, et le com-

merce en est très-grand dans toute l'étendue de l'empire.

Les étoffes de coton y sont aussi fort communes. En été, les longues robes sont d'une sorte de toile travaillée en forme de filet; mais l'étoffe dont on fait le plus de cas à la Chine, et qui ne se trouve dans aucun autre pays, se nomme *ko-pou*, parce qu'elle est composée d'une plante nommée *ko*, qui croît dans la province de Fo-kyen. C'est une espèce d'arbuste rampant, répandu dans toutes les campagnes, et dont la feuille est beaucoup plus grande que celle du lierre. Elle est ronde, unie, verte en dedans et cotonneuse en dehors. La tige est quelquefois de la grosseur du pouce, fort pliante et cotonneuse comme les feuilles. Lorsqu'elle commence à sécher, on la fait rouir dans l'eau, comme le lin et le chanvre. On lève la première peau, qui n'est d'aucun usage. La seconde, qui est beaucoup plus fine et plus délicate, se divise avec la main en fils très-menus, et se met en œuvre sans avoir été battue ni filée. L'étoffe est transparente et n'est pas sans beauté; mais elle est si légère, qu'on croit ne rien avoir sur le dos.

La fabrique de la soie est un objet si important à la Chine, que nous croyons devoir nous étendre sur les utiles insectes qui en fournissent la matière première, sur leur nourriture et leur éducation. L'auteur chinois, dont nous emprunterons ces détails, composa son traité en 1368, au commencement du règne de Ming, chef de la race du même nom. Il

nous apprend que la Chine a deux sortes de mûriers, l'un, nommé *sang* ou *tisang*, ne se cultive que pour ses feuilles; l'autre, qui s'appelle *ché* ou *yé-sang*, et qui croît dans les forêts, est petit et sauvage. Ses feuilles sont rondes, petites, rudes, terminées en pointe, et dentelées par les bords; son fruit ressemble au poivre; ses branches sont épineuses et comme en grappes. Dans certains cantons, aussitôt que les vers à soie sont éclos, on les place sur ces arbres pour filer leur coque : ils y deviennent plus gros que les vers domestiques, et quoique leur ouvrage soit moins bon, il n'est pas sans utilité.

Les forêts où croissent ces arbres doivent être ouvertes en sentiers, pour donner aux propriétaires la facilité de les émonder et d'en chasser les oiseaux. Les feuilles auxquelles on s'aperçoit que les vers n'ont pas touché dans le cours du printemps doivent être arrachées en été, parce que celles du printemps suivant seraient corrompues par la communication d'un reste de vieille séve. On cultive les *yé-sangs* comme les vrais mûriers : ils doivent être plantés fort au large. On sème du millet dans les intervalles. Si l'on découvrait en Europe l'espèce de vers que les Chinois choisissent pour cette méthode, on devrait les ramasser avant qu'ils changeassent de nature, et conserver leurs œufs, qu'on ferait éclore l'année d'après, et qui continueraient sans doute de produire sur les mêmes arbres. Ces vers, qui filent la soie dont on fabrique le kyen-chen, se nourrissent de jeunes

feuilles de chêne. Peut-être les vers domestiques subsisteraient-ils avec la même nourriture.

A l'égard des vrais mûriers, ceux dont le fruit paraît avant les feuilles passent pour malsains. Les jeunes plantes dont l'écorce est ridée ne sont pas d'un bon usage; mais ceux qui ont l'écorce blanche, peu de nœuds et de gros bourgeons, produisent de grandes feuilles qui forment une excellente nourriture. De tous ces arbres, les meilleurs sont ceux qui donnent le moins de fruits; l'abondance des fruits divise la séve.

Les jeunes arbres qu'on a trop dépouillés de leurs feuilles pendant les trois premières années deviennent faibles et peu utiles. Ceux qu'on n'émonde pas soigneusement ne réussissent pas mieux. Dans leur cinquième année, les racines perdent leur peau. Le remède est de les découvrir, de couper les plus entortillées, de les recouvrir d'une terre qui leur convienne, et de les arroser soigneusement. Lorsqu'un arbre commence à vieillir, on peut lui faire reprendre de nouvelles forces en coupant au mois de mars les branches épuisées, pour greffer à leur place des rejetons sains. Les mûriers languissent lorsque les vers y logent leur semence; mais il est facile de la détruire avec un peu d'huile forte.

Les mûriers demandent une terre qui ne soit ni trop dure, ni trop forte : elle peut être amendée, soit avec du limon de rivière, soit avec du fumier ou de la cendre; mais sur toutes choses, l'arbre doit être émondé au mois de janvier par une main habile,

qui n'y laisse qu'une seule espèce de branche. A la fin de l'automne, avant que les feuilles commencent à jaunir, il faut les cueillir et les faire sécher au soleil; ensuite les ayant broyées en poudre, on les renferme dans des pots de terre bien bouchés, dont on ne laisse approcher aucune fumée. Au printemps, elles serviront de nourriture aux vers, après la mue.

Outre la méthode de greffer les vieux arbres, on se procure de nouvelles plantes, soit en mettant dans de petits tubes remplis de bonne terre des branches saines qu'on entrelace ensemble, soit en prenant soin au printemps de courber les branches qui n'ont point été coupées, et de les faire entrer par le bout dans une terre bien préparée. Elles y prennent racine au mois de décembre, après quoi, les séparant du corps de l'arbre, on les transplante dans la saison convenable. On sème aussi de la graine de mûrier, mais elle doit être choisie sur les meilleurs arbres, et prise du fruit qui croît au milieu des branches. Pour distinguer la plus féconde, on la mêle avec des cendres de branches brûlées. Le lendemain, on remue le tout ensemble dans de l'eau. La graine inutile flotte au-dessus, et la bonne graine se précipite au fond: ensuite, après l'avoir fait sécher au soleil, on la sème avec une égale quantité de millet, qui garantit l'arbre, en croissant, de l'ardeur excessive du soleil. Aussitôt que le millet est mûr, on choisit un temps venteux pour y mettre le feu. L'arbre en acquiert beaucoup plus de force au printemps suivant. On doit couper toutes les branches

jusqu'à ce qu'il soit parvenu à sa grandeur naturelle; alors c'est le sommet qu'on coupe, pour faire pousser les branches de toutes parts. Enfin, les jeunes arbres se transplantent à neuf ou dix pas de distance, en lignes éloignées de quatre pas entre elles; mais on observe de ne les pas placer vis-à-vis l'un de l'autre, de peur apparemment qu'ils ne s'entre-nuisent par l'ombre.

On choisit pour loger les vers à soie un terrain sec qui s'élève un peu sur le bord d'un ruisseau, parce que les œufs doivent être souvent lavés dans l'eau courante, loin de tout ce qui a l'apparence de fumier ou d'égout, loin des bestiaux et du bruit; car les odeurs désagréables et le moindre bruit, l'aboiement même d'un chien, ou le cri d'un coq, y cause de l'altération, lorsqu'ils sont nouvellement éclos. L'édifice doit être carré, et les murs fermés soigneusement, pour y entretenir la chaleur. On prend soin de tourner la porte au sud, ou du moins au sud-est, mais jamais au nord, et de la couvrir d'une double natte, dans la crainte des vents coulis. Cependant on ménage une fenêtre de chaque côté, pour donner passage à l'air quand les œufs en ont besoin. On les tient toutes deux fermées dans tout autre temps. Elles sont de papier et d'une blancheur transparente, avec des nattes mobiles par derrière, pour recevoir dans l'occasion ou pour exclure la lumière, et pour écarter aussi les vents pernicieux, tels que ceux du sud et du sud-ouest, qui ne doivent jamais entrer dans la loge. En ouvrant une fenêtre pour

introduire un peu de fraîcheur, on doit apporter beaucoup d'attention à chasser les mouches et les cousins, parce qu'ils laissent toujours dans les cases quelque ordure qui rend l'opération extrêmement difficile; aussi le plus sûr est-il de la hâter avant la saison des mouches. Les petits lézards et les rats ont beaucoup d'avidité pour les vers à soie. On emploie des chats pour les détruire. La chambre doit être fournie de neuf ou dix rangées de tablettes, neuf ou dix pouces l'une au-dessus de l'autre, et disposées de manière qu'il reste un espace ouvert au milieu, et que le passage soit libre autour de la loge. Sur ces tablettes on place des claies de jonc, assez ouvertes pour recevoir d'abord la chaleur, et successivement l'air qu'on y introduit. C'est sur ces claies qu'on fait éclore et qu'on nourrit les vers jusqu'à ce qu'ils soient en état de filer. Comme il est fort important qu'ils puissent éclore, dormir, s'éveiller, se nourrir et jeter leur peau tous ensemble, on ne peut apporter trop de soin à conserver dans la loge une chaleur égale et constante par des feux couverts dans des poêles, qui doivent être placés aux coins de l'édifice, ou par le secours d'une bassinoire qu'on transporte de tous les côtés. La précaution de couvrir le feu de cendre a pour but d'empêcher la flamme et la fumée, qui sont également nuisibles. La fiente de vache séchée au soleil est ce qu'il y a de plus propre à brûler dans cette occasion, parce que les vers en aiment l'odeur.

On étend sur chaque claie une couche de paille

hachée fort menu, sur laquelle on met une longue feuille de papier qu'on a pris soin d'adoucir en la frottant doucement avec la main. Lorsque cette feuille est souillée par l'ordure des vers, on la couvre d'un filet, et le filet de feuilles de mûrier, dont l'odeur attire la couvée, qu'on prend pour la placer sur une nouvelle claie pendant qu'on nettoye la première. L'auteur chinois conseille d'élever un mur ou une palissade fort serrée au bout de la loge, surtout du côté de l'ouest, afin qu'en y laissant entrer l'air, on ne fasse pas tomber sur les vers la réflexion du soleil couchant.

Les coques qui sont un peu pointues, mieux fermées, plus belles et plus petites que les autres, contiennent les mues mâles. Celles qui sont plus grosses, plus rondes, plus épaisses sont les femelles. On choisit souvent la couvée dans les coques, et l'on regarde comme la meilleure celle qui est la plus claire, un peu transparente, nette et pesante; mais il vaut mieux attendre pour ce choix qu'elle soit sortie de la coque : ce qui arrive peu après le quatorzième jour de la retraite des vers. Ceux qui sortent un jour plus tôt que les autres doivent être abandonnés. On doit prendre ceux qui sortent en grand nombre les jours suivans, et rejeter aussi ceux qui paraissent les derniers, comme ceux qui ont les ailes courbées, les sourcils chauves, la queue sèche, et le ventre rougeâtre, sans poil. Ces mues inutiles doivent être placées à part.

Lorsque le choix est fait, on met ensemble les

mâles et les femelles sur des feuilles de papier, composé d'écorce de mûrier, et non de toile de chanvre, fortifié avec du fil de soie ou de coton, et collé au revers, parce qu'étant couvert d'œufs, il doit être trempé trois fois dans de l'eau convenable. Les feuilles doivent être étendues sur des nattes bien couvertes de paille; et lorsque les mues ont été ensemble l'espace d'environ douze heures, on doit retirer les mâles pour les placer avec les mues rejetées. Si elles demeuraient plus long-temps sur les feuilles, les œufs de la dernière conception n'écloraient point avec les autres; inconvénient qu'il faut soigneusement éviter. Il faut donner de la place aux femelles et ne pas manquer de les couvrir, parce que l'obscurité les empêche de disperser trop leurs œufs. Après leur ponte, on continue de les tenir couvertes pendant quatre ou cinq jours, ensuite toutes ces mues, avec celles qu'on a mises à part, ou qu'on a tirées mortes des coques, doivent être enterrées assez profondément; elles infecteraient, sans distinction, tous les animaux qui pourraient y toucher.

A l'égard des œufs, ceux qui s'attachent ensemble doivent être mis au rebut. On suspend ensuite les feuilles de papier aux solives de la loge, qui doit être alors ouverte pour y faire entrer le vent; mais le soleil ne doit pas tomber sur les œufs, et le côté de chaque feuille sur lequel ils sont placés ne doit pas être tourné vers le dehors. Le feu, qui échauffe la loge, ne doit produire ni flamme ni fumée. Il faut

prendre garde aussi qu'aucune corde de chanvre n'approche des vers ni des œufs. Lorsque les feuilles ont été suspendues plusieurs jours, on les prend pour les rouler, sans les serrer trop, les œufs étant dans l'intérieur. Il ne reste plus qu'à les suspendre au même lieu, pour y demeurer dans cette situation pendant tout le cours de l'été et de l'automne.

A la fin de décembre, ou pendant le mois de janvier, on met les œufs dans de l'eau fraîche de rivière où l'on a fait dissoudre un peu de sel, en observant qu'elle ne se glace point, et les couvrant d'un plat de porcelaine, afin que les feuilles ne nagent point au hasard. On les tire de l'eau deux jours après pour les suspendre encore. Aussitôt qu'elles sont sèches on les roule un peu plus serrées, et chacune est enfermée séparément dans un vase de terre, les deux bouts du cornet de haut en bas : ensuite, une fois tous les dix jours, on les expose au soleil dans un lieu couvert où la rosée ne puisse pas tomber, et l'on choisit même un temps où le soleil soit fort éclatant, après une petite pluie. On les remet ensuite dans la même situation : quelques-uns les font reposer l'espace d'un jour entier sur une couche de cendres de mûrier, après quoi ils les mettent quelques momens dans de l'eau de neige, ou les suspendent pendant trois nuits aux branches d'un mûrier pour y recevoir la neige ou la pluie, si l'une ou l'autre n'est pas trop violente. Toutes ces espèces de bains rendent la soie plus forte et plus aisée à dévider,

mais leur principal usage est de conserver la chaleur centrale dans les œufs.

Le temps de faire éclore les œufs est lorsque les feuilles commencent à paraître sur les mûriers. Ils sont hâtes ou retardés, suivant le degré de chaleur ou de froid dans lequel on a eu soin de les entretenir; on les avance beaucoup lorsqu'on fait prendre souvent le jour aux feuilles, et qu'on ne les serre pas trop en les roulant pour les replacer dans le vase de terre; au contraire, on les retarde par la méthode opposée. Lorsque les vers sont près de sortir, les œufs paraissent enfler, et leur rondeur prend une petite pointe. Trois jours avant qu'ils commencent d'éclore, on choisit sur les dix heures un temps serein, où le vent se fasse un peu sentir, ce qui est fort ordinaire dans cette saison, et l'on tire du vase les feuilles roulées qu'on étend de toute leur longueur, en présentant le revers au soleil, pour faire acquérir par degrés aux œufs une douce chaleur; ensuite on les roule encore, et le vase dans lequel on les remet est placé dans un lieu chaud. La même opération étant répétée le jour suivant, on s'aperçoit que les œufs changent de couleur et qu'ils deviennent gris cendré: alors on joint deux feuilles ensemble, et les roulant plus serrées on les lie par les deux bouts.

Le troisième jour, avant la nuit, on ouvre les feuilles, on les étend sur une natte fine; les œufs paraissent alors blanchâtres. S'il s'en trouve quelques-uns d'éclos, ils doivent être rejetés, car ceux

qui n'éclosent point dans le même temps que les autres ne s'accordent jamais avec eux pour leurs opérations communes, telles que de se décharger de leurs ordures, de marcher, de manger, et surtout de commencer leurs coques : ce qui est le plus important. Ces vers irréguliers causeraient beaucoup d'embarras et de perte en changeant l'ordre auquel on est accoutumé : on roule alors trois feuilles ensemble pour les mettre dans un lieu chaud, qui soit à couvert des vents du sud. Le lendemain, vers dix ou onze heures on est surpris, en les ouvrant, de les trouver pleines de vers, qu'on prendrait pour autant de petites fourmis blanches. Les œufs qui ne sont point éclos une demi-heure après doivent être rejetés, comme ceux qui ont la tête plate, ceux qui sont ridés ou comme écorchés, ou jaunes, bleu céleste et de couleur de chair. La bonne espèce a la couleur d'une montagne vue dans l'éloignement. L'auteur chinois conseille de peser d'abord la feuille qui contient les œufs nouvellement éclos, ensuite de la tenir penchée, et presque entièrement tournée vers une autre feuille de papier parsemée de feuilles de mûrier qui doivent avoir été préparées comme on l'a déjà fait observer. L'odeur ne manque point d'attirer les petits vers affamés ; mais les plus lents doivent être aidés avec une plume, ou en frappant doucement sur le dos du papier. Si l'on pèse ensuite la feuille à part, on connaîtra exactement le poids des vers. Cette connaissance est nécessaire pour supputer combien leur nourriture demandera

de livres de feuilles, et quel sera le poids des coques, en supposant qu'il n'arrive aucun accident.

On a besoin d'une femme pour l'éducation de la couvée. Avant de prendre possession de cet office, elle doit s'être lavée et revêtue d'un habit qui n'ait rien de désagréable dans l'odeur; elle doit avoir passé quelque temps sans manger, et surtout n'avoir pas manié de chicorée sauvage, parce que l'odeur en est très-désagréable aux jeunes vers; son habit doit être d'une étoffe légère et sans doublure, afin qu'elle puisse mieux juger du degré de chaleur, et diminuer ou augmenter le feu dans la loge. Ces insectes ne sauraient être ménagés avec trop de soin; chaque jour est une année pour eux. Il a ses quatre saisons; le matin est leur printemps, le midi leur été, le soir leur automne, et la nuit leur hiver. L'expérience a fait reconnaître, 1°. que les œufs demandent beaucoup de fraîcheur avant d'éclore; 2°. qu'étant clos, et semblables à des fourmis, ils ont besoin de beaucoup de chaleur; 3°. que, lorsqu'ils deviennent chenilles, et qu'ils approchent du temps de la mue, ils doivent être entretenus dans une chaleur modérée; 4°. qu'après la grande mue, c'est la fraîcheur qui leur convient; 5°. que, sur leur déclin et lorsqu'ils approchent de la vieillesse, la chaleur doit leur être communiquée par degrés; 6°. que le grand chaud leur est nécessaire lorsqu'ils travaillent à leurs coques.

Mais on ne peut éloigner avec trop de soin tout ce qui leur est incommode. Ils ont une aversion

particulière pour le chanvre, pour les feuilles mouillées, et pour celles qui sont échauffées par le soleil. Lorsqu'ils sont nouvellement éclos, ils sont incommodés par la poussière qui s'élève en nettoyant leur loge, par l'humidité de la terre, par les mouches et les cousins, par l'odeur du poisson grillé, des poils brûlés, du musc, de la fumée; par l'haleine seule, si elle sent le vin, le gingembre, la laitue ou la chicorée sauvage; par le grand bruit, la malpropreté, les rayons du soleil, la lumière d'une lampe pendant la nuit; par l'air qui passe au travers d'une fente, par un grand vent, par l'excès du froid et du chaud, surtout par le passage subit de l'un à l'autre. Quant à leur nourriture, les feuilles humides, celles qui ont séché au soleil ou par un trop grand vent, et celles qui ont contracté quelque mauvais goût, sont les causes les plus ordinaires de leurs maladies. Il faut cueillir les feuilles deux ou trois jours d'avance, et les tenir fort nettes dans un lieu exposé à l'air. On ne doit point oublier, pendant les trois premiers jours, de donner aux vers les feuilles les plus tendres, coupées en petits fils, avec un couteau fort tranchant, pour ne les pas briser. On ne doit pas moins observer, en faisant provision de feuilles, de se servir d'un grand panier ou d'un grand filet, afin qu'elles n'y soient pas trop pressées, et qu'elles ne se flétrissent point dans le transport. Voilà bien des précautions sans doute; mais peut-on prendre trop de soins pour un animal si précieux?

Après les trois ou quatre premiers jours, lorsque

la couleur des vers commence à tourner sur le rouge, il faut augmenter leur nourriture, sans la couper si menue. Lorsqu'ils deviennent noirs, on leur donne les feuilles entières, et la quantité doit encore augmenter : ensuite, lorsqu'ils redeviennent blancs, et que leur appétit commence à diminuer, il faut diminuer aussi leur nourriture : on doit la diminuer encore plus lorsqu'ils deviennent jaunes; enfin, l'usage de la Chine est de ne leur rien donner lorsqu'ils sont devenus tout-à-fait jaunes; ils doivent être traités de même à chaque mue.

Les vers mangent également nuit et jour : aussitôt qu'ils sont éclos, on doit leur offrir à manger quarante-huit fois le premier jour, c'est-à-dire deux fois par heure; trente fois le second jour, et les feuilles doivent être coupées moins menu. On continue cette diminution le troisième jour. Si la quantité de nourriture n'est pas proportionnée à leur faim, ils sont sujets à des excès de chaleur qui causent leur destruction.

En les faisant souvent manger, on les fait croître plus vite, et c'est de là que dépend le principal profit des vers à soie : s'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de vingt-cinq jours, une claie qui en est couverte, et dont le poids est d'un *tsyen*, c'est-à-dire d'un peu plus d'une dragme, produira vingt-cinq onces de soie; mais s'ils ont besoin de vingt-huit jours, ils ne donneront pas plus de vingt onces; s'ils retardent jusqu'à la fin du mois, ou jusqu'à quarante jours, on n'en tire que dix onces.

Le moment qu'il faut choisir pour les transporter dans la nouvelle loge où ils doivent filer, est lorsque leur couleur se change en un jaune brillant. L'auteur chinois propose, pour les loger, une espèce de galerie de bois dont le dedans soit fort clair. Elle doit être divisée en partitions, chacune avec sa petite tablette sur laquelle on puisse placer les vers. Ils ne manquent point de se ranger eux-mêmes dans l'ordre qui leur convient. Cette loge doit être assez spacieuse pour le passage d'un homme, et pour y entretenir au milieu un feu modéré plus nécessaire que jamais contre les inconvéniens de l'humidité. Le feu ne doit point avoir plus de chaleur qu'il n'en faut pour soutenir les vers dans l'ardeur du travail, et pour rendre la soie plus transparente.

Ils doivent être entourés de nattes, à quelque distance, et le sommet de la galerie ou de la machine de bois doit en être aussi couvert, non-seulement pour couper le passage à l'air extérieur, mais encore parce que les vers se plaisent dans l'obscurité. Cependant, après trois jours de travail, il faut retirer les nattes depuis une heure jusqu'à trois, pour faire entrer le soleil dans la loge, mais de manière que ses rayons ne tombent pas sur les vers. On les préserve des effets du tonnerre et des éclairs en les couvrant des mêmes feuilles de papier qui ont servi sur les claies.

Les coques étant achevées dans l'espace de sept jours, on les rassemble en tas, jusqu'au temps d'en tirer la soie; mais on commence par mettre à part

celles qui sont destinées pour la propagation, sur des claies, dans un lieu frais où l'air puisse pénétrer. Les mues foulées ou trop échauffées dans les tas réussiraient moins heureusement, surtout les femelles qui ne produiraient pas des œufs sains. Au bout de sept autres jours, les mues sortent de leurs coques. On doit apporter beaucoup de soin à tuer celles qui ne peuvent sortir sans endommager l'ouvrage. Les coques ne doivent être mises dans le chaudron qu'autant qu'elles peuvent être aisément dévidées; car les y laisser tremper trop long-temps, ce serait gâter la soie. La meilleure méthode serait d'y employer un assez grand nombre d'ouvriers pour les dévider toutes en même temps. L'auteur chinois assure qu'en un jour cinq hommes peuvent dévider trente livres de coques, et fournir à deux autres hommes autant de soie qu'ils en peuvent mettre en écheveaux, c'est-à-dire environ dix livres; mais à ce défaut, il donne trois moyens d'empêcher que les coques ne soient percées.

1°. Il faut les laisser l'espace d'un jour exposées au soleil, qui, à la vérité, nuit un peu à la soie, mais qui tue infailliblement les vers. 2°. On peut les mettre au bain-marie, en jetant dans le chaudron une once de sel et une demi-once d'huile de navette, ce qui ne peut rendre la soie que meilleure et plus aisée à dévider. La machine qui contient les coques doit être placée fort droit dans la chaudière, et le sommet si bien couvert, qu'il n'en sorte aucune vapeur; mais si ce bain n'est pas soigneusement conduit, quantité

de vers ou de papillons perceront leurs coques. Aussi doit-il être plus long pour les coques les plus fermes et les plus dures, qui renferment la soie grossière, que pour les coques fines. Lorsque les petits animaux sont morts, il faut étendre les coques sur des nattes; et si le temps est frais, les couvrir de petites branches de saule ou de mûrier.

La troisième méthode et la meilleure pour tuer les mues, est de remplir de coques plusieurs grands vaisseaux de terre, et d'y jeter une certaine quantité de sel. On les couvre ensuite de grandes feuilles sèches, et l'on bouche soigneusement l'ouverture des vaisseaux. Sept jours suffisent pour faire mourir ainsi tous les vers; mais s'il s'y glisse un peu d'air, ils vivent assez long-temps pour percer leurs coques. En mettant les coques dans les vaisseaux, il ne faut pas manquer de séparer celles qui sont longues, blanches et luisantes de celles qui sont épaisses et d'un bleu obscur. Les premières donnent la soie fine; les autres ne fournissent qu'une soie grossière.

Quoique la saison la plus propre à toutes ces opérations soit le printemps, on peut faire éclore aussi les œufs dans le cours de l'été et de l'automne, et même chaque mois après la récolte du printemps. Mais si tout le monde voulait profiter de cette facilité, les mûriers ne fourniraient point assez de nourriture; d'ailleurs, s'ils étaient épuisés dans un an, il n'en resterait pas pour le printemps d'après. C'est ce qui fait penser à l'auteur qu'il vaut mieux ne faire éclore qu'un petit nombre de vers en été, et faire seu-

lement une bonne provision d'œufs pour l'automne. Il préfère cette dernière saison au printemps, parce que, le printemps étant la saison de la pluie et des vents dans les parties méridionales, le profit qu'on attend des vers à soie est plus incertain qu'en automne, où le temps est d'une sérénité continuelle. Quoiqu'en automne les vers ne puissent trouver, pour nourriture, des feuilles aussi tendres qu'au printemps, alors du moins ils n'ont rien à craindre des cousins et des mosquites.

Les vers à soie élevés pendant l'été doivent être entretenus dans une grande fraîcheur, avec l'attention de couvrir les fenêtres de gaze, pour éloigner les cousins. Ceux qu'on élève en automne ont d'abord besoin de fraîcheur; mais après les mues, et lorsqu'ils commencent à filer, ils demandent plus de chaleur qu'au printemps, parce que l'air devient froid pendant les nuits. En un mot, les œufs qu'ils pondent alors ne répondent pas toujours à l'espérance du maître.

Si l'on garde les œufs d'été pour les faire éclore en automne, il faut les renfermer dans un vaisseau de terre qu'on met dans une grande chaudière remplie d'eau fraîche, et l'eau doit s'élever autant que les œufs : est-elle plus haute, les œufs périssent; est-elle plus basse, la force leur manque pour éclore. Si l'on observe ce conseil, ils écloront en vingt-un jours; mais s'ils tardent plus long-temps, ils meurent ou ne donnent que de mauvaises coques.

Lorsque les vers sont près de filer, si l'on a soin

de les mettre sur le dos d'une coupe renversée et de les couvrir de papier, ils fileront une pièce de soie plate, ronde et menue, comme une espèce d'oublie, qui ne sera pas chargée de cette matière visqueuse qu'ils rendent dans les coques lorsqu'ils y demeurent long-temps renfermés, et qui sera aussi facile à dévider que les coques, sans demander tant de précipitation.

Aussitôt que la soie est dévidée, on s'attache immédiatement à la mettre en œuvre, à l'aide d'instrumens fort simples, auxquels on doit ces belles étoffes de soie qui viennent de la Chine.

Ce que toutes les autres nations de l'Europe ont nommé *porcelaine*, les Anglais l'appellent *China* ou *China-ware*, qui signifie *vaisselle* ou *porcelaine de la Chine*. Le mot de *porcelaine* n'est pas connu des Chinois; ils ne peuvent en prononcer les syllabes, dont ils n'ont pas les sons dans leur langue: ils n'ont pas même la lettre *R*; mais ce mot vient probablement des Portugais, qui nomment une tasse ou une écuelle, *porcellana*, quoiqu'ils donnent généralement à la poterie de la Chine le nom de *loca*, et les Chinois, celui de *tsé-ki*.

La porcelaine est si commune à la Chine, que, malgré l'abondance des poteries ordinaires, la plupart des ustensiles domestiques, tels que les plats, les assiettes, les tasses, les jattes, les pots à fleurs et les autres vases qui servent pour l'ornement ou pour le besoin, sont de porcelaine. Les chambres, les cabinets et les cuisines mêmes en sont remplies :

on en couvre les toits des maisons, et quelquefois on en incruste jusqu'aux piliers de marbre et jusqu'au dehors des édifices, comme nous l'avons déjà observé.

La belle porcelaine, qui est d'une blancheur éclatante et d'un beau bleu céleste, vient de King-té-ching, village ou bourg de la province de Kiang-si, extraordinairement vaste et peuplé. On fabrique aussi de la porcelaine dans d'autres provinces comme dans celles de Quang-tong et de Fo-kyen; mais les étrangers n'y peuvent être trompés, parce qu'elle est différente par la couleur et la finesse : celle de Fo-kyen est aussi blanche que la neige; mais elle est peu luisante, et n'est pas peinte de différentes couleurs. Les ouvriers de Kin-té-ching, attirés par la grandeur du commerce que les Européens faisaient dans l'île d'Amoui, y portaient autrefois leurs matériaux pour les y fabriquer; mais ils perdirent leurs peines, parce que cette entreprise leur réussit mal. Elle n'eut pas plus de succès à Pékin, où l'on porta aussi des matériaux par l'ordre de l'empereur Kang-hi. King-té-ching est ainsi demeuré en possession de fournir de la porcelaine à tout l'univers, sans en excepter le Japon, d'où l'on en vient prendre aussi.

Le P. d'Entrecolles, missionnaire jésuite, ayant une église à King-té-ching, et quantité d'ouvriers entre ses nouveaux convertis, obtint d'eux des lumières exactes sur tout ce qui concerne la porcelaine. D'ailleurs, il avait été souvent témoin de leurs opérations; il avait consulté les livres chinois qui

traitent de cette matière, surtout les annales de *Feu-lyang*, qui contiennent, suivant l'usage de la Chine, une description de cette ville et de son district, c'est-à-dire de sa situation, de son étendue, de la nature du terroir, des usages de ses habitans, des personnes distinguées par les armes, par le savoir et par la probité; des événemens extraordinaires, des marchandises et des provisions qui font l'objet du commerce, etc. Cependant on ne trouve point dans ces annales comment se nommait l'inventeur de la porcelaine, ni si les Chinois ont eu l'obligation de cette découverte au hasard : on lit seulement que la porcelaine de King-té-ching est d'une blancheur extrême, sans aucun défaut, et que celle qui se transporte pour le commerce, n'est connue que sous le nom de *précieux joyaux de Jau-cheu.*

Tout ce qui regarde les manufactures de porcelaine peut être réduit aux cinq articles suivans : 1°. les matériaux dont elle est composée; 2°. les préparations de l'huile et du vernis qui lui donnent son éclat; 3°. les différentes espèces de porcelaine et la manière de les fabriquer; 4°. les couleurs qui servent à l'embellir, et l'art de les appliquer; 5°. la manière de cuire la terre et de lui donner le degré de chaleur convenable. Enfin, le P. d'Entrecolles ajoute quelques observations sur la porcelaine ancienne et moderne, et nous explique pourquoi les ouvriers de la Chine ne peuvent pas toujours imiter les modèles européens.

1°. La porcelaine est composée de deux sortes de

terres factices : l'une, qui se nomme *pé-tun-tsé ;* et l'autre, *kao-lin*. Elles sont apportées de Kimuen, par la rivière, en forme de briques ; car le territoire de King-té-ching ne produit aucune espèce de matériaux pour cet ouvrage. Le kao-lin est mêlé de particules luisantes ; le pé-tun-tsé est simplement de couleur blanche et d'un très-beau grain. La seconde de ces deux terres se fait avec des pierres, mais toutes sortes de pierres n'y sont point également propres ; la bonne sorte doit être verdâtre. Après les avoir tirées de la carrière, on les brise avec de gros maillets de fer, pour les réduire en poudre très-fine dans des mortiers. On jette cette poudre dans une grande jatte remplie d'eau, qu'on remue fortement avec une pelle de fer. Lorsqu'elle a reposé l'espace de quelques minutes, il s'élève sur la surface une sorte de crème de quatre ou cinq doigts d'épaisseur, qu'on lève pour mettre dans une autre jatte d'eau. Cette opération se répète aussi long-temps qu'il paraît de la crème ou de l'écume dans la première jatte ; ensuite on tire les parties grossières qui sont demeurées au fond, pour recommencer à les broyer dans le mortier. A l'égard de la seconde jatte, on attend qu'il se soit formé au fond une espèce de pâte : alors, jetant l'eau fort doucement, on met sécher la pâte dans de grands moules de bois ; mais avant qu'elle soit tout-à-fait sèche, on la divise en petites briques qui se vendent au cent. C'est de leur forme et de leur couleur qu'elles tirent le nom de *pé-tun-tsé ;* mais comme les ouvriers y laissent toujours beaucoup de parties grossières, on

est obligé, à King-té-ching, de la purifier encore avant de la mettre en œuvre.

Le kao-lin se trouve dans des carrières assez profondes, au cœur de certaines montagnes dont la surface est couverte d'une terre rougeâtre. On le trouve en masses, dont on fait des briques de la même forme que le pé-tun-tsé. Il sert à donner de la fermeté à la fine porcelaine. Cependant on a découvert depuis peu une espèce de pierre tendre ou de craie, qu'on emploie au lieu du kao-lin, et qui se nomme *wa-chi*, parce qu'elle est un peu glutineuse, et qu'elle tient un peu de la nature du savon. La porcelaine qu'on en fait est rare et plus chère que les autres espèces. Elle est d'un plus beau grain; ses peintures sont beaucoup meilleures : elle est aussi beaucoup plus légère, mais plus fragile, et le degré de chaleur plus difficile à trouver pour la cuire. Quelques ouvriers se contentent d'en faire une colle très-fine, dans laquelle ils trempent la porcelaine sèche, pour lui en faire prendre une couche avant qu'elle reçoive la couleur et le vernis; elle en devient beaucoup plus belle.

Après avoir tiré le wa-chi de la carrière, on le lave dans l'eau de rivière ou de pluie, pour le séparer de la terre jaune qui y demeure attachée; ensuite, l'ayant broyé et fait dissoudre dans des jattes d'eau, on le prépare comme le kao-lin. Les ouvriers assurent qu'avec cette simple préparation il serait facile d'en faire de la porcelaine sans aucun mélange. Un Chinois converti par les Jésuites mêlait deux parties

de pé-tun-tsé sur huit de wa-chi. On prétend que, si l'on y mettait plus de pé-tun-tsé, la porcelaine n'aurait point assez de corps, et ses parties ne seraient point assez liées pour soutenir la chaleur du four. Quelquefois on fait dissoudre le wa-chi dans l'eau pour en faire une pâte fort claire, où trempant un pinceau, l'on en trace sur la porcelaine des figures de caprice, qu'on laisse sécher avant d'y appliquer le vernis. Ces figures paraissent lorsqu'il est cuit; elles sont d'un blanc différent du fond, comme une vapeur légère qui se répand sur la surface. Le blanc de wa-chi se nomme *blanc d'ivoire*.

On peint aussi des figures sur la porcelaine avec du *ché-kau*, espèce de pierre ou de minéral qui ressemble à l'alun, et qui lui donne une autre sorte de couleur blanche; mais elle doit être brûlée pour première préparation; ensuite, l'ayant broyée, on en tire une crème par la même méthode que celle du wa-chi.

2°. Outre les barques qui arrivent à King-té-ching chargées de pé-tun tsé, de kao-lin, de wa-chi, on en voit d'autres qui sont remplies d'une substance blanchâtre et liquide, nommée *pé-yeu* ou *huile de pierre*. Elle est tirée d'une pierre fort dure qu'on préfère au pé-tun-tsé, parce qu'elle est plus blanche, et que ses taches sont d'un vert plus foncé. L'histoire de Feu-lyang, sans entrer dans un grand détail, rend témoignage que la pierre dont on tire l'huile a des taches couleur de feuilles de cyprès, *pé-chu-yé-pan*, ou des marques rouges sur un fond

brunâtre, à peu près comme le linaire, *iu-tchi-ma-tang*. Lorsque cette pierre est préparée comme le pé-tun-tsé, et que la crème a passé dans la seconde jatte, on jette sur cent livres de cette crème une livre de ché-kau, qu'on a fait rougir en le brûlant au feu, et qu'on a réduit en poudre. C'est comme une espèce de ferment ou de pressure qui lui donne sa consistance, quoiqu'on prenne soin de l'entretenir toujours liquide.

Cette huile de pierre ne s'emploie jamais seule; on la mêle avec une autre qui en est comme l'âme. On fait plusieurs couches de chaux vive réduite en poudre, en y jetant un peu d'eau avec la main, et l'on y entremêle des couches de fougère sèche. Si les couches sont en plus grand nombre, l'huile n'en sera que meilleure. Après avoir amassé une quantité suffisante de cendre de chaux et de fougère, on les jette dans une jatte pleine d'eau, en y joignant sur cent livres une livre de ché-kau. On remue long-temps ce mélange; il s'élève sur la surface une croûte ou une peau qu'on met dans une seconde jatte, et qui forme au fond de la jatte une espèce de pâte liquide. On jette l'eau doucement. Cette pâte est la seconde huile qui doit être mêlée avec la précédente. Les deux huiles doivent être de la même épaisseur; et pour s'en assurer, on trempe dans l'une et dans l'autre de petites briques de pé-tun-tsé. L'usage est de mêler dix mesures d'huile de pierre dans une mesure d'huile de fougère et de chaux. Ceux qui vont le plus à l'épargne, n'y en mettent

jamais moins de trois mesures. On peut augmenter cette huile, et par conséquent l'altérer, en y mettant de l'eau. On déguise la fraude par un mélange proportionné de che-kau, qui empêche que la matière ne soit trop liquide.

Le P. d'Entrecolles parle d'une autre espèce de vernis nouvellement inventé, qui se nomme *tsi-kin-yeu*, c'est-à-dire *vernis d'or bruni;* mais on devrait l'appeler plutôt *vernis couleur de bronze*, ou *de café*, ou *de feuille morte.* Il se tire de la terre jaune commune par la même méthode que le pé-tun-tsé. Lorsqu'il est dans l'eau, il forme une sorte de glu, de l'épaisseur du pé-yeu avec lequel il est mêlé. Ils doivent être tous deux d'une égale consistance. S'ils entrent bien dans la brique de pé-tun-tsé lorsqu'elle est trempée dans ce mélange, ils s'incorporent avec elle. On mêle aussi dans le tsi-kin de l'huile de chaux et des cendres de fougère, de la même consistance que le pé-yeu; mais comme cette composition est plus claire ou plus épaisse, suivant le degré du mélange, on fait plusieurs essais pour le reconnaître. Par exemple, on mêle deux mesures de tsi-kin avec huit mesures de pé-yeu; et sur quatre mesures de ce mélange, on met une mesure de vernis, de chaux et de fougère.

On a découvert depuis peu d'années l'art de peindre avec du *tsui*, qui est une couleur violette, et de dorer la porcelaine. On a tenté aussi d'appliquer un mélange de feuilles d'or avec du vernis de poudre de cailloux, de la même manière qu'on applique

l'huile rouge ; mais le vernis de tsi-kin a paru plus beau et plus éclatant. L'usage s'était introduit de dorer le dehors des tasses, et de laisser l'intérieur tout-à-fait blanc : ensuite on a changé cette méthode pour appliquer en deux ou trois endroits une pièce de papier mouillé, ronde ou carrée, qu'on retire après avoir donné le vernis. Alors on peint les taches en rouge ou en bleu, et l'on ne manque point de les vernisser aussi lorsque la porcelaine est sèche ; quelques-uns remplissent ces espaces d'un fond bleu ou noir, pour les dorer après leur première cuisson.

3°. Dans la partie la moins fréquentée de King-té-ching, on a fait un enclos de murs, qui forme une place où l'on a construit un grand nombre d'appentis. Ce sont autant d'ateliers où l'on voit une infinité de pots de terre rangés en ligne les uns sur les autres. Dans cet enclos habitent quantité d'ouvriers qui ont chacun leur objet différent : une pièce de porcelaine passe entre les mains de plus de vingt personnes avant d'entrer dans la fournaise, et de plus de soixante avant qu'elle soit cuite.

Le premier travail consiste à purifier le pé-tun-tsé et le kao-lin de leurs parties les plus grossières. Le pé-tun-tsé se purifie par la même méthode qu'on emploie pour le faire. Le kao-lin, étant mis dans une jatte pleine d'eau, s'y dissout de lui-même.

Après avoir préparé ces deux matériaux, on les mêle dans une juste proportion : la plus belle porcelaine demande une égale quantité de l'une et de l'autre. Pour la médiocre, on met quatre parties de

kao-lin sur six de pé-tun-tsé, et pour celle du dernier ordre, le degré du mélange est d'un à trois.

Ensuite on jette la masse dans un lieu creux, bien pavé et revêtu de plâtre, pour la remuer et la pétrir jusqu'à ce qu'elle durcisse : ce travail est fort pénible; lorsqu'il est achevé, on met la matière en morceaux sur des planches, où l'on s'efforce encore de la rouler et de la pétrir en tout sens, avec beaucoup d'attention, pour n'y laisser aucune petite cavité, et pour écarter les moindres mélanges de matière étrangère. Un grain de sable ou un cheveu gâterait la porcelaine; et s'il manquait quelque chose au soin de la pétrir, elle serait sujette à se fêler, à se fendre, ou à d'autres altérations : elle reçoit sa forme avec une roue, ou dans des moules, et le ciseau lui donne ensuite sa perfection.

Toutes les pièces de porcelaine unie se font d'abord avec la roue; une tasse à thé est fort imparfaite en sortant de cette machine, à peu près comme la calotte d'un chapeau avant d'avoir été maniée sur la forme. L'ouvrier lui donne la largeur et la hauteur qu'il se propose, et n'a besoin que d'un instant pour cette opération; aussi ne gagne-t-il que trois deniers, ou la valeur d'un liard, pour chaque planche, qui doit être garnie de vingt-six pièces. Le pied de la tasse n'est alors qu'un morceau de pâte sans forme, qu'on creuse avec le ciseau lorsque la tasse est sèche, et qu'elle a reçu tous ses ornemens. De la roue elle passe entre les mains d'un second ouvrier, qui la place sur la base; ensuite dans celle

du troisième, qui la met dans un moule fixé dans une autre sorte de tour pour lui donner sa véritable forme. Un quatrième ouvrier la polit avec le ciseau, surtout vers les bords : il les gratte plusieurs fois pour diminuer l'épaisseur et la rendre transparente, en l'humectant un peu, de peur qu'elle ne se brisât, si elle était trop sèche. Lorsqu'elle est sortie du moule, elle doit être doucement roulée, sans être plus serrée d'un côté que de l'autre, parce qu'autrement elle n'aurait point une parfaite rondeur.

Les grandes pièces de porcelaine se font à deux reprises; trois ou quatre hommes en soutiennent une partie sur la roue, tandis qu'on leur donne leur forme; et l'on y joint l'autre partie lorsqu'elle est sèche, avec un morceau de la même matière, qui, étant bien humectée dans l'eau, tient lieu de ciment ou de colle : on fait sécher soigneusement le vase entier, après quoi l'on n'a besoin que d'un couteau pour achever de polir la jointure. Elle ne paraît pas moins unie que le reste après avoir été vernissée. On applique de même les anses, les oreilles, les bas-reliefs, et d'autres parties : les ouvrages moulés et cannelés, ceux qui représentent des animaux, des figures grotesques, des pagodes, des brutes, et qui sont commandés par les Européens, consistent aussi en trois ou quatre pièces, qui sont jointes et finies avec des instrumens propres à les creuser et à les polir : on y ajoute différentes couches qui leur manquent en sortant du moule; les fleurs et les orne-

mens qui paraissent gravés sur la porcelaine n'y sont qu'imprimés avec des cachets et des moules.

Lorsqu'on donne aux ouvriers chinois un modèle qu'ils ne peuvent imiter avec la roue, ils en prennent l'impression avec une espèce de terre; et faisant leur moule en plusieurs pièces, pour le séparer du modèle, ils le laissent doucement sécher. Lorsqu'on veut s'en servir, on l'approche pendant quelque temps du feu, après quoi on le remplit de la matière de porcelaine, à proportion de l'épaisseur qu'on veut lui donner. On presse avec la main dans tous les endroits, puis on présente un moment le moule au feu; aussitôt la figure empreinte se détache du moule par l'action du feu, laquelle consume un peu de l'humidité qui collait cette matière au moule : les différentes pièces d'un tour, tirées séparément, se réunissent ensuite avec de la matière de porcelaine un peu liquide. Le P. d'Entrecolles vit des figures d'animaux qui étaient toutes massives : les artistes laissent d'abord durcir la masse; ensuite, lui donnant la forme qu'ils se sont proposée, ils finissent leur ouvrage avec le ciseau, ou par la jonction des parties qu'ils ont travaillées séparément. Il ne reste qu'à le vernisser, ou à le cuire; après quoi ils le peignent, le dorent, et le font cuire une seconde fois. Les porcelaines de cette espèce, qui sont d'une exécution difficile, et qui se vendent fort cher, doivent être garanties soigneusement du froid. Lorsqu'on néglige de les faire sécher également, les parties qui restent humides ne manquent point

de se fendre : on évite cette disgrâce en faisant du feu dans les laboratoires.

Les moules se font d'une terre jaune et grasse, qui se trouve près de King-té-ching; on commence par la bien pétrir, et lorsqu'elle est un peu endurcie on la bat fortement au feu; ensuite, lui donnant la figure qu'on se propose, on l'achève sur la roue. Si l'on veut hâter l'ouvrage, on fait un grand nombre de moules, afin de pouvoir employer plusieurs troupes d'ouvriers à la fois : avec un peu de soin, ces moules durent long-temps : s'ils s'altèrent, on peut facilement les réparer.

Les peintres chinois en porcelaine, qui se nomment *wa-peys*, ne sont pas plus habiles ni moins pauvres que les autres ouvriers; ils n'ont aucune connaissance des règles. Un Européen qui s'est mêlé quelques mois du même métier en sait ordinairement autant qu'eux : cependant ils ont une méthode de peindre sur la porcelaine, sur les gazes, sur les éventails et sur les lanternes, des fleurs, des animaux et des paysages qui méritent l'admiration.

La partie de la peinture est divisée, dans la même manufacture, entre un grand nombre d'ouvriers : l'un n'a pour emploi que de former le premier cercle coloré, qui doit être autour des bords; un autre trace les fleurs qui sont peintes ensuite par un troisième : les uns sont chargés des figures de rivières et de montagnes; les autres de celles d'oiseaux et d'autres créatures : les figures humaines sont ordinairement les plus mal exécutées.

On fait de la porcelaine de toutes sortes de couleurs : celle d'une certaine espèce ressemble à la composition de nos verres ardens ; d'autres sont tout-à-fait rouges, avec de petits points qui ressemblent à nos peintures en détrempe : enfin, d'autres représentent les paysages enluminés d'or. Toutes ces espèces sont d'une beauté extraordinaire, mais extrêmement chères.

Les annales de King-té-ching rendent témoignage qu'anciennement le peuple ne faisait usage que de porcelaine blanche : on la peignit d'abord avec l'azur, que les Chinois appellent *lyau*, et dont voici la préparation : on le fait calciner en l'enterrant l'espace de vingt-quatre heures dans le sable de la fournaise, avant qu'elle soit échauffée ; on l'enferme pour cela dans un vase de porcelaine bien uté ; ensuite on le réduit en poudre impalpable dans de grands mortiers, dont le fond et la tête du pilon ne sont pas vernis ; on le passe au sas, et l'ayant mis dans un vase verni, on jette de l'eau bouillante par-dessus, on l'agite pour en ôter l'écume, et l'on transvase l'eau fort doucement : cette opération se répète deux fois, après quoi mettant le bleu dans un mortier, tandis qu'il est encore humide et comme en pâte, on le broie fort longtemps.

On assure que cet azur se trouve au fond des mines de charbon, ou dans la terre rouge, qui en est ordinairement voisine : lorsqu'on en voit paraître un peu sur la surface, on est sûr d'en trouver beau-

coup plus en creusant; sa forme, dans les mines, est celle d'un petit lingot de la grosseur du doigt, mais plus plat que rond. L'azur grossier est assez commun; le fin est très-rare, et ne se distingue pas facilement à la vue : on le met à l'épreuve en peignant une tasse et la faisant. Si l'Europe produisait ce bel azur et le tsuy, qui est une charmante espèce de violet, elle ne pourrait envoyer de marchandise plus recherchée à King-té-ching : la livre de tsuy s'y vend un lyang et huit tsyens, qui reviennent à neuf francs : une boîte de lyau ou d'azur, qui ne contient que dix onces, se vend deux lyangs, c'est-à-dire vingt sous l'once.

Le vernis rouge est composé de tsyau-fau, ou de couperose; on en met une livre dans un creuset bien luté avec un autre : au sommet du second est une petite ouverture qu'on couvre de manière qu'il puisse être aisément découvert au besoin : on place autour des charbons allumés; et pour rendre la réverbération plus ardente, on l'environne de briques : la matière n'est arrivée à sa perfection que lorsque, la fumée noire ayant cessé, il s'élève une petite vapeur : on en prend alors un peu qu'on humecte dans l'eau, et dont on fait l'essai sur du bois de sapin; elle doit produire un rouge luisant : on la retire du feu, et lorsqu'elle est bien refroidie on trouve au fond du creuset une petite pâte rouge; mais le plus beau rouge s'attache au creuset supérieur : une livre de couperose fournit quatre onces de vernis rouge.

4°. Quoique la porcelaine soit naturellement blanche, et qu'elle acquière encore plus de blancheur par le glacé, on ne laisse pas de la revêtir quelquefois d'un vernis blanc. Il se fait avec la poudre d'un caillou transparent qu'on fait calciner au feu comme le lapis-armenus, ou l'azur; on y mêle une once de cette poudre, une autre once de céruse, ou de blanc de plomb pulvérisé, qui entre aussi dans la composition des autres couleurs. Par exemple, pour le vernis vert, on joint à une once de céruse, et à une demi-once de poudre de caillou, trois onces d'un autre ingrédient, que les Chinois nomment *tong-wa-pyen*, et qui, suivant les informations qu'on a pu se procurer, doit être composé des plus fines écailles du cuivre battu au marteau. Le vert, ainsi préparé, devient comme la mère du violet, qui se fait par l'addition d'une certaine quantité de blanc, et qui est plus ou moins foncé, suivant le degré du vert. Le jaune se fait en mêlant sept dragmes de blanc préparé avec trois dragmes de couperose rouge. Toutes ces couleurs, appliquées sur la porcelaine après qu'elle a été bien vernissée et bien cuite, ne paraissent point jusqu'à ce qu'elle soit remise au feu. Suivant le livre chinois, l'enduit se fait avec de la céruse, du salpêtre et de la couperose; mais les ouvriers chrétiens ne parlèrent au P. d'Entrecolles que du blanc de plomb mêlé avec la couleur, lorsqu'on la fait dissoudre dans de l'eau gommée.

L'huile rouge que les Chinois nomment *yeu-li-*

hong, est composée de poudre de cuivre rouge et de celle d'une pierre, ou d'un caillou rougeâtre. Un médecin chrétien assura le missionnaire que cette pierre est une sorte d'alun, qui sert aux usages de la médecine : on bat le tout ensemble dans un mortier, en y mêlant de l'urine et de l'huile de pé-yeu; mais nous ignorons la quantité de ces ingrédiens. Les Chinois en font un secret; ils étendent leur composition sur la porcelaine, sans employer aucune autre sorte de vernis, avec beaucoup d'attention à empêcher qu'en la faisant cuire elle ne coule au fond du vase. La poudre de cuivre se fait avec du cuivre et du plomb séparé des lingots d'argent de bas aloi, qui servent de monnaie. Avant la congélation du cuivre fondu, on trempe légèrement dans l'eau une petite brosse, qu'on secoue par le manche pour en faire tomber quelques gouttes sur le cuivre : cette aspersion fait lever sur la surface une peau qu'on lève avec de petites pincettes de fer, et qu'on plonge dans l'eau froide. C'est de cette peau que se forme la poudre de cuivre; et le moyen de l'augmenter, est de répéter la même opération. On croit que, si la couperose était dissoute dans l'eau-forte, cette poudre de cuivre serait encore plus propre à la peinture rouge; mais les Chinois n'ont point l'art de composer l'eau-forte.

Pour une autre sorte de porcelaine, qui se fait avec du ché-vi-hong, ou du rouge soufflé, on prend une pipe dont on couvre un bout d'une gaze fine, qu'on applique sur la poudre rouge bien préparée.

La gaze prend la poudre; ensuite soufflant par l'autre bout de la pipe sur la porcelaine, on la voit couverte à l'instant de petites taches rouges : cette espèce de porcelaine est encore plus chère et plus rare que les précédentes, parce qu'il y a plus de difficulté à la composer. Le bleu se souffle beaucoup plus facilement par la même méthode; on pourrait parsemer la porcelaine de taches d'or et d'argent, si l'on en voulait faire la dépense. On emploie la pipe pour souffler aussi le vernis, lorsque la porcelaine est si mince est si fine, qu'on ne peut la porter que sur du coton. Les manufactures de King-té-ching offrirent à l'empereur Kang-hi quelques services de cette espèce.

Le rouge de tsau-fau, ou de couperose, se fait de la manière suivante : on mêle avec un lyang ou un taël de céruse deux tsiens de ce rouge; ce mélange se fait à sec, en les passant ensemble dans un tamis; ensuite on les incorpore avec de l'eau et de la colle commune, réduite à la consistance de celle de poisson; ce qui fait tenir le rouge sur la porcelaine, et l'empêche de couler. Pour faire du blanc, on joint à un lyang ou une once de céruse, trois tsyens et trois fuens de poudre impalpable d'une pierre transparente, calcinée au feu de sable, et l'on n'y emploie d'eau que pour l'incorporation.

On fait un vert foncé en y ajoutant un lyang de céruse, trois tsyens, et trois fuens de poudre de caillou, et huit fuens, ou près d'un tsyen de tong-wha-pyen.

A l'égard du jaune, il se fait en ajoutant à la composition précédente un lyang de céruse, trois tsyens et trois fuens de poudre de caillou, et un fuen huit lis de poudre rouge pure. Quelques-uns mettent deux fuens et demi de rouge; un tiers de vert sur deux tiers de blanc font un vert de mer fort luisant; deux tiers de vert foncé sur un tiers de jaune font le vert kou-lou, qui ressemble à la feuille un peu flétrie.

Pour faire le noir, on réduit l'azur dans l'eau, à la qualité de liqueur un peu épaisse, en y mêlant de la colle ou de la glu commune, macérée dans la chaux, et bouillie en consistance. Après avoir peint la porcelaine de cette couleur, on couvre de blanc les places enduites, et lorsqu'on la remet au feu, le blanc s'incorpore avec le noir, comme le vernis commun avec le bleu.

Un lyang de céruse, trois tsyens, et trois fuens de poudre de caillou, et deux lis d'azur, forment un bleu foncé qui tire sur le violet. Quelques-uns y mettent huit lis d'azur; le violet foncé se fait de tsyou, pierre ou minéral qui ressemble au vitriol romain : on croit que le tsyou se tire des mines de plomb, et que c'est par cette raison qu'il s'insinue comme la céruse dans la porcelaine. On en trouve à Canton; mais celui qui vient de Pékin passe pour le meilleur, et se vend un lyang huit tsyens la livre. Lorsqu'il est fondu ou adouci, les orfévres l'emploient comme de l'émail, avec une couche légère de colle commune ou de colle de poisson, pour le soutenir

dans sa beauté : on le réduit en poudre fine qu'on remue dans un vase d'eau pour la nettoyer : le cristal tombe au fond ; en s'humectant ainsi, il perd son lustre et paraît devenir couleur de cendre ; mais l'éclat de son violet lui revient aussitôt que la porcelaine est cuite : il se soutient aussi long-temps qu'on le souhaite, et lorsqu'on commence à peindre, il suffit de l'humecter avec de l'eau mêlée d'un peu de colle commune. Cet enduit, comme tous les autres, ne s'applique qu'après la première cuisson de la porcelaine.

Pour la dorer ou l'argenter, on met deux fuens de céruse avec deux tsyens de feuilles d'or ou d'argent qu'on fait soigneusement dissoudre. L'argent est d'un grand lustre sur le vernis de tsi-kin ; mais les pièces argentées ne doivent pas demeurer aussi long-temps dans la fournaise que les pièces dorées, parce que l'argent disparaîtrait avant que l'or fût arrivé à la perfection de son lustre. On prend quelquefois des pièces qui ont été cuites dans la grande fournaise, mais qui ne sont point encore vernissées ; et si l'on veut les avoir entièrement de la même couleur, on les trempe dans le vase où le vernis est préparé ; mais si l'on souhaite que les couleurs soient variées comme celles d'une espèce de porcelaine, nommée *wang-luvan*, qui sont divisées en carrés verts, jaunes, etc., on y applique ces diverses couleurs avec un grand pinceau. C'est à quoi se réduit toute l'opération pour cette porcelaine, à moins qu'après l'avoir fait cuire dans le grand four, on ne

mette un peu de vermillon à la bouche de quelques animaux, ou qu'on n'y ajoute quelque autre ornement. Le vermillon, qui n'est pas d'ailleurs fort durable, disparaîtrait dans le feu. De même, dans la seconde cuisson, les pièces doivent être placées au fond de la fournaise, et dessous le soupirail, où l'ardeur du feu est moins violente, parce qu'un feu trop ardent ne manquerait pas de ternir les couleurs.

Celles qu'on emploie pour ces sortes de porcelaines demandent les préparations suivantes : pour le vert, on prend du tong-wha-pyen, du salpêtre et de la poudre de caillou ; lorsque ces sortes d'ingrédiens ont été réduits séparément en poudre impalpable, on les incorpore ensemble dans de l'eau. Le bleu le plus commun, mêlé avec du salpêtre et de la poudre de caillou, forme le violet ; le jaune se fait en mêlant trois tsyens de couperose, avec trois onces de poudre de caillou, et trois onces de blanc de plomb. Pour faire le blanc, on mêle quatre tsyens de poudre de caillou avec un lyang de céruse.

La couleur de la porcelaine noire, nommée *ou-myen*, tire sur le plomb, et ressemble à celle des verres ardens : l'or qu'on y ajoute la rend encore plus agréable. On mêle trois onces d'azur avec sept onces d'huile commune de pierre, et l'application ne se fait qu'après qu'on a fait sécher la porcelaine. En variant les proportions, on rend la couleur plus ou moins foncée. Lorsque la pièce est cuite, on y applique l'or, et la seconde cuisson se fait dans une fournaise particulière.

Le noir luisant ou de miroir, nommé *ou-kin*, qui doit son origine au caprice de la fournaise, se donne à la porcelaine, en la trempant dans un mélange liquide d'azur préparé : cette composition doit avoir un peu d'épaisseur. Avec dix onces d'azur en poudre, on mêle une tasse de tsi-kin, sept de pé-yeu, et deux d'huile de cendre de fougère brûlée avec de la chaux. Ce mélange produit son vernis dans la cuisson ; mais il faut placer la porcelaine de cette espèce vers le centre de la fournaise, et non près de l'arche où le feu a toute son ardeur.

On fait une espèce de porcelaine presque percée à jour, comme les ouvrages de découpure, avec la tasse au milieu, c'est-à-dire que la tasse ne fait qu'une seule pièce avec la partie découpée. D'Entrecolles n'en vit point de cette sorte ; mais il en vit une autre sur laquelle on avait peint, d'après nature, des femmes chinoises et tartares ; la draperie, le teint et les traits du visage étaient fort bien exprimés ; de loin ces ouvrages paraissaient émaillés.

Il faut observer que l'huile de pierre blanche, employée seule sur la porcelaine, en fait une espèce particulière, nommée *tsui-ki*, qui est remplie d'une infinité de veines, et comme marbrée, de sorte que, dans l'éloignement, elle paraît avoir été brisée en pièces, qu'on a pris la peine de rejoindre, comme un ouvrage à la mosaïque ou de pièces rapportées. La couleur que donne cette huile est un blanc un peu cendré : si le fond de la porcelaine est bleu, elle

paraît marbrée et comme fendue, aussitôt que la couleur commence à sécher.

La porcelaine, qui se nomme *long-tseun*, tirant sur la couleur d'olive, était à la mode pendant que le P. d'Entrecolles était à la Chine; il en distingue une espèce que les Chinois nomment *tsing-ko*, du nom d'un fruit qui a beaucoup de ressemblance avec l'olive: on donne cette couleur à la porcelaine en y mêlant sept tasses de tsi-kin avec quatre tasses de pe-yeu, environ deux tasses d'huile de fougère et de chaux, et une tasse de tsui-yeu ou d'huile de caillou. Dans ce mélange, le tsui-yeu fait paraître sur la pièce un grand nombre de petites veines; mais lorsqu'il est appliqué seul, la porcelaine est cassante et ne rend aucun son.

On fit voir à d'Entrecolles une espèce de porcelaine nommée *yau-pyen* ou transmutation. Les ouvriers s'étaient proposé de faire un service de rouge soufflé; mais ils en perdirent plus de cent pièces, et celle dont il est question était sortie de la fournaise comme une espèce d'agate.

Lorsqu'on se prépare à dorer la porcelaine, on broie l'or avec beaucoup de soin; et le faisant dissoudre dans une tasse jusqu'à ce qu'il prenne la forme d'une sorte d'hémisphère, on le laisse sécher dans cette situation. Pour en faire usage, on le dissout par petites parties dans de l'eau de gomme; ensuite ayant incorporé trois parties de céruse avec trente parties d'or, on applique ce mélange sur la pièce, comme toutes les autres couleurs. Comme

l'or se ternit un peu, quelque temps après cette opération, on lui rend son lustre en humectant la pièce avec de l'eau fraîche, et le frottant ensuite avec une pierre d'agate; mais il faut observer de le frotter toujours dans le même sens; par exemple, de droite à gauche.

Pour empêcher que les bords de la porcelaine ne s'altèrent, on les fortifie avec de la poudre de charbon, qui doit être de bambou, sans écorce, et mêlée avec du vernis, auquel ce charbon donne une couleur de gris cendré : on applique cette composition avec un pinceau sur les bords de la pièce, lorsqu'on est près de la mettre sur la roue. D'Entrecolles croit que le charbon du bois de saule, ou plutôt de sureau, qui participe un peu à la qualité du bambou, peut tenir lieu de cette canne en Europe. Il observa aussi qu'avant d'appliquer le vernis sur la porcelaine, particulièrement sur la plus fine, on s'efforce de la rendre unie en aplanissant les plus petites inégalités avec un pinceau composé de très-petites plumes qu'on trempe dans l'eau pour le passer sur toute la pièce.

Lorsqu'on veut donner une blancheur extraordinaire à la porcelaine, soit par goût pour cette couleur, soit pour la peindre, la dorer et la faire cuire ensuite, on mêle treize tasses de pe-yeu avec une tasse de cendre de fougère, qu'on rend également fluides. La pièce sur laquelle on applique ce vernis doit être exposée à la plus grande chaleur de la fournaise; mais cette chaleur est si violente, que

pour les pièces qu'on ne veut peindre qu'en bleu, on ne met que sept tasses de pe-yeu sur une de cendre de fougère et de chaux; sans quoi la couleur ne paraîtrait point au travers après la cuisson.

On observe encore que la porcelaine sur laquelle on applique un vernis qui contient beaucoup de cendres de fougère doit être cuite dans une partie tempérée de la fournaise, c'est-à-dire après les trois premières rangées, à la distance d'un pied ou d'un pied et demi du fond. Si elle était placée au sommet, les cendres s'en iraient bientôt en fusion, et couleraient au fond de la pièce. Il arrive la même chose à l'huile rouge, au rouge soufflé, au long-tsen : ce qui doit être attribué à la poudre de cuivre qui entre dans ce vernis. La place du sommet convient à la porcelaine, qui est enduite de tsui-yeu; vernis qui produit des veines semblables à celles du marbre.

Lorsque la pièce est entièrement bleue, on la trempe dans le *lyau* ou l'azur, préparé dans l'eau et réduit en juste consistance. Pour le bleu soufflé, qui se nomme *tsui-sing*, on emploie le plus bel azur préparé de la manière qu'on a décrite : on le souffle sur la pièce; et lorsqu'il est sec, on y applique le vernis ordinaire, ou seul, ou mêlé avec le tsui-yeu, si l'on veut qu'elle soit veinée.

Quelques ouvriers tracent sur l'azur sec, avec une longue aiguille, soit qu'il soit soufflé ou non, des figures qui paraissent fort distinctement lorsque la pièce a reçu son vernis et sa cuisson. Il y a moins de travail qu'on ne s'imagine à la porcelaine relevée

en bosses qui représentent des fleurs, des dragons, et d'autres figures. Après les avoir tracées, il suffit de faire de petites entaillures alentour, pour leur donner du relief et les vernisser ensuite.

D'Entrecolles remarqua une autre sorte de porcelaine, dont il rapporte la composition. Après y avoir appliqué le vernis ordinaire, on la fait cuire; ensuite on la peint et on la fait cuire encore. Souvent on n'a recours à la seconde cuisson que pour cacher les défauts de la pièce, en appliquant des couleurs aux endroits défectueux. Cette suraddition de couleurs plaît à quantité de personnes; mais ordinairement elle n'empêche point qu'on n'aperçoive des inégalités sur la pièce. L'incorporation des couleurs avec la porcelaine vernissée et cuite par le moyen de la céruse fit conjecturer au Jésuite que, si l'on employait la céruse dans les couleurs dont on peint le verre, et qu'on le cuisît une seconde fois au feu, l'ancien art de la peinture sur verre serait peut-être facile à retrouver. Il observe, à cette occasion, que les Chinois avaient anciennement l'art de peindre sur les dehors de la porcelaine des figures de poissons et d'autres animaux qui ne se montraient sur une tasse que lorsqu'elle était remplie de quelque liqueur. Cette porcelaine se nomme *kya-tsing*, c'est-à-dire azur mis en presse. On n'a conservé qu'une petite partie de cet admirable secret. Les vases qu'on voulait peindre dans ce goût devaient être fort minces : on appliquait fortement les couleurs au-dedans, et l'on y peignait ordinairement des poissons,

parce que l'exécution en était plus sûre. La couleur ayant séché, on y étendait une légère couche de pâte de porcelaine; ensuite appliquant le vernis du côté intérieur, on mettait le vase sur la roue, pour rendre l'extérieur aussi mince qu'il était possible. Enfin, l'ayant trempé dans le vernis, on le faisait cuire dans la fournaise commune. On peut dire qu'à présent même les Chinois ont le secret de faire revivre le plus bel azur après qu'il a disparu; car, lorsqu'on l'applique sur la porcelaine, il est d'un noir pâle, au lieu qu'étant sec et vernissé, il devient blanc; mais le feu développe ensuite toute la beauté de ses couleurs.

Après tout, il faut un art extrême pour appliquer l'huile ou le vernis avec une égalité nécessaire, et dans la juste quantité que demande cette opération. La porcelaine mince et légère reçoit deux couches fort délicates : elle se fendrait à l'instant, si les couches étaient trop épaisses. Ces deux couches sont équivalentes à une seule, qui est la dose ordinaire pour la fine porcelaine, lorsqu'elle est d'une composition plus forte. La première ne se fait que par aspersion, et la seconde en trempant la pièce. On la tient d'une main, par le côté extérieur, au-dessus du pot de vernis, tandis que de l'autre on arrose légèrement l'intérieur, jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait vernissé. Aussitôt que chaque pièce paraît sèche de ce côté-là, on met la main en dedans, et la soutenant avec un petit bâton par le milieu du pied, on la trempe promptement dans le pot. On a déjà fait

remarquer que le pied demeure sans forme. En effet, on ne le met sur la roue pour le creuser qu'après que la pièce a reçu le vernis. On peint alors dans le creux un petit cercle, et souvent un caractère chinois ; ensuite, l'ayant vernissé à son tour, on porte la pièce du laboratoire à la fournaise.

5°. Les petites fournaises peuvent être de fer ; mais ordinairement elles sont de terre. Celle que le P. d'Entrecolles eut la curiosité de voir était de la hauteur d'un homme et de la grosseur d'un tonneau : elle était composée d'une sorte de grandes tuiles carrées, épaisses d'un demi-pouce, longues d'un demi-pied et larges du double, placées l'une sur l'autre, et fort bien cimentées. On les avait rangées dans cet ordre avant de les cuire. D'Entrecolles ajoute que cette fournaise était élevée d'un pied au-dessus de la terre, sur deux ou trois rangées de briques épaisses, mais petites, avec un bon enclos de maçonnerie qui avait trois ou quatre soupiraux vers le fond. Entre ce mur d'enclos et la fournaise, on avait laissé un espace d'environ un demi-pied, excepté dans deux ou trois endroits, qui, étant remplis, formaient une espèce de support ou d'arc-boutant pour l'édifice.

On met dans les fournaises toute la porcelaine qui doit être cuite pour la seconde fois, les tasses en pile l'une sur l'autre, et les petites dans les grandes, mais de manière que les côtés peints ne puissent se toucher, parce que le moindre frottement leur serait nuisible. Lorsqu'elles ne peuvent être placées

dans cet ordre, on les met par rangées dans la fournaise, de bas en haut, en les couvrant de tuiles de la même terre que la fournaise, ou même de cases destinées à cet usage. On couvre le sommet de la même brique dont l'enclos est composé, qu'on cimente avec du mortier ou de la terre humectée, en laissant une ouverture au milieu, pour observer les progrès de l'opération; ensuite on allume une grosse quantité de charbon, qui se distribue sous la fournaise, au sommet et dans les intervalles qui sont entre le mur d'enclos. Lorsque le feu devient ardent, on jette les yeux de temps en temps par l'ouverture, qui n'est couverte que d'une pièce de pot cassé. Aussitôt que la porcelaine a pris son glacé et des couleurs vives et luisantes, on commence par retirer le feu, et l'on retire ensuite toutes les pièces. On a vu souvent avec beaucoup d'admiration deux planches longues et étroites chargées de porcelaine sur les épaules d'un porteur, qui traversait avec ce fardeau plusieurs rues pleines de passans sans en briser aucune partie.

Devant les fournaises est une espèce de porche où l'on tient quantité de cases ou de boîtes de terre pour y renfermer la porcelaine, en la mettant dans la fournaise. Chaque pièce a sa boîte ou son étui, soit qu'elle ait un couvercle ou non. Les couvercles s'attachent si peu au corps de la pièce, qu'un petit coup de la main suffit pour les séparer. Une seule case sert pour diverses petites pièces, telles que les tasses à thé, etc. On y met un lit de sable fin, parsemé

de poudre de kao-lin, afin que le sable ne s'attache point au pied de la tasse. Sur la première case on en place une autre qui est remplie de même, et qui la couvre entièrement, sans toucher aux pièces de porcelaine qui sont dessous. Toute la fournaise se trouve ainsi remplie de grandes piles de cases ou de boîtes de terre.

A l'égard des plus petites pièces qui sont renfermées ensemble dans une grande case ronde, chacune est placée sur un petit plat de terre de l'épaisseur d'un écu, et d'une largeur suffisante pour la soutenir : cette base est parsemée de poudre de kaolin. Lorsque ces cases ont une certaine largeur, on ne met point de porcelaine au milieu, parce qu'étant trop loin des côtés, elle manquerait de force pour se soutenir, ce qui serait capable d'endommager toute la pile. Ces cases sont ordinairement hautes de quatre pieds. Une partie de leur nombre n'est pas cuite, non plus que la porcelaine. En y mettant les pièces, l'ouvrier se garde soigneusement d'y toucher, dans la crainte d'y causer quelque désordre, car rien n'est plus fragile. Il les tire de la planche avec un petit cordon attaché aux deux pointes d'une fourche de bois. En tenant la fourche d'une main, il dispose le cordon comme il doit l'être pour embrasser la pièce ; il la soulève ainsi fort adroitement, et la met sur son plat dans la case avec une vitesse incroyable.

Les deux cases qui forment le fond de chaque pile demeurent vides, parce que le feu ne s'y fait point

assez sentir. D'ailleurs, elles sont couvertes en partie du sable qu'on met au fond de la fournaise, et qui est nécessaire pour supporter les piles, dont la hauteur n'a pas moins de sept pieds au milieu : on ne remplit pas non plus la case du sommet, par la même raison. La fournaise ne laisse pas d'être entièrement pleine de cases, excepté les endroits qui sont immédiatement au-dessous des soupiraux. Le milieu est occupé par la plus fine porcelaine, le fond par la plus grossière, et l'ouverture par celle dont les couleurs sont les plus fortes. Toutes les piles sont placées fort près l'une de l'autre, et sont jointes au sommet et au fond, comme au milieu, par des pièces de terre si bien disposées, qu'elles laissent de toutes parts un passage libre à la flamme.

Toute sorte de terre n'est pas propre à la composition des cases. On en distingue trois sortes ; une terre jaune, assez commune, dont on compose les fonds ; une autre qui se nomme *lan-lou*, et qui est plus forte ; la troisième est une terre huileuse, nommée *yeu-tou*. Les deux dernières se tirent, pendant l'hiver, de certaines mines fort profondes, auxquelles on ne peut travailler en été. On fait les cases ou les caisses dans le voisinage de King-té-ching. Si le mélange des terres est dans une égale proportion, elles coûtent un peu plus, mais durent long-temps. Lorsque la terre jaune prévaut, elles ne soutiennent guère que deux ou trois cuissons sans se briser en pièces. Cependant une case brisée ou fendue se lie fort bien avec une branche d'osier, qui peut même

brûler dans la fournaise sans que la porcelaine en souffre. On prend soin que la fournaise ne soit pas remplie de cases neuves, et que la moitié du moins ait déjà passé par le feu. Celles-ci sont placées au sommet et au fond des piles, et les neuves au milieu.

On bâtit les fournaises à l'extrémité d'un long porche, qui sert tout à la fois de magasin et de retraite pour les soufflets, c'est-à-dire au même usage que l'arche dans les verreries. Elles n'avaient autrefois que six pieds de haut sur quatre de large; elles ont aujourd'hui deux toises de hauteur, et presque le double de largeur. La voûte, ou le rond du sommet, se rétrécit à mesure qu'il s'approche des soupiraux : elle est d'une telle épaisseur, aussi-bien que le corps de la fournaise, qu'on peut marcher dessus sans être incommodé par le feu. Outre cette ouverture, les fournaises ont par le haut cinq ou six trous, comme autant d'yeux, qui sont couverts de pots cassés, pour tempérer le feu par la communication de l'air. Lorsqu'on veut reconnaître en quel état est la porcelaine, on découvre le trou qui est le plus proche du grand soupirail, et l'on ouvre une des cases avec des pincettes de fer. Si la cuisson est assez avancée, on discontinue le feu, et la porte de la fournaise demeure quelque temps ouverte. Chaque fournaise a dans toute sa largeur un foyer profond et large d'un ou deux pieds : on le passe sur une planche pour arranger les pièces de porcelaine. Lorsque le feu est allumé, on ferme aussitôt la porte

du foyer, en n'y laissant qu'une ouverture pour y jeter des pièces de bois longues d'un pied. La fournaise est d'abord échauffée nuit et jour. Deux hommes se relèvent pour y jeter continuellement du bois. Une seule cuisson en consume ordinairement cent quatre-vingts charges. Anciennement, suivant un auteur chinois, on en brûlait deux cent quarante charges, et jusqu'à deux cent soixante, lorsque le temps était pluvieux, quoique alors les fournaises fussent de la moitié moins grandes qu'aujourd'hui. Le feu était médiocre pendant les sept premiers jours; mais il devenait fort ardent le huitième.

Il faut observer qu'autrefois les cases ou les caisses dans lesquelles la petite porcelaine est enfermée avaient d'abord été cuites à part, et qu'on n'ouvrait la porte de la fournaise que cinq jours après l'extinction du feu. Les fournaises pour la grande porcelaine demeuraient fermées l'espace de dix jours. Aujourd'hui on attend à la vérité quelques jours pour tirer la grande porcelaine de la fournaise, parce qu'autrement elle pourrait se fendre ou se briser; mais pour la petite, si le feu cesse le soir, on se hâte de la tirer le lendemain au matin, dans la seule vue peut-être d'épargner du bois. Comme elle est alors brûlante, l'ouvrier qui la tire se sert d'une espèce de longue fronde qu'il porte suspendue au cou.

Dans les petites fournaises, la porcelaine demande à être tirée lorsqu'on s'aperçoit qu'elle est d'un rouge de feu vers le fond, que les pièces placées en piles

peuvent être distinguées l'une de l'autre, que celles qui sont peintes commencent à paraître unies, et que les couleurs sont incorporées avec la terre, comme le vernis s'incorpore avec l'azur fin par la chaleur de la grande fournaise. A l'égard de la porcelaine qui cuit pour la seconde fois dans la grande fournaise, on juge qu'il ne manque rien à sa perfection, 1°. lorsque les cases sont rouges de chaleur; 2°. lorsque la flamme commence à devenir blanche; 3°. lorsque, après avoir tiré une pièce des cases supérieures, et l'avoir laissé refroidir, le vernis et les couleurs satisfont l'ouvrier; 4°. lorsque le sable devient luisant au fond de la fournaise. D'Entrecolles admira beaucoup qu'après avoir vu brûler cent quatre-vingts charges de bois à l'entrée de la fournaise, il ne resta point de cendres dans le foyer.

Les cuissons ne réussissent pas toutes heureusement. Il arrive assez souvent que l'entreprise manque, et qu'il ne reste de la porcelaine et des cases qu'une masse informe et fort dure. Un excès de chaleur dans le feu, ou quelque défaut dans les cases, peut ruiner entièrement l'ouvrage. Il n'est point aisé de régler les degrés du feu, parce que les moindres variations de l'air agissent immédiatement sur le bois, sur le feu, et sur la porcelaine même. Ainsi l'on voit cent ouvriers ruinés pour un que la fortune favorise. On ne doit pas être étonné par conséquent que la porcelaine soit si chère en Europe; d'ailleurs, celle qu'on y envoie est faite ordinairement sur de nouveaux modèles, la plupart si bizarres, que, n'étant

pas toujours goûtés, le moindre défaut devient un prétexte aux Européens pour la refuser : alors elle demeure nécessairement à l'ouvrier, parce qu'elle est encore moins au goût des Chinois.

Il faut confesser, à l'honneur de la Chine, que les artistes du pays font des ouvrages si surprenans, qu'un étranger les croirait impossibles. Le P. d'Entrecolles vit, par exemple, une lanterne de la grandeur de celle d'un vaisseau, composée d'une seule pièce de porcelaine, et dans laquelle une chandelle suffisait pour éclairer toute une chambre. Elle avait été faite sept ans auparavant, par ordre du prince héréditaire. Le même missionnaire vit des jattes de porcelaine hautes de trois pieds, sans y comprendre le couvercle, qui s'élevait encore d'un pied, dans la forme d'une pyramide. Elles étaient composées de trois pièces, mais jointes avec tant d'habileté, qu'on n'aurait pu distinguer la jointure. On lui raconta que, de vingt-quatre pièces de cette nature, huit seulement avaient réussi. Elles avaient été commandées par des marchands de Canton, pour être transportées en Europe ; car les Chinois n'achètent point de porcelaine d'un si grand prix.

On en vante une autre espèce dont la composition est très-difficile, et qui est par conséquent d'une extrême rareté. Elle est excessivement mince, unie au-dehors comme au-dedans, et revêtue néanmoins de fleurs et d'autres ornemens qui paraissent gravés. Aussitôt qu'elle est sortie de la roue, on la jette en effet dans un moule gravé, où l'intérieur de la pièce

prend ainsi les figures, et l'on rend le dehors aussi mince qu'il est possible avec un ciseau.

Cependant les Chinois ne peuvent exécuter tous les ouvrages qu'on leur propose. On leur demande quelquefois pour l'Europe des surtouts de table d'une seule pièce, et des cadres de tableaux; mais les plus grands qu'ils ont pu faire n'ont jamais été de plus d'un pied : lorsqu'ils ont voulu leur donner plus d'étendue, ils ont eu le chagrin de les voir tomber en pièces. L'épaisseur nécessaire à ces ouvrages les rend extrêmement difficiles; de sorte qu'au lieu de les composer solides, on fait deux dehors creux, qu'on tâche de joindre en laissant un vide dans l'intervalle : on met seulement au travers une pièce de la même matière qui laisse un enfoncement de chaque côté.

L'histoire de Kingt-té-ching parle de divers ouvrages ordonnés par les empereurs, et dont le succès n'a pas mieux répondu à l'espérance des ouvriers. Le père de l'empereur Kang-hi en demanda plusieurs de la forme de nos caisses d'orangers pour y nourrir du poisson : ils devaient avoir trois pieds et demi de hauteur; l'épaisseur des côtés devait être de quatre pouces, et celle du fond d'un demi-pied. Les ouvriers travaillèrent l'espace de trois ans à ces ouvrages, et firent deux cents caisses; mais il n'y en eut pas une seule qui réussit. Le même empereur désira des ornemens pour le front d'une galerie, chacun de la hauteur de trois pieds, d'un pied et demi de largeur, et d'un demi-pied d'épaisseur; mais ils

ne purent être exécutés. Le prince héréditaire commanda aussi divers instrumens de musique, particulièrement une espèce de petit orgue, nommé *tseng*, de la hauteur d'un pied et composé de quatorze tuyaux, dont l'harmonie est assez agréable. Le succès ne fut pas plus heureux.

La statue de Pu, qui est le patron des ouvriers en porcelaine (car chaque profession a le sien), doit son origine à la difficulté qu'ils trouvent quelquefois dans l'exécution de ces modèles. Un empereur ayant ordonné quelques pièces sur ses propres idées, l'ouvrier qui se trouva chargé de cette entreprise conçut tant de chagrin de se voir maltraité par les officiers pour avoir mal réussi, que dans son désespoir il se précipita au milieu d'une fournaise, où il fut consumé par les flammes. Cependant les autres ouvrages de porcelaine qui étaient alors dans la même fournaise en sortirent si beaux et si conformes au goût de l'empereur, que le malheureux ouvrier passa pour un héros, et devint ensuite l'idole qui préside à la porcelaine.

Quoiqu'on n'ait pu réussir à faire un orgue, on a trouvé le moyen de faire des flûtes, des flageolets, et d'autres instrumens, qui se nomment *yun-los*, composés de neuf petites plaques rondes un peu concaves, qui forment différens tons : on les suspend dans un cadre à différentes hauteurs, et les frappant comme un tympanon, on en tire un tintement qui s'accorde fort bien avec les autres instrumens, et même avec la voix ; mais les ouvriers excellent par-

ticulièrement dans l'exécution des grotesques, et dans la représentation des animaux. Ils font des canards et des tortues ; on voit sortir aussi des manufactures de porcelaine, quantité de statues, surtout de la déesse Quanin, qui est fort célèbre à la Chine, et que les femmes invoquent pour obtenir la fécondité. Elle est représentée avec un enfant dans ses bras.

Les opinions des Chinois sont partagées sur la préférence de la porcelaine ancienne ou moderne. On s'est imaginé faussement en Europe que la meilleure doit avoir été long-temps ensevelie dans la terre. A la vérité, il arrive quelquefois qu'en creusant de vieilles ruines, ou nettoyant des puits, on y trouve d'excellentes pièces qui y ont été mises à couvert dans des temps orageux. D'Entrecolles déclare qu'ayant vu dans plusieurs endroits d'autres pièces, qui étaient probablement fort anciennes, il ne les trouva pas comparables aux ouvrages d'aujourd'hui; d'où il conclut qu'autrefois, comme à présent, il y avait de la porcelaine à tout prix. Les Chinois achètent fort cher les moindres pièces du siècle de Yun et de Chun, deux de leurs premiers empereurs, lorsqu'elles ont conservé leur beauté. Tout ce que la porcelaine gagne à demeurer long-temps en terre, est d'y prendre une couleur d'ivoire ou de marbre, qui devient une preuve de sa vieillesse.

Suivant les annales de King-té-ching, certaines jattes coûtaient anciennement jusqu'à cinquante-huit ou cinquante-neuf lyans, qui reviennent à plus de

quatre-vingts écus. Les mêmes annales ajoutent qu'on bâtissait exprès une fournaise pour chaque jatte, et qu'on ne ménageait pas la dépense. Le mandarin de King-té-ching, ami d'Entrecolles, fit présent aux protecteurs qu'il avait à la cour, d'un koutang; de plusieurs vieilles pièces de porcelaine qu'il avait eu l'art de faire lui-même, ou plutôt de contrefaire. Il y avait employé un grand nombre d'ouvriers. La matière de ces fausses antiquités est une terre jaunâtre qui se trouve près de King-té-ching : elles sont fort épaisses; une seule pièce, dont le mandarin fit présent au P. d'Entrecolles, pesait autant que dix pièces communes. On ne remarque rien de particulier dans cette espèce de porcelaine, à l'exception du vernis qui est composé d'huile de pierre, et qui, étant mêlé d'une grosse quantité d'huile commune, donne à la pièce une couleur de vert de mer. Lorsqu'elle est cuite, on la jette dans un bouillon fort gras de quelques chapons et d'autres viandes; ensuite, l'ayant remise au feu, on la laisse reposer l'espace d'un mois dans le plus sale mélange qu'on puisse trouver. Après cette opération, elle passe pour vieille de trois ou quatre cents ans; ou du moins pour avoir été faite sous la dynastie de Ming, pendant laquelle le goût de la cour était pour la porcelaine de cette épaisseur. Le faux kou-tang est si éloigné de ressembler au véritable, qu'il ne rend pas le moindre son lorsqu'il est frappé, même en l'approchant de l'oreille.

Si la porcelaine n'est pas si transparente que le

verre, elle est moins sujette à se briser; la bonne n'est pas moins sonore que le verre. Si le diamant coupe le verre, on s'en sert aussi pour raccommoder la porcelaine brisée, en y faisant, comme avec une aiguille, de petits trous par lesquels on fait passer un fil de laiton très-fin. A peine s'aperçoit-on qu'elle ait été cassée. Cet art forme une profession particulière dans l'empire de la Chine.

Les manufactures de papier sont si curieuses à la Chine, qu'elles ne méritent pas moins d'attention que la soie et la porcelaine. Dans les plus anciens temps de l'empire, les Chinois n'avaient point de papier; ils écrivaient sur des planches et sur de larges pièces de bambou : au lieu de plume ou de pinceau, ils se servaient d'un stylet de fer ou d'un poinçon. Ils écrivaient même sur le métal, et les curieux conservent encore d'anciennes plaques sur lesquelles on lit des caractères fort nettement tracés; cependant il y a long-temps qu'ils ont fait la découverte du papier. Quelques Européens, admirant sa finesse, l'ont pris pour une composition de soie, sans faire attention que la soie ne peut être réduite en pâte.

Les Chinois composent leur papier, qu'ils appellent *chi*, de l'écorce de bambou et d'autres arbres, mais ils n'en prennent que la seconde peau, qui est fort douce et fort blanche; ils la battent jusqu'à la rendre liquide. Les cadres qu'ils emploient pour donner sa forme à la matière, sont longs et larges; aussi font-ils des pièces de dix ou douze pieds de longueur, et quelquefois plus. Ils trempent chaque feuille dans

de l'eau où ils ont fait dissoudre du fan, c'est-à-dire de l'alun, et de là vient le nom de *papier-fan* qui est en usage à la Chine. L'alun empêche que le papier ne boive l'encre, et lui donne un lustre d'argent ou de vernis; mais il le rend sujet à se fendre. Le papier chinois est plus blanc, plus doux et plus compacte que celui de l'Europe. La surface en est si unie, qu'il ne s'y trouve rien qui puisse arrêter le pinceau, ni même en séparer les poils. Cependant, comme il est composé d'écorce, il se moisit facilement; la poussière s'y attache, et les vers s'y mettent; ce qui ne manque point de corrompre les livres, à moins qu'on ne prenne souvent la peine de les battre et de les exposer au soleil.

Outre cette espèce, les Chinois font un papier de coton qui est encore plus blanc, plus fin, et plus en usage. Il n'est pas sujet aux mêmes inconvéniens que l'autre : il dure aussi long-temps, et n'a pas moins de blancheur que celui de l'Europe. Un livre curieux, composé dans ce siècle, traite de l'invention du chi, ou du papier, de sa matière, de ses qualités, de sa forme, et de ses différentes espèces. L'auteur reconnaît qu'il n'y a rien de clair sur son origine, mais il la croit fort ancienne. « Les Chinois, dit-il, écrivaient d'abord sur de petites planches de bois de bambou passées au feu et soigneusement polies, mais couvertes de leur écorce ou de leur peau; c'est ce qui paraît assez prouvé par les termes de *kien* et de *tsé*, dont on se servait alors au lieu de *chi*, pour exprimer la matière sur laquelle on écrivait. On

taillait les lettres avec un ciseau, et de toutes ces petites planches pressées l'une sur l'autre on formait un volume : mais des livres de cette nature étaient d'un usage fort difficile. Depuis la dynastie de Tsin, avant la naissance de Jésus-Christ, on écrivait sur des pièces de soie ou de toile coupées de la grandeur dont on voulait faire un livre. De là vient que la lettre *chi* est quelquefois composé du caractère *se*, qui signifie *soie*, et quelquefois du caractère *kin*, qui signifie *de la toile*.

« Enfin, l'an 95, sous le Tong-han, ou le Kan oriental, pendant le règne de Hoti, un grand mandarin du palais inventa une meilleure espèce de papier, qui fut nommé *tsay-heu-chi*, ou papier du seigneur Tsay. Ce physicien trouva le secret de réduire en pâte fine l'écorce de différens arbres, les vieilles étoffes de soie et les vieilles toiles, en les faisant bouillir à l'eau, et d'en composer diverses sortes de papier. Il en fit, avec les nœuds de soie, une autre espèce qui porta le nom de *papier de lin*. Les Chinois portèrent bientôt ces découvertes à leur perfection, et trouvèrent l'art de polir leur papier ».

On lit dans un autre livre, intitulé *Sou-i-kien-chi-pou*, qui traite du même sujet, « que dans la province de Sé-chuen le papier se fait de chanvre; que Kau-tsong, troisième empereur de la grande dynastie de Tang, fit faire de cette plante un excellent papier sur lequel tous ses ordres secrets étaient écrits; que dans la province de Fo-kien le papier se fait de bambou; dans les provinces septentrionales, d'écorce de

mûrier; et dans celle de Ché-kyang, de paille de riz ou de froment. Dans celle de Kyang-nan, on fait un parchemin de la petite peau qui se trouve dans les coques de vers à soie : il se nomme *lo-wen-chi:* sa finesse et sa douceur le rendent propre aux inscriptions. Enfin, dans la province de Hou-quang, l'arbre chou, ou le kou-chou, fournit les principales matières pour le papier ».

A l'occasion des diverses sortes de papier, le même auteur en nomme une dont les feuilles sont ordinairement longues de trois changs ou trois pieds, et quelquefois de cinq. Il explique comment il est teint de différentes couleurs, et même argenté, sans qu'on y emploie d'argent; invention qu'on attribue à l'empereur Kau-ti, de la dynastie de Tsi. Il traite du papier des Coréens, qui se fait avec les coques de vers à soie. Enfin, il rapporte que, depuis le septième siècle, ces peuples payent à l'empereur leur tribut en papier.

La consommation du papier est presque incroyable à la Chine. Outre les lettrés qui en emploient une quantité prodigieuse, on ne s'imaginerait jamais combien il s'en emploie dans les maisons particulières. Chaque chambre n'a d'un côté que des fenêtres et des jalousies couvertes de papier. Sur les murs, qui sont ordinairement revêtus de plâtre, on applique une couche de papier, pour les conserver blancs et unis. Les plafonds sont à compartimens couverts de papier, sur lesquels on trace diverses sortes d'ornemens; en un mot, la plus grande partie des maisons

n'offrent que du papier qu'on renouvelle tous les ans.

Quoiqu'on ne fasse servir à la composition du papier que l'intérieur de plusieurs espèces d'arbres, on y emploie la substance entière du bambou et de l'arbuste qui porte le coton. On tire des plus grosses cannes de bambou les rejetons d'une année, qui sont ordinairement de la grosseur de la jambe. Après les avoir dépouillés de leur première peau verte, on les fend en pièces droites de six ou sept pieds de long, pour les faire rouir l'espace d'environ quinze jours dans un étang bourbeux : on les tire ensuite de la boue, on les lave dans l'eau claire; et les étendant dans un grand fossé sec, on les couvre de chaux : peu de jours après, on les tire encore pour les laver une seconde fois. On les réduit comme un fil, qu'on fait blanchir et sécher au soleil, et qu'on jette ensuite dans de grandes chaudières, où, l'ayant fait bouillir, on le bat enfin dans des mortiers pour en faire une pâte fluide.

On trouve, sur les montagnes et dans les lieux déserts, une plante qui produit des ceps longs et minces comme ceux de la vigne, et dont la peau est extrêmement unie. Le nom de *hou-tong*, que les Chinois lui donnent, exprime cette qualité : elle se nomme aussi *ko-tong*, parce qu'elle produit de petits pois aigres, d'un vert blanchâtre, qui peuvent se manger. Ses branches, qui sont à peu près de la grosseur des ceps de vigne, rampent sur la terre ou s'attachent aux arbres. Suivant la doctrine de l'auteur chinois, lorsque les branches du ko-tong ont trempé

quatre ou cinq jours dans l'eau, il en sort un jus onctueux qu'on prendrait pour une espèce de glu ou de gomme: on le mêle dans la pâte dont se fait le papier, avec beaucoup d'attention, pour n'en mettre ni trop ni trop peu; l'expérience en apprend la juste mesure. On bat ce mélange jusqu'à ce qu'il tourne en eau grasse et épaisse, qu'on jette dans de grands réservoirs, composés de quatre murs de trois ou quatre pieds de hauteur, dont les bords et le fond sont si bien cimentés, que la liqueur ne peut ni en sortir ni s'y imbiber. Alors les ouvriers, se plaçant aux côtés des réservoirs, prennent dans leurs moules la surface de cette liqueur, qui devient papier presqu'à l'instant.

Les moules, dont les cadres se démontent aisément, et peuvent se resserrer ou s'élargir, sont faits de fils de bambou, tirés aussi fins que le fil d'archal, par les trous d'une plaque d'acier. On les fait bouillir ensuite dans l'huile, jusqu'à ce qu'ils en soient bien imprégnés, afin qu'ils ne s'enfoncent pas plus qu'il n'est besoin, pour prendre la surface de la liqueur.

Si l'on veut faire des feuilles d'une grandeur extraordinaire, on soutient le cadre avec des cordons et une poulie. Au moment qu'on le tire du réservoir, les ouvriers, qui sont placés sur les bords, aident à tirer promptement chaque feuille; ensuite ils l'étendent dans l'intérieur d'un mur creux, dont les côtés son bien blanchis, et dans lequel on fait entrer, par un tuyau, la chaleur d'une fournaise voisine, dont la fumée sort à l'autre bout par un petit soupirail.

Cette espèce d'étuve sert à sécher les feuilles presque aussi vite qu'elles se font.

Entre les arbres dont se fait le papier, on préfère ceux qui ont le plus de séve, tels que le mûrier, l'orme, le tronc du cotonnier, la plante de chanvre, et diverses autres plantes inconnues en Europe. On commence par gratter légèrement la pellicule extérieure de l'écorce, qui est verdâtre; ensuite on tire la peau intérieure en longues courroies, et les ayant fait blanchir dans l'eau et au soleil, on achève de les préparer comme le bambou.

Mais le papier dont on fait le plus d'usage, est celui qui est composé de la peau intérieure du kou-chou : c'est de cet arbre qu'il tire son nom de *kou-chi*. Lorsqu'on en casse les branches, l'écorce se pèle facilement en longues courroies comme autant de rubans. Les feuilles ressemblent beaucoup à celles du mûrier sauvage; mais le fruit a plus de ressemblance avec la figue. Il sort des branches sans aucune tige; s'il est arraché avant sa parfaite maturité, la place qu'il quitte rend un jus laiteux comme la figue. En un mot, cet arbre a tant d'autres rapports avec le figuier et le mûrier, qu'il peut passer pour une espèce de sycomore. Cependant il ressemble encore plus à l'adrachne, qui est une sorte d'arboisier de grandeur médiocre, dont l'écorce est douce, blanche et luisante, mais qui se fend en été, parce que l'humidité lui manque. Le kou-chou, comme l'arbousier, croît sur les montagnes et dans les lieux pierreux.

Pour endurcir le papier et le rendre propre à re-

cevoir l'encre, les Chinois le font tremper dans de l'eau d'alun. Les Européens appellent cette opération *faner le papier*, parce qu'en chinois, *fan* signifie *alun :* la méthode en est fort simple. On hache fort menu six onces de colle commune, bien claire et bien nette, qu'on jette dans douze écuelles d'eau bouillante, en la remuant avec soin pour empêcher qu'elle ne tourne en grumeaux; ensuite on la fait dissoudre dans trois quarts d'alun blanc et calciné. Ce mélange se met dans un grand bassin, au travers duquel on passe une petite gaule ronde et unie; ensuite, attachant le bout de chaque feuille à un autre bâton qui est fendu d'un bout à l'autre, on la fait glisser par-dessus la gaule ronde; après quoi, mettant le bout du bâton qui la tient dans un trou du mur, elle y demeure suspendue pour sécher. C'est ainsi que les Chinois donnent à leur papier du corps, de la blancheur et du lustre. Un de leurs auteurs reconnaît que cet art leur vient du Japon.

Ils ont aussi le secret d'argenter le papier avec peu de dépense, et sans y employer de feuilles d'argent. Ils prennent sept fuens ou deux scrupules de colle, composée de cuir de vache, et trois fuens d'alun blanc, qu'ils mêlent dans une demi-pinte d'eau claire, et qu'ils font bouillir sur le feu, jusqu'à ce que l'eau soit consommée, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne s'en élève plus de vapeurs : alors, étendant quelques feuilles de papier sur une table fort unie, on passe dessus deux ou trois fois un pinceau trempé dans la colle, en observant que l'enduit soit égal, et

le recommençant lorsqu'il s'y trouve de l'inégalité: ensuite, prenant du talc préparé, on le sasse au travers d'une gaze pour le faire tomber également sur les feuilles, après quoi on les fait sécher à l'ombre. Il ne reste, après cela, qu'à les étendre une seconde fois sur la table, pour en ôter le talc superflu, en les frottant doucement avec du coton. La poudre qu'on ôte ainsi peut servir au même usage pour d'autres feuilles. On observe qu'avec cette poudre, délayée dans l'eau, et mêlée de colle et d'alun, on peut dessiner toutes sortes de figures sur le papier.

Pour la préparation du talc, on le choisit beau, transparent, et blanc comme la neige. Le talc que les Russes apportent à la Chine l'emporte sur celui qu'on tire de la province de Sé-chuen. Après l'avoir fait bouillir environ quatre heures, on le laisse dans l'eau pendant un ou deux jours; on doit ensuite le laver soigneusement et le battre avec un maillet, dans un sac de toile pour le mettre en pièces. Sur dix livres de talc, on en met trois d'alun; on broie le tout ensemble dans un petit moulin à bras : ensuite, ayant sassé la poudre dans un tamis de soie, on la jette dans de l'eau bouillante, qui doit être répandue lorsqu'elle est devenue claire. La matière qui reste au fond, et qu'on fait durcir au soleil, doit être aussitôt réduite en poudre impalpable dans un mortier: cette poudre, après avoir été sassée une seconde fois, est telle qu'il faut pour l'usage.

On voit, hors des faubourgs de Pékin, vis-a-vis les cimetières, un long village dont les habitans

renouvellent le vieux papier, et tirent un profit considérable de ce métier. Ils ont l'art de le rétablir dans sa beauté, soit qu'il ait été employé à l'écriture, ou collé sur les murailles, ou mis en carton, ou souillé par d'autres usages. Les ouvriers l'achètent à fort vil prix dans les provinces : ils en font de gros amas dans leurs maisons, qui ont toutes un enclos de murs fort unis, et blanchis soigneusement pour cet usage. S'il se trouve du papier fin dans leur amas, ils ont soin de le mettre à part. Leur première opération consiste à le laver dans un petit espace pavé en pente, près d'un puits, en le frottant de toutes leurs forces avec les mains, et le foulant aux pieds pour en faire sortir l'ordure. Ils font bouillir ensuite la masse qu'ils ont pétrie, et l'ayant battue jusqu'à ce qu'elle ait repris la qualité de papier, ils la mettent dans un réservoir, ou dans une cuve. Lorsqu'ils en ont une grosse quantité en réserve, ils séparent les feuilles avec la pointe d'une aiguille, et les attachent aux murs de leurs enclos, pour y sécher au soleil. Ce travail prenant peu de temps, ils les rejoignent ensemble avec la même propreté.

Navarette dit que le papier est si commun à la Chine, que, pour deux réaux et demi, c'est-à-dire quinze sous, il en acheta cinq cent cinquante feuilles. Il ajoute qu'on en trouve de mille différentes sortes, qu'on distingue par leur couleur ou par leur finesse, et qu'on en fait des figures curieuses pour les maisons et pour les temples.

L'encre de la Chine est composée de noir de lampe,

qui se fait en brûlant plusieurs sortes de matières, mais particulièrement du bois de pin, ou de l'huile, dont on corrige l'odeur en y mêlant des parfums. De tous ces ingrédiens on compose une sorte de pâte, qu'on met dans des moules de bois de différentes grandeurs, pour lui donner différentes formes. Les impressions qu'elle y reçoit sont des figures d'hommes, de dragons, d'oiseaux, d'arbres, de fleurs, etc.; mais la forme générale est ordinairement celle d'un bâton; et d'un côté, chaque bâton porte toujours quelque caractère chinois. La meilleure encre se fait à Wey-cheu, ville de la province de Kyang-nan. C'est sa bonté qui est la règle du prix. Les Européens ont fait des efforts inutiles pour la contrefaire : elle est fort utile pour le dessin, parce qu'on peut lui donner le degré d'ombre qu'on juge à propos. Les Chinois ont aussi de l'encre rouge, qu'ils emploient principalement pour les titres des livres. Tout ce qui se rapporte à l'écriture est si précieux à la Chine, que les ouvriers mêmes qui travaillent à la composition de l'encre ne passent point pour des gens d'une condition mécanique et servile.

L'invention de cette encre est d'un temps immémorial; mais elle fut long-temps sans parvenir à sa perfection. On se servait d'abord, pour écrire, d'une espèce de terre noire, comme le caractère *mé*, qui signifie encre, le prouve par sa composition. On exprimait de cette terre, ou plutôt de cette pierre, un jus ou un suc noir. D'autres encore prétendent qu'après l'avoir humectée, on en tirait une liqueur

noire, en la broyant sur le marbre. Enfin, cette terre, ou cette pierre se trouve nommée, dans une réflexion morale de l'empereur, *vou-vang*, qui vivait onze cent vingt ans avant l'ère chrétienne.

Sous les premiers empereurs de la dynastie de Tong, vers l'année 620, le roi de Corée offrit à l'empereur de la Chine quelques bâtons d'une encre composée de noir de lampe. Ce noir venait de vieux bois de pin brûlé, et mêlé avec de la cendre de corne de cerf, pour lui donner de la consistance. Cette encre a tant de lustre, qu'on la croirait couverte d'un vernis. L'émulation des Chinois leur fit trouver, vers l'année 900, le moyen de la porter à sa perfection.

En 1070, ils en inventèrent une autre espèce qui se nomme *you-mé*, c'est-à-dire encre impériale, parce qu'elle est particulièrement à l'usage du palais. Elle est composée d'huile, dont on rassemble les vapeurs dans un vaisseau de cuivre concave, en y mêlant un peu de musc, pour lui donner une odeur agréable.

Le P. Coutancin, jésuite, apprit une recette d'un Chinois aussi éclairé qu'on peut l'être sur cette matière, dans un pays où les ouvriers cachent fort soigneusement les secrets de leur art. On met cinq ou six mèches allumées dans un vase plein d'huile, qu'on couvre d'un couvercle de fer en forme d'entonnoir, à la distance nécessaire pour recevoir la fumée. Lorsqu'il s'y en est assez rassemblé, on prend une plume d'oie, dont on se sert pour nettoyer le fond du couvercle, et l'on fait tomber cette suie sur

une feuille de papier : c'est le noir dont on se sert pour faire l'encre fine et luisante. La suie qui s'attache le plus au couvercle est la plus grossière, et ne s'emploie que pour l'encre commune. Celle qu'on a recueillie sur le papier doit être bien battue dans un mortier; on y mêle du musc ou quelque eau parfumée avec un peu de colle de cuir de vache pour incorporer les ingrédiens. Lorsque cette composition a pris la consistance de pâte, on la met dans des moules, pour lui donner sa forme; après quoi l'usage est de graver dessus, avec un cachet, des caractères ou des figures en bleu, en rouge ou en or : on fait ensuite sécher les bâtons au soleil ou au vent.

Dans la ville de Whey-cheu, célèbre, comme on l'a remarqué, par la beauté de son encre, les marchands ont de petites chambres où ils entretiennent nuit et jour des lampes allumées; chaque chambre est distinguée par l'huile qu'on y brûle, et par l'espèce d'encre qui s'y fait.

Les plumes chinoises n'ont pas de ressemblance avec celles des Européens. Ce sont des pinceaux de poil, particulièrement de poil de lapin, qui est le plus doux. Pour écrire, les Chinois ont une petite table de marbre poli, avec un trou à l'extrémité, pour y mettre de l'eau. Ils y trempent leur bâton d'encre, en frottant plus ou moins le côté le plus uni du trou, suivant le degré de noirceur qu'ils veulent donner à leur écriture. Lorsqu'ils écrivent, ils ne tiennent pas obliquement leur pinceau, comme

les peintres, mais perpendiculairement, comme s'ils voulaient piquer le papier. Ils écrivent de droite à gauche, et de haut en bas. Leurs livres commencent comme nous finissons les nôtres, c'est-à-dire que notre dernière page est pour eux la première.

Le marbre, le pinceau, le papier et l'encre se nomment *pau-tsé*, mot qui signifie les quatre choses précieuses. Les Chinois lettrés prennent autant de plaisir à les tenir propres et en bon ordre que nos gens de guerre à ranger et à nettoyer leurs armes.

L'art de l'imprimerie, qui ne fait que de naître en Europe, est connu à la Chine depuis un temps immémorial; mais la méthode des Chinois ne ressemble point à la nôtre, ayant, au lieu de lettres, un caractère particulier pour chaque mot; ils taillent ou gravent leurs compositions en bois. L'usage d'une multitude de types ou de caractères qui répondraient à tous les mots de leur langue serait peut-être impraticable à la Chine. Ils ont besoin de tailler autant de planches que leur livre doit contenir de pages: ce qui les met souvent dans la nécessité de se pourvoir d'une chambre fort spacieuse pour les matériaux d'un seul volume.

Un ouvrage qu'on destine à l'impression est transcrit par quelque bon écrivain sur un papier fin et transparent. Le graveur colle chaque feuille sur une planche de pommier, ou de poirier, ou de quelque autre bois dur. Il grave les caractères en coupant le reste du bois. Cette opération se fait avec tant d'exactitude, qu'on aurait peine à distinguer la copie de

l'original, soit qu'il soit question de caractères européens ou chinois; car les nôtres se coupent et s'impriment de même à la Chine.

Cependant les Chinois n'ignorent point la manière d'imprimer des Européens. Ils ont des caractères mobiles en bois, pour s'assurer le moyen de corriger l'*État présent de la Chine*, qu'ils impriment à Pékin tous les trois mois. On rapporte que, dans les villes de Nankin et de Su-cheu-fu, ils impriment de même quelques petits livres avec beaucoup de netteté et de correction.

Ils n'ont pas de presse comme en Europe. Leurs planches de bois et leur papier enduit d'alun s'en accommoderaient mal. Voici de quelle manière ils s'y prennent : après avoir mis leur planche de niveau, et l'avoir bien affermie, ils trempent dans l'encre une brosse dont ils la frottent, avec la précaution de ne humecter ni trop ni trop peu. Si la planche est trop humide, les caractères se confondent; et si elle ne l'est point assez, l'impression manque de force, et ne peut avoir beaucoup de durée. Ils passent ensuite sur le papier une autre brosse douce et oblongue, en pressant plus ou moins, suivant la quantité d'encre qu'il y a sur la planche. Lorsque la préparation d'encre est bien faite, ils peuvent imprimer trois ou quatre feuilles sans tremper leur brosse dans l'encre.

Leur papier est si clair et si transparent, qu'il ne peut être imprimé que d'un côté. De là vient que les livres ont une double feuille qui a son repli au-de-

hors et son ouverture du côté du dos du livre où elle est cousue. Ainsi, les livres chinois se rognent du côté du dos, au lieu que les nôtres se rognent sur la tranche. On tire sur le repli une ligne noire qui sert de direction au relieur.

CHAPITRE VIII.

Sciences des Chinois : Astronomie, Médecine, Musique, Poésie, Histoire, Morale, Langage ; Confucius ou *Konfut-tsée.*

Quoique les Chinois aient le goût des sciences et de la facilité à réussir dans tous les genres de littérature, ils n'ont jamais fait de progrès considérables dans les sciences spéculatives, parce qu'elles ne sont pas du nombre de celles que le gouvernement anime par des récompenses. Cependant, comme la pratique des affaires demande quelque connaissance de l'arithmétique, de l'astronomie, de la géométrie, de la géographie et de la physique, ils les cultivent assez soigneusement; mais les études dont ils font leur principal objet, et qui forment proprement leurs sciences, sont la grammaire, la rhétorique, l'histoire et les lois de leur pays, avec la morale et la politique.

L'histoire chinoise rend témoignage que les mathématiques ont été connues à la Chine dans les plus

anciens temps. L'usage des quatre premières règles de l'arithmétique y est établi ; mais ils n'ont point, comme nous, de caractères arithmétiques composés de neuf figures et du zéro.

Pour faire leurs comptes, ils emploient un instrument nommé *suan-pan*, qui consiste dans une petite planche divisée du haut en bas en douze raies parallèles marquées par autant de fils-d'archal, dans chacun desquels sont passées sept petites boules d'os ou d'ivoire qui peuvent monter et descendre ; mais qui sont tellement séparées par une partition, au milieu de la planche, qu'il y en a deux d'un côté et cinq de l'autre. Les deux qui sont dans la partie supérieure valent chacun cinq ; et les cinq de la partie basse ne sont qu'autant d'unités. En joignant ou séparant ces boules ; les Chinois supputent, comme on le fait en Europe, avec des jetons. Leur promptitude et leur facilité paraissent surprenantes. Ils font leurs calculs aussi vite que nous lirions un livre de comptes, et les plus grosses sommes les arrêtent moins que nous avec nos chiffres.

Leur géométrie est assez superficielle ; ils sont aussi peu versés dans la théorie que dans la pratique. S'ils entreprennent de résoudre un problème, c'est moins par principes que par induction : cependant ils ne manquent point d'habileté pour mesurer leurs terres, ni d'exactitude pour en régler les bornes : leur méthode est simple et précise.

Ils se vantent d'avoir cultivé l'astronomie depuis la fondation de leur empire, et se regardaient dans

cette science comme les plus grands maîtres de l'univers; mais leurs progrès n'ont guère répondu au temps qu'ils y ont employé. Les missionnaires avouent qu'il n'y a point de nation qui ait apporté des soins si constans aux observations mathématiques : dans tous les temps, la Chine a eu nuit et jours des mathématiciens attentifs aux mouvemens célestes : telle a toujours été la principale occupation des lettrés de l'empire : leur assiduité à cet office était regardée comme un devoir de si haute importance, que les lois punissaient de mort la moindre négligence : cet usage est prouvé par un passage du Chu-king, un de leurs anciens livres, à l'occasion de Hi et de Fo, deux de leurs astronomes, auxquels il échappa une éclipse de soleil, deux mille cent cinquante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ; plusieurs mathématiciens jésuites ont vérifié la vérité de cette éclipse, et prétendent qu'elle ne peut avoir été vue qu'à la Chine.

De trente-six éclipses de soleil dont Confucius a parlé dans son livre intitulé *Chun-tsyu*, il n'y en a que deux fausses et deux douteuses; toutes les autres ont été souvent vérifiées, non-seulement par les astronomes chinois, sous les dynasties de Han, de Tang, de Hau et de Yven, mais encore par quantité de missionnaires européens. Les pères Adam Schaal, Kegler et Slavisck en calculèrent plusieurs, et le premier fit imprimer ses calculs en langue chinoise. Le P. Gaubil prit la peine de les examiner

toutes ; et si l'on en excepte quatre, il trouva que, pour le temps et le jour, elles s'accordaient avec son propre calcul, suivant les tables astronomiques dont il fit usage.

Le même missionnaire, après s'être fait une étude particulière de rechercher quels avaient été les progrès des anciens Chinois dans l'astronomie, nous apprend qu'ayant examiné l'état du ciel chinois, composé plus de cent vingt ans avant Jésus-Christ, il y trouva le nombre et l'étendue de leurs constellations, et quelles étoiles répondaient alors aux solstices et aux équinoxes, avec la déclinaison des étoiles, et leur distance des tropiques et des deux poles. Il ajoute que les Chinois connaissent le mouvement du soleil et de la lune de l'ouest à l'est, et celui des planètes et des étoiles fixes, quoiqu'ils n'eussent déterminé le mouvement des dernières que quatre cents ans après Jésus-Christ. Ils avaient aussi une connaissance assez exacte des mois solaires et lunaires ; ils donnaient à peu près les mêmes révolutions que les Européens à Saturne, Jupiter, Mars, Vénus et Mercure. A la vérité, ils n'avaient jamais eu de règles pour la rétrogradation et les stations : cependant, à la Chine comme en Europe, quelques philosophes ont attribué au ciel et aux planètes une révolution autour de la terre, et d'autres l'ont supposée autour du soleil ; mais les derniers sont en petit nombre ; il ne paraît même aucun rapport à ce système dans leurs calculs, et l'on

n'en trouve des traces que dans quelques écrits particuliers.

Le P. Kegler, président du tribunal des mathématiques, avait une vieille carte chinoise des étoiles, composée long-temps avant que les Jésuites fussent entrés à la Chine ; on y avait marqué les étoiles qui sont invisibles aux yeux seuls : le télescope a fait reconnaître l'exactitude de ces positions.

Depuis la dynastie de Han, qui régnait avant la naissance de Jésus-Christ, on trouve à la Chine des traités d'astronomie par lesquels on apprend que, depuis plus de deux mille ans, les Chinois ont connu la longueur de l'année solaire, composée de trois cent soixante-cinq jours, et d'environ six heures ; qu'ils ont connu le mouvement diurne du soleil et de la lune, et la manière d'observer la hauteur méridienne du soleil par l'ombre d'un gnomon ; que la longueur de ces ombres leur servait à calculer avec assez de justesse l'élévation du pole et la déclinaison du soleil ; qu'ils connaissaient assez bien l'ascension des étoiles, et le temps de leur passage par le méridien ; comment les mêmes étoiles, dans la même année, se lèvent ou se couchent avec le soleil, et comment elles passent quelquefois le méridien à leur lever, et quelquefois à leur coucher ; qu'ils avaient donné des noms aux étoiles, et divisé le ciel en diverses constellations ; qu'ils y avaient rapporté les places des planètes ; qu'ils distinguaient les étoiles fixes, et qu'ils avaient des figures particulières pour cet usage.

L'année chinoise commence à la conjonction du soleil et de la lune, ou à la nouvelle lune, la plus proche du quinzième degré du verseau, signe où le soleil, suivant les idées reçues en Europe, entre vers la fin du mois de janvier, et demeure pendant le mois suivant presque entier : c'est de ce point qu'ils comptent leur printemps. Le quinzième degré du taureau fait le commencement de leur été; le quinzième degré du lion, celui de leur automne; et le quinzième degré du scorpion, celui de leur hiver.

Ils ont douze mois lunaires; les uns de vingt-neuf jours, et les autres de trente : tous les cinq ans, ils ont des mois intercalaires pour ajuster les lunaisons avec le cours du soleil : leur année consiste en trois cent soixante-cinq jours, et quelque chose moins de six heures. Ils ont calculé les mouvemens des planètes par des tables d'équation suivant une époque réglée au solstice d'hiver, qui est le point fixe de leurs observations, comme le premier degré du bélier est le nôtre, en comptant de cent en cent degrés.

Il y a plus de quatre mille ans, si l'on s'en rapporte à leur histoire, qu'ils ont l'usage d'un cycle ou d'une révolution solaire, assez semblable aux olympiades grecques : ce cycle est composé de soixante ans, et leur sert de période ou d'âge pour régler leurs annales. Les années de ce cycle sont distinguées par les noms de leurs douze heures, diversement combinées avec dix autres termes de leur invention.

Ils divisent les semaines comme les Européens,

suivant l'ordre des planètes, et leur assignent à chacune quatre constellations, comptant successivement les vingt-huit jours, sept par sept, pendant tout le cours de l'année.

Leur jour commence à minuit, comme le nôtre, et finit à minuit suivant; mais sa division n'est qu'en douze heures, dont chacune est égale à deux des nôtres. Ils ne les comptent point par des nombres comme nous, mais par des noms particuliers et des figures : ils divisent d'ailleurs le jour naturel en cent parties, et chaque partie en cent minutes, de sorte que chaque jour contient dix mille minutes : cette division s'observe avec d'autant plus d'exactitude, que, dans l'opinion générale des Chinois, il y a des minutes heureuses ou malheureuses, suivant la position du ciel et les divers aspects des planètes : ils croient l'heure de minuit fort heureuse, parce qu'ils la prennent pour le temps de la création; ils sont persuadés aussi que la terre fut créée à la seconde heure, et l'homme à la troisième.

Les Chinois n'ont point d'horloges pour régler le temps, mais ils se servent de cadrans solaires et d'autres mesures : les missionnaires trouvèrent à la Chine des cadrans fort anciens, qui étaient autrefois divisés en quatre grandes parties, chacune subdivisée en vingt-quatre plus petites : cet instrument parut fort irrégulier au P. Le Comte; à peine en put-il reconnaître l'usage; mais depuis que les Chinois ont reçu le nouveau calendrier des

missionnaires, ils ont mieux réglé leurs cadrans.

Toutes les villes de la Chine ont deux tours: l'une, nommée *tour du tambour;* l'autre, *tour de la cloche;* elles servent à distinguer les cinq veilles de la nuit, qui sont plus longues en hiver qu'en été : la première veille commence par un coup de tambour, qu'on répète avec des intervalles réglés, jusqu'à la seconde : celle-ci commence par deux coups qui se répètent de même jusqu'à la troisième ; et le nombre augmente ainsi pour les veilles suivantes. Aussitôt que le jour paraît, les coups redoublent comme au commencement de la nuit, de sorte qu'il n'y a point de temps où l'on ne puisse savoir quelle heure il est. On fait de petites pastilles parfumées, de forme conique, pour les allumer à chaque heure de la nuit; elles portent une marque qui fait connaître à quelle heure chacune doit brûler. Magalhaens observe que ces pastilles sont composées de bois de sandal, ou de quelque autre bois odoriférant réduit en poudre, dont on fait une sorte de pâte, et qu'on forme dans des moules ; elles sont rondes par le bas, et diminuent en cercle à mesure qu'elles s'élèvent, jusqu'à ce qu'elles se terminent en pointe ; mais leur base a quelquefois la largeur de deux ou trois paumes, et même davantage : elles durent un, deux et trois jours, suivant leur grandeur : on en fait pour les temples qui brûlent vingt et trente jours. Toutes les pastilles de cette nature portent cinq marques qui servent à distinguer les cinq veilles de la nuit ; et cette manière de mesurer le temps est si

juste, qu'elle ne cause jamais d'erreur considérable. Ceux qui veulent se lever à certaine heure suspendent un petit poids à la marque ; lorsque le feu y est parvenu, le poids tombe dans un bassin de cuivre placé au-dessous, et ne manque pas de les éveiller par le bruit.

L'astronomie a toujours été dans une si haute considération à la Chine, qu'elle a donné naissance au tribunal qui porte son nom, et qui n'a point d'autre occupation. Quoiqu'il soit un des plus considérables de l'empire, il est subordonné à celui des rites : tous les quarante-cinq jours, il est obligé d'offrir à l'empereur une carte qui représente l'état du ciel, avec les altérations de l'air, suivant la différence des saisons, les prédictions qui concernent les maladies, la sécheresse, la cherté des provisions, le vent, la pluie, la grêle, la neige, le tonnerre, etc. Il doit ressembler beaucoup à quelques-uns de nos almanachs. Outre ces observations, le principal soin du tribunal de l'astronomie ou des mathématiques est de calculer les éclipses, et de marquer à l'empereur, dans un mémoire qui doit lui être présenté quelques jours auparavant, le jour, l'heure et la partie du ciel où elles doivent arriver, leur durée et leurs degrés d'observation. Elles doivent être calculées pour la longitude et la latitude des capitales de chaque province. Le tribunal des rites et le *ko-lao*, qui est le gardien des observations et des prédictions, en répandent des copies dans toutes les provinces et les villes de l'empire, afin que les éclipses y puissent

être observées comme à Pékin, qui est la résidence de la cour.

Peu de jours avant l'éclipse, le tribunal des rites fait afficher, dans une place publique, un écrit en gros caractères, qui annonce ce phénomène. Les mandarins de tous les rangs sont avertis de se rendre, avec les habits de leur ordre et les marques de leur dignité, dans la cour du tribunal astronomique, pour y attendre le commencement de l'éclipse. Ils se placent tout près de diverses tables, sur lesquelles l'éclipse est représentée. Ils la considèrent, ils raisonnent entre eux sur sa nature. Au moment que le soleil ou la lune commence à s'obscurcir, ils tombent à genoux, et frappent la terre du front : en même temps, il s'élève dans toute la ville un bruit affreux de tambours et de tymbales, par l'effet d'une ridicule opinion qui prévaut encore, que ce bruit est nécessaire pour le secours d'une planète utile, et pour la délivrer du dragon céleste qui est prêt à la dévorer. Quoique les savans et les personnes de distinction regardent les éclipses comme des effets naturels, ils ont tant de respect pour les usages de l'empire, qu'ils n'abandonnent point leurs anciennes cérémonies.

Pendant que les mandarins sont prosternés, d'autres se rendent à l'observatoire, pour y examiner avec une scrupuleuse attention le commencement, le milieu et la fin de l'éclipse. Ils comparent leurs observations avec la figure qu'on leur a donnée : ensuite ils les portent, signées et scellées de leur

sceau, à Sa Majesté impériale, qui observe l'éclipse avec le même soin dans son palais. Cette pratique s'exécute de même dans toutes les parties de l'empire.

Mais le principal objet du tribunal est la composition du calendrier, qui se répand chaque année dans toutes les provinces. Il n'y a point de livre au monde qui soit imprimé en plus gros caractères, ni publié avec plus de solennité. Il est toujours précédé d'un édit de l'empereur, qui défend, sous peine de mort, de publier ou d'employer un autre calendrier, ou d'y faire la moindre altération, sous aucun prétexte. On est obligé d'en imprimer des millions d'exemplaires, parce que tout le monde est impatient de s'en procurer un pour l'usage.

Il y a trois autres tribunaux à Pékin qui doivent composer chacun leur calendrier, et le présenter à l'empereur. L'un est situé près de l'observatoire : le second est une espèce d'école mathématique où l'on explique la théorie des planètes et la méthode des calculs : dans le troisième, qui est voisin du palais, on délibère sur toutes les affaires, et l'on compose tous les actes qui ont quelque rapport à l'astronomie. On distingue trois classes de mathématiciens comme trois tribunaux, et jusqu'à ces derniers temps on en comptait une quatrième, qui était composée d'astronomes mahométans. C'est la première qui est chargée de la préparation du grand calendrier, du calcul des éclipses et des autres supputations astronomiques.

Les trois calendriers se publient chaque année en

langue tartare et chinoise. Dans le dernier des trois, qui est le calendrier commun, on trouve la division de l'année en mois lunaires, avec l'ordre des jours, l'heure et la minute du lever et du coucher du soleil, la longueur des jours et des nuits, suivant la différente élévation du pole dans chaque province; l'heure et la minute des conjonctions et des oppositions du soleil et de la lune, c'est-à-dire les nouvelles et les pleines lunes; le premier et le dernier quartier, que les astronomes appellent les quadratures de cette planète; l'heure et la minute où le soleil entre dans chaque signe et dans chaque demi-signe du zodiaque.

Le second calendrier contient les mouvemens des planètes pour chaque jour de l'année, et leur place dans le ciel, avec un calcul de leur mouvement à chaque heure et chaque minute. On y joint, en degrés et en minutes, leur distance de la première étoile la plus proche des vingt-huit constellations chinoises, avec le jour, l'heure et leur entrée dans chaque signe; mais on n'y parle point d'autres aspects que les conjonctions.

Le troisième calendrier, qui est présenté en manuscrit à l'empereur seul, contient toutes les conjonctions de la lune avec les autres planètes, leurs approches avec les étoiles fixes, et l'étendue d'un degré de latitude; ce qui demande une exactitude singulière de calcul et de supputations. Aussi trouve-t-on, jour et nuit, sur la tour astronomique, cinq mathématiciens qui observent continuellement le ciel; l'un a les yeux fixés sur le zénith, et chacun

des quatre autres sur un des quatre points cardinaux, pour ne pas perdre un moment de vue ce qui se passe dans les quatre différentes parties du ciel. Ils sont obligés d'en tenir un compte exact, qu'ils remettent tous les jours, signé de leurs noms et de leurs sceaux, aux présidens du tribunal des mathématiques, qui le présentent à l'empereur.

C'est le premier jour du second mois que l'almanach de l'année suivante doit être présenté à Sa Majesté impériale. Aussitôt qu'elle a pris la peine de le lire et de l'approuver, les officiers subalternes du tribunal joignent à chaque jour les prédictions astrologiques; ensuite, par l'ordre de l'empereur, on en distribue des copies aux princes, aux seigneurs et aux grands officiers de Pékin. On prend le même soin d'en envoyer aux vice-rois des provinces, qui les remettent aux trésoriers généraux pour les faire réimprimer. Le trésorier général de chaque province doit en communiquer des exemplaires à tous les gouverneurs subordonnés, et garder la planche qui a servi à l'impression. A la tête du calendrier, qui est imprimé en forme de livre, on voit en rouge le sceau du grand tribunal de l'astronomie, avec un édit impérial, qui défend, sous peine de mort, d'en vendre et d'en imprimer d'autres.

La distribution du calendrier se fait tous les ans avec beaucoup de cérémonie : ce jour-là, tous les mandarins de Pékin et de la cour se rendent de grand matin au palais. D'un autre côté, les mandarins du tribunal astronomique, revêtus des habits de leur

ordre, et chacun avec la marque de son rang, s'assemblent à l'observatoire, pour accompagner, de la manière suivante, le calendrier. On place les exemplaires qui doivent être présentés à l'empereur, à l'impératrice, et aux reines, sur une grande machine dorée, composée de plusieurs étages en forme de pyramide. Ils sont en grand papier, couverts de satin jaune, et proprement renfermés dans des sacs de drap d'or. La machine est portée par quarante hommes vêtus de jaune, et suivie de dix ou douze autres machines de moindre grandeur, mais dorées comme la première, et fermées de rideaux rouges, où sont les calendriers destinés aux princes du sang, reliés en satin rouge, et renfermés dans des sacs de drap d'argent: ensuite viennent plusieurs tables couvertes de tapis rouges, sur lesquelles sont les calendriers des grands, des généraux d'armée et des autres officiers de la couronne, tous scellés des sceaux du tribunal astronomique, et couverts de drap jaune. Chaque table offre le nom du mandarin, ou du tribunal d'où viennent les calendriers.

Les porteurs déposent leur fardeau à la dernière porte de la grande salle, et rangeant les tables des deux côtés du passage qu'on nomme *impérial*, ils ne laissent au milieu que la machine où sont les calendriers impériaux : enfin, les mandarins de l'académie astronomique prennent les calendriers de l'empereur et ceux des reines, les placent sur deux tables couvertes de brocarts jaunes, qui sont à l'entrée de la salle impériale, se mettent à genoux,

et s'étant prosternés trois fois le front contre terre, délivrent leurs présens aux maîtres-d'hôtel de l'empereur, qui forment aussitôt une autre procession pour aller présenter ce dépôt à Sa Majesté impériale. Ce sont les eunuques qui portent à l'impératrice et aux reines les exemplaires qui leur sont destinés.

Ensuite les mandarins du tribunal astronomique retournent dans la grande salle, pour y distribuer le reste des calendriers aux mandarins de tous les ordres. Ils trouvent d'abord au passage impérial les premiers officiers des princes, qui reçoivent à genoux les calendriers pour leurs maîtres et pour les mandarins de ces cours inférieures. Les exemplaires pour chaque cour montent à douze ou treize cents. Après les officiers des princes, on voit paraître les seigneurs, les généraux d'armée et les mandarins de tous les tribunaux, qui viennent recevoir à genoux leurs calendriers. Aussitôt que la distribution est finie, ils reprennent leurs rangs dans la salle, et se tournant vers la partie la plus intérieure du palais, ils tombent à genoux au premier signal qui leur est donné, et se prosternent, suivant l'usage, pour rendre grâce à Sa Majesté de la faveur qu'elle leur accorde.

A l'exemple de la cour, les gouverneurs et les mandarins des provinces reçoivent le calendrier dans la ville capitale avec les mêmes cérémonies. Le peuple l'achète. Il n'y a point de famille si pauvre qui ne s'en procure un exemplaire. Aussi n'en imprime-t-on pas moins de vingt-cinq ou trente mille dans chaque

province. En un mot, le calendrier est si respecté, et passe pour un livre si important à l'état, que le recevoir, c'est se déclarer sujet et tributaire de l'empire; et le refuser, c'est déployer ouvertement l'étendard de la révolte.

Les Chinois se conduisent plus par les lunaisons que par les révolutions solaires, et douze signes suffisant pour les douze mois solaires, et les lunaisons ne cadrant pas toujours avec ces signes, ils ont des lunaisons intercalaires auxquelles ils attribuent les mêmes signes qu'aux précédentes. De là vient que plusieurs de leurs mois suivent l'ordre des signes, et que d'autres ont des jours hors des signes, ou manquent de jours pour les remplir.

Il n'est pas surprenant, dans cette confusion, que les Chinois soient quelquefois obligés de corriger leurs tables astronomiques : il s'était glissé des erreurs si considérables dans les calendriers qui suivirent ceux du P. Adam Schaal, qu'ils se virent dans la nécessité de recourir encore aux missionnaires, quoique renfermés alors dans les prisons publiques, et chargés de chaînes, sur les accusations d'un astronome arabe et d'un médecin chinois nommé *Yang-quang-syeu*, qui avaient représenté leur doctrine comme pernicieuse au gouvernement. L'empereur Kang-hi, qui était alors fort jeune et dans la septième année de son règne, leur fit demander par un ko-lao s'ils connaissaient quelques fautes dans le calendrier de l'année présente, et dans celui qui paraissait déjà pour l'année d'après. Un des mission-

naires, qui était le P. Verbiest, répondit que le second était rempli d'erreurs : il en fit particulièrement remarquer une, qui consistait à mettre treize mois dans l'année suivante. L'empereur en fut si frappé, que, dès le lendemain, il se fit amener les missionnaires au palais.

Verbiest y parut à l'heure marquée avec les pères Baglion et Magalhaens ; on les conduisit dans la grande salle, où tous les mandarins du tribunal astronomique étaient assemblés. Verbiest y découvrit toutes les erreurs du calendrier ; sur quoi l'empereur, qui n'avait jamais vu les trois missionnaires, donna ordre qu'ils fussent introduits dans sa propre chambre, avec tous les mandarins devant lesquels ils s'étaient expliqués. Ce prince fit placer Verbiest vis-à-vis de lui, et prenant un air gracieux : « Est-il vrai, lui dit-il, que vous puissiez nous faire connaître évidemment si le calendrier s'accorde avec les cieux » ? Verbiest répondit modestement que la démonstration n'en était pas difficile, que les instrumens qu'il avait fait faire à l'Observatoire étaient composés pour épargner les embarras des longues méthodes aux personnes occupées des affaires d'état ; qui, n'ayant pas le loisir d'étudier les opérations astronomiques, pouvaient s'assurer en un instant de la justesse des calculs, et reconnaître s'ils s'accordaient avec l'état du ciel. « Si Votre Majesté, continua le missionnaire, désire d'en voir l'expérience, qu'il lui plaise de faire placer dans une des cours du palais, un style, une chaise et une table, je calculerai sur-le-champ la proportion de

l'ombre à toute heure proposée. Par la longueur de l'ombre, il me sera facile de déterminer la hauteur du soleil, et de conclure de sa hauteur quelle est sa place dans le zodiaque ; ensuite on jugera sans peine si c'est sa véritable place qui se trouve marquée pour chaque jour dans le calendrier ».

Cette proposition parut plaire à l'empereur. Il demanda aux mandarins s'ils entendaient cette manière de calculer, et s'ils étaient capables de former des pronostics sur la seule longueur de l'ombre. Le Mahométan répondit avec beaucoup de hardiesse, qu'il comprenait cette méthode ; et que c'était une règle sûre pour distinguer la vérité : mais il ajouta qu'on devait se défier des Européens et de leurs sciences qui deviendraient funestes à l'empire ; et prenant droit de la patience avec laquelle il était écouté, il s'emporta sans ménagement contre le christianisme. L'empereur changea de contenance, et lui dit : « Je » vous ai déjà déclaré que le passé doit être oublié, » et qu'il faut penser uniquement à régler l'astronomie. Comment êtes-vous assez hardi pour tenir ce » langage en ma présence ? Ne m'avez-vous pas sollicité vous-même, par divers placets, de faire » chercher d'habiles astronomes dans toutes les parties de l'empire ? On en cherche depuis quatre » ans, sans en avoir pu trouver. Ferdinand Verbiest, » qui entend parfaitement les mathématiques, était » ici, et vous ne m'avez jamais parlé de son savoir. » Je vois que vous ne consultez que vos préventions » et que vous n'en usez pas de bonne foi ». Ensuite,

Sa Majesté reprenant un air riant, fit plusieurs questions au missionnaire sur l'astronomie, et donna ordre au ko-lao et à d'autres mandarins de déterminer la longueur du style pour le calcul de l'ombre.

Comme il s'agissait de commencer l'opération dans le palais même, l'astronome mahométan prit le parti d'avouer qu'il n'avait jamais su la méthode du P. Verbiest. L'empereur en fut informé; et dans le ressentiment qu'il eut de tant d'impudence, il aurait fait punir sur-le-champ cet imposteur, s'il n'eût jugé plus à propos de remettre son châtiment après l'expérience des missionnaires, pour le convaincre aux yeux mêmes de ses protecteurs. Il ordonna au missionnaire de faire son opération à part pendant le reste du jour, et aux ko-laos de se rendre le lendemain à l'Observatoire, pour remarquer la longueur de l'ombre à l'heure précise de midi.

Il y avait à l'Observatoire un pilier carré de cuivre, de huit pieds trois pouces de hauteur, élevé sur une table de même métal, longue de dix-huit pieds et large de deux, sur un pouce d'épaisseur. De la base du pilier, cette table était divisée en dix-sept pieds, chaque pied en dix pouces, et chaque pouce en dix minutes. Autour des bords était un petit canal, creusé dans le cuivre, large d'un demi-pouce sur la même profondeur, et rempli d'eau, pour assurer la table dans une position parallèle. On s'était servi anciennement de cette machine pour déterminer les ombres méridiennes; mais le pilier s'était courbé,

et sa position ne formait plus d'angle droit avec la table.

La longueur du style ayant été fixée à huit pieds quatre pouces et neuf minutes, Verbiest attacha au pilier une planche unie, parallèle à l'horizon, précisément à la hauteur déterminée; et par le moyen d'une perpendiculaire qu'il laissa tomber de la planche sur la table, il marqua le point d'où il devait commencer à compter la longueur de l'ombre, qui, suivant son calcul, devait être le jour suivant, à midi, de seize pieds six minutes et demie. Le soleil approchait alors du solstice d'hiver, et par conséquent les ombres étaient plus longues que dans aucun autre temps de l'année.

Le soleil ne manqua point, à l'heure annoncée, de tomber sur la ligne transversale que le missionnaire avait tracée sur la table pour marquer l'extrémité de l'ombre. Tous les mandarins en parurent extrêmement surpris.

L'empereur, ayant pris beaucoup de plaisir au récit qu'on lui fit de ce détail, ordonna que l'expérience fût recommencée le jour suivant dans la grande cour du palais. Il assigna deux pieds deux pouces pour la longueur du style. Verbiest ayant préparé deux planches, l'une plate et divisée en pieds et en pouces, l'autre perpendiculaire, pour servir de style, porta le lendemain cette machine au palais. Tous les mandarins qui s'y étaient assemblés, voyant que l'ombre, dont la longueur avait été marquée de quatre pieds trois pouces quatre minutes et demie

sur la planche horizontale, paraissait fort longue, parce qu'elle n'avait point encore atteint à la planche, et qu'elle tombait d'un côté sur la planche, se mirent à rire en s'entretenant ensemble dans l'opinion que le missionnaire avait commis quelque erreur; mais un peu avant midi, l'ombre étant arrivée à la planche, se raccourcit tout d'un coup, et paraissant près de la ligne transversale, tomba précisément sur l'heure. Alors il fut impossible aux mandarins de cacher leur étonnement. Le ko-lao s'écria : « Quel étrange maître » avons-nous ici ? » Les autres ne prononcèrent point un seul mot; mais, depuis ce moment, ils conçurent une jalousie implacable contre le missionnaire. Cependant on informa l'empereur du succès de l'observation, en lui présentant la machine, qu'il reçut fort gracieusement. Comme une affaire de cette importance ne pouvait être pesée avec trop de soin, il souhaita que l'expérience fût renouvelée pour la troisième fois sur la tour astronomique. Verbiest le satisfit avec tant de succès, que ses ennemis mêmes, qui avaient assisté à toutes les opérations par l'ordre de l'empereur, ne purent se dispenser de lui rendre justice, et de louer la méthode européenne.

L'astronome mahométan n'avait pas d'autre connaissance du ciel que celle qu'il avait puisée dans quelques vieilles tables arabes. Il les suivait sur divers points, et depuis plus d'un an il s'était employé à la correction du calendrier, par commission des régens de l'empire; il avait même composé, suivant sa méthode, un calendrier en deux volumes

pour l'année suivante. Cet ouvrage, qui avait été présenté à l'empereur, fut remis au P. Verbiest, avec ordre de l'examiner. Il n'était pas difficile d'y découvrir un grand nombre de fautes. Outre le défaut d'ordre et quantité d'erreurs dans les calculs, Vierbiest le trouva rempli de contradictions manifestes. C'était un mélange d'idées chinoises et arabes; de sorte qu'on pouvait le nommer indifféremment *calendrier de la Chine* ou *d'Arabie*. Le missionnaire ayant fait un recueil des fautes les plus grossières de chaque mois, par rapport au mouvement des planètes, les écrivit au bas d'un placet qu'il fit présenter à l'empereur. Aussitôt ce prince, comme s'il eût été question du salut de l'empire, convoqua l'assemblée générale de tous les princes, des mandarins de la première classe, et des principaux officiers de tous les ordres et de tous les tribunaux de l'empire. Il y envoya le placet du P. Verbiest, afin que chacun pût donner son avis sur le parti qu'il convenait de prendre dans une si grande occasion. Les régens que l'empereur son père avait nommés avant sa mort lui étaient odieux depuis long-temps; ils avaient condamné l'astronomie de l'Europe et protégé les astronomes chinois. Sa Majesté, de l'avis de quelques-uns de ses principaux confidens, voulait prendre cette occasion pour annuler tous les actes des régens; et c'était dans cette vue qu'il avait donné toute la solennité possible à cette assemblée.

On y lut le placet du P. Verbiest. Après de longues

délibérations sur cette lecture, les seigneurs et les principaux membres du conseil déclarèrent unanimement que la correction du calendrier étant une affaire importante, et l'astronomie une science difficile, dont peu de personnes avaient connaissance, il était nécessaire d'examiner publiquement, avec les instrumens de l'Observatoire, les fautes que l'astronome européen avait relevées dans son mémoire. Ce décret ayant été confirmé par l'empereur, Verbiest et l'astronome mahométan reçurent ordre de se préparer sans délai pour les observations du soleil et des planètes, et de mettre par écrit la méthode qu'ils emploieraient dans cette opération. Le missionnaire obéit volontiers, et présenta ses explications aux mandarins du tribunal des rites.

La première observation devant se faire le jour que le soleil entre au quinzième degré du verseau, un grand quart de cercle que Verbiest avait placé depuis dix-huit jours, scellé de son sceau, sur le méridien, montra la hauteur du soleil pour ce jour, et la minute de l'écliptique où il devait arriver avant midi. En effet, le soleil tomba précisément sur le lieu indiqué; tandis qu'un sextant de six pieds de rayon, placé à la hauteur de l'équateur, fit voir la déclinaison de cet astre. Quinze jours après, Verbiest eut le même succès en observant, avec les mêmes instrumens, l'entrée du soleil dans le signe des poissons: cette observation était nécessaire pour déterminer si le mois intercalaire devait être retranché du calendrier. La hauteur méridienne du soleil et sa-

hauteur pour ce jour en prouvèrent clairement la nécessité.

A l'égard des autres planètes, dont les places devaient être observées pendant la nuit, Verbiest calcula leur distance des étoiles fixes, et marqua, plusieurs jours avant l'observation, sur un planisphère, en présence de plusieurs mandarins, ces distances, à l'heure fixée par l'empereur. Le temps annoncé pour l'observation étant arrivé, il fit porter ses instrumens à l'Observatoire, où les mandarins s'étaient assemblés en fort grand nombre. Là, tous les spectateurs furent convaincus, par la justesse de ses opérations, que les calendriers de l'astronomie arabe étaient remplis d'erreur. L'empereur, informé de ce résultat, voulut que l'affaire fût examinée dans son conseil; mais les astronomes Yang-quang-syeu et U-ming-wen, dont les calendriers avaient été censurés, obtinrent, contre l'usage, la permission d'y assister; et par leurs artifices, ils trouvèrent le moyen de partager les suffrages de l'assemblée.

Les mandarins qui étaient à la tête du conseil ne purent supporter avec patience que l'astronomie chinoise fût abolie pour faire place à celle de l'Europe; ils soutinrent que la dignité de l'empire ne permettait pas des altérations de cette nature, et qu'il valait mieux conserver les anciennes méthodes avec leurs défauts que d'en introduire de nouvelles, surtout lorsqu'il fallait les recevoir des étrangers. Ils firent honneur aux deux astronomes chinois du zèle qu'ils témoignaient pour la gloire de leur patrie, et

les érigèrent en défenseurs de leurs ancêtres. Mais les mandarins tartares embrassèrent l'avis opposé, et s'attachèrent à celui de l'empereur, qui était favorable au P. Verbiest : la chaleur fut extrême entre les deux partis ; enfin, l'astronome Yang-quang-syeu, qui avait gagné les ministres d'état, et qui se reposait sur leur pretection, eut la hardiesse de tenir ce discours aux Tartares : « Si vous donnez » l'avantage à Magalhaens, en recevant l'astronomie » qu'il vous apporte de l'Europe, soyez sûrs que » l'empire des Tartares ne sera pas de longue durée » à la Chine ». Une déclaration si téméraire excita l'indignation de tous les mandarins tartares ; ils en informèrent sur-le-champ l'empereur, qui ordonna que le coupable fût chargé de fers, et conduit à la prison publique.

Cet événement confirma le triomphe du P. Verbiest ; il fut établi directeur du tribunal des mathématiques, avec ordre de réformer le calendrier et toute l'astronomie de la Chine. Pour commencer l'exercice de ses fonctions, il présenta un mémoire à l'empereur, dans lequel il expliqua la nécessité de retrancher du calandrier le mois intercalaire qui, suivant le calcul même des astronomes chinois, appartenait à l'année d'après. Les membres du conseil, auxquels ce mémoire fut renvoyé, regardèrent comme un triste expédient l'obligation de supprimer un mois entier, après l'avoir reçu solennellement ; mais n'osant contredire le nouveau directeur, ils prirent le parti de lui députer leur président. Ce

mandarin aborda Verbiest d'un air riant : « Prenez » garde, lui dit-il, à ce que vous allez faire ; vous » allez rendre notre nation méprisable à tous nos » voisins, qui suivent et qui respectent le calendrier » chinois. Que penseront-ils en apprenant que nous » sommes tombés dans des erreurs si grossières, » qu'il a fallu retrancher un mois entier de l'année » pour les réparer ? Ne pouvez-vous pas trouver » quelque autre expédient qui mette notre réputa- » tion à couvert ? Vous nous rendriez un important » service ». Verbiest lui répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de concilier l'ordre des cieux avec le calendrier chinois, et que le retranchement d'un mois lui paraissait d'une nécessité indispensable. On publia bientôt dans toutes les parties de l'empire un édit impérial, par lequel on déclarait que, suivant les calculs, il avait été nécessaire de supprimer le mois intercalaire, et l'on défendait de le compter à l'avenir. Ainsi la première origine du grand crédit des Jésuites dans l'empire chinois fut la science de l'almanach. En Europe, où l'on en savait un peu davantage, leur pouvoir fut appuyé sur la connaissance des hommes et des affaires, et non sur la connaissance des cieux.

A l'égard de la géographie, s'ils n'avaient pas négligé celle de leur empire, leurs lumières étaient fort bornées sur celle des pays étrangers ; ils réduisaient toutes les autres régions du monde à soixante-douze royaumes, qu'ils plaçaient au hasard comme autant de petites îles dont leur mer était en-

tourée, sans les distinguer par les longitudes et les latitudes; ils leur donnaient des noms méprisans; et dans leurs descriptions ridiculement fabuleuses, ils en représentaient les habitans comme des monstres. Quoiqu'ils connussent mieux les Tartares, les Japonais, les Coréens et les autres peuples qui bordent la Chine, ils ne les honoraient pas d'un autre nom que celui *des quatre nations barbares*.

Dans les derniers temps, ayant reçu quelques informations sur l'existence de l'Europe, ils l'avaient ajoutée à leurs cartes comme une île déserte. De là vient qu'en 1668, le vice-roi de Canton, après avoir parlé de l'ambassade portugaise dans un mémoire qu'il envoyait à l'empereur, ajoutait cette remarque: « Nous avons vérifié que l'Europe consiste en deux » petites îles au milieu de la mer ». Lorsque les Chinois virent pour la première fois des Européens, ils leur demandèrent s'il y avait en Europe des villes, des villages et des maisons. Ils sont un peu revenus de ces grossières erreurs. Un jour que le P. Chavagnac, missionnaire jésuite, montrait une carte du monde à quelques lettrés, ils y cherchèrent longtemps la Chine. Enfin, ils jugèrent que ce devait être l'hémisphère oriental, parce que l'Amérique ne leur paraissait que trop grande pour le reste du monde. Le missionnaire prit plaisir à les laisser quelque temps dans cette idée; mais un d'entre eux lui demandant l'explication des lettres et des noms: « L'hémisphère que vous regardez, leur dit-il, contient l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Voici donc l'Asie,

la Perse, les Indes et la Tartarie. Où est donc la Chine? s'écria un des lettrés. C'est ce petit coin de terre, lui répondit-on, et vous en voyez les bornes». Il parut extrêmement surpris de cette réponse; et regardant ses compagnons qui ne le paraissaient pas moins, il leur dit en chinois : « Que cela est petit! » Un meilleur philosophe aurait pu dire le même mot en regardant le globe entier.

Les autres parties des mathématiques étaient entièrement inconnues aux Chinois. Il n'y a pas plus d'un siècle qu'ils ont ouvert les yeux sur ce qui manquait à leurs connaissances. Kang-hi, dont la passion favorite était d'acquérir de nouvelles lumières, ne se lassait pas de voir et d'entendre les missionnaires jésuites; tandis que, de leur côté, jugeant combien sa protection pouvait être avantageuse au christianisme, ils ne négligeaient rien pour satisfaire sa curiosité. Ils commencèrent par lui donner quelques idées de l'optique, en lui présentant un demi-cylindre d'un bois fort léger, dans l'axe duquel ils avaient placé un verre convexe, qui, étant tourné vers l'objet, représentait en figure naturelle l'image qui était dans le tube. L'empereur, charmé d'une invention qu'il trouva fort nouvelle, demanda qu'on lui fît dans ses jardins de Pékin une machine de la même nature, qui pût lui faire découvrir, sans être vu lui-même, tout ce qui se passait dans les places voisines. Les missionnaires firent bâtir, près des murs du jardin, un grand cabinet avec une fenêtre pyramidale au sommet de laquelle ils fixèrent un grand œil-de-bœuf

de différens objets pour en former une seule image. Ainsi des bois, des troupeaux et cent autres figures représentées dans un tableau servaient à former distinctement un homme entier ou quelque autre objet. On ne manqua pas de faire voir à Sa Majesté impériale la lanterne magique avec toutes les merveilles qu'elle présente aux yeux des ignorans. Qu'aurait dit Sa Majesté impériale si on lui eût appris que, dans les moindres villes de l'Europe, des gens de la dernière classe du peuple montraient aux enfans, pour quelques sous, ce qui faisait l'admiration de l'empereur de la Chine et de toute sa cour?

La perspective ne fut point oubliée. Le P. Buglio offrit à l'empereur trois dessins exécutés suivant les règles de l'art; il en exposa les copies à la vue du public, dans le jardin des Jésuites, où tous les mandarins s'empressèrent de les venir admirer. Ils ne comprenaient pas que sur une toile plate on eût pu représenter des salles, des galeries, des portiques, des routes et des avenues aussi loin que la vue pouvait s'étendre, et si naturellement, que les spectateurs y étaient trompés au premier coup-d'œil.

Les expériences de statique eurent leur tour. On fit présent à l'empereur d'une machine composée de quatre roues dentelées, avec un manche de fer, par le moyen de laquelle un enfant pouvait lever sans difficulté un poids de plusieurs milliers, et résister aux efforts de vingt hommes robustes.

A l'égard de l'hydrostatique, les missionnaires firent pour Sa Majesté des pompes, des canaux,

des roues et plusieurs autres machines propres à élever l'eau au-dessus du niveau de sa source. Ils en composèrent une qui servit à conduire l'eau d'une rivière, nommée *les dix mille sources*, dans quelques terres du domaine impérial. Le P. Grimaldi offrit à l'empereur une machine hydraulique de nouvelle invention qui formait un jet-d'eau continuel; une horloge, qui représentait tous les mouvemens célestes avec beaucoup de justesse, et une montre à répétition qui n'était pas moins juste.

Les machines pneumatiques formèrent un spectacle fort agréable pour la curiosité de l'empereur. Après avoir fait faire, d'un bois léger, un petit chariot long de deux pieds, les missionnaires placèrent au milieu un vaisseau de cuivre rempli de charbons embrasés, sur lequel ils mirent un éolipyle, d'où l'air sortant par un petit tuyau, frappait une sorte de roue semblable à la voile d'un moulin à vent. Cette roue en faisait tourner une autre par le moyen d'un essieu; et le chariot, sans autre principe de mouvement, courait ainsi pendant deux heures : mais comme l'espace n'aurait pas suffi pour le faire courir en droite ligne, on se servit d'une autre invention pour lui donner un mouvement circulaire. On attacha une petite solive à l'essieu des deux roues; et du bout de cette solive on fit passer un autre essieu par le centre d'une autre roue, qui était un peu plus grande que les deux autres. A mesure que cette roue était plus ou moins éloignée du chariot, il décrivait un plus grand ou un moindre cercle. On fit

la même expérience avec un petit vaisseau monté sur quatre roues; l'éolipyle était caché au milieu; le vent, sortant par deux tuyaux, enfla fort bien les voiles, et fit tourner assez long-temps la machine.

Lorsqu'il paraissait quelque phénomène, tel que le parélie, l'arc-en-ciel, ou quelque autre cercle autour du soleil ou de la lune, l'empereur faisait appeler aussitôt les missionnaires pour leur en demander l'explication. Ils publièrent plusieurs ouvrages sur ces merveilles de la nature; et pour en faciliter l'intelligence, ils composèrent une machine qui représentait leurs apparences. C'était une sorte de tambour bien fermé au-dehors et blanchi dans l'intérieur, dont la surface représentait les cieux. La lumière du soleil y entrait par un petit trou, et passant par un prisme de verre, tombait sur un petit cylindre poli qui la réfléchissait sur la concavité du tambour, où elle peignait exactement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. L'image du soleil était réfléchie par une partie du cylindre un peu aplatie; et par d'autres réflexions et réfractions, suivant que le prisme était plus ou moins incliné vers le cylindre, on voyait les cercles autour du soleil et de la lune, et les autres phénomènes des corps célestes. Les Jésuites présentèrent aussi à l'empereur des thermomètres, pour lui faire connaître la distinction des divers degrés du froid et du chaud. Ils y ajoutèrent un hygromètre pour les degrés de sécheresse et d'humidité. C'était une machine en forme de tambour, d'un assez grand diamètre, suspendue par un

cordon de boyaux de chat d'une longueur convenable et parallèle à l'horizon. Le moindre changement de l'air contractant ou relâchant le cordon faisait tourner le tambour à droite ou à gauche ; il allongeait ou raccourcissait aussi, autour du tambour, une autre petite corde qui tirait un petit pendule par lequel les degrés de sécheresse étaient marqués d'un côté, et de l'autre ceux d'humidité.

La physique est cultivée à la Chine ; elle a ses principes pour expliquer la composition des corps, leurs propriétés et leurs effets. Mais quels principes !

La médecine, par exemple, a toujours été fort en honneur parmi les Chinois, non-seulement parce qu'elle est très-utile pour la conservation de la vie, mais encore parce qu'ils supposent beaucoup de liaison entre cette science et les mouvemens du ciel. Ils comptent cinq élémens, la terre, les métaux, l'eau, l'air et le feu, qui s'unissent pour la composition du corps de l'homme, et dont le mélange est tel, qu'un élément prévaut sur les autres dans quelque partie. Ainsi le feu prédomine dans le cœur et dans les viscères voisins, et le sud est le point du ciel qui se rapporte principalement à ces parties, comme la résidence principale de la chaleur naturelle ; aussi ne manquent-ils pas d'observer les affections du cœur pendant l'été. Le foie et la vésicule du fiel se rapportent à l'élément de l'air, et tous deux ont une relation à l'est qui est le lieu d'où procèdent les vents et les végétations. C'est au printemps que la disposition de ces parties doit être ob-

servée. Les urètres appartiennent à l'eau, et correspondent au nord; ainsi c'est pendant l'hiver qu'il faut observer leurs indications. Le foie et la troisième partie du corps sont sujets au feu et à l'eau, et reçoivent les impressions du cœur pour les communiquer à toutes les autres parties. Les médecins chinois raisonnent sur les rapports et les oppositions de ces élémens avec le corps humain, pour rendre compte des maladies et de toutes les altérations de la santé.

Leur véritable science consiste dans la connaissance du pouls et dans l'usage des simples, et les voyageurs racontent des merveilles de leur habileté. Lorsqu'ils sont appelés près d'un malade, ils mettent d'abord un oreiller sous son bras, et plaçant quatre doigts au long de l'artère, quelquefois doucement, quelquefois avec une pression plus forte, ils examinent long-temps les pulsations, en s'efforçant de distinguer les moindres différences. Le plus ou le moins de vitesse ou de lenteur, de faiblesse ou de force, d'uniformité ou d'irrégularité, leur sert à découvrir la cause de la maladie; et sans faire la moindre question au malade, ils lui disent s'il a mal à la tête, à l'estomac, au ventre; et si c'est la rate ou le foie qui est affecté, ils lui annoncent aussi quand il peut espérer du soulagement, quand l'appétit lui reviendra, et quand il sera tout-à-fait délivré de sa maladie. On en rapporte un exemple. « Un missionnaire étant tombé dangereusement malade dans la prison de Nankin, les Chrétiens, alarmés

pour la vie de leur pasteur, engagèrent un des plus habiles médecins à le visiter. Cet esculape chinois, après avoir tâté, avec les cérémonies ordinaires, le pouls du malade, lui prescrivit sur-le-champ trois médecines, l'une pour le matin, l'autre pour l'après-midi, et la troisième pour le soir. L'effet en parut si violent, que le missionnaire ayant perdu la parole dans le cours de la nuit suivante, passa pour un homme mort; mais le médecin apporta un extrême changement à sa situation. Le matin, après avoir tâté le pouls à son malade, il l'assura qu'il était guéri, et qu'il ne lui restait qu'à suivre un certain régime qui rétablirait bientôt ses forces. L'effet vérifia bientôt cette prédiction. Concluons qu'il en est de ces prédictions savantes, à la Chine comme ailleurs; on tient compte de celles qui réussissent, parce qu'on s'en étonne : on ne dit rien de celles qui ne réussissent pas, parce qu'on n'en attendait pas davantage.

Il se trouve à la Chine des médecins qui regardent comme au-dessous d'eux de prescrire des remèdes, et qui se bornent à déclarer la nature des maladies. Leurs visites se payent beaucoup plus cher que celles des autres. Mais ce qui fait ordinairement la fortune et la réputation d'un médecin chinois, c'est d'avoir guéri quelques mandarins distingués ou d'autres personnes riches, qui joignent au payement de chaque visite des gratifications considérables. Le prix commun des visites et des remèdes est très-médiocre. Un médecin qu'on a fait appeler près d'un malade n'y

retourne point, s'il n'est rappelé. Ainsi, chacun a la liberté d'en prendre un autre lorsqu'il n'est pas content du premier. Les charlatans ne sont pas plus rares à la Chine qu'en Europe ; ils prétendent guérir toutes les maladies par des recettes inconnues dans la médecine, et mettent pour condition qu'ils ne seront payés qu'après l'effet du remède.

Les médecins chinois ont prodigieusement approfondi l'étude du pouls. On peut voir dans un traité chinois, qui a pour titre *le Secret du pouls*, jusqu'où ils étendent les indications qu'ils se flattent d'en tirer. Ils marquent sept espèces de pouls qui annoncent la mort prochaine ; mais ce qui est bien plus remarquable, c'est la doctrine d'un ancien livre sur la manière de calculer, par le pouls, la durée de la vie. Suivant ce livre, si le pouls, après quarante pulsations successives, en omet une, c'est un signe qu'une des parties nobles est destituée d'esprits, et que le malade doit mourir quatre ans après, dans le cours du printemps. Une personne dont le pouls bat cinquante fois sans s'arrêter est en parfaite santé, et d'une excellente constitution ; mais s'il s'arrête après cinquante pulsations, les esprits manquent dans une des parties nobles, et la mort est infaillible au bout de cinq ans. S'il s'arrête après trente battemens, il faut s'attendre à mourir trois ans après. Lorsque le pouls du poignet gauche s'enfonce, s'élève et s'enfonce encore après dix-neuf battemens, le foie est entièrement ruiné, et tous les remèdes sont inutiles. On remarque la même chose

sur le pouls de l'extrémité du coude droit, c'est-à-dire, qu'après sept pulsations égales, s'il s'enfonce et qu'il continue de s'enfoncer, sans se relever de long-temps, le malade a peu d'heures à vivre. Si l'interruption arrive après deux battemens, il meurt ordinairement en deux ou trois jours; c'est après trois battemens, il peut vivre cinq ou six jours, après quatre, il pourra vivre jusqu'à la fin de la semaine, etc.

Malgré de si merveilleuses lumières, ils emploient tous les moyens des charlatans pour s'informer secrètement, avant leurs visites, de la situation des malades; ils portent l'artifice jusqu'à leur supposer des maladies qu'ils leur procurent eux-mêmes. Le P. Le Comte apprit d'un Chinois qu'ayant fait appeler un médecin et un chirurgien pour le guérir d'une fluxion, l'un des deux lui déclara que le mal venait d'un petit ver qui s'était engendré dans la chair, et qui causerait infailliblement la gangrène, s'il n'était chassé promptement : il se vanta d'être le seul qui possédât ce secret; mais il ajouta qu'il demandait un salaire considérable. Le malade promit une grosse somme d'argent, dont il paya même une partie d'avance : alors cet imposteur composa un emplâtre dans lequel il fit entrer un petit ver; une heure après, l'ayant tiré d'un air triomphant, il se fit donner le reste de la somme. Son compagnon, qui n'eut point autant de part qu'il se l'était promis au fruit de cette imposture, découvrit ensuite le complot; mais il était trop tard pour sau-

ver l'argent du malade : ce tour était digne de l'Europe.

Les Chinois font grand cas des topiques ; ils appliquent aux malades, en divers endroits, des aiguilles brûlantes, ou des boutons de feu. Un Chinois disait un jour à un Européen : « On vous traite » en Europe avec le fer (il faisait allusion à la saignée) ; ici, nous sommes martyrisés avec le feu. » Il n'y a point d'apparence que cette mode passe » jamais, parce que les médecins ne sentent point » le mal qu'ils font aux malades, et qu'ils ne sont » pas moins payés pour nous tourmenter que pour » nous guérir ».

Au lieu d'employer des apothicaires pour la composition des remèdes, la plupart des médecins chinois se chargent eux-mêmes de ce soin : ils s'étonnent que les Européens se reposent du principal point de leur santé sur des gens qui n'ont pas d'intérêt à guérir un malade, et qui s'embarrassent peu de la qualité de leurs drogues, pourvu qu'ils trouvent du profit à les vendre. Tout le monde est libre d'exercer la médecine comme les arts mécaniques, sans examen de doctrine, et sans avoir pris les degrés. Cette licence multiplie beaucoup les charlatans, d'autant plus que le peuple, souvent trompé par leur ignorance, ne se lasse point de les employer.

Les Chinois s'attribuent la première invention de la musique, et se vantent de l'avoir portée anciennement à sa plus haute perfection ; mais si leurs

prétentions ne sont pas fabuleuses, ils ont souffert qu'elle ait étrangement dégénéré : elle est aujourd'hui si imparfaite à la Chine, qu'elle en mérite à peine le nom; il paraît certain qu'elle y était autrefois fort estimée. Confucius même entreprit d'en introduire les règles dans toutes les contrées dont on lui avait confié le gouvernement. Les histoires du pays parlent beaucoup de l'excellence de l'ancienne musique, et les Chinois regrettent continuellement la perte des anciens livres qui traitaient de cet art. Quelque opinion qu'on en doive prendre, la musique est aujourd'hui peu exercée à la Chine, excepté dans les fêtes, les comédies, les mariages, et d'autres occasions de cette nature : les bonzes l'emploient aux funérailles. Les musiciens de la Chine lèvent et baissent la voix d'une tierce, d'une quinte et d'une octave, mais ils ne chantent jamais par semi-tons; la beauté de leurs concerts ne consiste point dans la variété des voix ou dans la différence des parties; ils chantent tous le même air, suivant l'usage de tous les Asiatiques. La musique de l'Europe leur plaît assez, pourvu qu'il n'y ait qu'une voix accompagnée d'instrumens : ils ne trouvent qu'un désordre confus dans le contraste de plusieurs voix différentes, et dans les sons graves et aigus, les dièzes, les fugues, etc.

Ils n'ont point de notes ni d'autres figures pour distinguer la diversité des tons, les élévations et les chutes de la voix, et les autres variations qui forment l'harmonie; cependant ils expriment leurs

tons par certains caractères. Les airs chinois, joués par un instrument, ou chantés par une bonne voix, ne sont pas sans agrément : ils s'apprennent par routine ou par la justesse de l'oreille. On ne laisse pas d'en composer quelquefois de nouveaux. Kang-hi en fit plusieurs, qui se chantent aujourd'hui. En 1679, ce monarque s'étant fait jouer quelques airs de clavecin par les PP. Grimaldi et Pereyra, parut prendre beaucoup de plaisir aux airs européens : il donna ordre à ses musiciens de jouer un air chinois; et lui-même, il toucha cet instrument avec beaucoup de grâce. Le P. Pereyra prit ses tablettes, sur lesquelles il nota aussitôt l'air que Sa Majesté impériale avait joué, et l'exécuta aussi parfaitement que s'il l'eût répété plusieurs fois : l'empereur en fut si surpris, qu'il avait peine à se le persuader; il ne comprenait pas comment le missionnaire pouvait avoir appris en si peu de temps un air que lui et ses musiciens n'étaient parvenus à jouer parfaitement qu'après quantité de répétitions et par le secours de certains caractères : il fallut, pour le convaincre, que Pereyra fît plusieurs essais sur d'autres airs, qu'il nota de même et qu'il exécuta sur-le-champ avec autant de facilité que d'exactitude. Kang-hi en prit occasion d'instituer une académie de musique, composée des plus habiles musiciens de la Chine : il en donna la direction à son troisième fils, qui était homme de lettres, et qui avait lu beaucoup. Les académiciens commencèrent par un nouvel examen de tous les auteurs qui avaient écrit sur cette ma-

tière : ils firent composer toutes sortes d'instrumens à l'ancienne mode, suivant les dimensions qu'ils tirèrent de leurs livres; mais les ayant trouvés trop défectueux, ils les corrigèrent par des règles plus modernes; après quoi, ils formèrent un recueil de musique en quatre volumes, sous le titre de *véritable Doctrine du Li-ti*, composé par l'ordre de l'empereur. Ils y joignirent ensuite un cinquième tome, qui contenait les élémens de la musique européenne, rédigés par le P. Pereyra.

Les Chinois ont inventé huit instrumens auxquels ils trouvent beaucoup de rapport avec la voix humaine. Les uns sont de métal, comme nos cloches; d'autres de pierre, entre lesquels on en distingue un qui a la forme de nos trompettes; d'autres sont de peaux, comme nos tambours. Entre plusieurs espèces, il y en a de si pesans, que, pour en faire usage, on est obligé de les poser sur un bloc de bois. Les instrumens à cordes sont en fort grand nombre; mais les cordes sont ordinairement de soie, et quelquefois de boyaux, comme celles des vielles que les aveugles portent dans les rues, et celles des violons. Ils n'ont que trois cordes, sur lesquelles on joue avec un archet : cependant on en voit un à sept cordes, qui est fort estimé, et dont l'harmonie n'est pas désagréable lorsqu'il est touché par une main habile : il y en a d'autres encore, mais uniquement composés de bois; ce sont de grandes tablettes qu'on frappe l'une contre l'autre. Les bonzes se servent d'une petite planche qu'ils touchent avec

beaucoup d'art et de mesure. Enfin, les Chinois ont des instrumens à vent, tels que des flûtes, dont on distingue deux ou trois sortes, et une machine composée de plusieurs tuyaux, qui a quelque ressemblance avec notre orgue, et qui rend un son fort agréable; mais elle est si petite, qu'elle se porte dans la main. On en avait fait présent d'une à l'empereur, que le P. Pereyra trouva le moyen d'agrandir, et qui fut placée dans l'église des Jésuites de Pékin : la nouveauté et l'harmonie de cet instrument charmèrent les Chinois; mais ils furent encore plus surpris de lui voir jouer seul des airs européens ou chinois, et les mêler quelquefois ensemble avec beaucoup d'agrément.

Pereyra, dont le talent était singulier pour la musique, plaça au sommet de l'église des Jésuites une grande et magnifique horloge : il fit fondre un assortiment musical de petites cloches qui furent suspendues dans une tour construite exprès pour cet usage, et qui, à l'aide d'un grand tambour, formèrent un carillon sur lequel on jouait à chaque heure du jour les plus beaux airs du pays : l'heure sonnait ensuite sur une cloche d'un ton plus grave. Ce fut un amusement nouveau pour la cour et la ville : les grands et le peuple ne se lassaient pas de courir pour entendre cette musique.

La poésie et l'éloquence sont des arts fort anciens à la Chine : sans parler de leurs anciens livres, dont la plupart sont autant d'ouvrages de poésie, on admire la délicatesse et la douceur des poëmes de Kyu-

i-ven. La dynastie de Tang vit fleurir Li-tsau-pé et Tu-té-mwey, deux poètes que l'on met à côté d'Anacréon et d'Horace; ce qui ne prouve pas que nous devions le croire. Les poètes, à la Chine, sont tous philosophes, et de tous les écrivains chinois, qui ont quelque réputation, Tsong-nan-fong est le seul qui n'ait point écrit en vers. C'est ce qui le fait comparer à la fleur de hay-tang, qui serait parfaite, si elle n'était pas insipide.

Pour bien comprendre en quoi consiste l'exellence de la poésie chinoise, il faut être versé dans la langue du pays : les compositions poétiques des Chinois ont quelque ressemblance avec les sonnets, les rondeaux, les madrigaux et les chansons de l'Europe : ils ont de longs vers, ils en ont de courts, c'est-à-dire qu'il y entre plus ou moins de mots, et que leur beauté consiste dans la variété de leur cadence et de leur harmonie. Les vers chinois doivent avoir ensemble une relation de sens et de rime qui forme une variété aussi agréable à l'esprit qu'à l'oreille. On distingue à la Chine une autre sorte de poésie sans rime, qui consiste dans l'antithèse, ou l'opposition des pensées : si la première pensée regarde le printemps, la seconde regarde l'automne; ou si la première a quelque rapport au feu, la seconde doit en avoir à l'eau. Cette composition a ses difficultés, qui demandent un certain art. L'enthousiasme ne manque point aux poètes chinois; la plupart de leurs expressions sont allégoriques : ils savent employer les figures,

qui donnent de la chaleur et de la force au style et aux pensées.

Au contraire, leur rhétorique est fort naturelle. Ils connaissent peu de règles pour l'ornement du discours. Leur unique étude, en ce genre, est la lecture de leurs meilleurs écrivains, dans lesquels ils observent les tours les plus vifs et les plus propres à faire l'impression qu'ils se proposent.

Leur éloquence ne consiste point dans l'arrangement des périodes, mais dans la chaleur de l'expression, dans la noblesse des métaphores, dans la hardiesse des comparaisons, et surtout dans les maximes et les sentences de leurs anciens sages, qui, étant exprimées d'une manière concise, vive et mystérieuse, contiennent beaucoup de sens en peu de mots.

Leur logique ne contient point de règles pour la perfection du raisonnement, ni de méthodes pour définir ou diviser les idées, et pour en tirer les conséquences. Les Chinois ne suivent que les lumières naturelles de la raison, qui leur sert à comparer plusieurs idées ensemble sans le secours de l'art, et qui les conduit à la conclusion. Cependant ces qualités leur ont suffi pour composer un grand nombre de livres sur toutes sortes de sujets, tels que l'agriculture, la botanique, les arts libéraux, militaires et mécaniques, la philosophie et l'astronomie : mais la fécondité de leur esprit éclate particulièrement dans leurs histoires, leurs comédies, leurs livres de chevalerie errante, leurs romans et leurs nouvelles. Les

romans chinois ressemblent assez à ceux de l'Europe; ils contiennent des aventures d'amour et d'ingénieuses fictions; mais l'instruction est jointe à l'amusement, et l'on y trouve des maximes utiles à la réformation des mœurs, et des exhortations à la vertu. Les récits y sont quelquefois mêlés de vers pour animer la narration. Duhalde nous a donné pour exemple trois ou quatre pièces de ce genre, que les missionnaires de sa Compagnie n'ont pas dédaigné de traduire.

Les comédies doivent être en grand nombre à la Chine, puisqu'il n'y a point de fête un peu distinguée où l'on ne se fasse un amusement de ces représentations; mais il n'y faut pas chercher les trois unités, d'action, de temps et de lieu, ni les autres règles auxquelles on s'attache en Europe, pour donner autant de régularité que de grâce à cette sorte de composition. L'unique dessein des auteurs étant de réjouir une assemblée ou d'émouvoir les passions, et d'inspirer l'amour de la vertu et la haine du vice, ils se croient parvenus à la perfection lorsque le succès répond à leurs vues. Ils ne mettent point de distinction entre leurs tragédies et leurs nouvelles, excepté que les premières se prononcent sur un théâtre. Dans l'impression, les acteurs sont rarement nommés, parce qu'en représentant une pièce, on commence par annoncer aux spectateurs les acteurs qui doivent paraître, et le rôle qu'ils ont à jouer. C'est à peu près l'ancien procédé des prologues grecs et latins.

Une compagnie de comédiens est composée de huit ou neuf acteurs, dont chacun est quelquefois chargé de différens rôles : autrement, comme les moindres circonstances sont représentées en dialogues, cette multitude de rôles demanderait une troupe trop nombreuse. On conçoit que le drame en devient souvent fort obscur. Un masque y pourrait remédier; mais les Chinois n'en font guère usage que dans les intermèdes; en général, ce déguisement à la Chine est le partage des brigands et des voleurs.

Les tragédies chinoises sont entremêlées de chansons, comme leur chant est quelquefois interrompu, pour faire place à deux ou trois lignes de récit. Les auteurs que nous suivons ici observent qu'il est choquant pour un Européen d'entendre un acteur qui se met à chanter au milieu d'un dialogue. S'ils avaient écrit de nos jours, ils auraient retrouvé l'exemple de cette bizarrerie dans nos opéras comiques. Au reste, chez les Chinois, le chant exprime toujours quelque vive émotion de l'âme, telle que la joie, la colère, la douleur ou le désespoir. Un Chinois chante pour déclarer son indignation; il chante pour s'animer à la vengeance; il chante même lorsqu'il est prêt à se donner le coup mortel.

Les chansons des comédies ne sont pas fort intelligibles, surtout pour les Européens, parce qu'elles sont remplies d'allusions à des événemens qui leur sont inconnus, et d'expressions figurées qui ne leur sont pas familières. Dans les tragédies, les airs sont

en petit nombre; et lorsqu'on les imprime, ils sont placés à la tête des chansons, qui sont imprimées en gros caractères, pour les distinguer de la prose.

Le père Duhalde nous donne pour essai du théâtre chinois une tragédie nommée *Chau-chi-kou-coul*, c'est-à-dire *le petit orphelin de la maison de Chao* ou *Tchao*. On doit la traduction de cette pièce au père de Prémare, missionnaire jésuite, qui l'avait tirée d'une collection en cent volumes, de cent des meilleures tragédies chinoises, composées sous la dynastie de Ywen (1).

A l'égard de l'histoire, on ne connaît pas de nation qui ait apporté plus de soin à écrire et conserver les annales de son empire. Ces livres respectés contiennent tout ce qui s'est passé sous le règne des premiers empereurs qui ont gouverné la Chine : on y trouve l'histoire et les lois de l'empereur Yau, avec toutes les mesures qu'il prit pour établir un ordre de gouvernement dans ses états; les règlemens de de Chun et de Yu, ses successeurs, pour hâter les progrès de la morale, et affermir la tranquillité publique; les usages des petits rois qui gouvernaient les provinces, sous la dépendance de l'empereur; leurs vertus, leurs vices, leurs maximes de gouvernement, leurs guerres mutuelles, les grands hommes qui florissaient de leur temps, et tous les autres évé-

(1) *Voyez* sur cet ouvrage la Préface de *l'Orphelin de la Chine*, dont la pièce chinoise a fourni le sujet à M. de Voltaire.

nemens qui ont paru dignes d'être transmis à la postérité.

Les historiens de chaque règne ont suivi la même méthode; mais ce qui distingue beaucoup les Chinois, c'est l'attention qu'ils ont apportée à garantir leurs histoires de cette partialité que la flatterie n'aurait pas manqué d'y introduire. Une de leurs précautions consiste à choisir un certain nombre de docteurs désintéressés, dont l'office est d'observer tous les discours et toutes les actions de l'empereur, de les écrire, chacun en particulier, sans aucune communication l'un avec l'autre, et de mettre leurs remarques dans une espèce de tronc destiné à cet usage. Ils rapportent avec sincérité tout ce que leur maître a fait ou dit de bien et de mal. Par exemple, tel jour l'empereur oublia sa dignité; il ne fut pas maître de lui-même, et se laissa vaincre par la colère : tel jour il n'écouta que son ressentiment pour ordonner une injuste punition, ou pour casser, sans raison, une sentence du tribunal; tel jour de telle année il donna telle marque d'affection paternelle à ses sujets : il entreprit une guerre pour la défense de son peuple et pour l'honneur de l'empire. Tel jour, au milieu des applaudissemens de sa cour, qui le félicitait d'une action utile à l'état, il parut avec un air humble et modeste, etc. etc.

Le tronc dans lequel ces mémoires sont déposés n'est jamais ouvert pendant la vie du monarque, ni même tandis que sa famille est sur le trône : mais lorsque la couronne passe dans une autre maison,

on recueille les marques d'une longue suite d'années; on les compare soigneusement pour vérifier les faits, et l'on en compose les annales de chaque règne. La lecture de ces annales doit être une leçon bien importante pour le prince qui monte sur le trône; mais quelle leçon le trône ne fait-il pas oublier!

Les philosophes chinois réduisent toute la science de leur morale à cinq principaux devoirs. Ceux des pères et des enfans, du prince et des sujets, du mari et de la femme, de l'aîné des enfans et de ses frères, et ceux de l'amitié. Tous leurs livres moraux roulent presque uniquement sur ces cinq points.

A l'égard du premier, il n'y a point d'âge, de rang, ni de mécontentement juste ou supposé qui puisse dispenser un fils du respect, de la complaisance et de l'affection qu'il doit à ses parens. Ce sentiment est poussé si loin parmi les Chinois, que les lois accordent aux pères une autorité absolue sur leur famille, et jusqu'au pouvoir de vendre leurs enfans aux étrangers, lorsqu'ils ont à se plaindre de leur conduite. Un père qui accuse son fils devant un mandarin de lui avoir manqué de respect n'est point obligé d'en apporter de preuves. Le fils passe nécessairement pour coupable, et l'accusation du père est toujours juste. Au contraire, un fils serait regardé comme un monstre, s'il se plaignait de son père. Il a même une loi qui défend aux mandarins de recevoir une plainte de cette nature. Cependant elles peuvent être écoutées lorsqu'elles sont signées par

le grand-père; mais s'il se trouve quelque fausseté dans le moindre article, la vie du fils est fort en danger. « C'est le devoir d'un fils, disent les Chi» nois, d'obéir et de prendre patience. De qui souf» frira-t-il, s'il ne peut rien souffrir de son père? »

S'il arrivait qu'un fils maltraitât son père, soit par des paroles injurieuses, soit par des coups, ou, ce qui est également rare et horrible, que dans un transport de fureur il devînt parricide, l'alarme se répandrait dans toute la province, la punition s'étendrait jusque sur ses parens, et les gouverneurs mêmes courraient risque d'être déposés, parce qu'on supposerait toujours qu'un misérable fils n'aurait pu parvenir que par degrés à ce comble d'horreur, et que ceux qui devaient veiller sur sa conduite auraient prévenu le scandale, s'ils eussent apporté une juste rigueur à le punir de ses premiers crimes : mais alors il n'y a point de châtiment trop sévère pour le coupable. Il est coupé en mille pièces; sa maison est détruite, et l'on élève quelque monument pour éterniser l'horreur d'une si détestable action.

On a déjà vu quelques exemples de la vénération des enfans pour leurs pères, dans l'article du deuil pour les morts. Ce respect et cette soumission pour les auteurs de leur naissance, qui sont les premiers sentimens qu'on leur inspire, les dispose à l'observation du second devoir, c'est-à-dire à l'obéissance qu'ils doivent aux princes et aux gouverneurs; et ces deux principes sont comme la base de toute la morale et de toute la politique chinoise.

Les devoirs qui regardent le mari et la femme, et les enfans d'un même père entre eux, établissent l'harmonie et le bon ordre qui règnent généralement dans les familles. La même influence que ces devoirs ont dans la vie privée se répand dans la société publique. Sous le nom d'amitié on comprend ce sentiment d'affection qu'on doit à tous les hommes, proches ou éloignés, étrangers comme voisins. Le devoir consiste dans la modestie et la circonspection à laquelle chacun est obligé personnellement, et dans les civilités et les complimens qu'on se doit l'un à l'autre, suivant l'âge, le rang et le mérite.

Les règles de la bienséance ont introduit dans l'air et dans les manières des Chinois une réserve, une complaisance, une habitude de douceur et de politesse qui les dispose toujours à se prévenir mutuellement par toutes sortes d'égards, et qui les rend capables d'étouffer, ou du moins de dissimuler les plus vifs ressentimens. Rien ne contribue tant, disent-ils, au repos et au bon ordre de la société. Ils ajoutent que la férocité naturelle de certaines nations, augmentée par une éducation brutale, rend le peuple intraitable, le dispose à la révolte, et produit dans l'état des convulsions dangereuses.

Au reste, les principes de la morale des Chinois ne sont pas moins anciens que leur monarchie. Ils les tirent des livres de leurs premiers sages, dont toutes les maximes et les exhortations portent sur ces fondemens. Ils ont servi de règle à la nation entière, depuis le temps de son origine.

Les lois chinoises sont toutes fondées sur les mêmes principes de morale et de saine raison. Leur but est de maintenir la forme du gouvernement telle qu'elle est établie de tout temps; elles se trouvent dans les anciens livres classiques, dans les édits, les déclarations, les ordonnances et les instructions des empereurs. Duhalde en a donné un recueil fort curieux, auquel il a joint les remontrances et les discours des plus habiles ministres, sur les bonnes et les mauvaises qualités du gouvernement. Ce recueil, qui porte le titre de *Collation impériale*, est l'ouvrage de Kang-hi, qui a joint ses propres remarques à la plus grande partie des lois.

L'histoire de la Chine forme un très-grand nombre de volumes, comme on doit se le figurer d'une succession d'empereurs, qui dure depuis quatre mille ans, et du détail des circonstances où les auteurs sont entrés sur chaque événement. Les Chinois ont aussi des histoires particulières, ou des annales de tous les petits rois qui régnaient autrefois dans les provinces, écrites avec la même impartialité et le même détail que celle des empereurs. On voit dans la bibliothèque du roi de Prusse, un de ces ouvrages en cent volumes *in-folio*. Enfin, quantité d'auteurs ont écrit l'histoire de leur temps et celle des révolutions de leur empire. Aussi l'étude de l'histoire est-elle devenue parmi eux une occupation assez pénible, qui demande beaucoup de mémoire et de constance pour démêler une si grande variété d'événemens, et se mettre en état d'en faire l'appli-

cation aux nouveaux incidens qui peuvent survenir, soit qu'il soit question seulement d'en juger, soit qu'il s'agisse de soutenir une opinion particulière sur quelque point de gouvernement.

Les livres classiques de la Chine contiennent la morale, les lois et l'histoire de l'empire, depuis sa fondation. Ils se réduisent au nombre de cinq, qui portent, par cette raison, le nom d'*U-king*, c'est-à-dire *les cinq livres*. C'est proprement l'Écriture-Sainte des Chinois, pour laquelle ils n'ont pas moins de respect que les Juifs pour l'ancien Testament, les Chrétiens pour le nouveau, et les Turcs pour l'Alcoran. Tous les autres livres de la Chine ne sont que des commentaires ou des explications de l'U-king.

L'U-king renferme les livres canoniques du premier ordre; les commentaires tiennent le second. King signifie une doctrine sublime et invariable. Le premier des livres canoniques se nomme *I-king*, ou *Livre des transmutations*. Il n'est pas facile à des Européens d'entendre et d'expliquer ce que c'est, puisque les Chinois ne le savent pas encore. Il contient soixante-quatre figures symboliques, inventées par Fo-hi, et que l'on regarde comme le premier alphabet chinois. Cet alphabet allégorique et moral contenait, dit-on, les plus sublimes vérités; mais personne ne put les expliquer, jusqu'au temps de Confucius, qui, le premier, en donna la clef. Il découvrit dans ces lignes une profonde doctrine, qui regarde en partie la nature des êtres, surtout les élémens et leurs propriétés; en partie la morale et le

gouvernement du genre humain : cependant les Chinois avouent que l'I-king est demeuré rempli d'obscurités impénétrables, qui devinrent l'occasion d'une infinité d'erreurs et d'opinions superstitieuses. Des docteurs corrompus en réduisirent le sens à de vains pronostics, à la divination, et même à la magie. Enfin, telle est partout, sur les objets les plus importans, la contrariété des opinions, que ce livre, regardé comme sacré, a été appelé souvent le livre des sots. Que penser après tout de son auteur Fo-hi, nommé le père des sciences et du bon gouvernement, qui, pour donner plus de réputation à ses figures, prétendit les avoir vues sur le dos d'un dragon qui s'éleva d'un lac? C'est même depuis ce temps que les empereurs ont pris un dragon pour armes. Ce qui a le plus contribué à la réputation de l'I-king, c'est la tradition établie qu'il fut sauvé du feu, dans la destruction générale de tous les monumens littéraires, qui arriva par l'ordre de l'empereur Tsia-chi-whang-ti, environ deux cents ans après Confucius, et avant Jésus-Christ. Cette réputation n'a fait qu'augmenter par les éloges des écrivains de tous les siècles, qui ont supposé l'I-king rempli d'excellentes maximes de politique et de morale, quoiqu'en effet ils ne connussent point ce qu'il contient, et que ce ne soit peut-être, selon quelques-uns, qu'un essai fait au hasard pour ranger deux sortes de lignes dans toutes les combinaisons qu'elles peuvent recevoir.

Le second des cinq principaux livres canoniques se nomme *Chu-king*, c'est-à-dire livre qui parle des

anciens temps. Il est divisé en six parties, dont les deux premières contiennent les plus mémorables événemens du règne des anciens empereurs Yan, Chun et Yu, qui passent pour les législateurs et les héros de la nation chinoise. Yu fut le fondateur de la famille de Hyao, première dynastie impériale, qui commença deux mille deux cent sept ans avant Jésus-Christ, et qui dura quatre cent cinquante-huit ans. Dans la troisième partie du second livre canonique, on trouve l'histoire de la seconde famille impériale, qui commença dans la personne de Chingtong, dix-sept cent soixante-seize ans avant l'ère chrétienne, et qui dura six cents ans. On y a conservé les sages ordonnances de cet empereur, avec les belles instructions du ministre Ysong-wey, et quelques règlemens d'un autre ministre nommé *Fuyou*, que l'empereur Kau-tsong fit chercher, après l'avoir vu en songe, et qui fut trouvé dans une troupe de maçons. Les trois dernières parties du Chu-king renferment l'histoire de la troisième race, fondée par Vu-vang, onze cent vingt-deux ans avant Jésus-Christ, et continuée l'espace de huit cent soixante-treize ans. Cette histoire est entremêlée d'excellentes maximes et de règlemens pour l'utilité publique. Le P. Duhalde en a donné quelques extraits de la traduction du P. de Prémare, missionnaire jésuite.

Le troisième livre canonique du premier ordre contient, sous le nom de *Chi-king*, des odes, des chansons et d'autres pièces de poésies, composées

sous la troisième race. C'est la relation des manières, des usages et des maximes d'un grand nombre de petits rois subordonnés aux empereurs. Confucius accorde de grands éloges à ce livre, et déclare que la doctrine qu'il renferme est pure et sainte; mais comme il s'y trouve quelques pièces impies et extravagantes, plusieurs interprètes soupçonnent qu'elles peuvent y avoir été insérées dans des temps postérieurs. Ces compositions poétiques, dont le style est fort laconique et chargé de vieux proverbes qui le rendent fort obscur, peuvent être divisées en cinq différentes classes : la première comprend l'éloge des hommes illustres par leurs vertus et leurs talens, avec quantité d'instructions ou de maximes qui se chantent dans les grandes solennités, telles que les sacrifices, les funérailles et les cérémonies instituées à l'honneur des ancêtres; la seconde renferme les usages de l'empire dans une espèce de romances composées par divers particuliers; elles ne se chantent point, mais elles se récitent devant l'empereur et ses ministres, dont elles ne censurent pas moins les défauts que ceux du peuple : la troisième porte le titre de *comparaisons*, parce que cette figure y est employée continuellement; la quatrième contient des odes, qui s'élèvent, dit-on, au-dessus du sublime; la cinquième contient des vers qui parurent suspects à Confucius, et qu'il regarda comme apocryphes. Ce qu'on peut affirmer, sans que nous devions en être plus vains, c'est que toutes ces productions, qui n'ont de respectable que leur

ancienneté et quelques traits de bonne morale; ces monumens, qui sont *au-dessus du sublime*, sont fort au-dessous de nos bons livres; mais il était beau de les avoir, ces monumens, quand le reste de la terre, excepté les Indes, était ignorant et barbare.

Le Chun-tsyu, ou le quatrième livre canonique du premier ordre, ne fut point admis avant le règne de la race de Han. Il avait été composé du temps de Confucius, c'est-à-dire long-temps après les trois autres. Quelques-uns l'attribuent même à ce philosophe, mais cette opinion est rejetée du plus grand nombre : les uns croient qu'il contient l'histoire du royaume de Lu, où Confucius naquit, et qui porte aujourd'hui le nom de *Chan-tong;* d'autres le regardent comme un abrégé de ce qui s'était passé dans les différens royaumes dont la Chine était composée avant qu'ils fussent réunis par Tsin-chi-whang-ti. C'est par cette raison que d'habiles gens auraient souhaité qu'il fût rangé dans la seconde classe des livres canoniques. Cependant les Chinois lui portent beaucoup de respect et d'affection : on y trouve le récit des actions de plusieurs princes, avec la peinture de leurs vices et de leurs vertus. Son titre est *le Printemps et l'Automne*, par allusion à l'état florissant de l'empire sous un prince vertueux, et à sa décadence sous un mauvais prince.

Le *Li-ki*, ou le Recueil des Lois, des Devoirs et des Cérémonies de la vie civile, forme le cinquième livre canonique, en douze livres, composé de divers ouvrages des anciens. Quoiqu'il soit attribué à Con-

fucius, on croit que le principal auteur fut Cheu-chong, frère de l'empereur Vu-vang. Il renferme aussi les ouvrages de plusieurs disciples de Confucius, et de divers autres écrivains moins considérés, parce qu'ils sont plus modernes. On y traite des usages et des cérémonies tant sacrées que profanes, surtout pendant les trois dynasties de Hyao, Chang et Cheu; du devoir des enfans à l'égard des auteurs de leur naissance, et des femmes envers leurs maris; des règles de la véritable amitié; de la civilité dans les fêtes; de l'hospitalité, des honneurs funèbres, de la guerre, de la musique, et de plusieurs autres sujets qui ont rapport aux intérêts de la société; mais comme, trois cents ans après l'origine de cette compilation, tous les exemplaires en furent brûlés par l'ordre Tsin-chi-whang, et qu'on n'en put sauver qu'un petit nombre de feuilles échappées aux flammes, avec ce que les vieillards avaient retenu par cœur, on soupçonne qu'il s'y est mêlé quantité de choses étrangères, sans compter qu'on y trouve un grand nombre d'usages qui ne sont pas reçus aujourd'hui. Aussi les Chinois confessent-ils qu'il ne doit être lu qu'avec beaucoup de précaution.

Les livres canoniques du second ordre sont au nombre de quatre, tous composés par Confucius ou ses disciples. On y en a joint deux autres qui sont presque aussi considérés que les quatre premiers. Le P. Noël, missionnaire jésuite, célèbre par ses observations astronomiques, et par d'autres remarques sur la Chine et les Indes, a publié une traduction de ces

livres en latin, dont le P. Duhalde nous a donné des extraits.

Le premier livre du second ordre porte le nom de *Tay-kay*, ou de *Grande Science*, parce qu'il est destiné à l'instruction des princes et des seigneurs dans toutes les parties du gouvernement, et qu'il traite du souverain bien, qui consiste, suivant la doctrine de cet ouvrage, dans la conformité des actions avec la droite raison. Pour y parvenir, Confucius enseigne qu'il est nécessaire de bien examiner la nature des choses, et de s'élever à la connaissance du bien et du mal; de se fixer dans l'amour de l'un et dans la haine de l'autre; de joindre à l'innocence du cœur de l'ordre dans les manières; qu'un homme ainsi renouvelé ne trouvera point de peine à renouveler les autres, et fera bientôt régner la paix dans l'empire, et dans le sein des familles.

Le second livre se nomme *Chong-yong*, ou le *Medium immuable.* C'est un ouvrage de Confucius, où ce philosophe traite du *medium*, qui doit être observé dans toutes choses, et que tout le monde doit suivre, surtout ceux qui sont chargés du gouvernement des nations, parce que c'est dans ce *medium*, ou ce tempérament, que la vertu consiste. C'est l'axiome d'Horace: *Virtus est medium vitiorum.* L'ouvrage est divisé en trente-trois articles, où Confucius établit que la loi du ciel est gravée dans le cœur de l'homme, et que la lumière de la raison est un guide que l'on doit suivre. Il déplore le misérable état du genre humain, qui s'attache si peu au *medium*;

il explique en quoi il consiste : il prétend que, si cette science est difficile dans la spéculation, elle est aisée dans la pratique; mais, malgré l'autorité de Confucius, tous les hommes croiront le contraire : *Video meliora, proboque : deteriora sequor,* est la devise de presque tous les hommes.

Le *Lun-yu*, ou le Livre des Sentences, troisième livre du second ordre, est divisé en vingt articles, six desquels sont employés en récits que les disciples de Confucius font de leur maître; et les dix autres, en questions, en réponses et en maximes de ce philosophe ou de ses disciples, sur les vertus, les bonnes œuvres et l'art de bien gouverner; cette collection est remplie de sentences morales, qui ne cèdent rien à celles des sept sages de la Grèce. Confucius déclare, « qu'il est impossible qu'un flatteur ait de la vertu; que le sage ne s'afflige point d'être peu connu des hommes, mais qu'il regrette de ne les pas connaître assez (cette pensée est en effet très-belle, et il y en a peu d'un plus grand sens) : que l'homme sage ne se propose que la beauté de la vertu, et que l'insensé ne pense qu'aux plaisirs ». Duhalde nous donne plusieurs extraits de ce volume.

Le quatrième livre se nomme *Meng-sé*, ou *Livre du docteur Meng*. Il traite des rois de Lu et du disciple de Té-tsé, petit-fils de Confucius. Ses ouvrages sont divisés en deux parties, dont la première contient six chapitres, et la seconde huit. Ils traitent presque uniquement de la bonne administration dans le gouvernement. Comme l'empire était alors troublé

par des guerres civiles, l'auteur prouve que ce n'est pas de la force des armes, mais des exemples de vertu qu'il faut attendre la paix et la tranquillité de l'état. Ces discours sont en forme de dialogue : Duhalde en donne l'extrait.

Le cinquième livre, intitulé *Hyau-king*, ou *du Respect filial*, est un petit volume qui contient seulement les réponses de Confucius aux questions de son disciple Tsong, sur le devoir des enfans à l'égard de leurs pères, qu'il fait regarder comme la base d'un sage gouvernement. Le respect filial est porté fort loin dans ce traité. Il n'y a point de vertu si nécessaire et si sublime que l'obéissance d'un fils, ni de crime si énorme que sa désobéissance. Cette obligation ne regarde pas moins les princes que les derniers sujets; et l'on propose comme des modèles de vertu ceux qui ont servi, par leurs exemples, à mettre en honneur la tendresse et le respect filial. Cependant on reconnaît que les enfans ne doivent point obéir à leur père, ni les ministres aux princes, s'ils en reçoivent des ordres qui blessent la justice et la civilité.

Le sixième et le dernier livre canonique porte le titre de *Syau-hya*, ou d'*École des Enfans*. Il fut composé vers l'an de Notre Seigneur 1150, par le docteur Cheu-hi, sous le règne de la race de Song. C'est une collection de maximes et d'exemples, tant anciens que modernes, divisée en chapitres et en paragraphes. Elle traite particulièrement des écoles publiques, des honneurs dus aux parens, aux rois,

aux magistrats et aux personnes âgées; des devoirs du mari et de la femme ; de la manière de régler le cœur, les gestes du corps, la nourriture et l'habillement; en un mot, le but de l'auteur est d'instruire la jeunesse et de réformer les manières. Duhalde donne un extrait des maximes que le compilateur a jointes aux principes des anciens livres.

La connaissance du langage et l'art de l'écriture font, comme on l'a déjà remarqué, une partie de l'érudition chinoise; et la carrière des emplois étant ouverte à tout le monde, le dernier homme du peuple apprend à lire et à écrire.

La langue chinoise n'a aucune ressemblance avec les autres langues mortes ou vivantes. Toutes les autres ont un alphabet, composé d'un certain nombre de lettres, qui, par leurs diverses combinaisons, forment des syllabes et des mots; au lieu que dans celle des Chinois il y a autant de caractères et de différentes figures que d'expressions et d'idées: ce qui en rend le nombre si grand, que Magalhaens en compte cinquante-quatre mille quatre cent neuf, et d'autres jusqu'à quatre-vingt mille. Cependant leurs mots élémentaires, dont ils varient les combinaisons figurées, ne surpasse pas trois cent trente. Ce sont autant de monosyllabes indéclinables, qui finissent presque tous par une voyelle, ou par la consonnante *n*, ou *ng*.

Cette petite quantité de syllabes ne laisse pas de suffire pour traiter toutes sortes de sujets, parce que, même sans multiplier les mots, le sens est varié

presqu'à l'infini par la différence des accens, des inflexions, des tons, des aspirations et des autres changemens de la voix. A la vérité, pour ceux qui ne sont pas fort versés dans la langue, cette variété de prononciation devient une occasion continuelle d'erreur. Par exemple, le mot *chu*, prononcé en traînant sur *u*, et levant la voix, signifie *seigneur et maître*; d'un ton uni et allongé, il signifie *pourceaux*; d'un ton bref, il signifie *cuisine*; et d'un ton fort et mâle, qui s'adoucit sur la fin, il signifie *colonne*. De même la syllabe *po*, suivant ses divers accens et ses différentes prononciations, n'a pas moins d'onze sens différens. Elle signifie *verre*, *bouillir*, *vanner du riz*, *prudent*, *libéral*, *préparer*, *vieille femme*, *casser* ou *fendre*, *incliné*, *fort peu*, *arroser*, *esclave* ou *captif*. Il en faut conclure que les Grecs que l'on a beaucoup vantés pour la délicatesse de l'oreille, étaient en ce genre fort inférieurs aux Chinois; mais je n'en conclurais pas avec les historiens des voyages que la langue de la Chine soit très-abondante et très-expressive. C'est une véritable pauvreté qu'un grand nombre de différences imperceptibles dont l'étude peut occuper la vie d'un homme. La véritable richesse d'un idiome est dans les expressions usuelles, plus ou moins faciles à comprendre et à retenir. En général, la langue qui exprime le plus de choses d'une manière claire et précise est la plus riche de toutes.

D'un autre côté, le même mot différemment composé dénote une infinité de choses différentes. *Mu*,

par exemple, signifie seul, un arbre, ou du bois; composé, il a quantité d'autres sens. *Mu-lyau* signifie du bois préparé pour bâtir; *mu-lan*, des barreaux ou une porte de bois; *mu-hya*, une caisse; *mu-syane*, une armoire; *mu-tsyang*, un charpentier; *mu-ul*, un mousseron; *mu-nu*, une espèce de petite orange; *mu-sing*, la planète de Jupiter; *mu-myen*, du coton, etc. Enfin, ce mot peut être joint à quantité d'autres, et forme autant de sens que de combinaisons. Ainsi les Chinois, par un simple changement d'ordre dans leurs monosyllabes, font des discours suivis dans lesquels ils s'expriment avec beaucoup de grâce et de clarté. L'habitude leur fait distinguer si bien les différens tons des mêmes monosyllabes, qu'ils comprennent leurs différentes significations, sans paraître y faire beaucoup d'attention.

Il ne faut pas s'imaginer, comme plusieurs auteurs le racontent, qu'ils chantent en parlant, et qu'ils fassent une espèce de musique, qui ne pourrait pas être fort agréable à l'oreille. Au contraire, ces différens tons sont si délicats, que les étrangers n'en sentent pas facilement la différence, surtout dans la province de Kyang-nan, où l'accent passe pour le plus parfait. On peut s'en former une idée par la prononciation gutturale de la langue espagnole, et par les différens tons du français et de l'italien, qui signifient différentes choses, quoiqu'on ait d'abord quelque peine à les trouver différens : ce qui a donné naissance au proverbe : *Le ton fait tout.*

Comme les Chinois n'ont point d'accens écrits pour varier les sons, ils sont obligés d'employer pour le même mot autant de figures qu'il y a de tons par lesquels son sens est varié; ils ont avec cela des caractères qui expriment deux ou trois mots, et quelquefois des phrases entières. Par exemple, pour écrire ces deux mots, *bonjour, monsieur*, au lieu de joindre le caractère de *bonjour* avec celui de *monsieur*, ils en emploient un différent, qui exprime par lui-même ces deux mots, ou, si l'on veut, ces trois mots; mais on conçoit aussi que cet usage multiplie extrêmement les caractères chinois, et rend l'art de joindre les monosyllabes très-compliqué. Dans la composition par écrit, les mots sont, à la vérité, les mêmes; mais le style poli est si différent de celui du discours familier, qu'un homme de lettres ne pourrait les confondre sans paraître ridicule. Il est aisé de s'imaginer combien l'étude d'un si grand nombre de caractères demande d'années, non-seulement pour les distinguer dans leur composition, mais pour se souvenir même de leur signification et de leur forme. Cependant, lorsqu'on en sait parfaitement dix mille, on peut fort bien s'exprimer dans cette langue, et lire quantité de livres. Celui qui en sait le plus passe pour le plus habile; mais la plupart des Chinois n'en savent pas plus de quinze ou vingt mille; et parmi les docteurs mêmes il s'en trouve peu qui en sachent plus de quarante mille.

Ce prodigieux nombre de caractères est recueilli

dans une espèce de vocabulaire qui se nomme *Hay-pyan.* Comme l'hébreu a ses lettres radicales, qui font connaître l'origine des mots et la manière de trouver leurs dérivés dans les dictionnaires, la langue chinoise a de même ses caractères radicaux, tels que ceux des montagnes, des arbres, de l'homme, de la terre, du cheval, etc.; on apprend même à distinguer dans chaque mot les traits ou les figures qui sont placés au-dessus, ou au-dessous, à côté, ou dans le corps de la figure radicale. Le dernier empereur fit composer un dictionnaire qui contenait, dans la première compilation, quatre-vingt-quinze volumes, la plupart fort épais et d'un petit caractère: cependant il était bien éloigné de renfermer toute la langue, puisqu'on jugea nécessaire d'y joindre un supplément de vingt-quatre volumes.

Outre ce grand vocabulaire, les Chinois en ont un autre qui ne contient que huit ou dix mille caractères, et dont les savans font usage pour lire ou écrire, et pour entendre ou composer leurs livres. Ils ont recours au grand, lorsque le petit ne leur suffit pas. C'est ainsi que les missionnaires ont recueilli tous les termes qui peuvent servir à l'instruction du peuple pour se faciliter les moyens d'exercer leur ministère.

Clément d'Alexandrie attribue trois sortes de caractères aux Égyptiens. Le premier, qu'il appelle *épistolaire,* ressemble, dit-il, aux lettres de notre alphabet. Le second est le *sacerdotal,* qui sert pour les écrits sacrés, comme les notes, pour la musique.

Le troisième, qui est le *hiéroglyphique*, n'est employé que pour les inscriptions publiques sur les monumens. Il y a deux méthodes pour le dernier: l'une par des images exactes, qui représentent ou l'objet même, ou quelque chose qui en approche beaucoup; c'est ainsi qu'on emploie le croissant pour exprimer la lune : l'autre, par des symboles et des figures énigmatiques, telles qu'un serpent en forme de cercle avec sa queue dans sa gueule, pour signifier l'année ou l'éternité. Les Chinois ont toujours eu, comme les Égyptiens, une certaine variété de caractères symboliques. Au commencement de leur monarchie, ils se communiquaient leurs idées en traçant sur le papier les images naturelles de ce qu'ils voulaient exprimer : par exemple, un oiseau, une montagne, un arbre, pour signifier exactement les mêmes choses. Cette méthode était fort imparfaite, et demandait des volumes entiers pour l'expression des pensées les plus courtes. D'ailleurs, combien d'objets ne pouvaient être représentés par le crayon ou le pinceau; tels que l'âme, les réflexions, les passions, la beauté, la vertu, les vices, les actions des hommes et des animaux; enfin, tout ce qui est sans corps et sans forme! Ce fut cette raison qui fit changer insensiblement l'ancienne manière d'écrire et composer des figures plus simples, pour exprimer les choses qui ne tombent pas sous les sens.

Un fait très-remarquable, c'est que les caractères de la Cochinchine, du Tonkin et du Japon, sont les

mêmes qu'à la Chine, et signifient les mêmes choses. Quoique les peuples de ces quatre régions aient un langage si différent, qu'ils ne peuvent s'entendre dans le discours, ils s'entendent parfaitement par écrit, et leurs livres sont communs entre eux. Ainsi, leurs caractères peuvent être comparés aux figures des nombres, qui portent différens noms en divers pays, mais dont le sens est partout le même.

Avant le commencement de la monarchie, on se servait de petites cordes, avec des nœuds coulans, qui avaient chacun leur signification, comme les quipos des Péruviens. Les Chinois en conservent la représentation sur deux tables qu'ils appellent *La-tu* et *Lo-chu*.

Le style des Chinois, dans leurs compositions, est concis, allégorique, et souvent obscur pour ceux qui ne sont pas bien versés dans l'usage de leurs caractères. Il demande beaucoup d'attention, et même d'habileté, pour ne tomber dans aucune méprise : il exprime quantité de choses en peu de mots. Les expressions sont vives, animées, entremêlées de comparaisons hardies et de métaphores. Duhalde en donne un exemple : « L'encre qui a tracé l'édit » impérial en faveur de la religion chrétienne n'est » point encore sèche; et vous entreprenez de la dé- » truire! » C'est ainsi qu'écrivent les Chinois. Hamlet, dans Shakespeare, emploie une figure toute semblable, en parlant de sa mère, qui est près de se marier avec le ministre de son premier époux :

« L'infidèle ! avant d'avoir usé les souliers qu'elle » portait à l'enterrement de mon père ! » Il y a de la vérité dans cette idée, et cette vérité grossière paraîtra une beauté aux nouveaux commentateurs de Shakespeare ; mais les gens de goût, qui savent qu'un prince ne s'exprime pas comme un homme du peuple, et que le langage du théâtre n'est pas celui des rues, diront qu'il était facile de saisir cent autres circonstances que celle des souliers, et d'être aussi vrai et plus noble.

Ils insèrent volontiers dans leurs écrits des sentences et des passages tirés des cinq livres canoniques; et comme ils comparent la composition à la peinture, ils emploient aussi ces sentences aux cinq principales couleurs qu'ils emploient pour peindre; enfin, ils attachent beaucoup de prix à l'habileté de la main pour la justesse et la netteté des caractères. C'est à quoi l'on apporte une extrême attention dans l'examen de ceux qui se présentent pour les degrés. Les Chinois préfèrent un beau caractère d'écriture au tableau le plus fini ; et souvent une page de quelque vieil écrit bien exécuté se vendra fort cher. Ils rendent une espèce d'honneur à leurs caractères jusque dans les livres les plus communs ; et si le hasard leur fait rencontrer quelques feuilles imprimées, ils ne manquent point de les ramasser avec respect. Celui qui marcherait dessus, ou qui les jetterait négligemment, passerait pour un homme sans éducation. La plupart des menuisiers et des maçons se croiraient coupables s'ils déchiraient une feuille

imprimée lorsqu'il la trouve collée sur un mur ou contre une fenêtre.

On lit dans quelques relations que les savans de la Chine, en conversant ensemble, tracent souvent des caractères avec le doigt ou avec leur éventail, sur leurs genoux, ou dans l'air. C'est que leur langue a divers mots qui ne doivent être employés que rarement dans une conversation polie, tels que les termes de navigation et de chirurgie. Concluons que l'on peut distinguer trois sortes de langages: le vulgaire, qui varie dans les différentes provinces, surtout pour la prononciation, et qui n'est employé que dans les compositions des basses classes : le langage mandarin, qui est à peu près pour eux cè que le latin est en Europe pour les ecclésiastiques et les savans, et que l'auteur de *l'Orphelin de la Chine* appelle

La langue sacrée,
Du conquérant tartare, et du peuple ignorée.

Enfin, celui des livres, qui est fort différent du discours familier : il ne s'emploie jamais que pour écrire, et ne peut être entendu sans le secours des lettres ; mais ceux à qui l'étude facilite l'intelligence de ce style y trouvent beaucoup de netteté et d'agrément. Chaque pensée est ordinairement exprimée par cinq ou six caractères : l'oreille la plus délicate n'y rencontre rien de choquant ; et la variété des accens en rend le son fort doux et fort harmonieux. La différence entre les livres qu'on publie dans ce

dialecte, et ceux qui portent le nom de *king*, consiste dans le sujet, qui n'est pas si relevé, et dans le style, qui n'a pas la même grandeur et la même précision. Il faut passer par quantité de degrés avant d'arriver à la majestueuse brièveté qu'on admire dans les kings. On n'emploie point de ponctuation pour les sujets sublimes : on laisse aux savans, pour qui ces ouvrages sont destinés, le soin de juger où le sens se termine, et les habiles gens ne s'y trompent jamais.

Les Chinois ont encore une autre sorte de langage et un autre caractère, qui a servi à la composition de quelques livres, que les savans doivent entendre; mais qui ne sert plus à présent que pour les titres, les inscriptions, les sceaux et les devises. Ils ont aussi une écriture courante, qu'ils emploient dans les contrats, les obligations et les actes de justice, comme les Européens ont un caractère particulier pour les procédures. Enfin, ils ont une espèce de notes ou de caractères d'abréviations, qui demande une étude particulière à cause de la variété de ses traits, et qui sert à recueillir promptement tout ce que l'on veut écrire.

Quoique toutes ces observations présentent beaucoup de difficultés dans le langage chinois, et que plusieurs missionnaires en jugent effectivement l'étude ennuyeuse, pénible, et d'une longueur infinie, d'autres en ont parlé fort différemment. Magalhaens, par exemple, assure qu'il s'apprend avec plus de facilité que le grec, le latin, et toutes les

langues de l'Europe; plus facilement, dit-il encore, que les langues des autres pays, où les Jésuites sont employés dans les missions. Il prétend qu'avec une bonne méthode et un travail assidu, on peut, dans l'espace d'un an, entendre et parler fort bien la langue chinoise. Les missionnaires, ajoute le même auteur, y firent tant de progrès dans l'espace de deux ans, qu'ils se rendirent capables de confesser, de catéchiser, de prêcher et de composer aussi facilement que dans leur langue naturelle, quoique la plupart fussent d'un âge avancé. Voilà ce que dit Magalhaens; mais il est permis d'en douter.

La langue chinoise est le contraire de toutes les autres, parce qu'elle a infiniment plus de caractères que de mots. Les Chinois admirent de leur côté qu'avec si peu de lettres les Européens puissent exprimer toutes leurs paroles; mais l'étonnement cesserait de part et d'autre, si l'on faisait réflexion que les mots sont composés de la combinaison d'un petit nombre de sons simples, formés par les organes de la parole, et que les caractères Européens sont inventés pour exprimer des sons; au lieu que les caractères chinois expriment des mots, et doivent être par conséquent beaucoup plus nombreux. Il n'est pas aisé de juger comment cette méthode leur est venue à l'esprit plutôt que l'autre, ou pourquoi ils ont préféré l'une à l'autre, si elles s'y sont présentées toutes deux. Nous savons seulement qu'il n'y a pas d'autre exemple de cette préférence dans toutes les parties du monde connu. A la vérité, les

Egyptiens, les Mexicains, et d'autres peuples ont eu des caractères de la même nature; mais il en reste fort peu, et l'on ne voit pas que l'invention en ait été si judicieuse et si uniforme, ni qu'elle ait été capable d'exprimer une aussi grande variété d'idées simples et composées que la méthode chinoise.

Il est difficile d'exprimer les mots chinois en caractères Européens; mais il est impossible d'exprimer les mots européens en caractères chinois. La raison en est sensible : c'est non-seulement parce que la langue chinoise manque de certains sons qui se trouvent dans d'autres langues; mais encore parce que les caractères chinois expriment des paroles, au lieu d'exprimer de simples sons, ou, si l'on veut, parce qu'ils expriment le son de plusieurs lettres ensemble. Cependant il faut en excepter les voyelles, dont chacune a son caractère particulier. Comme tous les mots de cette langue sont de simples syllabes, et que leur nombre n'est que de trois cent trente, il est clair que les caractères chinois ne peuvent exprimer un plus grand nombre de syllabes en aucune autre langue, et qu'un quart de ces caractères étant d'une nature qui n'a rien de semblable en aucun autre lieu, ils ne peuvent exprimer par conséquent plus de deux cent cinquante syllabes étrangères. Lorsqu'ils veulent écrire ou prononcer quelque mot européen dont les syllabes ne se trouvent pas dans les trois cent trente mots de leur langue, ils emploient ceux qui en approchent le plus. Par exemple, au lieu de *Hollande*, ils prononcent

Go-lan-ki; ils prononcent *Ho-cul-se-te-in*, au lieu d'*Holstein; So-tuyau-ko-culma*, au lieu de *Stockholm;* et *Oli-che-ye-si-che*, au lieu d'*Alexiowitz.*

La difficulté devient d'autant plus grande, qu'ils n'ont pas les lettres *b, d, v, x* et *z*, qui reviennent souvent dans les langues de l'Europe. Ils expriment ordinairement le *d* comme le *t*, par *ki;* ils emploient *p* pour *b;* cependant le *d* et le *z* paraissent fondus dans les mots *j-tse*, que plusieurs Chinois prononcent *j-dse;* mais ceux qui peuvent prononcer distinctement *j-dse*, ne pourraient prononcer *da, de, di, do, du*, ni *za, ze, zi, zo, zu.* Au lieu de notre *r*, ils emploient *l*, ou plutôt un mot qui commence par *l.* Ainsi, pour *France*, ils disent *Fu-lan-tsu-se.* Ils emploient *che* au lieu de notre *x*, comme on l'a vu dans *Alexiowitz.*

Tous les mots chinois écrits en lettres européennes se terminent ou par une de nos cinq voyelles ou par la lettre *n*, à laquelle les Français et les Espagnols ont ajouté le *g*, et les Portugais l'*m.*

A l'égard de la table suivante, on doit faire trois observations : 1°. que les mots contenus sous les différentes lettres sont formés sur une règle commune de la langue chinoise, quoique le nombre n'en soit pas égal sous chaque lettre ; 2°. que suivant la manière d'écrire des Français et des Portugais, plusieurs paraissent de deux ou trois syllabes, et doivent être prononcés de même, si l'on s'attache à la manière commune de lire ; au lieu que, suivant la manière d'écrire des Anglais, ce sont autant de

monosyllabes, conformément au génie de la langue chinoise; 3°. que le changement d'orthographe du portugais et du français à l'anglais est naturelle et nécessaire. La principale difficulté pour les Anglais consiste à prononcer certains caractères composés d'une double consonne, dont la prononciation n'est point en usage dans leur langue : cependant, comme ils en ont aussi de doubles et de triples, un peu d'exercice leur facilite cette prononciation. Par exemple, un Anglais qui est accoutumé à prononcer *bran*, *sting*, *prong*, *swing*, *strong*, *etc.*, ne saurait trouver beaucoup de peine à prononcer dans un seul son, *swen*, *ywen*, *syang*, *kiang*, *suen*, *lwi*, *tsyen*; il n'a qu'à suivre pour prononcer ensemble, *sw*, *yw*, *sy*, *etc.*, la même règle qu'il observe en prononçant *br*, *st*, *pr*, *etc.*; c'est-à-dire qu'il les doit prononcer comme s'ils ne faisaient qu'une seule lettre.

TABLE alphabétique de tous les mots qui composent la langue chinoise, suivant la prononciation française, anglaise et portugaise.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
TSC.	CH.	CH.
TCHA,	CHA,	CHA.
Tchan,	Chan,	Cham.
Tchang,	Chang,	Cham.
Tchao,	Chau,	Chao.
Tchai,	Chay,	Chai.
Tche,	Ché,	Che.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Tcheu,	Cheu,	Chen.
	Cheng,	Chem.
Tcheu,	Chew,	Cheu.
Tchi,	Chi,	Chi.
Tchin,	Chin,	Chin.
Tching,	Ching,	Chim.
Tcho,	Cho,	Cho.
Tchun,	Chun,	Chun.
Tchung,	Chung,	Chum.
Tchua,	Chwa,	Chua.
Tchuang,	Chwang,	Chuam.
Tchue,	Chwe,	Chue.
Tchuen,	Chwen,	Chueu.
F.	F.	F.
Fa,	Fa,	Fa.
Fan,	Fan,	Fan.
Fang,	Fang,	Fam.
Feu,	Feu,	Feu.
Fi,	Fi,	Fi.
Fo,	Fo,	Fo.
Fu,	Fu,	Fu.
Fung,	Fung,	Fum.
Fuen,	Fwen,	Fuen.
G.	G.	G.
Gan,	Gan,	Gan.
Gang,	Gang,	Gam.
Gau,	Gau,	Gau.
Gai,	Gay,	Gai.
Gho,	Gho,	Guo.
Guei,	Ghney *ou* Gwey,	Goei *ou* Guei.
Go,	Go,	Go.
Go,	Go,	Gu.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
H.	H.	H.
HANG,	HAN,	HAM.
Han,	Hang,	Han.
Heo,	Hau,	Hao.
Hai,	Hay,	Hay.
He,	Hé,	He.
Heng,	Heng,	Hem.
Heu,	Hew,	Hew.
Hi,	Hi,	Hi.
Hing,	Hing,	Him.
Ho,	Ho,	Ho.
Hu,	Hu,	Hu.
Hùn,	Hun,	Hun.
Hung,	Hung,	Hum.
Hive,	Hve (1),	Hiue.
Hiven,	Hven,	Hiuen.
Hia,	Hya,	Hia.
Hiang,	Hyang,	Hiam.
Hiao,	Hyau,	Hiao.
Hiai,	Hyay,	Hiai.
Hie,	Hye,	Hie.
Hien,	Hyen,	Hien.
Hieu,	Hyew,	Hieu.
Hio,	Hyo,	Hio.
Hiu,	Hyu,	Hiu.
Hiun,	Hyun,	Hiun.
Hiung,	Hyun,	Hiuen.

(1) Ce mot et le suivant peuvent être prononcés aussi *Hie*, *Hion*, par les Anglais.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
I *voyelle.*	I.	Y.
In,	In,	Yn,
Ing,	Ing,	Ym.
J *consonne.*	J.	G.
Je,	Je,	Ge.
Jen,	Jen,	Gen.
Jeng,	Jeng,	Gem.
Jeu,	Jew,	Geu.
Jin,	Jin,	Gin.
C.	K.	C.
Ca,	Ka,	C.
Can,	Kan,	Cau.
Cang,	Kang,	Cam.
Cau,	Kau,	Cau.
Cai,	Kai,	Kai.
Ke,	Ke,	Ke.
Ken,	Ken,	Ken.
Keng,	Keng,	Kem.
Keu,	Kew,	Kew.
Ki,	Ki,	Ki.
Kin,	Kin,	Kin.
King,	King,	Kim.
Co,	Ko,	Co.
Cu,	Ku,	Cu.
Cung,	Kung (1),	Cum.
Kicue,	Kwe,	Kive.
Kieven,	Kwen,	Kiven.
Kya,	Kya,	Kia.

(1) Ce mot est écrit aussi *Kong ;* et le même doute naît à tous les mots de cette forme, que les missionnaires écrivent indifféremment par *u* ou par *o*.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Kiang,	Kyang,	Kiam.
Kiao,	Kiau,	Kiao.
Kiai,	Kyay,	Kiai.
Kie,	Kie,	Kie.
Kien,	Kyen,	Kyen.
Kieu,	Kyew,	Kieu.
Kio,	Kyo,	Kio.
Kiu,	Kyu,	Kiu.
Kiun,	Kyun,	Kiun.
Kiung,	Kiung,	Kium.
L.	L.	L.
La,	La,	La.
Lan,	Lan,	Lan.
Lang,	Lang,	Lam.
Lao,	Lau,	Lao.
Lai,	Lay,	Lai.
Le,	Le,	Le.
Leng,	Leng,	Lem.
Leu,	Lew,	Len.
Li,	Li,	Li.
Lin,	Lin,	Lin.
Ling,	Ling,	Lim.
Lo,	Lo,	Lo.
Lu,	Lu,	Lu.
Lun,	Lun,	Lun.
Lung,	Lung,	Lum.
Liven,	Lven,	Liven.
Loan,	Lwan,	Loan.
Lui,	Lwi,	Lui.
Luon,	Lwon,	Luon.
Leang,	Lyang,	Leam.
Leao,	Lyau,	Leao.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Lie,	Lye,	Lie.
Lien,	Lyen,	Lien.
Lieu,	Lyew,	Lieu.
Lio,	Lyo,	Lio.
Liu,	Lyu,	Liu.
M.	M.	M.
Ma,	Ma,	Ma.
Man,	Man,	Mang.
Mang,	Mang,	Mam.
Mao,	Mau,	Mao.
Mai,	May,	Mai.
Me,	Me,	Me.
Men,	Men,	Men.
Meng,	Meng,	Mem.
Mu,	Mew,	Meu.
Mi,	Mi,	Mi.
Min,	Min,	Min.
Ming,	Ming,	Mim.
Mo,	Mo,	Mo.
Mu,	Mu,	Mu.
Mung,	Mung,	Mum.
Muen,	Mwen,	Muen.
Mui,	Mwi,	Mui.
	Mwei,	Mvai.
Muon,	Mwon,	Muon.
Miao,	Myau,	Miao.
Mie,	Mye,	Mie.
Mien,	Myen,	Mien.
Mieu,	Myeu,	Mieu.
N et NG.	N.	N.
Na,	Na,	Na.
Nan,	Nan,	Nan.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Nang,	Nang,	Nam.
Nao,	Nau,	Nao.
Nai,	Nay,	Nai.
Ne,	Ne,	Ne.
Neng,	Neng,	Nem.
	New,	Neu.
Ngao,	Ngau,	Ngao.
Ngai,	Ngay,	Ngai.
Ngue,	Nghe,	Nge.
Nguen,	Nghen,	Ngen.
Ngueu,	Nghew,	Ngeu.
Ngo,	Ngo,	Ngo.
Ni,	Ni,	Ni.
Nin,	Nin,	Nin.
Ning,	Ning,	Nim.
No,	No,	No.
Nu,	Nu,	Nu.
Nunn,	Nun,	Nun.
Nung,	Nung,	Num.
Nui,	Nwi,	Nui.
Nuon,	Nwon,	Nuon.
Niang,	Nyang,	Niam.
Niao,	Nyau,	Niao.
Nie,	Nye,	Nie.
Nien,	Nyen,	Nien.
Nieu,	Nyeu,	Nieu.
Nio,	Nyo,	Nio.
Niu,	Nyu,	Niu.
O.	O.	O.
O,	O,	O.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
P.	P.	P.
Pa,	Pa,	Pa.
Pan,	Pan,	Pan.
Pang,	Pang,	Pam.
Pao,	Pau,	Pao.
Pai,	Pau,	Pai.
Pe,	Pe,	Pe.
Peng,	Peng,	Pem.
Peu,	Pew,	Peu.
Pi,	Pi,	Pi.
Pin,	Pin,	Pin
Ping,	Ping,	Pim.
Po,	Po,	Po.
Pu,	Pu,	Pu.
Pung,	Pung,	Pum.
Puen,	Pwen,	Puen.
Poei,	Pweg,	Poei.
Puon,	Pwon,	Puon.
Piuo,	Pyau,	Piao.
Pie,	Pye,	Pie.
Pien,	Pyen,	Pien.
Pieu,	Pyew,	Pieu.
Q.	Q.	K.
Qua,	Qua,	Kua.
Quam,	Quam,	Kuan.
Quouang,	Quang,	Kuam.
Quoai,	Quay,	Kuai.
Quoue,	Que,	Kue.
Quouei,	Quey,	Kuei.
Quouen,	Quen,	Kuen.
	Queng,	Kuem.
Quouo,	Quo,	Kuo.
Quovou,	Quou,	Kuon.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
S.	S.	S.
Sa,	Sa,	Sa.
San,	San,	San.
Sang,	Sang,	Sam.
Sao,	Sau,	Sao.
Sai,	Say,	Sai.
Se,	Se,	Se.
Sen,	Sen,	Sen.
Seng,	Seng,	Sem.
Seu,	Sew,	Sen.
Si,	Si,	Si.
Sin,	Sin,	Sin.
Sing,	Sing,	Sim.
So,	So,	So.
Sou,	Su,	Sû.
Sun,	Sun,	Sun.
Sung,	Sung,	Sum.
Siue,	Soe,	Siuer.
Siuen,	Swen,	Siuen.
Sui,	Swi,	Sui.
Suon,	Swon,	Suon.
Siang,	Syang,	Sium.
Siao,	Syau,	Siao.
Sie,	Sye.	Sie.
Sien,	Syen,	Sien.
Sieu,	Syew,	Sieu.
Sio,	Syo,	Sio.
Siu,	Syu,	Siu.
Siun,	Syun,	Sium.
CH.	SH.	X.
Cha,	Sha,	Xa.
Chan,	Shan,	Xan.
Chang,	Shang,	Xam.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Chao,	Shau,	Xao.
Chai,	Shay,	Xai.
Che,	She,	Xe.
Chen,	Shen,	Xen.
Cheu,	Shew,	Xeu.
Chi,	Shi,	Xi.
Chin,	Shin,	Xin.
Ching,	Shing,	Xim.
Cho,	Sho,	Xo.
Chu,	Shu,	Xu.
Chun,	Shun,	Xun.
Chung,	Shung,	Xum.
Choua	Shwa,	Xoa.
Chouang,	Shwang,	Xeam.
Chua,	Shwa,	
Chue,	Shwe,	
Chuen,	Shwen,	
Sui,	Shwi,	Xui.
Siau,	Shyau,	Xia.
Sieu,	Shyew,	Xieu.
T.	T.	T.
TA,	TA,	TA,
Tan,	Tan,	Tan.
Tang,	Tang,	Tam.
Tao,	Tau,	Tao.
Tai,	Tay,	Tai.
Te,	Te,	Te.
Tèng,	Teng,	Tem.
Teu,	Tew,	Teu.
Ti,	Ti,	Ti.
Ting,	Ting,	Tim.
To,	To,	To.
Tu,	Tu,	Tu.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Tun,	Tun,	Tun.
Tung,	Tung,	Tung.
Tui,	Twi,	Twi.
Tuon,	Twon,	Twon.
Tiao,	Tyau,	Tiao.
Tie,	Tye,	Tie.
Tien,	Tyen,	Tien.
Tieu,	Tyeu,	Tieu.
TS. ou DS.	TS.	Ç.
Tsa,	Tsa,	Ça.
Tsan,	Tsan,	Çan.
Tsang,	Tsang,	Çam.
Tsao,	Tsau,	Çao.
Tsai,	Tsay,	Çai.
Tse,	Tse,	Çe.
Tseng,	Tseng,	Çem.
Tseu,	Tseu,	Çeu.
Tsi,	Tsi,	Çi.
Tsin,	Tsin,	Çin.
Tsing,	Tsing,	Çim.
Tsu,	Tsu,	Çu.
Tsun,	Tsun,	Çun.
Tsung,	Tsung,	Çum.
Tsive,	Tsve,	Çive.
Tsiun,	Tsven,	Çiven.
Tsue,	Tswe,	Çoe *ou* Çue.
Tsui,	Tswi,	Çui.
Tsuon,	Tswon,	Çuon.
Tsiang,	Tsyang,	Çiam.
Tsiao,	Tsyau,	Çiao.
Tsie,	Tsye,	Çie.
Tsien,	Tsyen,	Çien.
Tsieu,	Tsyen,	Çieu.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Tsio,	Tsyo,	Çio.
Tsiu,	Tsyu,	Çiu.
Tsiung,	Tsyung,	Çium.
U *voyelle.*	U.	U.
Ou,	U,	
Ul,	Ul *ou* Lul,	Lh.
Oum,	Ung,	Um.
V *consonne.*	V.	V.
Va,	Va,	Va.
Van,	Van,	Van.
Vang,	Vang,	Vam.
Vai,	Vay,	Vai.
Ve,	Vey,	Ve.
Ven.	Ven,	Ven.
Vi,	Vi,	Vi.
	Vin,	Vin.
Vo,	Vo,	Vo.
Von,	Von,	Von.
Vu,	Vu,	Vu.
Vung,	Vung,	Vum.
HO.	W.	HO.
Hoa,	Wha,	Hoa,
Hoan,	Wham,	Hoan.
Hoang,	Whang,	Ham.
Hai,	Whay,	Hai.
Hoe,	Whe,	Hoe.
Hoei,	Whei,	Hoei.
Hue,	Whe,	Hue.
Hoen,	When,	Hoen.
Huon,	Whon,	Huon.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Y et I.	Y.	Y.
YA,	YA,	YA.
Yang,	Yang,	Yam.
Iao,	Yau,	Yao.
Yai,	Yai,	Yai.
Ie,	Ye,	Ye.
Ien,	Yen,	Yen.
	Yeng,	Yem.
Ieu,	Yew,	Yeu.
Yin,	Yin,	Yn.
Io,	Yo,	Yo.
Iu,	Yu,	Yu.
Iun,	Yun,	Yun.
Iung,	Yung,	Yung.
Ive,	Ywe,	Yue.
Iven,	Ywen,	Yven.
Youei,	Ywei,	Yui.
Youin,	Ywin,	Yuin.

CHAPITRE IX.

Religion.

DANS l'empire de la Chine, comme dans la plupart des autres pays du monde, les habitans sont divisés par la différence de leurs religions. On en distingue quatre principales : 1°. la religion naturelle, qui est celle des lettrés et du gouvernement; 2°. celle du philosophe Lao-kiun, qui n'était, dans les principes, qu'une corruption de la loi naturelle,

loi rétablie ensuite par Confucius; 3°. celle de l'imposteur Fo, qui consiste dans une idolâtrie grossière; 4°. celle de Iou-kyau, qui paraît un raffinement de la première, et qui est le partage d'une secte de lettrés. On peut joindre à ces quatre espèces de cultes, le Judaïsme, le Mahométisme et le Christianisme, qui ont fait quelque progrès dans l'empire.

Nous devons la connaissance des quatre religions chinoises aux missionnaires européens, surtout aux Jésuites, qui ont joint à leurs propres observations plusieurs extraits des auteurs du pays; mais, soit qu'on doive en accuser leur négligence, ou le penchant qui porte toujours à défigurer la religion d'autrui, ils n'ont traité que de la première avec un peu d'exactitude; et leur inattention, au contraire, se fait remarquer sensiblement sur les trois autres, que l'on connaît assez mal.

Le principal objet du culte des Chinois est l'*Être suprême*, qu'ils regardent comme le principe de toutes choses : ils l'adorent sous les deux noms de *Chang-ti*, qui signifie souverain empereur, ou de *Tien*, qui revient à la même signification dans leur langue. Tien, suivant leurs interprètes, est l'esprit qui préside au ciel, parce que le ciel est le plus excellent ouvrage de la première cause. Cependant il se prend aussi pour le ciel matériel; et le sens est déterminé par le sujet auquel ce terme est appliqué : un père est le tien d'une famille; un vice-roi est le tien de la province; et l'empereur est le

tien de l'empire. Les Chinois honorent aussi, mais d'un culte subordonné, les esprits inférieurs qui dépendent du premier Être, et qui président, suivant la même doctrine, aux villes, aux rivières, aux montagnes, etc.

Il paraît par les livres chinois, surtout par le Chu-king, que ce Tien, ou ce premier Être, est le créateur de tout ce qui existe; qu'il est indépendant et tout-puissant; qu'il connaît tout, jusqu'aux plus intimes secrets du cœur; qu'il veille sur la conduite de l'univers, où il n'arrive rien sans son ordre; qu'il est saint; qu'il ne considère que la vertu dans les hommes; que sa justice est sans bornes; qu'il exerce des punitions signalées sur les méchans, sans épargner les rois qu'il dépose dans sa colère; que les calamités publiques sont des avertissemens qu'il emploie pour exciter les hommes à la réformation des mœurs, mais qu'il y fait succéder encore des actes de bonté et de miséricorde; que les prodiges et les apparitions extraordinaires sont d'autres avis par lesquels il annonce aux empires les malheurs dont ils sont menacés, afin que les hommes reviennent à lui par le changement de leurs mœurs, qui est la plus sûre voie pour apaiser son indignation. On cite plusieurs passages des livres chinois où ces principes paraissent bien établis. Observons, en passant, que ces livres, qui établissent la religion naturelle admettent les prodiges et les apparitions, que le système du pur théisme a coutume de rejeter.

Les empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'observer les anciens rites, et se sont crus obligés, en qualité de chefs, d'en exercer les principales fonctions. Ils sont empereurs pour le gouvernement, maîtres pour l'instruction, et prêtres pour les sacrifices.

Quoique les livres canoniques placent les âmes des hommes vertueux près de Chang-ti, ils ne s'expliquent pas clairement sur les châtimens éternels dans une autre vie. De même, quoiqu'ils assurent que l'Être suprême a créé tout de rien, leur doctrine n'est pas claire sur l'idée de création. Il est fort remarquable qu'on ne trouve dans leurs livres canoniques aucune trace d'idolâtrie, jusqu'à ce que la statue de Fo ait été apportée à la Chine, plusieurs siècles après Confucius : c'est depuis cette époque que la magie et quantité d'autres erreurs ont commencé à se répandre ; mais les lettrés, constamment attachés à la doctrine de leurs ancêtres, ont toujours échappé à la contagion.

Rien n'a tant contribué au soutien de l'ancienne religion parmi les Chinois que l'établissement d'un suprême tribunal des rites, qui est presque aussi ancien que la fondation de l'empire, et qui a le pouvoir de condamner ou de supprimer toutes les superstitions dont il découvre la naissance. Quelques missionnaires, qui ont lu les décrets des mandarins dont ce tribunal est composé, observent qu'à la vérité ils exercent quelquefois en secret certaines superstitions ; mais qu'étant assemblés en corps pour

leurs délibérations communes, ils s'accordent ouvertement à les condamner.

La Chine s'est garantie fort long-temps des superstitions qui régnaient dans les autres contrées de l'Inde, où l'idée grossière et imparfaite qu'on se formait de la Divinité jeta le peuple par degrés dans l'usage d'attribuer le titre de Dieu à leurs héros. Quelque vénération que les Chinois aient eue pour leurs plus grands empereurs, ils n'ont jamais rendu l'adoration qu'au souverain Être; et quoiqu'ils aient fait éclater leur estime et leur respect pour les grands hommes qui se sont distingués par leur rang, leurs vertus et leurs services, ils ont mieux aimé conserver leur mémoire par des tablettes suspendues à leur honneur, qui porte leurs noms avec un court éloge, que par des peintures ou des statues qui les auraient pu conduire à l'idolâtrie. Cependant les troubles qui s'élevèrent dans l'empire, les guerres civiles qui le divisèrent, et la corruption des mœurs qui devint presque générale, avaient entièrement banni l'ancienne doctrine, lorsque le philosophe Confucius vint la ranimer, en rendant aux anciens livres leur réputation et leur autorité.

Magalhaens observe que les Chinois ont quatre principaux jeûnes, qui répondent aux quatre saisons de l'année. Ces pénitences nationales durent trois jours avant les sacrifices solennels. Lorsqu'ils veulent implorer la faveur du ciel dans les temps de perte et de famine, dans les tremblemens de terre, dans les inondations extraordinaires, et dans les autres

calamités publiques, les mandarins vivent séparés de leurs femmes, passent la nuit et le jour sur leurs tribunaux, se privent de chair et de vin, etc. L'empereur même reste seul dans son palais, à l'est de la grande salle impériale.

La secte des Tao-tsé, reconnaît, pour fondateur, un philosophe nommé *Lao-kyun*. Ses disciples ne sont pas apparemment des philosophes, puisqu'ils assurent qu'il demeura quatre-vingts ans dans le sein de sa mère, et qu'il lui coûta la vie en s'ouvrant un passage par son côté gauche. Ses ouvrages subsistent encore, mais fort altérés par les partisans de sa doctrine. Cependant ils contiennent des maximes et des sentences, comme on en trouve partout, sur les vertus morales, sur la fuite des honneurs et le mépris des richesses, sur l'élévation de l'âme, qui, dédaignant les choses terrestres, se suffit à elle-même. Entre ses principes, on en remarque un qu'il répétait souvent, surtout lorsqu'il parlait de la production du monde : « Tay, c'est-à-dire, la raison éternelle a » produit un; un a produit deux; deux ont produit » trois; et trois ont produit toutes choses ». Duhalde voudrait en conclure que Lao-kyun avait quelque connaissance de la Trinité : on a déjà dit cela de Platon ; mais c'est une contradiction manifeste. Dès que la Trinité est un mystère qui confond la raison, même après avoir été révélé, comment peut-il être deviné ou pressenti d'avance par la raison ?

Les principes moraux de ce philosophe et de ses

disciples ont beaucoup de ressemblance, dit-on, avec ceux d'Épicure : ils consistent à se délivrer des passions qui peuvent troubler la tranquillité de l'âme. L'objet d'un homme sage, suivant la doctrine de Lao-kyun, doit être de passer sa vie sans inquiétude et sans embarras. Dans cette vue, il ne doit jamais tourner ses réflexions sur le passé, ni sa curiosité sur l'avenir. Être agité par des soins, occupé de grands projets, livré à l'ambition, à l'avarice, et à d'autres passions, c'est vivre pour la postérité plus que pour soi-même. Or il y a de la folie, suivant les principes de Lao-kyun, à chercher le bonheur d'autrui, et même le nôtre, aux dépens de notre repos; parce que tout ce que nous regardons comme le bonheur cesse de mériter ce nom lorsque la paix de l'âme en reçoit la moindre altération. Aussi les partisans de cette philosophie affectent-ils un calme qui suspend, disent-ils, toutes les fonctions de leur âme; mais comme cette tranquillité ne peut résister à la crainte de la mort, ils se vantent d'avoir trouvé une liqueur nommée *chang-seng-yo*, qui les rend immortels. Ils sont livrés à la chimie, et fort infatués de la pierre philosophale. Leur passion n'est pas moins aveugle pour la magie : ils sont persuadés qu'avec l'assistance des démons qu'ils invoquent, ils peuvent réussir dans toutes leurs entreprises. L'espérance de se rendre immortels engage un grand nombre de mandarins à l'étude de cet art imposteur; les femmes surtout, qui sont naturellement curieuses, s'abandonnent follement à ces vaines recherches. Certains empereurs

crédules et superstitieux mirent autrefois en honneur cette doctrine impie, et multiplièrent beaucoup le nombre de ces partisans. Quelle philosophie que celle qui ne peut surmonter la crainte de la mort qu'en se repaissant des chimères de la magie, et qui ne peut guérir les passions que par une apathie stupide qu'on doit regarder comme une dégradation réelle dans un animal raisonnable et sensible! Et l'on compare cette philosophie à celle d'Épicure! Assurément ses atômes sont d'une mauvaise physique; mais sa morale est aussi belle que celle de Lao-kyun est absurde.

L'empereur Tsin-chi-wang-ti, qu'on accuse d'avoir fait brûler une infinité de livres chinois, se laissa persuader par ces imposteurs qu'ils avaient découvert la liqueur de l'immortalité. Vu-ki, sixième empereur de la race de Hao, se livra uniquement à l'étude des livres magiques, sous un chef de cette secte, nommé *Li-chau-kyun*. Son exemple entraîna quantité de seigneurs dans les mêmes sentimens, et remplit sa cour d'une multitude de faux docteurs. La mort lui ayant enlevé une de ses femmes, dont la perte le rendit inconsolable, un magicien de sa secte employa ses enchantemens pour lui faire voir la personne qu'il regrettait. Duhalde paraît persuadé, sur le témoignage des histoires chinoises, que cette apparition fut réelle. Il ajoute qu'elle attacha plus que jamais l'empereur aux pernicieux principes qu'il avait embrassés. Ce prince but plusieurs fois de la liqueur d'immortalité; mais s'apercevant à la fin qu'il

n'en était pas moins mortel, il déplora trop tard l'excès de sa crédulité.

Cependant la secte des magiciens ne reçut aucun préjudice de sa mort, et trouva même de la protection dans ses successeurs; elle acquit même tant de force, que, sous les empereurs de la dynastie de Tang, on donnait aux prêtres de cette secte le titre de *tien-tsé*, qui signifie docteurs célestes. Le fondateur de cette race impériale éleva un temple magnifique à Lao-kyun; et Veng-tson, sixième empereur de la même race, fit apporter, avec beaucoup de pompe, la statue de ce philosophe dans son palais.

Les successeurs de Lao-kyun ont toujours été revêtus de la qualité de grands mandarins, et font leur résidence dans une ville de la province de Kyang-si, où ils ont un palais magnifique: on y voit arriver des provinces voisines une foule continuelle de dévots qui viennent s'y procurer des remèdes pour leurs maladies, ou demander des éclaircissemens sur leur destinée, et sur tout ce qui doit leur arriver dans le cours de leur vie; ils reçoivent des tien-tsés un billet rempli de caractères magiques, et partent fort satisfaits, après l'avoir payé. Le crédit de ces imposteurs augmenta beaucoup sous la dynastie de Song, dont le troisième empereur, nommé *Chin-tsong*, se laissa ridiculement tromper par leurs artifices. Pendant une nuit obscure, ils suspendirent à la grande porte de la ville impériale un livre composé de sentences et

de caractères magiques pour l'invocation des démons. Ils publièrent qu'il était tombé du ciel ; aussitôt le crédule monarque l'alla recevoir de leurs mains avec une profonde vénération ; et le porta, comme en triomphe, dans son palais, où, l'ayant renfermé dans une boîte d'or, il le garda soigneusement. Telle fut l'origine du nouveau culte d'une multitude d'esprits, qui furent reconnus pour autant de divinités indépendantes, et honorés du nom de *Chang-ti* ; on déifia même quelques anciens princes auxquels on adressa des prières.

L'histoire des prêtres de Lao-kyun est précisément celle de nos sorciers, qui dupent encore les imbécilles et les bonnes femmes ; ils s'associent à prix d'argent quantité de misérables qui exercent la divination comme un métier ; ils disent le nom d'une personne qui vient les consulter, quoiqu'ils ne l'aient jamais vue, l'état de sa famille, sa situation, sa demeure, le nombre de ses enfans, leur nom et leur âge, et mille autres particularités, et plutôt que d'imaginer qu'ils ont pu s'en informer, Duhalde aime mieux croire que le démon peut bien en être instruit et les en instruire. Il ajoute que ces enchanteurs, après avoir invoqué les démons, font paraître dans l'air la figure du chef de leur secte, et celle de leurs idoles. « Autrefois, dit-il encore, pour répondre aux questions qu'on leur faisait sur l'avenir, ils employaient une plume ou un pinceau qui écrivait seul, et sans être touché de personne, toutes leurs explications sur le papier ou sur le sable ;

ils faisaient passer en revue, dans un grand vase d'eau, toutes les personnes d'une maison; ils faisaient voir dans le même vase tous les changemens qui devaient arriver dans l'empire; et les dignités imaginaires qu'ils promettaient pour récompense à ceux qui embrassaient leur secte; enfin, ils prononcent des paroles mistérieuses qui n'ont aucun sens, et s'attribuent le pouvoir de charmer les hommes et les maisons. Rien n'est si commun à la Chine que les récits de ces sortes d'histoires; et quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence, suivant la réflexion de Duhalde lui-même, que la plus grande partie n'est qu'illusion, il ne croit pas que tout doive être regardé du même œil, et il est persuadé qu'un grand nombre de ces effets doit être attribué au pouvoir du diable.

Suivant le récit des missionnaires, ce fut environ soixante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ que l'empereur Ming-ti introduisit dans l'empire une nouvelle secte, plus dangereuse encore que la précédente, et dont les progrès furent beaucoup plus rapides. Ce prince s'étant rappelé, à l'occasion d'un songe, qu'on avait souvent entendu dire à Confucius, *que le saint devait paraître du côté de l'ouest*, envoya des ambassadeurs aux Indes pour découvrir quel était ce saint, et se faire instruire de sa doctrine. Ceux qu'il avait chargés de ses ordres s'imaginèrent l'avoir trouvé dans l'idole *Fo* ou *Foé*, qu'ils apportèrent à la Chine, avec les fables, les superstitions, la doctrine de la métempsycose, dont les livres indiens étaient remplis.

Ils racontent qu'il était né dans cette partie des Indes que les Chinois nomment *Chung tj en-cho*; que son père, nommé *Iu-fan-vang*, était roi de ce pays, et que sa mère se nommait *Mo-ya*; qu'elle accoucha de lui par le côté gauche, comme la mère de Lao-kyun, et qu'elle mourut peu de temps après; d'où il faudrait conclure que les prophètes ne viennent au monde que par le côté gauche, et coûtent toujours la vie à leur mère; car il n'en peut pas coûter moins pour accoucher d'un homme divin. Pendant sa grossesse, la mère de Fo ne cessa point de rêver qu'elle avait avalé un éléphant, et de là viennent les honneurs que les rois indiens rendent aux éléphans blancs, jusqu'à se faire souvent la guerre entre eux pour s'en procurer un. Fo se tint debout au moment de sa naissance, et il fit sept pas, en montrant le ciel d'une main et la terre de l'autre; sa langue s'étant déliée tout d'un coup, il prononça les paroles suivantes: *Au ciel et sur la terre, il n'y a que moi qui mérite d'être adoré*. A l'âge de dix-sept ans, il épousa trois femmes, de l'une desquelles il eut un fils nommé, par les Chinois, *Mo-cheu-lo*; à dix-neuf ans, il abandonna ses femmes et tous les soins de la terre pour se retirer dans un lieu désert avec quatre philosophes, que les Indiens nomment *Joghis*; à trente ans, il se trouva tout d'un coup rempli de la Divinité, et devint fo, c'est-à-dire un de ces dieux que les Indiens nomment *pagodes*; ensuite, se regardant lui-même comme un être divin, il ne pensa plus qu'à répandre sa doctrine, et qu'à

s'attirer la vénération du peuple par les merveilles dont sa prédication était accompagnée. Les Chinois de sa secte ont représenté ses miracles dans un grand nombre de gravures, qui forment plusieurs gros volumes. On aurait peine à croire combien cette ridicule divinité s'attira d'adorateurs : sa doctrine fut répandue dans toutes les parties de l'Orient par quarante mille apôtres qui passaient pour ses disciples favoris; mais dans cette multitude, on en distinguait dix d'un mérite et d'un rang supérieurs, qui publièrent cinq mille volumes à l'honneur de leur maître. Les Chinois donnent à ses sectateurs, ou plutôt ses prêtres, le nom de *ho-changis ;* les Tartares, celui de *lamas*, ou de *la-ma-sengs ;* les Siamois, celui de *talapoins ;* et les Japonais, ou plutôt les Européens, celui de *bonzes.*

Il mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans. A l'approche de sa dernière heure, il assembla ses disciples pour leur déclarer que jusqu'alors il ne s'était expliqué que par des figures et des paraboles, sous le voile desquelles il avait caché la vérité pendant l'espace de quarante ans; mais qu'étant près de les quitter, il voulait leur communiquer le fond de sa doctrine; qu'il n'y avait pas d'autre principe des choses que le vide et le néant, que tout était sorti du néant et devait y rentrer, et que telle était la fin de toutes les espérances. On n'entend pas trop comment le néant et le vide sont des principes, ou, pour mieux dire, comment rien produit quelque

chose. C'est directement l'opposé de ce vers fameux de Lucrèce :

Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

Le testament philosophique de Fo n'était pas plus clair que ses paraboles.

Ses disciples ne manquèrent pas après sa mort de répandre une infinité de fables, qui en imposèrent facilement à la crédulité du peuple. Ils publièrent que leur maître était né huit mille fois, que son âme avait passé successivement dans plusieurs animaux, et qu'il s'était fait voir sous la forme d'un singe, d'un dragon, d'un éléphant blanc. Comme le but de cette imposture était d'introduire son culte sous la figure de ces divers animaux, on ne manqua point de leur rendre des adorations, parce qu'ils avait servi de domiciles à l'âme de Fo. Les Chinois même ont bâti des temples à toutes sortes d'idoles dans toute l'étendue de l'empire. Mo-e-kya-ke, disciple favori de Fo, demeura le dépositaire de ses plus importans secrets, et chargé particulièrement de la propagation de sa doctrine. Son maître lui avait ordonné en mourant de ne jamais employer d'argumens ni de preuves pour la soutenir, mais de mettre seulement à la tête des ouvrages qu'il devait publier : *Telle est la doctrine que j'ai reçue.* Cet ordre était fort sensé; une pareille formule abrège beaucoup de disputes, et l'on est sûr, en ne raisonnant jamais, de n'être jamais convaincu.

Fo parle, dans un de ses livres, d'un maître plus

ancien que lui, auquel les Chinois ont donné le nom d'*O-mi-to*, et les Japonais, par corruption, celui d'*Amida*. Ce personnage parut dans le royaume de Bengale, et les bonzes prétendent qu'il avait acquis une si grande perfection de sainteté et de mérite, qu'il suffit à présent de l'invoquer pour obtenir du ciel le pardon des plus grands crimes. Aussi les Chinois de cette secte ont-ils continuellement ces deux noms dans la bouche : *O-mi-to, Fo!* Ils sont persuadés qu'après avoir invoqué ces deux dieux, non-seulement ils sont parfaitement purifiés, mais qu'ils peuvent ensuite lâcher la bride à leurs passions, parce qu'ils ont toujours la facilité de laver leurs taches au même prix. Les derniers discours de Fo firent naître une secte d'athées entre les bonzes. Une troisième secte entreprit de concilier les deux doctrines, par la distinction qu'elle mit entre l'*extérieure* et l'*intérieure*. L'une, suivant cette idée, est plus à la portée du peuple, et prépare les esprits à recevoir la seconde, qui ne convient qu'aux âmes instruites et bien purifiées.

Les principes de morale, dont les bonzes recommandent soigneusement la pratique, sont contenus dans la doctrine extérieure. Ils consistent à croire « qu'il y a beaucoup de différence entre le bien et le mal; qu'après la mort il y a des récompenses pour la vertu, des punitions pour le vice, et des places marquées pour l'un et l'autre, suivant le degré de mérite; que le dieu Fo naquit pour sauver le monde, et pour ramener dans la voix du salut ceux qui s'en

étaient écartés; que c'est à lui qu'ils doivent l'expiation de leurs péchés, et la nouvelle naissance à laquelle ils sont destinés dans un autre monde; qu'il y a cinq préceptes d'une obligation indispensable; 1°. de ne tuer aucune créature vivante; 2°. de ne pas s'emparer du bien d'autrui; 3°. d'éviter l'impureté; 4°. de ne pas blesser la vérité par le mensonge; 5°. de s'abstenir de l'usage du vin ».

Mais les bonzes recommandent particulièrement de ne pas négliger certaines œuvres charitables, qu'ils prescrivent dans leurs instructions: « Traitez » bien les bonzes, répètent-ils sans cesse, et fournissez-leur tout ce qui est nécessaire à leur subsis» tance; bâtissez des monastères et des temples, afin » que, par leurs prières et par les châtimens volon» taires qu'ils s'imposent pour l'expiation de vos » péchés, ils puissent vous garantir des punitions » dont vous êtes menacés. Aux funérailles de vos » parens, brûlez du papier doré et argenté, avec » quantité d'habits d'étoffes de soie, qui seront » changés dans l'autre monde en or, en argent et » en habits réels. Ainsi, non-seulement vous pour» voirez aux nécessités des personnes qui vous sont » chères, mais vous les mettrez en état d'obtenir la » faveur des dix-huit gardes de l'enfer, qui, sans » cela, seraient inexorables, et capables de les trai» ter avec la dernière rigueur. Si vous négligez ces » commandemens, vous ne devez vous attendre, » après la mort, qu'à de cruels supplices. Votre » âme, par un long cours de transmigrations, pas-

» sera dans les plus vils animaux, et vous reparaî-
» trez successivement sous la forme d'un mulet,
» d'un cheval, d'un chien, d'un rat, et d'autres
» créatures encore plus méprisables ».

Il serait difficile de faire comprendre toute la force de ces terribles chimères sur l'esprit crédule et superstitieux des Chinois. Le P. Le Comte en rapporte un exemple : se trouvant dans la province de Chen-si, il fut un jour appelé pour baptiser un malade qui était âgé de soixante-dix ans. Ce vieillard vivait d'une petite pension qui lui avait été accordée par l'empereur, et les bonzes lui avaient assuré que la reconnaissance lui imposerait dans l'autre monde un devoir assez pénible; c'était d'y servir l'empereur en portant les dépêches de la cour dans les provinces. Aussi son âme, pour cet office, devait passer dans le corps d'un cheval de poste. Ils lui recommandaient de ne jamais broncher, ni mordre, ni ruer, ni blesser personne; ils l'exhortaient à courir légèrement, à manger peu, à souffrir patiemment l'éperon, comme autant de moyens pour exciter la compassion des dieux, qui font souvent un homme de qualité d'un bon cheval, et qui l'élèvent à la dignité de mandarin. Toutes ces idées assiégeaient sans cesse l'imagination du vieillard, le faisaient trembler, et troublaient chaque nuit son sommeil. Dans ses songes, il croyait se voir sellé, bridé et prêt à partir au premier coup de fouet du postillon. Il se trouvait couvert de sueur et tout éperdu à son réveil, incertain quelquefois s'il était homme ou cheval. Comme il avait entendu

dire que, dans la religion du missionnaire, on n'avait point à redouter un sort si misérable, et qu'on ne cessait pas du moins d'y conserver la qualité d'homme, il souhaita vivement d'y être reçu, et le missionnaire assure qu'il mourut très-bon catholique.

La doctrine de la transmigration des âmes est extrêmement propre à soutenir les fraudes et les artifices que les bonzes inventent pour exciter la libéralité du peuple : on en lit un autre exemple dont on ferait un très-bon conte. Deux bonzes, voyant deux beaux canards dans la cour d'un riche paysan, se mirent à soupirer et à pleurer amèrement. La maîtresse de la maison, qui les observait de sa chambre, sortit avec empressement pour leur demander ce qui les affligeait : « Hélas ! lui dirent-ils, nous savons » que les âmes de nos pères ont passé dans le corps » de ces animaux, et la crainte qu'il ne vous prenne » envie de les tuer, nous fait mourir de douleur. — » J'avoue, leur répondit cette femme, que notre » dessein était de les tuer, mais je vous promets de » les garder, puisqu'ils sont vos parens ». C'est la réponse de M. Guillaume lorsque Patelin convoite son drap : *Je vous le garderai. — Ce n'est pas là mon compte*, dit Patelin ; et c'est aussi ce que dirent les bonzes. Ils représentèrent à cette femme que son mari serait peut-être moins charitable, et qu'ils seraient fort à plaindre s'il arrivait quelque malheur à ces pauvres créatures. Enfin, la pitié prenant le dessus, elle consentit à leur livrer les canards, afin qu'ils pussent veiller eux-mêmes à leur sûreté. Ils

les acceptèrent avec de grandes marques de reconnaissance, en se prosternant devant eux, et leur témoignant beaucoup de tendresse et de respect; mais ils les tuèrent le soir pour leur souper.

Dans la nécessité de soutenir leur secte, ils achètent de jeunes garçons de sept ou huit ans, qu'ils instruisent pendant quinze ou vingt ans dans leurs mystères, avec toutes sortes de soins pour les rendre propres aux mêmes offices. Cependant la plupart sont fort ignorans, et n'entendent pas même les principes de leur doctrine; mais comme il y a parmi eux une distinction de rangs fort bien établie, les uns sont employés à demander l'aumône; d'autres, qui ont acquis la connaissance des livres, et qui parlent poliment, sont chargés de visiter les gens de lettres, et de s'insinuer dans la faveur des mandarins. Ils ont aussi dans leurs couvens de vénérables vieillards qui président aux assemblées des femmes; mais ces assemblées sont en petit nombre, et ne sont point en usage dans toutes les villes. Quoique les bonzes n'aient pas de hiérarchie régulière, il ont des supérieurs qu'ils appellent *Ta-ho-chang*, ou grands bonzes. Ce rang ajoute beaucoup à la considération qu'ils peuvent avoir acquise par leur âge, par leur contenance grave et modeste, et par tous les artifices de l'hypocrisie. On rencontre des maisons ou des couvens de bonzes dans toutes les parties de l'empire.

Il n'y a point de province qui n'ait quelques montagnes où les bonzes ont bâti des couvens qui sont

plus honorés que ceux des villes. On y fait des pèlerinages. Les dévots se mettent à genoux en arrivant au pied de la montagne, et se prosternent à chaque pas qu'ils font pour monter. Ceux qui ne peuvent entreprendre le voyage prient leurs amis d'acheter pour eux une grande feuille imprimée, dont le coin est signé de la marque des bonzes. Au centre est la figure du dieu Fo, entourée d'un grand nombre de cercles. Les dévots de l'un et l'autre sexe portent au cou, et quelquefois autour du bras, une espèce de rosaire, composé de cent grains, d'une grosseur médiocre, et de huit autres grains beaucoup plus gros. Le sommet est une boule allongée, de la forme d'une petite gourde. En roulant ces grains entre leurs doigts, ils prononcent les deux noms mystérieux, *O-mi-to*, *Fo*, dont l'auteur dit qu'ils n'entendent pas eux-mêmes le sens. Ils les accompagnent de cent génuflexions, après lesquelles ils retranchent un des cercles rouges qui sont imprimés sur leur feuille.

Les laïques invitent quelquefois les bonzes à les visiter dans leurs maisons, pour y faire leur prière et pour confirmer l'authenticité de ces cercles par leur sceau. Ils portent la feuille, avec beaucoup de pompe, aux funérailles de leurs parens, dans une boîte qui est scellée aussi par les bonzes. Ils donnent à ce précieux bijou le nom de *Lu-in*, c'est-à-dire, passe-port pour le voyage de ce monde à l'autre. Ce trésor ne s'obtient qu'à prix d'argent; mais personne ne regrette la dépense, parce qu'on le regarde comme le gage du bonheur futur.

Entre les temples des faux dieux, on en distingue plusieurs, qui ne sont pas moins fameux par la magnificence et l'étendue des édifices, que par l'étrange figure des idoles. Il y en a de si monstrueuses, que leurs adorateurs, effrayés du seul spectacle, se prosternent en tremblant et frappent plusieurs fois la terre du front. Comme les bonzes n'ont point d'autre vue que de gagner de l'argent, et que toute la réputation qu'ils peuvent avoir acquise n'empêche pas qu'ils ne soient la plus vile partie de l'empire, ils possèdent l'art de se contrefaire devant le peuple, par une continuelle affectation de douceur, de complaisance, d'humilité et de modestie qui trompe tout le monde au premier coup-d'œil. Les Chinois, ne pénétrant point au delà de l'apparence, les prennent pour autant de saints, surtout lorsqu'à cet extérieur imposant ils joignent des mortifications corporelles et des jeûnes rigoureux, qu'ils se lèvent plusieurs fois la nuit pour adorer Fo, et qu'ils paraissent se sacrifier au bien public. Souvent, pour augmenter leur mérite dans l'opinion du vulgaire, et toucher de compassion leurs spectateurs, ils s'imposent de rudes pénitences jusqu'au milieu des places publiques. Les uns s'attachent au cou et aux pieds de grosses chaînes de plus de trente pieds de long, qu'ils traînent avec beaucoup de fatigue au travers des rues; et s'arrêtant à chaque porte : « Vous voyez, disent-ils aux habitans, ce qu'il nous » en coûte pour expier vos péchés: ne pouvez-vous » nous faire une petite aumône ? » On en rencontre

d'autres qui paraissent tout sanglans des coups qu'ils se donnent avec une grosse pierre; mais de toutes ces austérités volontaires, il n'y en a pas de plus surprenante que celle qui est rapportée par le P. Le Comte. Il rencontra au milieu d'un village un jeune bonze, doux, affable et modeste, placé debout dans une chaise de fer dont le dedans était hérissé de clous pointus qui ne lui permettaient pas de s'appuyer sans se faire une infinité de blessures. Il était porté fort lentement dans les maisons par deux porteurs de louage, et toutes ses prières se réduisaient à demander quelque aumône. « Vous le voyez, disait-il, » je suis enfermé dans cette chaise pour le bien de » vos âmes : je n'en sortirai pas que tous les clous » dont elle est remplie n'aient été achetés ». L'auteur remarque qu'il y en avait plus de deux mille. « Chaque clou, ajoutait le bonze, vous coûtera six » sous; mais vous ne devez pas douter qu'ils ne de» viennent une source de bénédictions dans vos fa» milles. Prenez-en du moins un, vous ferez un acte » héroïque de vertu; et l'aumône que vous donnerez » ne sera pas pour les bonzes, à qui vous pouvez » témoigner votre charité par d'autres voies, mais » pour le dieu Fo, à l'honneur duquel nous vou» drions bâtir un temple ».

Le P. Le Comte passa fort près de ce jeune imposteur, qui lui fit le même compliment; sur quoi il lui conseilla de s'épargner des peines inutiles, et d'aller se faire instruire à l'église chrétienne. Le bonze lui répondit qu'il le remerciait beaucoup de son conseil,

mais qu'il lui aurait encore plus d'obligation s'il voulait acheter une demi-douzaine de ses clous, qui lui attireraient infailliblement du bonheur dans son voyage. « Tenez, ajouta-t-il en se tournant dans sa » chaise, prenez ceux-ci sur ma parole; foi de bonze, » je vous les donne pour les meilleurs, parce que ce » sont ceux qui m'incommodent le plus; cependant » ils ne vous coûteront pas plus que les autres ». Il prononça ce discours d'un air qui aurait fait rire le missionnaire dans toute autre occasion.

L'avidité des bonzes pour les aumônes les rend toujours prêts à se rendre indifféremment chez les riches et chez les pauvres au moment qu'ils y sont appelés : ils y demeurent aussi long-temps qu'on veut les retenir. Si c'est pour quelque assemblée de femmes, ils mènent avec eux un *grand bonze*, qui est distingué des autres par le respect qu'ils lui portent, par le droit de préséance et par un habillement propre à son rang.

Ces assemblées dévotes leur apportent un revenu considérable. On voit dans les villes plusieurs sociétés de dix, quinze ou vingt femmes avancées en âge, ou veuves, et par conséquent libres dans la disposition de leurs bourses. Les bonzes choisissent particulièrement les dernières pour supérieures ou pour abbesses de la société. Chacune obtient ce degré d'honneur à son tour, et le possède l'espace d'un an. C'est chez la supérieure que se tiennent les assemblées, et les autres contribuent d'une certaine somme d'argent aux dépenses nécessaires pour l'en-

tretien de l'ordre. Les jours d'assemblée, un vieux bonze, qui en est le président, chante des hymnes à l'honneur de Fo; toutes les dévotes y joignent leurs voix. Lorsqu'elles ont fait retentir assez long-temps les noms O-mi-to, Fo, et battu sur de petits chaudrons, elles se mettent à table, et se traitent fort bien. Lecteur, jugez, comparez, et profitez.

Aux jours solennels, le lieu de l'assemblée est orné de plusieurs images et de peintures grotesques, qui représentent les tourmens de l'enfer sous mille formes différentes. Les prières et les jeûnes durent sept jours, et le grand bonze est assisté par d'autres bonzes inférieurs qui joignent leurs voix à la sienne. Dans cet intervalle, leur principal soin est de préparer et de consacrer des trésors pour l'autre monde. On construit dans cette vue un petit palais de papier peint et doré, où l'on fait entrer toutes les parties qui composent une maison. On les remplit d'une infinité de boîtes de carton peintes et vernies, qui contiennent encore du papier doré et argenté. Ces mystérieuses bagatelles doivent servir à préserver les dévotes des châtimens terribles que le Yen-vang, ou le roi de l'enfer exerce sur ceux qui n'ont rien à lui offrir. On met à part une certaine somme pour gagner les officiers de ce redoutable tribunal; le reste est destiné avec la maison, à se loger, à se nourrir, et à se procurer quelque emploi dans l'autre monde.

Les hommes ont, comme les femmes, des assemblées où les bonzes président, et qu'ils appellent *chang-chays*, ou jeûneurs. Le supérieur de ces so-

ciétés en est comme le maître; il a sous lui quantité de disciples, qui portent le nom de *Fu-tis;* comme il est distingué lui-même par le titre de *Tsé-fu*, qui signifie *Père Docteur.*

La pratique du jeûne est un voile excellent pour couvrir tous les désordres d'une vie libertine, et pour se faire à peu de frais une grande réputation de sainteté; mais s'ils en imposent aux esprits crédules, le P. Duhalde assure qu'ils ne font pas la même impression sur les Chinois bien élevés. Les bonzes, dit-il, malgré leur contenance et leurs regards modestes, sont connus assez publiquement pour des hypocrites qui passent leur vie dans toutes sortes de débauches. Il remarque dans un autre endroit qu'ils sont généralement méprisés des grands, et qu'étant regardés comme la plus vile partie du peuple, il n'y a point de Chinois d'une naissance honnête qui veuille embrasser leur profession.

On n'a représenté jusqu'ici que la doctrine extérieure de Fo. Les dogmes intérieurs de sa secte passent pour des mystères inconnus, dit-on, à la plupart des bonzes, qui sont trop ignorans et trop stupides pour s'élever jusqu'à cette connaissance. Cette doctrine cependant est précisément celle de Lao-kiun.

La sainteté consiste à cesser d'être et à se replonger dans le néant. Plus on approche de la nature d'une pierre ou d'un tronc d'arbre, plus on touche à la perfection. C'est dans l'indolence, dans l'inaction, dans la cessation de tous les désirs, et dans la privation de tous les mouvemens du corps, dans l'an-

nihilation de toutes les facultés de l'âme et dans la suspension générale de la pensée, que consistent la vertu et le bonheur. Lorsqu'on est une fois parvenu à cet heureux état, toutes les vicissitudes et les transmigrations étant finies, on n'a plus rien à redouter, parce qu'à parler proprement, on n'est plus rien; et, pour renfermer toute la perfection de cet état dans un seul mot, on est parfaitement semblable au dieu Fo. Nous avons déjà vu cette doctrine à Siam. Les docteurs de la Chine l'ont toujours combattue. L'un d'entre eux, nommé *Chin*, a tracé un tableau énergique de leurs vices et de leurs prestiges.

« Les sectateurs de Fo, dit-il, sont persuadés qu'ils peuvent s'abandonner impunément aux actions les plus criminelles, et qu'en brûlant un peu d'encens pendant la nuit; ou récitant quelques prières devant une statue, ils obtiennent le pardon de tous leurs crimes. Les dévots, dit-il ailleurs, sont insensibles aux nécessités d'un père et d'une mère qui souffrent le froid et la faim: toute leur attention se borne à ramasser une somme d'argent pour orner l'autel de Fo ou de quelque autre dieu qu'ils honorent d'un culte particulier ».

La Chine a quatre sortes de professions, entre lesquelles ses habitans font leur choix, et qui servent à l'entretien de la société; les lettrés: les laboureurs, les marchands et les artisans; mais les disciples de Fo exhortent sans cesse le peuple à s'éloigner de ces quatre voies pour entrer dans celle qu'ils ont prise eux-mêmes et dont ils vantent les avantages. « Sup-

posons, continue le philosophe Chin, que tout le monde suivît leur exemple, que deviendraient les professions les plus nécessaires à l'état? Qui prendrait soin de cultiver les terres et de travailler aux manufactures? D'où nous viendraient les étoffes et les alimens pour le soutien de la vie? Peut-on s'imaginer qu'une doctrine, dont l'établissement universel entraînerait la ruine de l'empire ait la vérité pour fondement? »

Observons avec l'abbé Prévost que les auteurs anglais que nous suivons ici ne manquent pas d'attribuer à la religion romaine toutes les pratiques de la secte de Fo.

Les bonzes ne laissent pas de maltraiter quelquefois leurs idoles. N'en obtiennent-ils rien après de longues prières, ils les chassent de leur temple, comme des divinités impuissantes, les accablent de reproches, et leur donnent des noms outrageans auxquels ils joignent quelquefois des coups : « Comment, » chien d'esprit, nous vous logeons dans un temple » magnifique, nous vous revêtons d'une belle do» rure, nous vous nourrissons bien, nous vous offrons » de l'encens; et tous nos soins ne font de vous qu'un » ingrat qui nous refuse ce que nous lui demandons! » Là-dessus, ils lient la statue avec des cordes, et la traînent dans les rues, au travers des boues et des plus sales immondices, pour lui faire payer toute la dépense qu'ils ont faite en parfums. Si le hasard leur fait obtenir alors ce qu'ils demandaient, ils lavent le dieu avec beaucoup de cérémonies; ils le rapportent

au temple; et l'ayant replacé dans sa niche, ils tombent à genoux devant lui, et s'épuisent en excuses sur la manière dont ils l'ont traité. « Au fond, lui » disent-ils, nous nous sommes un peu trop hâtés; » mais il est vrai aussi que vous avez été un peu trop » lent. Pourquoi vous êtes-vous attiré nos injures? » Nous ne pouvons remédier au passé : n'en parlons » plus. Si vous voulez l'oublier, nous allons vous re» vêtir d'une nouvelle dorure ». On lit dans le P. Le Comte une aventure fort bizarre, qui était arrivée de son temps à Nankin. Un habitant de cette ville, voyant sa fille unique dangereusement malade, et n'espérant plus rien des remèdes de l'art, s'adressa aux bonzes, qui lui promirent, pour une somme d'argent, l'assistance d'une idole fort vantée : il n'en perdit pas moins l'objet de son affection. Dans la douleur de sa perte, il résolut du moins de se venger. Il porta sa plainte aux juges pour demander que l'idole fût punie de l'avoir trompé par une fausse promesse. « Si cet esprit, disait-il dans sa requête, » est capable de guérir les malades, c'est une fripon» nerie manifeste d'avoir pris mon argent, et laissé » mourir ma fille : s'il n'a pas le pouvoir qu'il s'at» tribue, que signifie cette présomption? Pourquoi » prend-il la qualité de *dieu?* Est-ce pour rien que » nous l'honorons, et que toute la province lui offre » des sacrifices? » Ainsi, concluant que la mort de sa fille venait de l'impuissance ou de la méchanceté de l'idole, il demandait qu'elle fût punie corporellement, que son temple fût abattu, et que ses prêtres

fussent honteusement chassés de la ville. Cette affaire parut si importante, que les juges ordinaires en renvoyèrent la connaissance au gouverneur, qui l'évoqua au vice-roi de la province. Ce mandarin, après avoir entendu les bonzes, prit pitié de leur embarras; il fit appeler leur adversaire, et lui conseilla de renoncer à ses prétentions, en lui représentant qu'il n'y avait pas de prudence à presser certaine espèce d'esprits qui étaient naturellement malins, et qui pouvaient lui jouer tôt ou tard un mauvais tour : il ajouta que les bonzes s'engageraient à faire, au nom de l'idole, ce qu'on pouvait raisonnablement exiger d'eux, pourvu que les demandes ne fussent pas poussées trop loin. Mais le père, qui était inconsolable de la mort de sa fille, protesta qu'il périrait plutôt que de se relâcher. « Cet esprit, disait-il, ne se croira-t-il » pas en droit de commettre toutes sortes d'injustices, » s'il est une fois persuadé que personne n'a la har» diesse de s'y opposer? » Le vice-roi se vit obligé de s'en remettre au cours ordinaire de la justice. L'affaire fut portée au conseil de Pékin; en un mot, après de longues discussions, l'idole fut condamnée au bannissement perpétuel, comme inutile au bien de l'empire : son temple fut abattu; et les bonzes qui la représentaient furent châtiés sévèrement.

Le respect que le peuple Chinois porte aux prêtres n'empêche pas que les personnes prudentes ne soient sur leurs gardes, et que les magistrats n'aient toujours l'œil ouvert sur eux dans toutes les parties de leur juridiction. Il y a peu d'années,

raconte le même auteur, que le gouverneur d'une ville, voyant une foule de peuple assemblée sur le grand chemin, eut la curiosité de faire demander la cause de ce tumulte. On lui répondit que les bonzes célébraient une fête extraordinaire. Ils avaient placé sur un théâtre une machine terminée par une petite cage de fer, au-dessus de laquelle passait la tête d'un jeune homme dont on ne voyait distinctement que les yeux, mais qui les roulait d'une manière effrayante : un bonze, paraissant sur le théâtre au-dessus de la machine, avait annoncé au peuple que ce jeune homme allait se sacrifier volontairement, en se précipitant dans une rivière profonde qui coulait près du grand chemin; « cependant, avait ajouté le bonze, il n'en mourra » point : au fond de la rivière, il sera reçu par des » esprits charitables, qui lui feront un accueil aussi » favorable qu'ils puisse le désirer. En vérité, c'est » ce qui pouvait lui arriver de plus heureux : cent » autres ont ambitionné sa place; mais nous lui avons » donné la préférence, parce qu'il la mérite effec» tivement par son zèle et ses autres vertus ».

Après avoir écouté ce récit, le gouverneur déclara qu'il trouvait beaucoup de courage au jeune homme, mais qu'il était surpris que ce ne fût pas lui-même qui eût annoncé sa résolution au peuple. En même temps il ordonna qu'il lui fût amené, pour se donner la satisfaction de l'entendre : les bonzes, alarmés de cet ordre, employèrent tous leurs efforts pour s'y opposer; ils protestèrent que, si la

victime ouvrait la bouche, le sacrifice serait inutile, et qu'ils ne répondaient pas des malheurs que cette profanation pouvait attirer sur la province. *Je réponds de tout*, dit le gouverneur; et renouvelant ses ordres, il fut surpris d'apprendre qu'au lieu de s'expliquer avec ceux qu'il en avait chargés, le jeune homme n'avait fait que jeter sur eux des regards agités, avec des contorsions extrêmement violentes. « Vous voyez, dit un bonze, combien il » est affligé des ordres que vous lui faites porter : » il en est au désespoir; et si vous ne les révoquez » pas, vous le ferez mourir de douleur ».

Loin de changer de résolution, le mandarin chargea ses gardes de le dégager de sa cage, et de l'amener. Ils le trouvèrent non-seulement lié par les pieds et par les mains, mais à demi-suffoqué d'un baillon qui lui remplissait la bouche. Aussitôt qu'il fut délivré de ce tourment, il se mit à crier de toute sa force : « Vengez-moi de ces assassins, qui veulent me noyer. Je suis un bachelier dans les arts; j'allais à Pékin pour l'examen. Hier, une troupe de bonzes m'enleva violemment; ils m'ont attaché ce matin à cette machine pour me noyer ce soir, dans la vue de je ne sais quelle détestable cérémonie ». Tandis qu'il exprimait ses plaintes, les bonzes avaient commencé à s'éloigner; mais les gardes qui accompagnent sans cesse les gouverneurs en arrêtèrent quelques-uns. Le supérieur, c'est-à-dire celui qui avait harangué l'assemblée, fut jeté sur-le-champ dans la rivière, où les esprits charitables ne se pré-

sentèrent pas pour le recevoir. Les autres coupables furent resserrés dans une étroite prison, et reçurent ensuite la punition qu'ils méritaient. Ici l'atrocité est jointe au ridicule; et c'est ordinairement le double caractère de la superstition.

Depuis que les Tartares règnent à la Chine, les *lamas*, autre sorte de bonzes, sont venus s'y établir : leur habit est différent de celui des bonzes chinois par la taille et la couleur; mais leur religion est la même, ou ne différe que par un petit nombre de pratiques superstitieuses. Ils servent de chapelains à la noblesse tartare qui habite à Pékin.

On a déjà dû remarquer dans plusieurs articles de la religion de Fo une conformité surprenante avec le christianisme. Quelques missionnaires, étonnés de cette ressemblance, ont cru qu'elle en pouvait être une corruption, et que, vers le septième ou le huitième siècle, les peuples du Thibet et de la Tartarie peuvent avoir été convertis par les Nestoriens. D'autres se sont figurés que l'Évangile peut avoir été prêché dans ces régions, du temps même des apôtres; mais comment donner de la vraisemblance à cette opinion, s'il paraît certain, par les histoires chinoises, que la religion de Fo ait précédé de plus de mille ans celle de Jésus-Christ? Couplet, Le Comte, et plusieurs autres missionnaires n'opposent rien à cette objection : il est vrai que Duhalde, en parlant de la naissance de Fo, n'en rapporte point le temps; mais il observe dans plusieurs autres endroits, particulièrement dans une note sur le philosophe Chin,

que Fo vivait cinq cents ans avant Pythagore; il ajoute que Pythagore tira des disciples de Fo sa doctrine de la métempsycose. Sans entreprendre d'éclaircir ces ténèbres, on croit devoir rapporter ici une observation du P. Navarette. La fameuse figure, qui se nomme *San-pau*, dit ce missionnaire, que les Chinois donnent pour l'image de leur Ternaire, est exactement semblable à celle qu'on voit à Madrid sur le grand autel du couvent des Trinitaires. Un Chinois qui se trouverait en Espagne pourrait s'imaginer qu'on y adore le san-pau de son pays.

De la plupart des faits que nous avons recueillis, il résulte en général que le peuple chinois est très-porté à la superstition : on prétend même que quelques mandarins n'en sont pas exempts, et qu'ils souffrent chez eux le charlatanisme des bonzes, soit par une crédulité que leurs lumières acquises ne peuvent pas vaincre, soit par faiblesse pour leurs femmes, qui la plupart ont du penchant pour les prestiges et les sortiléges des prêtres de Fo. Trois causes, dit-on, toujours subsistantes, concourent à maintenir le pouvoir que ces imposteurs conservent à la Chine.

La première est le suan-ming, ou le métier de diseurs de bonne aventure. Le pays est plein de gens qui calculent les nativités, et qui, jouant d'une espèce de théorbe, vont de maisons en maisons pour offrir à chacun de lui dire sa bonne ou sa mauvaise fortune. La plupart sont des aveugles, et le prix de leur service est d'environ deux liards. Il n'y a point d'extravagances qu'ils ne débitent sur les

huit lettres dont l'an, le jour, le mois et l'heure de la naissance sont composés : cet horoscope se nomme *pa-tsé*. Ils prédisent les disgrâces dont on est menacé ; ils promettent des richesses et des honneurs, du succès dans les entreprises de commerce et dans l'étude des sciences ; ils découvrent la cause de vos maladies et de celles de vos enfans, les raisons qui vous ont fait perdre votre père, votre mère, etc. Les infortunes viennent toujours de quelque esprit que vous avez eu le malheur d'offenser ; ils vous conseillent de ne pas perdre le temps pour l'apaiser, et de faire appeler promptement un certain bonze : si les prédictions se trouvent fausses, le peuple se contente de dire : *cet homme entend mal son métier*.

Le second usage qui entretient l'aveuglement des Chinois consiste dans le *po-qua*, ou le *ta-qua*, c'est-à-dire l'art de consulter les esprits. Il y a plusieurs méthodes établies pour cette opération ; mais la plus commune est de se présenter devant une statue, et de brûler certains parfums, en frappant plusieurs fois la terre du front. On prend soin de porter près de la statue une boîte remplie de spatules, d'un demi-pied de longueur, sur lesquelles sont gravés des caractères énigmatiques, qui passent pour autant d'oracles. Après avoir fait plusieurs révérences, on laisse tomber au hasard une des spatules, dont les caractères sont expliqués par le bonze qui préside à la cérémonie. Quelquefois on consulte une grande pancarte qui est attachée contre le mur, et qui

contient la clef des caractères. Cette opération se pratique à l'approche d'une affaire importante, d'un voyage, d'une vente de marchandises, d'un mariage, et dans mille autres occasions, pour le choix d'un jour heureux, et pour le succès de l'entreprise.

La troisième source d'ignorance, et la plus profonde, quoique la plus ridicule, est le fong-chwi, autre opération mystérieuse qui regarde la position des édifices, et surtout celle des tombeaux. Fong-chwi signifie *vent et eau*. Si quelqu'un bâtit, par hasard, dans une position contraire à ses voisins, et qu'un coin de sa maison soit opposé au côté de celle d'un autre, c'est assez pour faire croire que tout est perdu. Il en résulte des haines qui durent aussi long-temps que l'édifice. Le remède consiste à placer dans une chambre un dragon ou quelque autre monstre de terre cuite, qui jette un regard terrible sur le coin de la fatale maison, et qui repousse ainsi toutes les influences qu'on peut en appréhender. Les voisins qui prennent cette précaution contre le danger ne manquent pas chaque jour de visiter plusieurs fois le monstre qui veille à leur défense. Ils brûlent de l'encens devant lui, ou plutôt devant l'esprit qui le gouverne, et qu'ils croient sans cesse occupé de ce soin. Les bonzes ne manquent point de prendre part à l'embarras de leurs cliens; ils s'engagent, pour une somme d'argent, à leur procurer l'assistance de quelque esprit puissant, qui soit capable de les rassurer nuit et jour par des efforts continuels de vigi-

lance et d'attention. Il se trouve des personnes si timides, qu'elles interrompent leur sommeil pour observer s'il n'est point arrivé de changement qui doive les obliger de changer de lit ou de maison, et d'autres encore plus crédules, qui ne dormiraient pas tranquillement, s'ils n'entretenaient dans la chambre du dragon un bonze qui ne les quitte pas jusqu'à la fin du danger; mais il est rare que le désordre dure long-temps. Tous les voisins ayant le même intérêt à se délivrer de leurs alarmes, emploient leurs biens et leur crédit auprès des mandarins, qui saisissent quelquefois, aussi volontiers que les bonzes, de si belles occasions pour tirer un profit considérable de la faiblesse du peuple. Ce qui doit paraître étrange, c'est qu'une superstition si généralement établie n'ait produit aucune loi qui ôte aux particuliers la liberté de suivre leur goût dans la forme et la position de leurs édifices. Il arrive souvent qu'un particulier, mécontent de son voisinage, prend un plaisir malin à se venger par le trouble qu'il y répand. Un jour quelques prosélytes chinois qui n'avaient point encore secoué le joug de toutes leurs anciennes erreurs, vinrent avertir le supérieur de la mission qu'un de ses voisins, dans quelques réparations qu'il faisait à ses édifices, avait fait tourner le coin d'un mur contre le côté de l'église. Toute la ville, informée de cette insulte, attendait curieusement quelle serait la conduite des Européens, et quelle méthode ils emploieraient pour détourner les disgrâces dont ils étaient menacés;

mais les missionnaires ayant reçu cet avis avec dédain, et paraissant tranquilles sur un si frivole sujet de terreur, le peuple ne douta point que, dans les pratiques de leur religion, ils n'eussent des méthodes comme celles de la Chine pour se garantir d'un mal si redoutable.

Cette superstition ne regarde pas seulement la situation des édifices, mais encore la manière de placer les portes, le jour et la manière de disposer le fourneau pour faire cuire le riz, et quantité d'autres particularités de la même nature. Le pouvoir du fong-chwi s'étend encore plus sur les sépulcres des morts. Certains imposteurs font leur métier de découvrir les montagnes et les collines dont l'aspect est favorable; et lorsque, après diverses cérémonies ridicules, ils ont fixé un lieu pour cet usage, on ne croit pas qu'il y ait de trop grosses sommes pour acheter cette heureuse portion de terre.

Les Chinois sont persuadés que le bonheur ou le malheur de la vie dépend de ce fong-chwi. Si quelqu'un se distingue entre les personnes du même âge par ses talens et sa capacité, s'il parvient de bonne heure au degré de docteur ou à quelque emploi, s'il devient père d'une nombreuse famille, s'il vit long-temps, ce n'est point à son mérite, à sa sagesse, à sa probité, qu'il en a l'obligation; son bonheur vient de l'heureuse situation de sa demeure, ou de ce que la sépulture de ses ancêtres est partagée d'un excellent fong-chwi.

Les Juifs sont établis depuis plusieurs siècles à

Kay-fong-fu, capitale de la province de Ho-nan; ils portent à la Chine le nom de *Tyau-kin-kyau*, qui signifie qu'ils s'abstiennent de sang. Ils ont reçu ce nom des Chinois, et le portent d'autant plus volontiers qu'il les distingue des Mahométans, qui portent celui de *Ti-mo-kyau*.

Il y a plus de six cents ans que ceux-ci sont établis dans diverses provinces de l'empire, où ils vivent tranquillement sans y recevoir jamais le moindre trouble, parce qu'ils n'en causent point aux autres pour cause de religion. Leur nombre s'accrut d'abord par la seule voie des alliances; mais depuis plusieurs années, l'argent leur sert beaucoup à l'augmenter. Ils achètent de tous côtés des enfans que leurs parens ne font pas scrupule de vendre, lorsqu'ils ne sont point en état de les élever. Pendant une famine qui ravagea la province de Chan-tong, ils en achetèrent ainsi plus de dix mille. Ils les marient et les établissent dans des villes dont ils ont aussi quelque partie, ou qu'ils bâtissent à leurs propres frais. Cette méthode les a rendus si puissans dans plusieurs endroits, qu'ils n'y souffrent point ceux qui refusent d'aller à la mosquée, et que, dans l'espace d'un siècle, ils se sont extrêmement multipliés. Il est probable qu'ils s'étaient introduits à la Chine avec l'armée des Tartares occidentaux, sous Gengis-kan, ou sous ses premiers successeurs.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article que par un précis de la vie de Confut-zée, le législateur des lettrés de la Chine. Confut-zée naquit dans une

ville du royaume de Lu, qui est aujourd'hui la province de Chan-tong, la vingtième année du règne de Ling-wang, vingt-troisième empereur de la race de Cheu, cinq cent cinquante-un ans avant Jésus-Christ, et deux ans avant la mort de Thalès, un des sept sages de la Grèce; il fut contemporain du fameux Pythagore et de Solon, et antérieur de quelques années à Socrate; mais il a cet avantage sur eux, que sa législation n'a point été détruite par le temps, et qu'elle subsiste encore dans le plus grand empire du monde, qui croit lui être redevable de sa durée et de sa splendeur.

Ce sage philosophe, sans tourner son attention, comme Thalès, sur les secrets impénétrables de la nature et sur l'origine du monde, sans vouloir approfondir, comme Pythagore, l'essence des punitions et des récompenses futures, se borna uniquement à parler du principe de tous les êtres, à inspirer pour lui du respect, de la crainte et de la reconnaissance, à persuader aux hommes qu'il connaît tout, jusqu'à nos plus secrètes pensées; qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense, ni le crime sans châtiment, quel qu'ait été dans cette vie le sort de l'une ou de l'autre. Telles sont les maximes qui se trouvent répandues dans tous ses ouvrages, et par lesquelles il entreprit de réformer les mœurs du genre humain.

Il n'avait que trois ans lorsqu'il perdit Ché-lyang-hé son père, qui mourut à l'âge de soixante-treize ans. Quoique ce vieillard eût occupé les plus grands emplois du royaume de Song, il ne laissa point

d'autre héritage à son fils que l'honneur d'être descendu de Ti-hyé, vingt-septième empereur de la seconde race de Chang. La mère de Confut-zée, qui se nommait *Ching*, et qui tirait son origine de l'illustre famille de Yen, survécut de vingt-un ans à la mort de son mari.

Dans l'âge le plus tendre, il fit éclater toute la sagesse qui n'est ordinairement que le fruit de la maturité; il dédaigna les jeux et les amusemens de l'enfance. Un air grave, modeste et sérieux lui attirait la vénération de ceux qui le connaissaient. A peine fut-il parvenu à l'âge de quinze ans, qu'il s'appliqua sérieusement à l'étude des anciens livres. Il prit une femme à dix-neuf ans, et n'en eut jamais d'autre. Elle lui donna un fils nommé *Pé-yu*, qui mourut à l'âge de cinquante ans, et qui laissa un héritier nommé *Tsu-tu*, digne rejeton de son grand-père, et d'un mérite si distingué, qu'il fut élevé aux premières dignités de l'empire.

Confut-zée ayant fait des progrès considérables dans l'étude de l'antiquité, à mesure qu'il avançait en âge, proposa de rétablir la forme du gouvernement sur de sages principes, et de réformer par cette voie les mœurs et les usages dans les divers petits royaumes dont l'empire était composé. Les provinces de la Chine étaient alors des royaumes distingués, qui avaient leurs lois particulières et leurs propres princes dépendans de l'empereur, mais qui lui devenaient quelquefois redoutables par l'excès de leur pouvoir, comme dans toutes les grandes monarchies

d'Orient. L'ambition, l'incontinence et la corruption des mœurs régnaient ouvertement dans toutes ces petites cours. Confut-zée entreprit, par ses exhortations et ses exemples, d'y introduire les vertus opposées.

Son intégrité, l'étendue de ses lumières et la splendeur de son mérite l'ayant bientôt fait connaître, on lui offrit plusieurs offices distingués dans la magistrature; il les accepta, mais dans la seule vue de répandre sa doctrine et de travailler à la réformation des hommes. Lorsque le succès répondait mal à son attente, il abandonnait ses emplois pour chercher des peuples plus traitables. Vers la cinquante-cinquième année de son âge, ayant été rappelé dans le royaume de Lu, sa patrie, pour y remplir les premiers postes, il y recueillit de si heureux fruits de ses soins, que, dans l'espace d'environ trois mois, le roi, les grands et le peuple changèrent entièrement de conduite. Une révolution si prompte alarma les princes voisins, jusqu'à leur faire conclure que le roi de Lu deviendrait trop puissant avec les conseils d'un tel ministre. Le roi de Tsi prit une voie fort étrange pour arrêter les progrès de cette réformation; sous le voile d'une ambassade, il envoya au roi de Lu et aux principaux seigneurs de sa cour un grand nombre de belles filles qui avaient été élevées dans l'exercice de la danse et du chant, et qui étaient capables d'amollir les cœurs par le pouvoir de leurs charmes. Ce stratagème ne réussit que trop heureusement. L'intérêt des mœurs et du bien pubic ne ré-

sista point à l'attrait du plaisir. En vain Confut-zée s'efforça, par ses remontrances, de ramener le prince et ses sujets à la raison. Dans le chagrin de ne pouvoir se faire écouter, il abandonna cette cour et des emplois dont il n'avait plus d'utilité à tirer pour ses vues.

De la cour de Lu, il passa dans les royaumes de Tsi, de Ghey et de Tsu; mais il n'y trouva pas moins de résistance à ses principes : l'austérité de sa morale faisait redouter sa politique, et les ministres d'état n'étaient pas disposés à recevoir un rival qui leur faisait appréhender la ruine de leur autorité. Après avoir erré de province en province, il s'arrêta dans le royaume de Ching, où il se vit réduit à la dernière indigence sans rien perdre de sa grandeur d'âme et de sa constance ordinaire; enfin l'éclat de ses vertus surmonta tous les obstacles. Il se fit un grand nombre de disciples qui lui furent inviolablement attachés : on en compta trois mille, dont cinq cents étaient revêtus des plus hautes dignités dans divers royaumes, et les exerçaient sans reproches ; mais on en distinguait soixante-douze plus célèbres que tous les autres par la perfection de leur vertu. Son zèle, qui croissait de jour en jour, lui inspira le désir de passer la mer, pour communiquer sa doctrine aux nations étrangères, et la répandre dans les climats les plus éloignés.

Il divisa ses disciples en quatre classes : la première fut composée de ceux qui devaient cultiver leur esprit par la méditation. La seconde classe con-

tenait ceux qui devaient étudier l'éloquence et composer des discours élégans et persuasifs. L'objet de la troisième classe était d'étudier les règles d'un bon gouvernement, d'en faire prendre une juste idée aux mandarins et de leur apprendre à s'acquitter dignement des emplois publics; enfin, ceux qui devaient écrire sur les principes de la morale formaient la dernière classe.

Comme les actions de Confut-zée ne contredisaient jamais ses maximes, et que par sa gravité, sa modestie, sa douceur et sa frugalité, par son mépris pour les plaisirs terrestres, et par une vigilance continuelle sur sa conduite, il était lui-même un exemple des préceptes qu'il donnait dans ses écrits et dans ses discours, il n'y eut point de princes qui ne souhaitassent enfin de l'attirer dans ses états. Le roi de Cheu fut un de ses plus zélés admirateurs; mais après la mort de ce prince, l'envie de ses courtisans exposa Confut-zée à devenir le jouet d'une populace insensée, que quelques chansons satiriques avaient soulevée contre lui : il parut insensible à cette injure. Sa fermeté éclata encore davantage, lorsqu'un des principaux officiers de l'armée qui le haïssait, sans jamais en avoir reçu d'offense, leva son épée pour le frapper mortellement. Il n'en parut pas ému; il rassembla ses disciples que la crainte avait dispersés; et ceux qui avaient le plus d'affection pour lui le pressant de prendre la fuite pour éviter la fureur du mandarin : « Si le ciel, » leur dit-il, nous accorde sa protection, quel mal

» peut nous faire toute la puissance des hommes? » Cette réponse ne permet pas de douter qu'il ne reconnût une Providence.

Les vertus du philosophe chinois tiraient un nouveau lustre de sa modestie. On ne l'entendit jamais parler avantageusement de lui-même; il n'écoutait pas volontiers les louanges : s'il y faisait quelque réponse, c'était par des reproches qu'il se faisait de veiller avec trop peu de soin sur ses actions, et de négliger la pratique du bien. Lorsqu'on marquait de l'admiration pour sa vertu et pour la sublimité de sa morale, il se hâtait de reconnaître qu'elle lui était venue de deux grands législateurs Yau et Chun, qui vivaient quinze cents ans avant lui.

Confut-zée, après avoir heureusement fini ses travaux philosophiques, mourut dans le royaume de Lu, sa patrie, âgé de soixante-treize ans, dans la quarante-unième année du règne de King-vang, vingt-cinquième empereur de la race de Cheu. Peu de jours avant sa dernière maladie, il dit à ses disciples, les larmes aux yeux, « qu'il était pénétré de » douleur à la vue des désordres qui régnaient dans » l'empire; il ajouta que la montagne était tombée, » la grande machine détruite, et qu'on ne verrait » plus paraître de sages ». Il voulait faire entendre que l'édifice de la perfection, auquel il avait travaillé toute sa vie, était presque entièrement ruiné. Depuis ce jour, on le vit dans une langueur qui ne l'abandonna plus. Enfin, s'étant tourné vers ses disciples : « Le roi, leur dit-il, refuse de suivre mes

» maximes ; puisque je ne suis plus utile à rien sur » la terre, il est temps pour moi de la quitter ». A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba dans une léthargie qui dura sept jours, à la fin desquels il expira dans les bras de ses disciples. C'était Ngay-kong qui régnait alors dans le pays de Lu. Ce prince ne put retenir ses larmes en apprenant la mort du philosophe. « Le ciel est irrité contre moi, » s'écria-t-il, puisqu'il m'enlève Confut-zée ».

Le philosophe chinois fut pleuré de tout l'empire, mais particulièrement de ses disciples, qui prirent le deuil avec autant d'éclat que pour la mort d'un père. Ces sentimens de vénération n'ayant fait qu'augmenter avec le temps, il est aujourd'hui regardé comme le grand maître de la morale, et le premier docteur de l'empire. Depuis sa mort, tout l'empire chinois n'a pas cessé d'honorer sa mémoire ; et vraisemblablement cette vénération, qui s'est communiquée si fidèlement à la postérité, n'aura point d'autre fin que celle du monde. Les empereurs lui ont fait bâtir, dans toutes les provinces, des palais ou des temples, où les savans s'assemblent pour lui rendre certains honneurs. On y lit, en plusieurs endroits, en gros caractères : *Au grand maître, au premier docteur, au saint, à celui qui a donné les instructions aux empereurs et aux rois.* Chaque année, les docteurs et les lettrés de la Chine célèbrent sa fête. On chante en son honneur des vers qui sont accompagnés du son des instrumens. On prononce son éloge, qui ne contient jamais plus de sept ou huit lignes. Ainsi

cette fête est à la fois un modèle de justice et de précision.

CHAPITRE X.

Gouvernement.

Si l'on convient généralement que l'empire de la Chine est d'une antiquité très-reculée, on est fort loin de marquer avec précision jusqu'à quel temps on doit la faire remonter. Les Chinois conviennent eux-mêmes que leurs annales sont pleines de fables sur cet objet. On regarde communément Fo-hy comme le fondateur de cette monarchie; mais on ne s'accorde pas sur le temps où il vivait. Quelques auteurs chinois le font régner deux mille neuf cent cinquante-deux ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire plusieurs siècles avant le déluge; ce qui contredirait évidemment la chronologie chrétienne. Les missionnaires jésuites et quelques savans, tels que Renaudot et Fourmont, ont discuté cette question, qui est restée indécise, comme tant d'autres. Ce qui est certain, c'est que la plus ancienne éclipse observée par les mathématiciens chinois se trouve placée sous le règne de Chang-kang, quatrième empereur de la première dynastie, deux mille cent cinquante-cinq ans avant Jésus-Christ, suivant le calcul des astronomes européens; d'où l'on peut conclure que cet empire n'a guère moins de quatre mille ans d'an-

cienneté. Son étendue et ses dépendances se sont accrues avec le temps.

La province de Yu-nan est une conquête des derniers siècles. Dans celle de Fo-kyen, l'ancien langage du pays existe encore. La race impériale qui possède aujourd'hui le trône a joint à l'empire toute la Tartarie orientale, ou le pays des Tartares Mantchous, et une grande partie de l'occidentale, qui comprend le pays des Mogols et celui des Kalkas. La Chine, proprement dite, peut avoir cinq cents lieues de longueur sur une largeur à peu près égale. D'ailleurs, on compte parmi ses tributaires plusieurs royaumes, tels que la Corée, le Tonkin, la Cochinchine, Siam, qui sont plus ou moins dépendans, selon que le gouvernement chinois a plus ou moins de force ou de faiblesse.

Il paraît que la constitution du gouvernement chinois est telle, qu'elle ne peut guère s'altérer comme celle des autres états. Elle a du moins passé par une grande épreuve, puisqu'elle a résisté deux fois à la conquête, et qu'elle a passé sous d'autres maîtres sans changer de forme.

Le nom de république n'avait jamais été connu des Chinois jusqu'à l'arrivée des Hollandais, et l'on eut peine à leur faire comprendre qu'un état pût se gouverner sans roi. Ils regardaient un gouvernement populaire comme un monstre à plusieurs têtes, formé par l'ambition, l'inconstance et la corruption des hommes dans les temps de désordre et de confusion publique.

Le gouvernement politique de la Chine est fondé sur le pouvoir paternel, dont il semble être l'image. L'empereur porte le nom de *père de l'empire*. Un vice-roi est le père de la province où il commande, comme un mandarin est celui de la ville qu'il gouverne. Aussi, quoique la Chine soit une monarchie, et peut-être la plus absolue qu'il y ait au monde, sa constitution est fondée sur de si excellentes maximes, et tous ses règlemens sont si bien rapportés au bien public, qu'il n'y a peut-être pas de nation sur la terre qui jouisse d'une liberté plus raisonnable, ni dont les particuliers et les propriétés soient mieux à couvert de la violence et de l'oppression des officiers de la couronne. Comme c'est dans la personne de l'empereur que réside un pouvoir si vaste, les Chinois pensent qu'on ne peut apporter trop de soin à former l'esprit et le caractère des princes qui sont destinés au trône.

L'autorité impériale est absolue à la Chine. Quoique chaque particulier soit parfaitement maître de son bien, et vive paisiblement dans la possession de ses terres, l'empereur est le maître d'imposer les taxes qu'il juge convenable au bien de l'état; mais, hors le cas d'une pressante nécessité, il use rarement de ce pouvoir. C'est une coutume établie d'exempter chaque année une ou deux provinces de fournir sa part des taxes, surtout lorsqu'elle a souffert de quelque maladie, ou lorsque le mauvais temps a fait tort à ses productions.

Il n'y a point de tribunal dans l'empire dont la

sentence n'ait besoin d'être confirmée par l'autorité du prince ; mais les décrets qui viennent immédiatement de lui sont perpétuels et irrévocables. Les vice-rois et les tribunaux des provinces sont obligés de les enregistrer et de les faire publier aussitôt dans toute l'étendue de leur juridiction.

L'empereur choisit pour son héritier celui d'entre ses enfans qu'il juge le plus propre à lui succéder. S'il ne se trouve personne dans sa famille qui lui paraisse digne du gouvernement, il peut porter son choix sur un de ses sujets ; mais ces exemples ne sont connus que dans les temps fort anciens. S'il préfère à son fils aîné quelqu'un qui l'emporte sur lui par le mérite, une si belle action rend son nom immortel. S'il arrive que celui qu'il choisit paraisse répondre mal à l'espérance publique, il n'a rien de mieux à faire que de l'exclure et d'en nommer un autre, s'il veut conserver sa propre réputation. Kang-hi, le dernier empereur, déposa le seul fils qu'il eût de son épouse légitime. On vit avec étonnement un prince, dont l'autorité avait été presque égale à celle de l'empereur, chargé de fers dans une étroite prison. Ses enfans et ses principaux officiers furent enveloppés dans le même sort ; et les gazettes furent aussitôt remplies de manifestes qui rendaient compte au public de la conduite de l'empereur.

Ce monarque dispose, avec le même pouvoir, de toutes les dignités de l'empire, sans être obligé de les conférer aux personnes qui lui sont proposées par les tribunaux. Cependant il confirme ordinaire-

ment leur choix après avoir examiné lui-même les sujets qui doivent leur élection à la voie des suffrages. A l'égard des premiers postes, tels que ceux de Tsong-tu, de gouverneurs, etc., c'est à l'empereur seul que cette nomination appartient. Il élève, il dégrade, suivant le mérite et la capacité des sujets. En général, il n'y a point d'emploi vénal à la Chine. Les princes mêmes du sang impérial n'ont aucun droit aux titres et aux honneurs, sans la permission expresse de l'empereur. Celui dont la conduite ne répond point à l'attente du public perd ses dignités et ses revenus par l'ordre du prince, et n'est plus connu par d'autres distinctions que celle de la ceinture jaune. On lui accorde seulement pour sa subsistance une médiocre pension du trésor royal.

Des révolutions de cette nature feraient naître en Europe des factions et des troubles; mais elles ne produisent pas le moindre désordre à la Chine. Quand il arriverait même que ces renversemens de fortune fussent l'effet d'une haine personnelle ou de quelque autre passion violente, si le gouvernement est équitable dans les autres parties, le public prend peu d'intérêt à la disgrâce des grands. En ce point, la Chine ne diffère guère de nos gouvernemens d'Europe, mais beaucoup de ceux d'Asie, où le sort des princes et des ministres est une cause très-fréquente de révolutions.

Le pouvoir de l'empereur s'étend même sur les morts, qu'il punit ou récompense à son gré. Il les crée comtes ou ducs; il leur confère divers autres

titres. En qualité de grand pontife, il peut en faire des saints, ou, suivant le langage de la Chine, des esprits nus.

On peut dire en un mot que le pouvoir de l'empereur s'étend presqu'à tout. Il peut changer la figure et le caractère des lettres, abolir les anciennes, en introduire de nouvelles; il peut changer les noms des provinces, des villes et des familles; il peut défendre l'usage de certaines expressions dans le langage, et faire revivre celles qui ont été abandonnées; de sorte que son autorité prévaut sur l'usage même, dont les Grecs et les Romains croyaient l'empire absolu dans toutes les choses de cette nature. On sait qu'Adrien disait qu'il pouvait donner le droit de bourgeoisie aux personnes, et non pas aux mots.

La maxime d'état qui oblige envers lui ses sujets à une obéissance filiale, lui impose aussi l'obligation de les aimer comme un père. C'est une opinion généralement établie parmi eux, qu'un empereur doit entrer dans tous les détails qui concernent le bien public. Si sa conduite ne répond pas à cette idée, il tombe bientôt dans le dernier mépris. « Pourquoi le » ciel, disent-ils, l'a-t-il placé au-dessus de nous? » N'est-ce pas pour nous servir de père et de mère? »

Un empereur chinois s'étudie continuellement à soutenir sa réputation. Lorsqu'une province est affligée de quelque disgrâce, il se renferme dans son palais, il observe des jeûnes, il se refuse toutes sortes de plaisirs; et, se hâtant de diminuer les taxes

par un décret, il emploie tous ses efforts au soulagement des malheureux. Il affecte, dans les termes du décret, de faire sentir combien il est touché de la misère de son peuple. « Il porte, dit-il, les misérables dans son cœur; il pleure nuit et jour leur infortune ; toutes ses pensées se rapportent à rendre leur situation plus heureuse ». Il emploie d'autres expressions pour leur persuader qu'il les aime. L'empereur Yong-ching poussa cette affectation jusqu'à ordonner que, lorsque la moindre partie de l'empire paraîtrait menacée de quelque disgrâce, on se hâtât de l'en informer par un courrier, afin que, se croyant responsable de tous les maux de l'état, il pût s'efforcer, par sa conduite, d'apaiser la colère du ciel. C'est une chose vraiment admirable que ce respect pour l'humanité, devenu dans ce pays l'un des caractères du pouvoir despotique, qui, partout ailleurs, apprend à mépriser les hommes et à les fouler aux pieds. On ne peut attribuer ce respect à la douceur naturelle de ces peuples, puisque les Indiens, peuple le plus doux de la terre, sont écrasés par des despotes barbares. Il faut absolument reconnaître ici le pouvoir de la morale et des lois.

Une autre contrainte que les lois apportent à l'autorité souveraine, c'est que, dans toutes les occasions où l'empereur commet quelque faute qui paraît capable de troubler le bon ordre du gouvernement, elles autorisent les mandarins à lui faire leurs représentations en forme de supplique, et dans les termes les plus humbles et les plus respectueux. S'il mar-

quait du mépris pour ces remontrances, ou s'il maltraitait le mandarin qui a le courage d'embrasser la cause publique, il perdrait l'affection de son peuple, tandis que le mandarin recevrait les plus glorieux applaudissemens, et verrait immortaliser son nom par toutes sortes d'honneurs. L'histoire chinoise offre un grand nombre de ces martyrs du bien public, qui ont eu la hardiesse d'élever la voix contre une mauvaise administration, sans craindre le ressentiment de l'empereur, ni même la mort.

Il paraît incroyable qu'un prince ait le temps d'examiner lui-même les affaires d'un si vaste empire, et de prêter l'oreille à cette multitude de mandarins dont il est chaque jour assiégé; mais l'ordre qui s'observe à la cour est si merveilleux, et les lois ont pourvu si clairement à toutes les difficultés, que deux heures, dit-on, suffisent pour cette multitude de soins. L'empereur Kang-hi voulait tout voir de ses propres yeux, et ne se fiait qu'à lui-même du choix des officiers qui devaient gouverner son peuple.

Suivant le P. Le Comte, l'empereur a deux conseils souverains: l'un, nommé *le Conseil extraordinaire*, qui n'est composé que des princes du sang; l'autre, qui porte le nom de *Conseil ordinaire*, où les *ko-laos*, c'est-à-dire les ministres d'état, sont admis avec les princes. Ces ministres sont chargés de la discussion des affaires; ils en font leur rapport à Sa Majesté impériale, qui leur déclare ses volontés. Duhalde prétend que le grand conseil est composé de tous les ministres d'état, des premiers présidens

et des assistans de six cours suprêmes, et de trois autres tribunaux considérables; au lieu que le conseil privé ne consiste que dans les trois ordres d'officiers qui appartiennent au tribunal nommé *Nwi-yuen*.

Une des principales marques de l'autorité souveraine est le sceau qui s'appose aux actes publics et aux décisions des tribunaux. Le sceau impérial est une pierre carrée d'environ douze pouces : elle est de jaspe, qui est fort estimé à la Chine. Nul autre que l'empereur n'a le droit d'employer le jaspe à cet usage ; les Chinois l'appellent *yu-ché*, et le tirent de *In-yu-chan*, qui signifie *la montagne du sceau d'agate*, de laquelle ils racontent une infinité de fables. L'empereur date ses lettres, ses décrets et tous les actes publics, de l'année de son règne et du jour de la lune.

Les sceaux d'honneur qu'on donne aux princes sont d'or. Ceux des vice-rois, des grands mandarins ou des magistrats du premier ordre, sont d'argent; et ceux des mandarins ou des magistrats inférieurs ne sont que de cuivre ou de plomb, plus ou moins grands, suivant l'élévation de leurs dignités. Lorsqu'un sceau commence à s'user, ils doivent en donner avis au tribunal, qui leur en accorde un autre, mais qui les oblige à rendre le vieux. Depuis que les Tartares sont établis à la Chine, les caractères gravés sur ces sceaux sont mêlés de chinois et de tartare, comme chaque tribunal est composé d'un mélange des deux nations. Si l'empereur envoie des commis-

saires dans les provinces pour observer la conduite des gouverneurs, des magistrats et des particuliers, il leur donne à chacun le sceau de leur office.

La vénération que les Chinois ont pour leur empereur répond à la grandeur de son autorité : c'est une espèce de divinité pour son peuple. On lui rend des respects qui approchent de l'adoration. Ses paroles sont autant d'oracles, et ses moindres commandemens sont exécutés comme s'ils venaient du ciel. Personne, sans en excepter ses frères, ne peut lui parler qu'à genoux. On ne paraît point en cérémonie devant lui dans une autre posture, s'il n'en donne l'ordre exprès. Il n'y a que les seigneurs de son cortége ordinaire qui aient la liberté d'être debout en sa présence ; mais ils sont obligés de fléchir le genou lorsqu'ils lui parlent. Ce respect s'étend à tous les officiers qui représentent Sa Majesté impériale.

Les mandarins, les grands de la cour, et les princes mêmes du sang se prosternent non-seulement devant la personne de l'empereur, mais même devant son fauteuil, son trône, et tout ce qui sert à son usage ; ils se mettent quelquefois à genoux devant son habit ou sa ceinture. Le premier jour de l'an, ou le jour de sa naissance, lorsque les mandarins des six cours souveraines viennent lui rendre les devoirs de cérémonie dans une des cours du palais, il est rare qu'il s'y trouve présent, et quelquefois il est fort éloigné du lieu où ces hommages lui sont rendus. S'il tombe dans quelque maladie dan-

gereuse, l'alarme devient générale : les mandarins de tous les ordres s'assemblent dans une vaste cour du palais, et, sans faire attention à la rigueur de l'air, ils passent à genoux les jours et les nuits, occupés à faire éclater leur douleur, et à demander au ciel le rétablissement de sa santé. Tout l'empire souffre dans sa personne, et sa perte est le seul malheur que ses sujets croient avoir à redouter : les grands se croient obligés de donner ces témoignages publics de vénération pour leur souverain, dans la vue d'entretenir la subordination, et d'inspirer au peuple, par leur exemple, l'obéissance qu'il doit à l'autorité. C'est en conséquence de cette maxime qu'ils donnent à l'empereur les titres les plus pompeux; ils l'appellent *Tyen-tsé*, c'est-à-dire soleil du ciel; *Whang-ti*, qui signifie, auguste et souverain empereur; *Ching-whang*, ou saint empereur; *Chau-ting*, ou palais royal; *Wan-swi*, ou dix mille années. Mais l'empereur n'emploie jamais ces expressions lorsqu'il parle de lui-même; il se sert du terme *ngo*, qui signifie *je* ou *moi*; et lorsqu'il paraît en public, assis sur son trône, il emploie celui de *chin*, qui signifie *salut*, avec cette différence qu'il est le seul qui fasse usage de ce mot. Le langage du palais est fort pompeux : on ne dit jamais, *sonnez de la trompette*, *battez du tambour*, etc.; mais *ta-hui*, c'est-à-dire que le ciel lâche son tonnerre. Pour faire entendre que l'empereur est mort, ils disent *ping-tyen*, qui signifie, il est entré nouvel hôte au ciel, ou *pung*, c'est-à-dire une grande montagne

est tombée ; au lieu de dire les portes du palais, ils disent *kin-mwen*, les portes d'or ; et de même à l'égard de tout le reste.

Un sujet, de quelque rang ou de quelque qualité qu'on le suppose, n'ose passer à cheval ou en chaise devant les portes du palais impérial ; il doit mettre pied à terre lorsqu'il en approche, et ne remonter qu'à la distance établie. Chaque cour du palais a son sentier pavé de larges pierres, qui ne sert de chemin qu'à l'empereur, lorsqu'il y passe ; et ceux qui ont à traverser les cours, doivent marcher fort vite au long de ce sentier : cette vitesse dans la marche est aussi une marque de respect qui s'observe en passant près des personnes de qualité. Les Chinois ont une manière de courir qui leur est propre, et qui passe pour une politesse aussi gracieuse que nos révérences en Europe. Les missionnaires se virent obligés d'apprendre cette cérémonie avant de saluer l'empereur Kang-hi dans son kong, c'est-à-dire dans la grande salle de son appartement. Aussitôt qu'on a passé la porte de la salle, on doit courir avec une légèreté gracieuse jusqu'au fond de la chambre qui fait face à l'empereur. Là, on doit demeurer un moment debout, les deux bras étendus vers la terre. Ensuite, après avoir fléchi les genoux, on doit se baisser jusqu'à terre, se relever, et répéter trois fois la même cérémonie, en attendant l'ordre qu'on reçoit de s'avancer et de se mettre à genoux aux pieds de l'empereur.

La moindre négligence, dans le respect qu'on doit

à l'empereur, passe pour un crime à la Chine. Une des plus graves accusations qui furent intentées au P. Adam Schaal, par le mandarin Hyang-quang-syen, fut d'avoir omis de placer l'étoile du nord dans le globe qu'il avait composé. Son accusateur en concluait qu'il ne voulait pas reconnaître d'empereur de la Chine, et par conséquent qu'il n'était qu'un rebelle qui méritait la mort. On doit observer que les Chinois appellent l'étoile du nord *ti-sing*, ou le roi des étoiles, parce qu'elle est immobile; ils prétendent que toutes les autres étoiles tournent autour d'elle, comme les sujets de l'empereur tournent autour de lui pour le servir, et que par conséquent leur monarque est sur la terre ce que cette étoile est au ciel. Il paraît que les juges chinois furent charmés de cette ridicule accusation, et qu'ils la regardèrent comme un argument d'une force extrême; mais ils furent extrêmement décontenancés lorsque, le globe ayant été produit, on s'aperçut qu'il n'était point achevé, et que l'auteur n'y avait encore tracé que l'hémisphère du sud.

Les officiers de la maison de l'empereur, et ceux qui ont le gouvernement particulier de ses affaires, sont en fort grand nombre. Tout était autrefois entre les mains des eunuques, dont le nombre était d'environ dix mille, gens infâmes par leur orgueil et leur avarice. Mais les Tartares ne se furent pas plutôt rendus maîtres de l'empire, qu'ils en chassèrent neuf mille, conservant le reste pour le service le plus intérieur du palais. Cependant cette monstrueuse

espèce parvint, par ses flatteries et son adresse, à gagner les bonnes grâces du jeune Chun-chi, et se rétablit presque entièrement dans son ancienne autorité: après la mort de ce prince, les quatre régens tartares se défirent encore de cette peste. Les eunuques, privés de leur crédit, furent réduits à trois cents, pour servir le jeune monarque, les reines, sa mère et sa grand'mère, dans les offices les plus bas.

L'empereur paraît en public vêtu d'une longue robe jaune, ou verte, qui lui couvre jusqu'aux pieds. Le fond en est de velours, brodé d'une multitude de petits dragons qui ont cinq griffes à chaque pied. Deux gros dragons, avec leurs corps et leurs queues entremêlées, remplissent des deux côtés le devant de la poitrine; ils sont dans une attitude qui les ferait croire prêts à saisir avec leurs dents et leurs griffes une fort belle perle qui paraît descendre du ciel.

La livrée impériale est jaune, et tout ce qui appartient à l'empereur est de la même couleur, sans excepter ses dragons à cinq griffes, qui se nomment *long*, et sa cotte-d'armes, qui est telle encore, que l'empereur Fo-hi la porta le premier. Personne n'oserait prendre ni l'un ni l'autre sans sa permission; mais tout le monde peut orner son habit d'un dragon à quatre griffes, qui s'appelle *mang*. L'empereur sort rarement de son palais, à moins que ce ne soit pour la chasse, pour prendre l'air, pour se divertir dans ses parcs et ses jardins, pour sacrifier au temple de Tyen, ou pour faire la visite des provinces. Dans ces occasions, il est toujours accompagné d'un grand

nombre de seigneurs et de gardes, tous à cheval. Son train, ses armes, le harnais de ses chevaux, les parasols, les éventails, et les autres marques de la dignité impériale, tout est brillant autour de lui. S'il ne sort que pour la chasse ou pour prendre l'air, toute la cavalcade est composée d'environ deux mille personnes. Les princes et les seigneurs vont à la tête, suivis des premiers ministres et des grands mandarins; ils marchent le long des maisons, en laissant le milieu de la rue fort ouvert. On voit paraître après eux vingt-quatre étendards de soie jaune, brodés de dragons en or, qui sont suivis de vingt-quatre parasols et d'autant d'éventails de la même couleur, tous fort riches et d'un travail curieux. Les gardes du corps sont vêtus de jaune, chacun avec une sorte de casque et une espèce de javeline ou de demi-pique dorée, au sommet de laquelle est la figure du soleil, ou le croissant de la lune, ou la tête de quelque animal. Douze valets de pied, vêtus de la même livrée, portent sur leurs épaules le magnifique fauteuil de l'empereur. En divers endroits du chemin, il se trouve d'autres porteurs pour relever les premiers. Une troupe de musiciens, de trompettes et d'autres instrumens qui accompagnent Sa Majesté impériale, ne cessent pas de se faire entendre pendant la marche, et cette procession est fermée par un grand nombre de pages et de valets de pied. Telle était autrefois la pompe impériale; mais aujourd'hui que l'empereur se fait voir plus souvent hors de son palais, son cortége est moins nombreux.

Tous les ambassadeurs des puissances étrangères sont entretenus aux frais de l'empereur, qui leur fournit toutes sortes de provisions, de chevaux, de litières et de barques. Ils sont logés dans la cour royale du palais, où l'empereur leur envoie, de deux jours l'un, en témoignage d'estime et d'amitié, un festin tout préparé de sa propre cuisine. Nous avons déjà remarqué cette ridicule vanité des Chinois, qui affectent de compter parmi les tributaires de l'empire, tous les princes qui leur envoient des députés, pour quelque cause que ce soit. Les Russes n'ont pas eu peu de peine à faire changer ce terme en leur faveur, et leur ambassade n'en a pas moins été regardée comme un hommage. La géographie des Chinois est adaptée à cette chimère; car, supposant la terre carrée, ils prétendent que la Chine en occupe la plus grande partie, et que le reste des hommes est relégué dans les coins. Il vaudrait mieux être meilleur géographe, et moins sottement orgueilleux.

Le revenu de l'empereur est immense; mais il n'est pas aisé de le connaître à fond, parce que le tribut annuel se paye moitié en argent, moitié en nature : il se lève sur toutes les terres, sans excepter les montagnes; sur le sel, les soies, les toiles de coton et de lin, et sur d'autres espèces de marchandises; sur les forêts, les jardins, les confiscations, etc. Les subsides autorisés par les lois sont si considérables, que, si les Chinois avaient moins d'industrie, et leur terre moins de fertilité, ce grand empire ne

serait, comme les autres états des Indes, qu'une société de misérables.

Comme toutes les terres sont mesurées, et que le nombre des familles est aussi connu que le tribut qu'elles doivent à l'empereur, il est facile de calculer ce que chaque ville paye annuellement. Les officiers qui lèvent les taxes ne saisissent jamais les biens de ceux qui marquent de la lenteur à payer, ou qui cherchent à s'en dispenser par de continuels délais. Cette méthode causerait la ruine des familles. Depuis le milieu du printemps, où l'on commence à labourer la terre, jusqu'au temps de la moisson, les mandarins n'ont pas la liberté de chagriner les paysans; mais le moyen qu'ils prennent ensuite pour les obliger de payer, est la bastonnade ou l'emprisonnement, s'ils n'aiment mieux les charger, par billets, de l'entretien des vieillards, qui sont nourris dans chaque ville aux dépens de l'empereur, et qui passent ainsi à la charge des débiteurs, jusqu'à l'entière consommation des arrérages.

Ces officiers sont comptables de ce qu'ils reçoivent au pu-ching-tsé, c'est-à-dire au trésorier général de la province, qui tient le premier rang après le vice-roi. Ils sont obligés de lui remettre de temps en temps les sommes qu'ils ont touchées. On transporte ces sommes sur des mulets, dont chacun porte deux mille lyangs dans deux vaisseaux de bois faits en forme de longs barils, et bien garnis de cercles de fer. Le pu-ching-tsé rend compte au hu-pu, c'est-à-dire au tribunal suprême, qui a la surintendance des

finances, et le hu-pu ne ressortit qu'à l'empereur. Rien n'est mieux ordonné que la manière d'imposer et de recueillir les tributs; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'y glisse quelques petites fraudes de la part des officiers subalternes.

Une grande partie du tribut impérial qui se lève en nature est employée dans les provinces, en pensions et pour l'entretien des pauvres, surtout des vieillards et des invalides qui sont en fort grand nombre, pour les appointemens des mandarins, le payement des forces, l'entretien des édifices publics, celui des ambassadeurs, des grands chemins, etc.; mais le surplus de toutes ces dépenses est porté à Pékin, pour fournir à celles du palais et de la capitale de l'empire, où l'empereur entretient cent soixante mille hommes de troupes réglées, auxquels il donne d'ailleurs une paye en argent et près de cinq mille mandarins, entre lesquels on distribue tous les jours une certaine quantité de viande, de poisson, de sel, de légumes, etc. Ils ont, une fois le mois, du riz, des féves, du bois, du charbon et de la paille en abondance. Le même usage s'observe à l'égard de ceux qui sont appelés à la cour, ou envoyés de là dans les provinces. Ils sont servis et défrayés sur la route. On leur fournit des barques, des chevaux, des voitures et des logemens, qui sont entretenus aux frais de l'empereur. Le nombre des troupes qui sont entretenues à sa solde monte à plus de sept cent soixante-dix mille; il entretient de même cinq cent soixante-cinq mille chevaux, pour remonter la

cavalerie et pour l'usage des postes et des courriers qui portent ses ordres ou des tribunaux de chaque province.

Quoique ce qui vient par eau des provinces méridionales suffise pour fournir à la dépense de Pékin, on appréhende si fort que le revenu ne soit pas toujours égal à la consommation, qu'on entretient constamment, à Pékin, des magasins de riz pour trois ans.

Le nombre des femmes et des concubines de l'empereur est si grand, qu'il est difficile de le bien connaître, d'autant plus qu'il n'est jamais fixé : elles ne paraissent qu'aux yeux du monarque. A peine tout autre homme oserait-il en demander des nouvelles. Magalhaens fait monter le nombre des concubines à trois mille. On les nomme *kong-ngus,* ou *dames du palais;* mais celles pour qui l'affection de l'empereur est déclarée particulièrement, portent le nom de *ti*, qui signifie *presque reines*. Il leur donne, quand il lui plaît, des joyaux qu'elles portent à la tête ou sur la poitrine, et une pièce de satin ou de damas jaune, qu'elles suspendent devant leur porte, et qui les fait respecter plus que toutes leurs compagnes. Ces dames ont aussi leurs titres et leurs dignités : elles sont divisées en plusieurs classes et distinguées, comme les mandarins, par leurs habits et leur parure, et par d'autres marques de leur rang; mais leurs enfans sont regardés comme des enfans naturels.

Lorsque l'empereur ou l'héritier de la couronne pense à se marier, le tribunal des cérémonies nomme

des matrones d'une réputation bien établie, pour choisir vingt filles les plus belles et les plus accomplies qu'elles puissent trouver, sans aucun égard pour leur naissance et pour leur famille : on les transporte au palais dans des sedans bien fermés. Pendant quelques jours, elles y sont examinées par la reine-mère, ou, si cette princesse ne vit plus, par la première dame de la cour, qui leur fait faire divers exercices pour s'assurer qu'elles n'ont pas de mauvaise odeur ni d'autres défauts corporels. Après quantité d'épreuves, elle en choisit une, qu'elle fait conduire à l'empereur ou au prince, avec beaucoup de cérémonies. Cette fête est accompagnée de toutes sortes de réjouissances et de faveurs, surtout d'un pardon général pour tous les criminels de l'empire, à l'exception des rebelles et des voleurs; ensuite, la jeune personne est couronnée avec une pompe fort éclatante : on lui donne quantité de titres, on lui assigne des revenus considérables. Les dix-neuf autres filles sont mariées aux fils des premiers seigneurs, s'il s'en trouve un nombre égal; celles qui restent sans maris retournent chez leurs parens, avec des dots qui leur suffisent pour les marier avantageusement.

Telle était l'ancienne coutume des monarques chinois; mais à présent les empereurs tartares prennent pour femmes et pour reines les filles de quelques rois de la Tartarie orientale. Les reines sont au nombre de trois : elles jouissent de beaucoup plus d'honneur que les autres femmes; elles ont un logement particulier, une cour, deux dames d'honneur et d'autres

domestiques de leur sexe; on n'épargne rien pour leur amusement ni pour la magnificence de leurs meubles et de leur cortége. Tandis que Navarette était à Pékin, l'empereur envoya un présent en forme de dot à la fille d'un des quatre régens de l'empire, qu'il prit ensuite pour sa femme. Ce présent consistait en cent tables, couvertes de quantité de choses et de toutes sortes de mets, deux mille ducats en argent, mille ducats en or, cent pièces d'étoffe de soie de diverses couleurs, à fleurs d'or et d'argent, et cent pièces d'étoffes de coton.

Les enfans des trois reines sont tous légitimes, avec cette seule différence que les fils de la première sont préférés pour succéder à l'empire. La première reine fait sa résidence dans le palais impérial avec l'empereur, et porte le titre d'*impératrice*: les deux autres ont des palais séparés.

La résidence des fils de l'empereur, avant leur mariage, est le palais impérial. Lorsqu'ils sont mariés, l'usage est de les envoyer dans quelques-unes des principales villes des provinces, qui ont des palais pour les recevoir. Duhalde, qui vit trois de ces palais, les trouva très-grands, très-beaux, et d'une magnificence surprenante, quoique fort inférieurs à celui de Pékin. Ils contiennent, les uns dix, d'autres douze, et quelques-uns un plus grand nombre d'appartemens, avec d'autres palais séparés de chaque côté, et une double enceinte de murs. Lorsque l'empereur envoie dans un de ces palais son second ou son troisième fils, il lui donne le titre de roi. Kang-hi

donna ainsi le titre de *Cho-vang*, ou de roi de *Cho*, à celui qui fut envoyé à Ching-tu-fu, capitale de Séchuen, parce qu'anciennement cette province se nommait *Cho*. Chacun de ces rois a mille eunuques pour lui servir de cortége, pour administrer ses affaires et pour recevoir ses revenus; mais ils ne prennent aucune part aux affaires publiques de la province : seulement les mandarins sont obligés de s'assembler quatre fois l'année au palais du jeune prince, pour lui rendre leur hommage, comme ils le rendent à l'empereur dans la capitale de l'empire; avec cette seule différence qu'ils donnent au dernier le titre de *van-swi*, c'est-à-dire *dix mille ans*, au lieu qu'on n'accorde à ces princes que celui de *syen-swi*, qui signifie *mille ans*.

Sous le règne des empereurs chinois, le tribunal des cérémonies choisissait pour le mariage des princesses un certain nombre de jeunes gens âgés de quatorze ou quinze ans. On ne considérait dans ce choix que l'esprit et la bonne mine. C'était dans cette belle troupe que l'empereur prenait des maris pour ses filles et pour ses sœurs, auxquelles il donnait une dot très-considérable en terres et en joyaux. Ces maris portaient le nom de *tu-ma*, c'est-à-dire parens de l'empereur par leurs femmes. Ils ne pouvaient être mandarins; mais ils devenaient si puissans, que leurs oppressions étaient redoutables pour le peuple. Jusqu'à ce qu'il leur vînt des enfans, ils étaient obligés, soir et matin, de se mettre à genoux devant leurs femmes, et de frapper trois fois la terre

du front ; mais la qualité de père les exemptait de cette cérémonie. L'empereur tartare qui règne aujourd'hui marie ses sœurs et ses filles aux fils des grands seigneurs, sans exiger qu'ils soient du sang royal, ou à ceux des kans de la tartarie orientale.

Tous les parens de l'empereur par les mâles, soit riches, soit pauvres, fussent-ils à la quinzième génération, reçoivent quelque pension pour leur subsistance, suivant le degré de leur dignité, et la proximité du sang. Ils ont tous le privilége de peindre en rouge leurs maisons et leurs meubles. Mais la race précédente ayant régné l'espace de deux cents soixante-dix-sept ans, le nombre de ses descendans s'était tellement multiplié, que, le revenu des plus éloignés ne pouvant suffire à leur entretien, plusieurs étaient réduits, pour vivre, à l'exercice de quelque métier. La première fois que Magalhaens entra dans l'empire, il en trouva un dans la capitale de Kyang-si, qui exerçait l'office de portefaix, et qui, pour se distinguer des gens du même ordre, portait sur le dos des crochets fort brillans et vernis de rouge. Sous la race précédente, il s'en trouvait un nombre infini qui étaient dispersés dans toutes les parties de l'empire, et qui, abusant des priviléges de leur naissance, commettaient des insolences et des extorsions continuelles ; mais ils furent extirpés jusqu'au dernier par les Tartares. Tous les parens de l'empereur qui règne aujourd'hui sont des personnages importans, qui font leur résidence à la cour ; mais si cette race dure long-temps, ils se multi-

plieront sans doute, et ne seront pas moins à charge que les précédens. Navarette dit que les palais des petits rois du sang royal sont couverts de tuiles d'un rouge luisant, et que l'empereur les qualifie, eux et tous ses autres parens, de *Kin-chi-paut-sé*, qui signifie branches d'or et feuilles précieuses ; titre un peu déplacé dans des gens qui souvent n'ont point de pain.

Les parens de Sa Majesté impériale, du côté des femmes, sont de deux espèces : les uns descendent des filles, et ne passent point pour princes du sang, ni même pour appartenir à sa famille ; aussi n'ont-ils aucun droit à la succession, quand même ils auraient plusieurs enfans mâles. Le même usage est établi parmi le peuple. La seconde espèce est composée des pères, des frères, des oncles et des autres parens de la reine, des gendres de l'empereur, de leurs pères, de leurs oncles et de leurs autres parens. C'était dans ces deux ordres que les empereurs chinois choisissaient un certain nombre des plus distingués pour en composer le tribunal qui se nomme *Whan-sin ;* mais les Tartares ont extirpé aussi la seconde de ces deux parentés.

L'empereur observe avec beaucoup d'attention la conduite des princes du sang, et les punit sans indulgence, lorsqu'il ne la trouve pas digne de leur naissance et de leur rang. Apprenant un jour que l'un d'entre eux aimait l'amusement avec trop de passion, surtout les combats de coqs, qui sont un passe-temps fort commun parmi les Orientaux, il

trouva de la bassesse dans l'excès de ce goût, et lui en fit un reproche : mais ne voyant aucun fruit de son avertissement, il résolut de faire un exemple, en déclarant que le prince était déchu de son titre et de ses honneurs. Cet ordre fut suivi de l'exécution. Le prince fut privé de son cortége, de sa pension et de sa qualité, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de réparer sa faute par quelque action éclatante et digne de son sang.

Il nous reste à parler des funérailles du grand monarque de la Chine. Aussitôt qu'il a rendu les derniers soupirs, on le met dans un riche fauteuil qui est porté par six eunuques au milieu de la salle royale de *Gin-chi-tsien*, c'est-à-dire du palais de la Merci et de la Prudence. On y place le corps sur un lit fort riche, et l'on ne tarde pas long-temps à le renfermer, avec une infinité de cérémonies et beaucoup de musique funèbre, dans un cercueil qui coûte deux ou trois mille écus. La matière est un bois nommé *kong-syo-mo*, ou bois de paon, qui tire ce nom de la ressemblance de ses veines avec ce qu'on appelle les yeux dans la queue du paon. Les Chinois assurent que ce bois préserve les corps morts de toute sorte de corruption, et y laissent en effet un cadavre dans le même lieu pendant plusieurs mois, quelquefois pendant des années entières.

La pompe funèbre s'exécute dans le même palais, avec des cérémonies dont la description serait longue et superflue. Après cette lugubre scène, on porte le corps à la sépulture dans le bois impérial; tel est le

nom que les Chinois donnent aux tombeaux de leurs empereurs. L'air de grandeur qui règne dans ce lieu, les palais, les richesses et les ornemens dont il est accompagné, les murs qui l'environnent, le nombre de mandarins et de domestiques qui sont employés continuellement pour le service, et celui des soldats qui font la garde, tout caractérise des peuples dont l'imagination, beaucoup plus vive que la nôtre, porte ses vues jusque dans un ordre de choses qui occupe peu la plupart des hommes.

Tous les sujets de l'empire étaient obligés anciennement de porter le deuil pendant trois ans pour la mort d'un empereur; mais, dans ces derniers temps, cet incommode usage a été réduit à peu de jours. Navarette, qui se trouvait à la Chine pendant le deuil du père de Kang-hi, rapporte qu'il ne dura pas plus de quatre ou cinq jours. C'est passer d'une extrémité à l'autre. Le deuil de nos rois se porte comme celui d'un père; mais il faut observer qu'il n'y a qu'un petit nombre d'hommes obligés de le porter.

A la mort de l'impératrice, mère de Kang-hi, quatre jeunes filles, qui avaient servi cette princesse avec beaucoup d'affection s'étaient déjà parées à la manière des Tartares pour se sacrifier elles-mêmes sur le corps de leur maîtresse; mais l'empereur arrêta cette barbare pratique : il défendit aussi, pour l'avenir, un autre usage de la même nation, qui consiste à brûler, avec le corps des personnes de distinction, et dans le même bûcher, leurs richesses, et quelquefois même leurs domestiques.

Magalhaens nous apprend que le successeur d'un empereur ne voit jamais les femmes ni les concubines de son prédécesseur, et que ce respect est porté si loin, qu'il ne met pas même le pied dans leur appartement.

Aussitôt qu'un particulier est employé au service de l'empire, il est qualifié du titre de *quan*, qui signifie *préposé*, ou celui qui est à la tête des autres. Les Portugais ont donné aux quans le nom de *mandarins* ou de *commandans*, que toutes les autres nations de l'Europe ont adopté; mais à celui de *quan* les Chinois joignent le titre de *lau-ya* ou *seigneur*, pour marquer la noblesse de ceux qui obtiennent cet honneur.

Il y a neuf ordres de quans ou de mandarins, si parfaitement subordonnés entre eux, que rien n'est comparable au respect et à la soumission des inférieurs pour ceux qui sont au-dessus d'eux. Avant de parvenir à quelqu'un de ces ordres, le candidat, suivant Magalhaens, doit avoir été troisième assistant d'un chi-yen, c'est-à-dire du gouverneur d'une ville du troisième rang; il porte alors le nom de *tyen-tsé*, et n'est encore d'aucun ordre; mais s'il se conduit bien pendant trois ans, le gouverneur de cette ville en rend témoignage par un certificat au gouverneur de la ville du premier rang dont il dépend. Celui-ci en informe le gouverneur de la capitale de la même province, qui communique ses informations aux deux grands tribunaux de sa ville. Le vice-roi les reçoit de ces deux tribunaux; ensuite il écrit au

grand tribunal de Pékin, qui donne le même avis au conseil-d'état. Enfin, l'empereur, informé par son conseil, crée le candidat mandarin de l'ordre huitième ou neuvième.

Chacun de ces neuf ordres est divisé en neuf degrés. On distingue ainsi un mandarin du premier rang ou du second degré, du premier, du second ou du troisième ordre. Cette distinction ne consiste néanmoins que dans des titres qui leur sont accordés par l'empereur, sans un rapport direct à leurs emplois; car, quoique la dignité de leurs emplois soit mesurée ordinairement sur celle de leur ordre, cette règle n'est pas générale, parce qu'il arrive quelquefois que, pour récompenser un officier inférieur, l'empereur le crée mandarin du premier ou du second ordre. D'un autre côté, il arrive aussi que, pour punir une personne dont l'office appartient naturellement aux ordres supérieurs, il le dégrade à quelque ordre inférieur.

On peut prendre quelque idée de la manière dont les mandarins des neuf ordres sont employés à l'administration des affaires, par la distribution qui se fait d'eux dans le tribunal du conseil privé, qui se nomme *Nivi-yuen*, ou la cour intérieure, parce qu'il a son siége dans le palais impérial de Pékin. Ce tribunal, ou cette cour, est composé de trois classes de mandarins : la première comprend les ko-laos, ou les ministres d'état, qui forment le premier ordre des mandarins, avec les premiers présidens des tribunaux suprêmes, et les principaux offi-

ciers de l'armée. Ce degré est le plus relevé auquel les lettrés puissent aspirer. Le nombre des ko-laos n'est pas fixe ; il dépend de la volonté du monarque, qui les choisit à son gré dans les divers tribunaux de l'empire. Cependant il est rare qu'on en voie plus de cinq ou six à la fois, et l'un d'entre eux jouit ordinairement de quelque distinction au-dessus des autres ; il porte le titre de *cheu-siang* ; il est président du conseil, et a toute la confiance de l'empereur.

Le tribunal des ko-laos a son siége dans le palais, à main gauche de la salle impériale, ce qui passe à la Chine pour la plus grande distinction. C'est dans cette salle que l'empereur donne ses audiences publiques, et qu'il reçoit l'hommage et les respects des mandarins. Comme le palais en a quantité d'autres fort magnifiques et fort pompeusement ornées, on en assigne une à chaque ko-lao, pour lui servir comme de siége particulier, où il examine tout ce qui ressortit à lui ; et le nom de cette salle se joint au sien comme un titre d'honneur. L'objet du tribunal des ko-laos est de recevoir et d'examiner presque toutes les demandes des tribunaux suprêmes, soit qu'elles regardent la paix ou la guerre, et les matières civiles et criminelles. Après cet examen, il les présente à l'empereur, à moins que l'objet ne souffre quelque objection. Les ko-laos en avertissent alors Sa Majesté impériale, qui reçoit leur avis, ou qui le rejette à son gré. Quelquefois l'empereur se réserve la connaissance des affaires et l'examen des mémoires qui lui sont présentés.

Les mandarins de la seconde classe du conseil de Nivi-hyven sont en quelque sorte assistans de la première. C'est de leur ordre qu'on tire les vice-rois des provinces et les présidens des autres tribunaux. Ils portent le titre de *ta-hyo-tsé*, c'est-à-dire de lettrés ou de magistrats d'une capacité reconnue. On les tire du second ou du troisième ordre des mandarins. Dans ce même tribunal, ceux de la troisième classe qui portent le titre de *chon-chu-ko*, c'est-à-dire d'école des mandarins, sont les secrétaires de l'empereur. Leur office est de réduire par écrit toutes les matières qui ont été délibérées dans le conseil. Ils sont tirés du quatrième, du cinquième et du sixième ordre des mandarins. C'est dans ce tribunal de Nivi-hyven qu'on agite la plupart des grandes affaires, à moins que l'empereur n'assemble exprès le grand conseil.

On distingue les quans civils et les militaires. Le nombre des mandarins civils qui sont dispersés dans toutes les parties de l'empire, monte à treize mille six cent quarante-sept; et celui des militaires à huit mille cinq cent vingt, qui font ensemble trente-deux mille cent soixante-sept. Quatre fois l'année, on en imprime un catalogue, où leurs noms, leurs titres, leur pays et le temps auquel ils ont pris leurs degrés sont marqués régulièrement. Navarette en compte deux mille quatre cents à la cour, où chaque province a le sien, qui est comme son protecteur ou son solliciteur général.

Le Chine est gouvernée par divers officiers, sous

l'autorité de l'empereur. Chaque province a cinq officiers généraux, qui sont le *tu-yo-en*, c'est-à-dire dans notre langage, le vice-roi, ou le gouverneur, avec quatre assistans, le *pu-ching-tsé*, ou le trésorier-général; le *nyan-cha-tsé*, ou le juge criminel; le *yen-tau*, qui a la surintendance des postes et des salines; et le *lyang-tau*, à qui appartient le soin des provisions qui se lèvent en qualité de tribut : ces quatre officiers sont obligés, comme assistans du vice-roi, de se trouver plusieurs fois le mois à son tribunal pour les affaires importantes de la province; mais quelques provinces que leur grandeur a fait diviser en deux parties, ont deux vice-rois : telle est la province de Kyang-nan. Au-dessus du vice-roi est encore un autre officier nommé le *tsong-tu*, qui a quelquefois deux ou trois provinces sous sa juridiction : celles de Chen-si et de Se-chuen, et celles de Quang-tong et de Quang-si ont leur tsong-tu. C'est à ces grands officiers que l'empereur envoie ses ordres, qu'ils transmettent de main en main à toutes les villes de leur district : cependant, quelle que soit l'autorité du tsong-tu, elle ne diminue pas celle des vice-rois; mais tout est réglé avec tant d'ordre, qu'il ne s'élève jamais aucun différend pour la juridiction. Quelquefois le tsong-tu n'est chargé que du soin d'une province, comme celui de Hu-quang, de Chen-si, etc. Alors la province est divisée en deux gouvernemens qui ont chacun leur propre vice-roi subordonné au tsong-tu, mais seulement dans certaines matières.

Il a néanmoins le droit de décider de toutes sortes de causes, dans les appels qui sont portés à son tribunal, de celui des deux gouverneurs provinciaux. Les provinces de Quang-tong et de Fo-kyen sont gouvernées par des régulos, qui sont au-dessus de tous les officiers précédens par leur qualité, mais qui n'ont au fond que la même autorité dans leur gouvernement : cependant ils s'en attribuent beaucoup et rendent leur joug fort pesant, parce qu'il ne se trouve personne qui ose leur résister.

Chaque province étant divisée en un certain nombre de juridictions qui se nomment *fus*, et qui sont subdivisées en d'autres districts nommés *cheus* et *hyens*, toutes les villes qui portent le titre de *fu* ont un mandarin qui se nomme *chi-fu*, et au moins un autre qui s'appelle *chi-hyen*, parce que leur territoire, qui est ordinairement plus étendu que celui des autres villes, est divisé en deux districts, dont chacun ressortit immédiatement à son chi-hyen.

Chaque district est chargé d'un autre mandarin nommé *tau-ti*, dont l'office est de veiller sur la conduite et sur les mœurs des officiers de sa juridiction, et de presser les gouverneurs des villes pour le payement des droits impériaux. Il y en a deux autres qui ont dans leurs quartiers respectifs l'intendance des rivières et des côtes de la mer : l'un se nomme *ho-tau*, et l'autre *hay-tau*. Tous ces mandarins appartiennent au tribunal des *ko-taus*, c'est-à-dire des inspecteurs et des visiteurs. Navarette observe, à l'occasion de ces deux sortes d'officiers,

que près des rivières navigables il y a des mandarins chargés du soin des barques, soit impériales, soit marchandes, et que dans les capitales maritimes il y a un grand mandarin qui a l'inspection de toute la côte.

Les Chinois lettrés ne sont pas soumis aux magistrats communs : ils ont leurs propres magistrats ; et dans chaque ville ils en ont un principal qui fait sa résidence dans le lieu où les étudians sont examinés, avec deux officiers subalternes.

Tous les officiers qui ont part à l'administration de l'empire ont entre eux une dépendance mutuelle. Le mandarin le moins considérable jouit d'une pleine étendue dans l'autorité de son district ; mais il dépend de plusieurs autres mandarins, qui, quoique plus puissans, ne laissent pas d'être soumis aux officiers généraux de la province, comme ceux-ci le sont aux tribunaux de la ville impériale. Les présidens des cours suprêmes, qui sont redoutés des autres mandarins, tremblent eux-mêmes au nom de l'empereur, qui est la suprême source de l'autorité.

On observe un ordre constant dans la distribution des emplois entre les mandarins ; tout particulier devient capable de posséder les offices publics lorsqu'il s'est élevé à deux ou trois degrés de littérature. Les noms des aspirans sont écrits sur les registres du premier tribunal suprême, qui se nomme *li-pu*, et qui distribue les offices vacans suivant le rang et le mérite des lettrés. Lorsqu'ils ont acquis les qualités re-

quises, ils se rendent à la cour dans cette vue; mais la plus grande partie de ceux qui s'élèvent au degré même de *tsing-tsé*, ou de docteurs, sont bornés à devenir gouverneurs des villes du second ou du troisième rang. Aussitôt qu'il vaque un ou plusieurs de ces emplois, quatre, par exemple, on en donne avis à l'empereur, qui fait appeler les quatre lettrés qui se trouvent les premiers sur la liste : on écrit sur quatre billets les noms des quatre gouvernemens; on les met dans une boîte qu'on met à la portée des candidats; ils tirent successivement, suivant l'ordre de leur degré, et chacun obtient la ville qui lui tombe en partage.

Outre les examens communs, on en fait subir un autre pour découvrir à quel sorte de gouvernement chaque mandarin est propre; mais avec de l'argent et des amis il est aisé de faire tomber les meilleurs postes à ceux qu'on veut favoriser. Magalhaens assure que, d'intelligence avec le tribunal, les billets sont tellement arrangés que chacun tire celui qu'il désire. Cependant, continue-t-il, cet artifice ne tourna point heureusement pour un mandarin, en 1660. Il avait donné une somme considérable à l'un des premiers secrétaires de cette cour, dans la vue d'obtenir une ville d'un grand commerce, qui n'était pas éloignée; mais il eut le malheur d'en tirer une de la province de Quey-cheu, c'est-à-dire de la plus éloignée et de la plus pauvre de l'empire. La douleur de se voir trompé lui fit oublier le respect qu'il devait à plus de trois cents mandarins qui compo-

saient l'assemblée. Il se leva tout furieux, car l'usage oblige les candidats de se tenir à genoux; il se mit à crier de toute sa force qu'il était perdu, et jetant de rage son bonnet et sa robe, il tomba sur le secrétaire, il le renversa et le battit rudement à coups de pieds et de poings. Il y joignit les reproches les plus amers. « Lâche imposteur, lui disait-il, où est » l'argent que je t'ai donné? où est la ville que tu » m'avais promise? » Toute l'assemblée s'étant levée dans un grand trouble, les deux parties furent étroitement renfermées, et n'eurent pas peu de peine à se garantir de la mort, qui est le châtiment établi pour cette prévarication.

Si l'on en croit Magalhaens, qui paraît assez croyable, tout est vénal à la Chine. Cet historien assure que le gouvernement d'une ville coûte de très-grosses sommes à ceux qui l'obtiennent. C'est quelquefois vingt ou trente mille écus, suivant l'importance du poste : il en est de même à proportion pour tous les autres offices. Avant qu'un vice-roi ou le gouverneur d'une province ait pu faire sceller sa commission, il a souvent déboursé jusqu'à soixante ou soixante-dix mille écus : cet argent passe dans la poche des ko-laos et des officiers des tribunaux suprêmes, qui vendent secrètement tous les emplois. D'un autre côté, les vice-rois et les autres chefs des provinces se remboursent de leurs frais, par les présens qu'il extorquent des gouverneurs de toutes les grandes villes, qui se dédommagent à leur tour par les extorsions qu'ils exercent sur les petites, et

tous se liguent ensemble pour remplir leur bourse aux dépens du public. Aussi dit-on communément à la Chine que l'empereur, en créant de nouveaux mandarins pour le gouvernement, lâche malgré lui autant de bourreaux, de meurtriers, de chiens et de loups affamés, pour ruiner et dévorer le pauvre peuple. En un mot, il n'y a point de vice-roi, de visiteur de province, ni d'autre officier de cette espèce, qui, à la fin de ses trois ans, ne rapporte six ou sept cent mille, et quelquefois un million d'écus.

Ce honteux trafic s'exerce aussi ouvertement que s'il était autorisé par les lois, et l'on peut dire que la justice et les emplois se vendent dans toutes les parties de l'empire, surtout à la cour. Ainsi, l'empereur est proprement le seul qui ait à cœur l'intérêt public. Tous les autres n'ont en vue que leur intérêt. Le P. Le Comte en cite un exemple dont il avait été témoin. Le père d'un nouveau converti ayant été tué dans une expédition militaire contre une armée de voleurs, tandis qu'il était gouverneur de la province de Chen-si, l'empereur nomme son fils gouverneur d'une ville du second rang. Après l'expiration des trois années il lui donna une ville du premier rang ; cet officier, n'ayant pas achevé moins heureusement son second terme, se rendit à la cour, suivant l'usage, dans l'espérance d'obtenir un gouvernement encore plus considérable. L'empereur renvoya sa demande au tribunal des mandarins, qui lui déclarèrent aussitôt par leurs lettres que, s'il

voulait déposer en main tierce quatorze *vans* d'argent, c'est-à-dire la somme d'environ cent mille écus, on lui promettait le gouvernement de Ping-yang-fu, dans la province de Chen-si, qui est une ville des plus riches et des plus peuplées de l'empire; mais le mandarin chrétien, ne voulant rien devoir à la corruption, leur fit dire qu'il se contenterait du poste que le sort lui ferait tomber en partage. Cet exemple porterait à croire qu'il y a quelque différence entre un converti et un Chrétien.

Les lois n'ont pas laissé d'établir des remèdes contre les extorsions des gouverneurs, soit qu'elles viennent de leur avarice naturelle ou de l'usage qui s'est introduit de vendre les places. 1°. Comme il est difficile d'étouffer les plaintes du peuple lorsqu'il est dans l'oppression, la loi rend les gouverneurs responsables des moindres mouvemens populaires. Ils sont presque sûrs de perdre au moins leurs emplois, si la sédition n'est pas apaisée sur-le-champ. La loi regarde un gouverneur comme le chef d'une grande famille : la paix n'y peut-être troublée que par sa faute ; c'est à lui d'empêcher que les officiers subalternes n'oppriment le peuple, qui porte joyeusement le joug lorsqu'il le trouve léger. 2°. La loi défend qu'on fasse mandarin du peuple un homme né dans la même ville ou dans la même province ; ordinairement même on ne le laisse pas long-temps en possession de son emploi. Il est élevé à quelque autre poste ; dans la seule vue de le faire changer de lieu,

pour empêcher qu'il ne contracte dans le pays des engagemens et des liaisons qui pourraient le rendre partial. Comme la plupart des autres mandarins de la même province lui sont inconnus, il arrive rarement qu'il ait aucune raison de les favoriser. S'il obtient un emploi dans la province qui touche à celle dont il est sorti, ce doit être dans une ville qui en soit éloignée de cinquante lieues au moins, parce qu'un mandarin, disent les Chinois, ne doit être occupé que du bien public. Dans une ville de son propre pays, ses amis et ses voisins ne manqueraient pas de le troubler par leurs sollicitations : il se verrait engagé à faire des injustices en leur faveur, ou porté par ses ressentimens à ruiner ceux dont quelqu'un de sa famille, ou lui-même, auraient reçu anciennement quelque injure. La délicatesse va si loin sur cet article, qu'on ne place jamais un mandarin subalterne dans un lieu où son frère, son oncle, ou quelque autre parent tient un rang supérieur. Si l'on suppose, par exemple, que l'empereur veuille envoyer le frère d'un mandarin subalterne pour être vice-roi dans la même province, le plus jeune des deux frères est obligé de donner avis de cette circonstance à la cour qui lui accorde un poste du même rang dans une autre province. On apporte pour raison de ce règlement que le frère aîné, se trouvant l'officier supérieur, pourrait favoriser le plus jeune, en fermant les yeux sur ses fautes; ou que celui-ci, comptant sur l'autorité et la protection de son frère, deviendrait peut-être plus partial et moins attentif à son

devoir. D'un autre côté, il serait trop dur à un officier supérieur d'être obligé d'accuser son frère; et l'unique moyen de prévenir cet inconvénient, est de ne jamais permettre qu'ils possèdent des emplois dépendans l'un de l'autre.

3°. De trois en trois ans on fait une revue générale de tous les mandarins de l'empire, dans laquelle on examine leurs bonnes et mauvaises qualités pour le gouvernement. Chaque mandarin supérieur examine la conduite de ses inférieurs, depuis le temps des dernières informations, ou même depuis qu'ils ont pris possession de leur office. Il donne à chacun des notes qui contiennent des reproches ou des louanges.

Lorsque le mandarin d'une ville du second ordre a reçu les notes de tous les mandarins des villes du troisième rang, il y joint ses propres notes, ensuite il envoie le catalogue de tous les mandarins de son district aux mandarins généraux qui font leur résidence dans la capitale. Ce catalogue passe de leurs mains dans celles du vice-roi, qui, après l'avoir examiné en particulier, puis avec les quatre mandarins ses assistans, l'envoie à la cour augmenté de ses propres notes. Ainsi le premier tribunal parvient à connaître exactement tous les tribunaux de l'empire, et se trouve en état de les punir ou de les récompenser suivant leur mérite. On récompense un mandarin en l'élevant plus haut de quelques degrés, ou en lui accordant un meilleur poste. On les punit par des voies opposées.

Pendant deux mois que dure cet examen, le vice-roi ne voit personne, ne reçoit aucune visite, ni même aucune lettre de ceux qui sont dans sa dépendance, afin de se conserver la réputation de juge intègre, qui ne considère que le mérite.

Lorsque le catalogue des notes arrive à Pékin, le tribunal suprême auquel il est adressé s'attache à l'examiner; il y marque les récompenses et les châtimens que chaque mandarin lui paraît mériter, après quoi il se hâte de le renvoyer au vice-roi, qui dépouille de leurs emplois ceux dont le certificat contient le moindre reproche sur l'article du gouvernement, ou qui élève à d'autres postes ceux qu'il trouve honorés d'un éloge. Il les fait passer, par exemple, d'une ville du troisième rang à une ville du second; d'autres ne sont qu'élevés ou rabaissés de quelques degrés, et ce changement est marqué à la tête de leurs ordres, dans la forme suivante: « Les mandarins de cette ville, élevés de trois degrés » (ou rabaissés, s'ils le sont en effet), donnent avis, » ordonnent, etc. ». Ainsi le public est informé des punitions ou des récompenses qu'un mandarin a méritées. S'il est élevé de trois degrés, il a l'espérance d'obtenir un gouvernement supérieur: au contraire, s'il est rabaissé de dix degrés, il est exposé au danger de perdre son emploi.

4°. De temps en temps l'empereur envoie secrètement dans les provinces des ko-laos, c'est-à-dire des inspecteurs ou des visiteurs qui, passant de ville en ville, se glissent dans les tribunaux pendant l'au-

dience du mandarin, ou qui, par les informations qu'ils tirent du peuple, s'éclaircissent adroitement de l'administration. Si le visiteur découvre par quelqu'une de ces voies, de l'irrégularité dans la conduite des officiers, il fait voir aussitôt les marques de sa dignité et se déclare l'envoyé de l'empereur. Comme son autorité est absolue, il poursuit aussitôt le coupable et le punit avec rigueur; mais si la faute n'est pas grave, il envoie ses informations à la cour, qui décide du parti qu'il doit prendre.

L'empereur ayant nommé des commissaires de cette espèce pour examiner certaines accusations que le vice-roi de la province de Quang-tong et le contrôleur-général du sel avaient envoyées à Pékin l'un contre l'autre, le peuple de la province, qui souffrait de la rareté du sel, prit parti pour le vice-roi, tandis que la plupart des mandarins généraux se déclarèrent pour son ennemi. L'empereur, qui souhaitait ardemment d'approfondir de quel côté était la justice, fit partir pour Canton le tsong-tu des provinces de Ché-kyang et de Fo-kyen, et le tsong-tu de Kyang-nan et de Kyang-si, avec la qualité de ses commissaires. En arrivant, ils se rendirent au palais qu'on leur avait préparé, sans faire et sans recevoir aucune visite; ils refusèrent même les honneurs ordinaires, et dans la crainte qu'on ne les soupçonnât de s'être laissé gagner par les présens, ils n'eurent de communication avec les mandarins de la ville que pour les citer l'un après l'autre, et pour en tirer des informations. En un mot, ils ne cessèrent pas

de se tenir renfermés, jusqu'à ce qu'ayant cité le vice-roi et le contrôleur-général, ils eurent commencé le procès par divers interrogatoires qu'ils leur firent subir comme à des criminels du commun. Le vice-roi fut obligé, pendant toute la durée des procédures, de quitter son palais et de se tenir constamment à la porte de la salle des audiences. Toutes les boutiques de la ville furent fermées, et le peuple ne manqua point de faire présenter aux commissaires ses accusations contre le contrôleur-général, qui furent reçues comme celles des mandarins contre le vice-roi, Lorsque les informations furent achevées, les commissaires se hâtèrent de les envoyer à Pékin par un courrier, après quoi ils reçurent les visites de tous les mandarins, à l'exception du contrôleur-général qui apparemment fut condamné.

5°. Quoique les inspecteurs des provinces soient toujours choisis entre les principaux officiers, et qu'on fasse tomber le choix sur des personnages d'une intégrité reconnue, cependant, comme ils peuvent abuser quelquefois de leur pouvoir et se laisser gagner par des présens pour épargner les coupables, l'empereur prend le temps auquel ils y pensent le moins pour voyager dans diverses provinces, et s'informer par lui-même des plaintes du peuple contre les gouverneurs. Ces voyages, pendant lesquels il affecte de se rendre populaire, jettent la terreur parmi les mandarins des provinces. L'empereur Kang-hi, visitant ainsi les provinces

méridionales en 1689, passa par les villes de Su-cheu-fu, de Yang-cheu-fu et de Nankin. Il était à cheval, suivi de ses gardes, et d'un cortége d'environ trois mille seigneurs. Ce fut dans cet état qu'il fit son entrée dans la dernière de ces trois villes. Les principaux citoyens allèrent au-devant de lui avec des étendards et des enseignes de soie, avec des parasols, des dais, et une infinité d'autres ornemens, tandis que les autres, bordant les rues dans un profond silence, lui donnèrent les plus grands témoignages de respect. On avait élevé de vingt en vingt pas des arcs de triomphe, couverts des plus riches étoffes, et ornés de festons, de rubans et de touffes de soie, sous lesquels le monarque passa dans sa marche.

Etant arrivé le soir à Yang-cheu-fu, il passa la nuit dans sa barque, et le jour suivant, il fit son entrée à cheval dans cette ville. Comme toutes les rues étaient couvertes de tapis, il demanda aux habitans si c'était par l'ordre des mandarins : ils répondirent qu'ils s'étaient portés volontairement à ne rien épargner pour recevoir leur maître. Cette réponse parut lui causer beaucoup de joie : les rues étaient si remplies d'hommes et d'enfans qui marchaient en foule au travers du cortége impérial, que Sa Majesté s'arrêtait à chaque moment pour exprimer le plaisir qu'elle en ressentait. A Su-cheu-fu, les habitans ayant couvert aussi les rues de tapis magnifiques, ce prince fit arrêter à l'entrée de la ville la cavalerie dont il était accompagné, pour épargner

de si belles étoffes de soie qui appartenaient au peuple. Il daigna marcher à pied jusqu'au palais qui lui avait été préparé, et la ville fut honorée de sa présence pendant deux jours.

Le Comte rapporte une action du même empereur, dans une de ces visites, qui le rendit formidable aux mandarins, et qui augmenta l'affection du peuple pour lui. Ce grand prince s'étant éloigné à quelque distance de son cortége, aperçut un vieillard qui pleurait amèrement; il lui demanda la cause de ses larmes : « Je n'avais qu'un fils, lui répondit le » vieillard, dans lequel j'avais placé toute ma joie » et le soin de ma famille; un mandarin tartare me » l'a enlevé; je suis privé désormais de toute assis» tance humaine : car, pauvre et vieux comme je » suis, quel moyen d'obliger le gouverneur à me » rendre justice? — Il y a moins de difficulté que » vous ne pensez, répliqua l'empereur; montez der» rière moi, et me suivez jusqu'à la maison du ravis» seur ». Le vieillard obéit sans cérémonie; en deux heures ils arrivèrent au palais du mandarin, qui ne s'attendait point à une visite si extraordinaire. Les gardes du corps et quantité de seigneurs, après avoir cherché quelque temps leur maître, se rendirent enfin au même lieu; et, sans savoir de quoi il était question, les uns environnèrent le palais, tandis que d'autres entrèrent avec l'empereur. Le mandarin, convaincu de violence, fut condamné sur-le-champ à perdre la tête. Après l'exécution, Kang-hi se tourna vers le vieillard. « Pour réparation, lui dit-il d'un

» air sérieux, je vous donne l'emploi du coupable » qu'on vient de punir : conduisez-vous avec plus de » modération que lui, et que son exemple vous ap- » prenne à ne rien faire qui puisse vous mettre à » votre tour dans le cas de servir d'exemple ».

Enfin, rien n'est plus instructif pour les mandarins, et plus propre à les contenir dans l'ordre, que la gazette qui s'imprime chaque jour à Pékin, et qui se répand dans toutes les provinces. Les articles dont elle est composée ne se rapportent qu'au gouvernement : on y trouve les noms des mandarins qui ont été privés de leurs emplois, et les raisons qui leur ont attiré cette disgrâce. L'un est dépouillé pour s'être rendu coupable de négligence ou d'infidélité en levant les tributs ; un autre, pour avoir été trop sévère ou trop indulgent dans ses punitions : l'un, pour ses oppressions ; l'autre, parce qu'il manque des qualités nécessaires à son emploi. Qu'un mandarin soit avancé à quelque poste plus considérable, ou rabaissé au-dessous du sien ; qu'il soit privé pour quelque faute de la pension annuelle qu'il recevait de l'empereur, il trouve place aussitôt dans la gazette.

Cet ouvrage périodique contient toutes les affaires criminelles qui ont produit une sentence de mort ; les noms des officiers qui ont succédé aux places vacantes ; les malheurs qui sont arrivés dans les provinces, et les secours qu'elles ont reçus des mandarins par l'ordre de l'empereur ; l'extrait des dépenses qui se font pour l'entretien des troupes, pour les

nécessités du peuple, pour les ouvrages publics, et pour les grâces du prince; les remontrances que les tribunaux suprêmes ont faites à l'empereur sur sa conduite et sur ses décisions. On y voit aussi le jour où l'empereur laboure la terre pour encourager l'agriculture; le temps qu'il a fixé pour l'assemblée des grands de sa cour et de tous les mandarins qui président aux tribunaux lorsqu'il veut les instruire de leurs obligations. On y trouve les lois nouvelles et les nouveaux usages; les éloges que l'empereur accorde aux mandarins; les réprimandes qu'il leur fait : par exemple, « un tel kan n'est pas en bonne » réputation; il sera puni, s'il ne pense point à se » corriger ». En un mot, le principal but de la gazette de Pékin est d'instruire les mandarins dans l'art de gouverner le peuple. Aussi la lisent-ils soigneusement; et comme elle offre toujours l'état des affaires publiques, la plupart font par écrit des observations sur chaque article, pour les faire servir de règle à leur conduite. Il ne s'imprime rien dans la gazette qui n'ait été présenté à l'empereur, ou qui ne vienne de lui. Ceux qui sont chargés de la publier n'auraient pas la hardiesse d'y ajouter un simple titre, ni la moindre réflexion qui vienne d'eux, sous peine de punition corporelle. En 1726, un écrivain de ce tribunal et un officier de la poste furent punis de mort pour y avoir inséré quelques faussetés. L'unique motif que le tribunal criminel fit valoir pour justifier cette rigueur, fut que les coupables avaient manqué de respect pour

Sa Majesté impériale ; crime capital, suivant les lois.

L'empereur Yong-ching, pour prévenir la corruption des mandarins, augmenta leurs appointemens du double ; et déclarant qu'il renonçait lui-même à recevoir aucun présent, il leur défendit de prendre jamais rien au-delà de ce qui leur est dû, sous les peines portées par sa loi, qui ordonne qu'un mandarin convaincu d'avoir exigé ou reçu injustement quatre-vingts onces d'argent, serait puni de mort. Il accorda aussi de grosses sommes aux inspecteurs et aux visiteurs pour les frais de leurs voyages, en punissant avec la dernière sévérité et le corrupteur et celui qui se laisse corrompre.

Une autre rigueur de la loi, c'est de priver les mandarins de la plupart des plaisirs communs de la vie : il ne leur est pas permis de traiter souvent leurs amis ni de leur donner la comédie ; ils s'exposeraient à la perte de leur fortune, s'ils prenaient la liberté de jouer, de se promener hors de leurs murs, de faire des visites particulières, et de fréquenter les assemblées publiques ; en un mot, ils n'ont pas d'autre amusement que celui qu'ils peuvent prendre dans les appartemens les plus intérieurs de leurs palais. Comme ils ne sont établis que pour soutenir et protéger le peuple, ils doivent toujours être prêts à recevoir les plaintes. Cette obligation ne regarde pas seulement les jours réglés pour l'audience ; elle est la même à toutes les heures du jour. S'il est question d'une affaire pressante, les parties se ren-

dent au palais du mandarin, et frappent à grands coups sur une espèce de tymbale, qui est quelquefois dans la salle de justice, mais plus souvent hors de la porte, afin que le peuple en puisse approcher plus facilement jour et nuit; il n'y a point d'occupation qui doive empêcher le mandarin de répondre à ce signal: il accorde l'audience qu'on lui demande; mais si celui qui se plaint n'a pas souffert quelque tort considérable qui le mette en droit d'implorer le secours de la justice, il est sûr de recevoir la bastonnade pour cette importune visite. Cette petite restriction doit rendre les visites moins fréquentes.

On regarde comme une des principales fonctions du mandarin d'instruire son peuple; ce devoir est fondé sur l'honneur qu'il a de représenter l'empereur, qui, suivant les Chinois, n'est pas seulement monarque pour gouverner, et prêtre pour les sacrifices, mais encore maître pour enseigner. De là vient que par intervalles Sa Majesté convoque tous les grands de sa cour et les chefs des tribunaux, dans la seule vue de leur donner des instructions dont le texe est tiré des livres canoniques. A son exemple, chaque gouverneur doit assembler son peuple le premier et le quinzième jour du mois, et lui adresser un long discours, dans lequel il fait le personnage d'un père qui instruit sa famille. Cette méthode est établie par une loi de l'empire, et l'empereur a réglé lui-même les sujets qui doivent être traités dans les sermons: ils sont fondés sur les mêmes principes de morale que nous avons déjà vus.

L'administration de la justice appartient au gouverneur de chaque ville. C'est lui qui reçoit le tribut que chaque famille doit payer à l'empereur, et qui visite personnellement les corps de ceux qui ont été tués par quelque accident, ou que le désespoir a fait renoncer volontairement à la vie. Chaque mois, il est obligé de donner deux audiences à tous les chefs de quartier de son district, pour être exactement informé de ce qui se passe. C'est aussi son office de donner des passe-ports aux barques et aux autres bâtimens; d'entendre les plaintes, et de recevoir les accusations qui doivent presque être continuelles dans un état si peuplé. Tous les procès viennent à son tribunal; il a droit de faire donner une rigoureuse bastonnade à la partie qui a tort; enfin, son pouvoir s'étend jusqu'à la sentence de mort, mais elle ne peut être exécutée, non plus que celle d'aucun mandarin supérieur, sans avoir été ratifiée par le souverain. La décision des petites causes est abandonnée aux trois mandarins inférieurs.

L'occupation principale des mandarins inférieurs, soit chi-cheus, ou chiens, ou whey-cheu-peys, consiste à lever les taxes. Cette fonction exige leur présence personnelle. Quoique les terres soient mesurées dans chaque province, et que la taxe de chaque arpent soit réglé suivant la bonté du terroir, la pauvreté ou l'avarice ne laisse pas de rendre le peuple assez lent à payer; il attend que les officiers inférieurs viennent l'en presser; et souvent les coups sont nécessaires pour l'y contraindre. Lorsqu'on re-

proche à ces collecteurs des taxes de traiter les paysans avec trop de rigueur, ils allèguent pour excuse que, s'ils ne rapportaient pas les sommes dont ils sont comptables, leurs supérieurs les soupçonneraient d'avoir négligé leur devoir, ou de s'être laissé corrompre; soupçon qui suffirait, sans autre examen, pour les exposer à la bastonnade. D'un autre côté, les mandarins prétendent justifier la dureté avec laquelle ils traitent leurs inférieurs en alléguant que s'ils ne sont pas eux-mêmes en état de payer au temps marqué, ils se voient obligés de faire des avances de leur propre bourse, dans la crainte de perdre leurs emplois. En effet, plusieurs provinces doivent au trésor royal des arrérages considérables, qui vraisemblablement ne seront jamais acquittés; mais pour remédier à cet inconvénient, Yong-ching ordonna qu'à l'avenir les taxes faussent payées, non par les tenanciers, mais par les propriétaires.

Dans les villes, chaque quartier a son chef, qui a l'œil ouvert sur un certain nombre de maisons, et qui est responsable de tout ce qui arrive dans son district. S'il s'élevait quelque tumulte, dont il négligeât d'avertir aussitôt les mandarins, il serait puni sévèrement. Les maîtres de famille répondent de même pour leurs enfans et leurs domestiques. Les voisins sont obligés entre eux de se secourir mutuellement dans les accidens fâcheux qui surviennent; tels, par exemple, qu'un vol nocturne: une maison répond pour la maison voisine.

Il y a toujours aux portes de chaque ville une garde qui examine les passans. Un étranger est reconnu à la physionomie, à l'air, à l'accent; au moindre signe qui le rend suspect, il est arrêté, et sur-le-champ on en donne avis au mandarin: c'est une maxime fondamentale des Chinois, de ne pas souffrir que les étrangers s'établissent dans leur empire. Outre leur mépris héréditaire pour les autres nations, ils ont pour principe qu'un mélange de peuples, introduisant de la variété dans les manières et les usages, ferait naître à la fin des querelles personnelles, des partis et des révoltes.

Aussitôt que la nuit tombe, les portes de la ville et les barrières qui sont à l'extrémité de chaque rue se ferment soigneusement. On place des sentinelles à certaines distances, pour arrêter ceux qui sont trop tard hors de leurs maisons. Quelques villes ont un guet à cheval, qui fait une patrouille continuelle sur les remparts. La nuit, disent les Chinois, est faite pour le repos, et le jour, pour le travail. Cette loi s'observe si fidèlement, qu'on ne rencontre jamais personne dans les rues la nuit; ou s'il arrive à quelqu'un d'y être surpris, il passe pour un vagabond ou pour un voleur, qui cherche l'occasion de nuire à la faveur des ténèbres.

Lorsqu'il s'élève une querelle dans la populace, et que des injures on en vient aux coups, on évite, avec un soin extrême de répandre du sang. Si les combattans se trouvent armés d'un bâton ou de quelque instrument de fer, ils l'abandonnent pour se battre

à coups de poings. Tout semble prouver dans ce peuple un fonds d'humanité fort rare chez les autres nations.

La Chine a ses femmes publiques, comme la plupart des autres pays du monde; mais dans la crainte qu'elles ne causent du désordre, on ne permet pas qu'elles aient leur demeure dans l'intérieur des villes, ni qu'elles occupent des maisons particulières : elles s'associent, pour se loger, plusieurs ensemble, ordinairement sous le gouvernement d'un homme qui répond de tout le mal qu'elles peuvent causer. Ces femmes ne sont que tolérées parmi les Chinois, et passent pour infâmes; il se trouve même des gouverneurs qui ne les souffrent point dans l'étendue de leur juridiction.

On aurait peine à se persuader avec quelle facilité un simple mandarin, qui ne sera point au-dessus de la qualité de *chi-fu*, gouverne une populace innombrable. Qu'il publie ses ordres sur une petite feuille de papier, scellée de son sceau et affichée au coin des rues, il est obéi avec la plus prompte soumission; tant il est vrai que l'ombre seule de l'autorité impériale, dérivée du système de la paternité, agit sur cette nation avec une force sans bornes.

Mais, quelque redoutable que soit l'autorité de ces mandarins, ils ne se soutiennent long-temps dans leurs offices qu'en se faisant une bonne réputation. Un magistrat doit s'être fait une étude d'appeler près de lui des personnes versées dans l'art d'élever des vers à soie, et de les mettre en œuvre pour répandre la pratique de cet art dans son district. Ce soin d'en-

richir sa ville lui attire de grands applaudissemens. D'autres mandarins, dans un temps d'orage, ne se bornant point à défendre le passage de la rivière, se rendent sur la rive et ne la quittent pas pendant des jours entiers, pour s'opposer, par leur présence, à la témérité de ceux qui seraient tentés de braver le danger. Celui qui n'a pas donné au peuple quelque marque d'affection de cette nature, ou qui traite ses sujets avec trop de sévérité, ne manque pas d'être noté dans l'information que les vice-rois envoient à la cour tous les trois ans, et demeure exposé à perdre son emploi. Lorsqu'un prisonnier meurt dans ses chaînes, il faut un grand nombre d'attestations qui prouvent que le mandarin n'a pas été suborné pour lui ôter la vie; qu'il l'a visité pendant sa maladie; qu'il lui a procuré un médecin et tous les remèdes de l'art. L'empereur est informé de tous ceux qui meurent en prison; et suivant les avis qu'il reçoit, il ordonne quelquefois des procédures extraordinaires.

Lorsqu'un gouverneur passe dans une autre province, après s'être acquitté de son office à la satisfaction du public, le peuple lui rend les honneurs faits pour inspirer aux plus insensibles l'amour de la justice et de la vertu. On place des tables à certaines distances, dans l'espace de deux ou trois lieues : on les couvre de grands tapis de soie qui tombent jusqu'à terre; on y brûle des parfums: on y met des candelabres avec des flambeaux de cire, toutes sortes de viandes, de liqueurs et de fruits. Sur d'autres tables, on expose du vin et du thé. Aussitôt que le man-

darin paraît, tout le monde tombe à genoux et baisse la tête jusqu'à terre. Quelques-uns pleurent, d'autres feignent de pleurer; d'autres le pressent de descendre pour recevoir les derniers témoignages de leur reconnaissance. On lui présente du thé et du vin: il est arrêté par ces caresses à mesure qu'il avance; mais un spectacle assez plaisant, est de voir le peuple qui lui tire ses bottes de distance en distance, et qui lui en fait prendre de nouvelles. Toutes les bottes qui ont touché à ses jambes sont en vénération parmi ses amis, et se conservent comme de précieuses reliques. Les premières qu'on lui a tirées dans ces transports de gratitude sont placées dans une sorte de cage sur la porte de la ville.

Si le mandarin s'est distingué d'une manière extraordinaire par son équité, son zèle et son affection pour le peuple, on emploie une autre méthode pour lui faire connaître la haute opinion qu'on a de son gouvernement. Les lettrés font faire un habit composé de petites pièces carrées de satin de diverses couleurs, comme bleu, vert, rouge, noir, jaune, etc.; et le jour de sa naissance, ils lui portent ce présent avec beaucoup de cérémonies, accompagnées de musique. En arrivant à la salle extérieure qui sert de tribunal, ils le font prier de passer de son appartement intérieur dans la salle publique: là, ils lui présentent l'habit dont ils le supplient de se revêtir. Le mandarin affecte quelques difficultés, et se reconnaît indigne de cet honneur; mais, feignant enfin de céder aux instances des lettrés et du peuple, il se laisse

dépouiller de sa robe ordinaire et vêtir de celle qu'on lui apporte. La variété des couleurs représente, dans l'idée des Chinois, toutes les nations qui portent des habits différens, et signifie qu'il est regardé comme le père du peuple, dont il est le digne gouverneur. Cette raison fait donner à son nouvel habillement le nom de *van-siu-i*, qui signifie habit de toutes les nations. A la vérité, il ne le porte que dans cette occasion; mais on le conserve soigneusement dans sa famille, comme une marque d'honneur ou de distinction. Le vice-roi ne manque point d'en être informé, et souvent on en donne avis aux cours suprêmes.

Au contraire, un mandarin qui ne s'est pas conduit honorablement dans son emploi est traité à son départ avec beaucoup de mépris et de dédain. Le gouverneur d'une province maritime, ayant été privé de son office pour avoir fraudé le peuple des trois quarts d'une provision de riz que l'empereur avait envoyée dans un temps de disette, fut suivi d'une prodigieuse foule de peuple qui lui reprocha son avarice. Les uns l'invitaient d'un air railleur à ne pas quitter son gouvernement sans avoir achevé de manger tout le riz que l'empereur avait confié à ses soins; d'autres le chassèrent de sa chaise et la mirent en pièces. On lui déchira ses habits, on brisa ses parasols; enfin, il n'y eut point d'injures et de malédictions qu'il n'essuyât jusqu'à l'entrée de sa barque.

Toutes les affaires qui regardent le gouvernement

civil et militaire se traitent dans des cours ou des tribunaux établis pour cet usage, dont chacun a son objet particulier, afin que la diligence y soit toujours égale à l'exactitude. Ces tribunaux sont subordonnés l'un à l'autre, comme les magistrats qui y président. Les tribunaux des villes dépendent des cours provinciales, et les cours provinciales dépendent des cours suprêmes ou des tribunaux généraux de l'empire, qui sont fixés à Pékin, et devant lesquels ressortissent toutes les grandes affaires, pour l'examen et pour la décision.

Outre le grand tribunal, qui se nomme *Nui-yuen*, et dont on a déjà parlé, on compte dans l'intérieur du palais onze autres tribunaux souverains, dont le pouvoir et l'autorité s'étendent dans toutes les provinces de l'empire : six, qui sont pour les affaires civiles et qui se nomment *Lew-pu;* cinq, nommés *U-fu*, pour les affaires militaires.

Le premier des six tribunaux civils porte le nom de *Li-pu*, qui signifie *Tribunal des magistrats*. Son objet est de fournir des officiers aux provinces de l'empire, de veiller sur leur conduite, d'examiner leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, et d'en rendre compte à l'empereur, qui les élève ou les dégrade suivant leur mérite. C'est, à proprement parler, le tribunal des inquisiteurs d'état. Cette cour a sous elle quatre autres tribunaux. Le premier, nommé *Wen-swen-fu*, choisit ceux qui sont capables de posséder les grands offices de l'empire. Le second, qui se nomme *Kau-kong-fu*, examine la

conduite des mandarins. Le troisième, appelé *Nyen-fong-fu*, scelle tous les actes judiciaires, assigne aux mandarins de différens ordres et de différens offices les sceaux qui leur conviennent; examine si les sceaux et les dépêches qui viennent à la cour sont vrais ou contrefaits. Le quatrième, sous le nom de *Ki-kyong-fu*, examine le mérite des grands de l'empire, c'est-à-dire des princes du sang, des régulos et de ceux qui portent le titre de ducs, de marquis, de comtes, ou les noms chinois qui y répondent. Les seigneurs de ce dernier ordre se nomment *Hyang-chin*, ou anciens vassaux. Ce sont des gens qui ont rendu de grands services à la famille régnante dans la guerre des Tartares.

Le second tribunal suprême, nommé *Hu-pu*, c'est-à-dire grand trésorier de l'empereur, a la surintendance des finances, avec le soin du domaine particulier, du trésor, de la dépense et des revenus de ce monarque. Il donne des ordres pour les appointemens des officiers et pour les pensions; il règle la distribution de l'argent, du riz et des étoffes de soie entre les seigneurs et tous les mandarins de l'empire; il garde un registre exact de toutes les familles, de tous les tributs, de toutes les douanes et de tous les magasins publics : mais pour traiter une si prodigieuse multitude d'affaires, il a quatorze tribunaux subordonnés, qui portent chacun le nom d'une des provinces de l'empire. La quinzième, qui est celle de Péché-li, n'est pas comptée au rang des autres, parce qu'étant le siége des empereurs, elle

jouit, à plusieurs égards, des priviléges de la cour et de la maison impériale, comme en jouissait autrefois la province de Kyang-nan, lorsque l'empereur y faisait sa résidence. Elle avait six tribunaux supérieurs, comme ceux de Pékin, et l'on ne comptait alors que treize provinces; mais les Tartares, l'ayant réduite au rang des autres, en ont fait la quatorzième.

Le troisième tribunal suprême se nomme *Li-pu*, c'est-à-dire le *Tribunal des rites*. Quoique ce nom paraisse le même que celui du premier tribunal, la prononciation de *li*, qui est différente, lui fait signifier *mandarins* dans la première acception, et *rites* dans la seconde. Cette cour est instituée pour veiller à l'observation des rites et des cérémonies, et aux progrès des arts et des sciences; elle est chargée aussi de la musique impériale : elle examine ceux qui aspirent aux degrés, et leur accorde la permission de venir à l'examen. On la consulte sur les titres d'honneur et sur les autres marques de distinction dont l'empereur veut gratifier ceux qui le méritent par leurs services. Elle a le département des temples et des sacrifices qui sont offerts par Sa Majesté, celui des fêtes impériales et celui des ambassadeurs, avec la direction des arts libéraux et celle des lois ou des trois religions établies dans l'empire. En un mot, c'est une espèce de tribunal ecclésiastique, devant lequel les missionnaires étaient obligés de paraître dans le temps des persécutions. Le tribunal des li-pus est assisté par quatre tribunaux inférieurs, dont le premier, nommé *I-chi-fu*,

ou le tribunal des affaires importantes, règle et distribue les titres et les patentes des régulos, des ducs, des tsong-tus, des vice-rois et des autres grands officiers de l'empire. Le second, qui se nomme *Su-si-fu*, préside aux sacrifices impériaux, aux temples, aux mathématiques, et aux religions approuvées et tolérées. Le nom du troisième est *Chu-ké-fu*, et son emploi de recevoir ceux qui sont envoyés à la cour. Le quatrième, qui s'appelle *Sing-sen-chu*, a la direction de la table de l'empereur et des fêtes qu'il donne aux grands et aux ambassadeurs.

La quatrième cour se nomme *Ping-pu*, ou le tribunal des armes. Elle a sous ses ordres toute la milice de l'empire, dans laquelle sont compris, avec les soldats, tous les officiers généraux et particuliers. Elle veille à l'observation de leurs exercices, à la réparation des places de guerre, à l'entretien des arsenaux et des magasins, à la fabrique des armes : en un mot, à tout ce qui concerne la défense et la sûreté de l'empire. De quatre tribunaux inférieurs dont elle est assistée, le premier, nommé *Vu-siun-fu*, dispose de tous les emplois militaires, et prend soin que la discipline soit bien observée dans tous les corps de troupes. Le second, qui se nomme *Che-fong-fu*, distribue les officiers et les soldats dans leurs quartiers pour le maintien de la tranquillité publique, surtout pour garantir les villes et les grands chemins de brigandages et de vols. Le troisième s'appelle *Ché-kya-fu*; il a la surintendance des chevaux de l'empire, des postes et des hôtelleries

impériales, des barques qui sont établies pour le transport des vivres et des provisions militaires. Le quatrième, appelé *Fu-ka-fu*, préside à la fabrique des armes et à la fourniture des arsenaux.

Le nom du cinquième tribunal suprême est *Hing-pu*, qui revient à celui de *la Tournelle*, ou de la chambre criminelle des parlemens de France. Elle a sous elle quatorze tribunaux subordonnés, c'est-à-dire un pour chaque province de l'empire.

La sixième cour et la dernière, qui se nomme *Kong-pu*, ou le tribunal des ouvrages publics, a pour objet la réparation des édifices publics, des palais de l'empereur, de ceux des tribunaux, des princes du sang et des vice-rois, des sépultures impériales, des temples, etc. Elle a la surintendance des tours, des arcs de triomphe, des ponts, des chaussées, des digues, des rivières, des canaux, des lacs, et des travaux nécessaires à la navigation ; des rues, des grands chemins, des barques, etc. Les tribunaux subordonnés sont au nombre de quatre. Le premier, nommé *Vin-chin-fu*, prépare les plans et les dessins pour les ouvrages publics. Le second, qui s'appelle *Yu-heng-tsé*, a la direction de tous les ateliers impériaux de menuiserie, de charpente, de maçonnerie, etc., dans toutes les villes de l'empire. Le troisième, appelé *Tong-chewi-tsé*, s'emploie à la réparation des canaux, des ponts, des chaussées, des routes, et à rendre les rivières navigables. Le quatrième, nommé *Tsu-tyen-tsé*, prend soin des maisons impériales, des parcs, des jardins et des vergers.

Ces six tribunaux ont leurs siéges près du palais de l'empereur, du côté de l'est. Chacun jouit d'un grand espace carré, d'une portée de mousquet de longueur dans toutes ses dimensions, divisé en trois parties ou en trois rangées de cours et d'appartemens. Le premier président occupe la division du milieu, qui commence à la rue, où est une grande porte avec trois portails : on passe de là par d'autres portes et par d'autres cours, qui sont ornées de portiques et de galeries soutenus par des piliers jusqu'à la grande salle où le tribunal s'assemble. Au-delà de cette salle, on traverse une autre cour, pour arriver à une salle moins grande, où le premier président se retire avec ses assistans lorsqu'il a quelque affaire particulière à discuter. Des deux côtés de cette salle et au-delà, sont diverses chambres et d'autres salles. Les chambres servent au président et aux mandarins du tribunal pour s'y reposer et manger les alimens qui leur sont fournis par l'empereur, dans la vue d'épargner le temps qu'il faudrait perdre s'ils étaient obligés de se rendre chez eux à l'heure du dîner. Les salles sont pour les premiers commis, les secrétaires et les autres officiers subalternes. Les deux autres divisions de l'espace appartiennent aux tribunaux inférieurs qui dépendent de la même cour.

Chaque tribunal a trois portes, sur lesquelles on voit en peinture plusieurs géans terribles pour épouvanter le peuple. Il n'est permis qu'aux mandarins et aux personnes d'une haute distinction de passer par la porte du milieu, qui est fort grande ; les

deux autres sont pour les solliciteurs et les cliens du tribunal. Chaque tribunal est composé de deux présidens avec quatre assistans, et de vingt-quatre conseillers, douze desquels sont Tartares, et douze Chinois.

Les quarante-quatre tribunaux inférieurs ont aussi leurs palais et leurs salles situés dans l'intérieur de l'enclos auquel ils appartiennent. Ils ont chacun deux présidens et vingt-quatre conseillers, sans parler d'un grand nombre de commis, de sécrétaires, de massiers, de messagers, de prevôts, de sergens, de bedeaux, de cuisiniers et d'autres officiers subalternes.

Comme il serait difficile, dans un si grand nombre d'officiers, de trouver ceux dont on a besoin, on vend un livre, qui est précisément l'almanach royal de la Chine, où sont les noms, les surnoms, les emplois de chacun, avec des marques qui servent à distinguer s'ils sont Chinois ou Tartares, docteurs ou bacheliers, etc.

La juridiction des tribunaux souverains s'étend sur toutes les provinces, et presque sur tout ce qui appartient à la cour de l'empereur. Ils n'ont pas d'autre supérieur que l'empereur même ou le grand conseil. Lorsque Sa Majesté juge à propos d'assembler son grand conseil pour quelque affaire importante qui a déjà été jugée par une des cours suprêmes, cette cour présente ses demandes aux jours marqués, et souvent elle en confère avec l'empereur même, qui les approuve ou qui les rejette. S'il

les approuve, il les signe de sa propre main; mais s'il les retient, la cour est obligée d'attendre ses ordres, qui lui sont communiqués par un des ko-laos. Les demandes, qui sont présentées par les présidens des cours suprêmes, doivent porter au titre le sujet du mémoire, et finir par l'opinion de la cour qui les présente.

Ces six tribunaux ont dans leurs procédures une méthode qui leur est propre. Un particulier qui a quelque affaire l'expose d'abord par écrit, sur du papier dont la grandeur et la forme sont réglées. Il se rend au palais du tribunal, où il frappe sur le tambour qu'il trouve à la seconde porte : ensuite tombant à genoux, et tenant sa supplique des deux mains à la hauteur de sa tête, il attend qu'un officier chargé de ce soin vienne la prendre. Elle est portée aux mandarins de la grande salle, qui la donnent aux premiers présidens, ou, dans leur absence, à leurs assistans. Si elle est rejetée, on la fait rendre au suppliant, et souvent on le condamne au fouet pour avoir importuné la cour par une demande ridicule. Si elle est admise, le premier président l'envoie au tribunal inférieur que cette affaire regarde. Après l'examen qui s'en fait dans cette cour, le jugement qu'elle en a porté est envoyé aux premiers présidens, qui ajoutent quelquefois ou diminuent quelque chose à la sentence, ou qui ne font que la confirmer sans aucun changement. Si c'est une affaire de la dernière importance, ils ordonnent au même tribunal de réduire le cas par écrit; et

l'ayant lu avec leurs assistans, ils l'envoient au contrôleur, qui le communique au conseil-d'état, logé dans le palais même de l'empereur. Il est examiné et communiqué à l'empereur, qui le fait ordinairement renvoyer au tribunal pour en recommencer l'examen. Il revient ensuite par les mêmes voies à Sa Majesté impériale, qui porte enfin son jugement. La sentence retourne au premier président du tribunal; elle est notifiée aux deux parties, et le procès demeure terminé. Si c'est une affaire qui revienne de quelque tribunal de province à la cour, le mémoire est envoyé sous un sceau au contrôleur impérial, qui l'ouvre pour le lire, et qui le communique au premier président.

Jamais les six cours suprêmes ne prennent part aux affaires d'état, si l'empereur ne juge à propos de les leur communiquer; ce qui arrive quelquefois nécessairement, parce qu'il faut qu'elles s'accordent pour les préparatifs d'argent, de troupes, d'officiers et de munitions, qui doivent être faits aux temps marqués. Cependant chaque cour se renferme uniquement dans les affaires qui la regardent, et la matière est toujours abondante dans un empire d'une si vaste étendue.

Il n'y aurait point d'état plus heureux que la Chine, si tous les mandarins se conformaient exactement aux lois de leur pays; mais dans un si grand nombre d'officiers il s'en trouve toujours quelques-uns qui sacrifient le bien public à leurs intérêts particuliers. Les subalternes emploient toutes sortes de

ruses et d'artifices pour tromper les mandarins supérieurs, tandis que ceux-ci s'efforcent d'en imposer aux tribunaux suprêmes, et quelquefois même à l'empereur. Ils ont tant d'adresse à déguiser leurs vues sous des expressions humbles et flatteuses, et dans les mémoires qu'ils présentent, ils affectent un air si désintéressé, qu'un prince a besoin d'une extrême pénétration pour découvrir la vérité au travers de tant de voiles. Kang-hi possédait cette qualité dans le plus haut degré; ce qui n'empêcha pas que, malgré toute sa vigilance, on ne vît naître sous son règne une infinité de désordres. Yong-ching, son quatrième fils, qui monta sur le trône après lui, ne trouva d'autre moyen de remédier au mal, que d'accorder aux inspecteurs de grosses sommes pour les frais de leur commission.

Comme il serait à craindre que des corps aussi puissans que les tribunaux suprêmes n'affaiblissent par degrés l'autorité de l'empereur, les lois ont pourvu doublement à ce danger. 1°. Aucun de ces tribunaux n'est revêtu d'un pouvoir absolu pour juger des matières qui ressortissent à lui. Il lui faut l'assistance d'un autre, et quelquefois de tous les autres ensemble, pour l'exécution de ses décrets. Par exemple, la milice est soumise au quatrième tribunal suprême; mais pour le payement, elle ressortit au second, tandis que pour les barques, les chariots, les tentes, les armes, etc., elle dépend du sixième. Ainsi, sans la concurrence de ces deux tribunaux, on ne peut soutenir aucune entreprise mili-

taire; et le cas est le même pour toutes les affaires d'importance qui concernent l'état. 2°. Rien n'est mieux imaginé, pour servir de frein aux magistrats des tribunaux suprêmes, que l'établissement d'un visiteur nommé *ko-lao* ou *ko-li*, c'est-à-dire *inspecteur* ou *censeur*, dont l'office est d'assister à toutes les assemblées, et de revoir leurs actes, qui doivent lui être communiqués. Il ne peut lui-même décider de rien; mais il doit prendre connaissance de tout ce qui se passe dans chaque tribunal, et secrètement informer l'empereur de toutes les fautes que les mandarins commettent, non-seulement dans l'administration des affaires, mais même dans leur conduite particulière. Il y a, dans tous les palais des tribunaux, une salle et un appartement pour le ko-li, qui n'a de part aux affaires qu'en qualité de contrôleur ou d'inspecteur.

Ces ko-lis sont redoutables même aux princes du sang, comme on a pu l'observer à l'occasion d'un prince qui, dans la crainte de leurs accusations, fit abattre une maison qu'il avait bâtie avec trop de magnificence. Leur autorité s'étend jusqu'à les mettre en droit d'avertir l'empereur lorsqu'il donne quelque mauvais exemple, ou lorsque, se livrant au plaisir et au luxe, il néglige quelque partie de son devoir. Quoique cette hardiesse les expose à de mauvais traitemens, ils soutiennent leur entreprise avec une fermeté qui va quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Le P. Le Comte en rapporte un exemple remarquable.

Un empereur ayant banni sa mère dans une pro-

vince éloignée pour avoir entretenu un commerce trop libre avec un seigneur de la cour, défendit, sous peine de mort aux mandarins qu'il jugeait mécontens de cette rigueur, de lui faire là-dessus leurs représentations. Ils gardèrent le silence pendant quelque temps, dans l'espérance qu'il pourrait changer de disposition ; mais le voyant persister dans ses ressentimens, ils résolurent de parler en faveur de sa mère, parce que la manière dont il l'avait traitée leur paraissait blesser le respect filial, qui est en si haute recommandation à la Chine. Le premier qui osa présenter sa requête à l'empereur fut envoyé sur-le-champ au supplice. Sa mort arrêta si peu les autres, que deux ou trois jours après il s'en présenta un avec les mêmes plaintes, et pour faire connaître qu'il était prêt à sacrifier sa vie au bien public, il fit porter son cercueil avec lui jusqu'à la porte du palais. L'empereur, irrité plutôt qu'adouci par une action si généreuse, crut devoir inspirer la terreur à ceux qui seraient tentés de suivre son exemple, en le condamnant à mourir dans les tourmens; mais cette seconde exécution ne fut pas capable de refroidir les mandarins chinois. Ils résolurent de perdre la vie l'un après l'autre plutôt que de renoncer à leur entreprise. Un troisième, se dévouant au supplice comme les deux autres, protesta au monarque qu'il ne pouvait le voir plus long-temps coupable : « Que » perdrons-nous par la mort? lui dit-il; rien que la » vue d'un maître que nous ne pouvons plus regarder » sans étonnement et sans horreur. Puisque vous

» refusez de nous entendre, nous irons joindre nos » ancêtres et ceux de l'impératrice votre mère; ils » écouteront nos plaintes, et peut-être que, pendant » les ténèbres de la nuit, vous entendrez les repro- » ches de leurs ombres et des nôtres ». L'empereur, plus indigné que jamais, le fit expirer dans les plus cruels tourmens qu'il put imaginer. Plusieurs autres, loin d'être découragés par ces exemples, s'exposèrent volontairement au même sort, et moururent en effet martyrs de leur zèle. Enfin la cruauté de l'empereur se laissa vaincre par tant de constance, et soit qu'il fût effrayé des conséquences, ou qu'il ouvrît les yeux sur sa faute, il déclara que, se regardant comme le père de son peuple, il se repentait d'avoir traité ses enfans avec tant de rigueur, comme il regrettait, en qualité de fils, d'avoir chagriné si long-temps sa mère. Il rappela cette princesse, et la rétablit dans sa première dignité.

Après les six cours suprêmes, le tribunal qui mérite le plus d'attention se nomme *Han-lin-yuen*, c'est-à-dire bois ou jardin florissant en savoir. Il est composé des nouveaux docteurs ou tsin-tsés, qui prennent leurs degrés à Pékin tous les trois ans : c'est une espèce d'académie dont les membres sont les plus grands génies et les plus savans de l'empire.

C'est à ces docteurs que les lois confient l'éducation de l'héritier du trône; ils doivent lui apprendre, avec les sciences, le grand art du gouvernement. Ils sont chargés d'écrire l'histoire générale de l'empire, et de recueillir tous les événemens qui méritent

d'être transmis à la postérité. Leur profession est d'étudier continuellement et de composer des livres utiles. Ils sont proprement les lettrés de l'empereur, qui s'entretient des sciences avec eux, et qui tire souvent de leur corps ses ko-laos et les présidens des cours suprêmes. Les docteurs han-lins sont divisés en cinq classes, qui composent autant de tribunaux. Ceux du premier appartiennent au troisième ordre des mandarins; ceux du second, au quatrième ordre; et ceux des trois autres, au cinquième. Il paraît que le principal objet de cet etablissement est d'encourager l'étude par l'honneur qu'on rend aux lettrés.

Pékin a deux tribunaux dont l'office est de prendre connaissance des affaires qui regardent les descendans de la famille impériale. Le premier, qui se nomme *Tsong-jing-fu,* a l'inspection des princes de la ligne masculine. Les présidens et les assistans de cette cour sont princes ou régulos; mais les officiers inférieurs, qui recueillent les actes des procédures et les autres pièces, sont tirés d'entre les mandarins. C'est dans les registres du Tsong-jing-fu qu'on écrit les noms des enfans de la famille impériale au moment de leur naissance : on y écrit aussi les dignités et les titres dont ils sont honorés. C'est la même cour qui leur paye leurs pensions, et qui les punit lorsqu'ils sont coupables, après leur avoir fait leur procès.

Le second tribunal, nommé *Wang-sin*, est composé des parens de Sa Majesté impériale en ligne féminine. On a déjà remarqué qu'elle en a de deux

sortes. Elle choisit les plus considérables, et leur office est le même que celui du tribunal précédent, avec cette différence qu'ils sont mandarins du premier et du second ordre; au lieu que les membres de l'autre cour ne sont d'aucun ordre des mandarins; mais ceux du Wang-sin se croient plus honorés du nom de leur tribunal, ou de celui de Fu-ma, qui signifie parent de l'empereur, que du titre de mandarin, même du premier ordre.

Le tribunal qui se nomme *Ché-tsu-kyen* est comme l'école impériale, ou le collége de tout l'empire. Il a deux offices, dont le premier est de présenter le vin dans les sacrifices impériaux. Le second consiste dans une inspection sur les licenciés et les autres lettrés, auxquels Sa Majesté confère des dignités et des titres; ce qui les rend en quelque sorte égaux aux bacheliers.

Le *Ju-kya* est un tribunal mêlé, qui prend soin des gradués civils et militaires. Il est gouverné par quatre présidens, deux pour chaque faculté. Les bacheliers civils s'exercent souvent à faire des discours sur l'art de conserver l'état et de gouverner le peuple. Dans la classe militaire, les sujets se prennent des opérations de la guerre et de la discipline. Les mandarins de ce tribunal sont répandus dans toutes les provinces et les villes, où ils passent moins pour des magistrats que pour des professeurs. Leur président est du quatrième ordre des mandarins, et ses assistans, qui sont les professeurs du collége, doivent être du cinquième ordre : c'est à peu près l'université de Pékin.

Les mandarins qui composent le *Tu-cha-yuen*, autre espèce de tribunal, sont contrôleurs du palais impérial et de tout l'empire. Leurs présidens égalent en dignité ceux des six tribunaux suprêmes; ils sont mandarins du second ordre; les deux premiers assistans sont du troisième, et les deux autres du quatrième. Tous les autres mandarins, dont le nombre est fort grand, sont du septième ordre. Ce tribunal punit les petites fautes, sans aucune intervention; mais il doit informer l'empereur des fautes capitales. Son objet est de veiller soigneusement à l'observation des lois et des usages dans toutes les parties de l'état, et de faire observer leur devoir aux mandarins comme au peuple. C'est dans cette vue qu'il envoie, de trois ans en trois ans, des inspecteurs dans les provinces pour y faire une visite générale, et chaque année un chong-chay, qui est une autre espèce de visiteur. Il en envoie de même aux neuf quartiers des frontières, du côté de la grande muraille, et aux salines qui rapportent à l'empereur un revenu considérable. Les visiteurs généraux s'enrichissent souvent des dépouilles du peuple et de celles des mandarins; mais ceux-ci exercent des rapines beaucoup plus fortes sur les fermiers qui distribuent le sel dans les provinces. Ce sont les plus riches particuliers de la Chine, et la plupart n'amassent pas moins de quatre ou cinq cent mille écus. La troisième visite, qui se fait de trois en trois mois, se nomme *syen-chay* ou *petite visite*. On envoie souvent des inspecteurs sous des noms et des habits

déguisés, dans les provinces ou dans les villes, pour y observer la conduite des officiers publics qui se déshonorent par leur tyrannie et leurs extorsions. Outre ces visites, il y en a d'autres qui se font de trois en trois ans par les hyo-yuen et par les ti-hyo, autres espèces d'inspecteurs : les premiers sont envoyés dans chaque province : les seconds dans les villes, pour examiner les bacheliers et garantir le peuple des violences auxquelles il est exposé par l'abus qu'ils font quelquefois de leurs priviléges. Ils ont le pouvoir de faire arrêter les coupables et de les condamner au fouet. Ils peuvent même dégrader et punir avec une sévérité extraordinaire ceux qui demeurent incorrigibles. Enfin, le même tribunal envoie, dans les occasions qui le demandent, un visiteur nommé *syun-ho* pour examiner l'état du canal impérial et des barques, commission qui rapporte plus d'honneur et de profit que les autres.

Les juges de ce tribunal sont logés dans un vaste palais, où leurs tribunaux subalternes sont au nombre de vingt-cinq, divisés en cinq classes, à chacune desquelles appartiennent cinq autres tribunaux, avec leurs présidens, leurs assistans et leurs officiers inférieurs. Les cinq de la première classe se nomment *U-chin-cha-yuen*, ou visiteurs des cinq quartiers de Pékin. Les quatre premiers ont l'inspection des murs qui environnent la ville et celle des quartiers voisins. Le cinquième est chargé des murs intérieurs. Les mandarins qui composent ces tribunaux jouissent d'une très-grande autorité; non-seulement ils

ont le pouvoir de faire le procès et d'imposer des châtimens aux domestiques des mandarins et des autres seigneurs, mais si le coupable mérite la mort, ou la confiscation de ses biens, ils peuvent l'envoyer au tribunal criminel.

Ceux de la seconde classe portent le nom de *U-ching-ping-ma-tsé*, qui signifie grands-prevôts des cinq quartiers. Ceux de la troisième se nomment *Tang-quen*, ou prevôts inférieurs des cinq quartiers. L'office des deux derniers est de faire arrêter et mettre en prison les malfaiteurs de toute espèce, tels que les joueurs, les vagabonds, etc., d'entretenir des gardes pendant le jour et de faire des rondes pendant la nuit; de placer des sentinelles pour veiller aux accidens du feu, etc. Les capitaines des corps-de-garde dépendent aussi de ces deux classes; il y a de dix en dix maisons un capitaine qui se nomme *pay*, et de dix en dix pays il y a un autre capitaine nommé *i-tong-hyé*, qui doit informer le tribunal de tout ce qui se passe dans son district, comme des désordres qui arrivent, des étrangers qui entrent dans la ville, etc. Il est obligé aussi de faire chaque nuit une exhortation aux habitans de son quartier, par une espèce de chanson qu'il chante dans les rues, composée de cinq couplets dont voici le sens : « Obéissez à vos parens. Respectez les vieil- » lards et vos supérieurs. Vivez dans l'union. In- » struisez vos enfans. Ne commettez pas d'injustice ». Dans les petites villes qui n'ont pas de mandarins, le soin de faire observer ce devoir est confié à quatre

ou cinq lau-jins, c'est-à-dire vieillards, sous le commandement d'un capitaine nommé *hyang-yo*, ou ti-sang. Cet officier chante la même chanson toutes les nuits. Le premier et le quinze de chaque mois il assemble les habitans, et leur explique les mêmes instructions dans un discours, par des comparaisons et des exemples.

Les officiers que ce tribunal envoie dans les provinces, sont tirés d'un tribunal inférieur de la même espèce, et se nomme *ko-lis*, c'est-à-dire inspecteurs ou censeurs. Ils sont divisés en six classes comme les six tribunaux suprêmes, dont ils tirent aussi leurs noms et leurs distinctions.

Leur autorité est si grande en qualité de censeurs, qu'elle s'étend sur les six tribunaux suprêmes, et même sur les grands. Les princes, les seigneurs et les vice-rois tartares ne sont point à couvert de leurs accusations. Pour empêcher qu'ils ne se laissent corrompre ou intimider par des menaces, on les fixe constamment dans leurs emplois, ou du moins on ne leur permet de s'avancer que dans la même carrière. Leur méthode est d'informer l'empereur par des mémoires particuliers. Ce monarque se sert d'eux aussi pour l'exécution de divers ordres importans qui demandent du secret.

Le tribunal qui se nomme *Hing-jin-tsé* est composé de docteurs tirés, comme ceux du précédent, du septième ordre des mandarins. Ils sont employés dans les différentes parties de l'empire, ou dans les pays étrangers, en qualité de messagers, d'envoyés

où d'ambassadeurs, soit lorsque l'empereur confère quelques titres d'honneur à la mère ou à la femme d'un mandarin tué dans une bataille, après avoir rendu quelque important service à l'état, soit lorsqu'il lui plaît de confirmer l'élection du roi de Corée, ou de quelque autre prince voisin. Ces ambassades sont fort honorables, et ne sont pas ordinairement moins lucratives.

Le tribunal *Tay-li-tsé*, c'est-à-dire de la raison et de la justice suprême, tire ce nom de son emploi, qui consiste à examiner les causes douteuses, et à confirmer ou annuler les sentences des autres tribunaux, surtout pour les crimes qui concernent les biens, l'honneur et la vie des sujets de l'empire. Les présidens de ce tribunal sont du troisième ordre des mandarins, leurs assistans du quatrième, et les autres officiers du cinquième et du sixième. Lorsque les raisons qui ont fait condamner un coupable à la mort par le tribunal criminel paraissent incertaines à l'empereur, il renvoie la cause au tribunal *San-fa-tsé*, qui est comme son conseil de conscience. Là-dessus le Tay-li-tsé, le Tu-cha-yuen, ou la cour supérieure des visiteurs, et le tribunal criminel s'assemblent, recommencent la discussion du procès en présence des parties intéressées et révoquent souvent la sentence. Ordinairement l'empereur confirme la décision de ces trois tribunaux, parce qu'il est, dit-on, impossible aux parties d'y rien obtenir par la corruption ou l'artifice.

Le tribunal *Tong-ching-tsé* est chargé de la pu-

blication des ordres de l'empereur et des informations qui regardent les calamités, les oppressions et les nécessités publiques dont il doit avertir l'empereur. Son office est aussi de communiquer à Sa Majesté impériale, ou de supprimer, s'il le juge à propos, les mémoires des mandarins militaires et des lettrés qui viennent des quatorze provinces de l'empire, et des mandarins vétérans qui sont dispensés du service; du peuple, des soldats et des étrangers. Il n'y a que les mandarins militaires de la province de Pékin qui aient droit de présenter leurs mémoires à l'empereur même.

Le tribunal *Tay-chang-fu* est comme l'associé du *Li-pu*, ou du suprême tribunal des rites. Ses présidens sont du troisième ordre, ses assistans du quatrième, et les autres officiers du cinquième et du sixième. Ils ont la surintendance de la musique et des sacrifices de l'empereur, avec celle des temples où ces cérémonies s'exécutent; ils ont sous leurs juridictions les bonzes mariés; ils donnent des ordres pour la réception et le logement des étrangers qui arrivent à la cour, par deux membres de leurs corps qu'ils chargent de cette commission; enfin ils prennent connaissance des femmes publiques, des lieux qu'elles habitent, et de ceux qui ont la direction de cet infâme trafic. Les Chinois donnent à ces directeurs de prostitutions le nom de *vang-pus*, qui signifie des hommes des huit vertus, c'est-à-dire l'obéissance filiale, l'affection pour les frères et pour les autres parens, la fidélité pour le prince, la sin-

cérité, l'honnêteté, la justice, la modestie, la chasteté, enfin tous les usages louables. Cette expression, qui ne consiste qu'en deux mots ou en deux caractères, marque également et la force de leur langue, et l'estime qu'ils ont pour la vertu.

Le tribunal *Quau-lé-tsé*, ou des hôtelleries royales, est chargé des provisions de vin, d'animaux, et de tout ce qui appartient aux sacrifices impériaux. Il donne ses ordres pour les festins et les amusemens de ceux qui sont traités aux frais de l'empereur. C'est encore un associé du tribunal des rites.

Les mandarins du tribunal *Tay-po-tsé* sont du même ordre que ceux du tribunal précédent. Leur office regarde les chevaux de l'empereur et ceux de l'armée. Lorsque leurs agens en ont rassemblé le nombre nécessaire, ils les envoient au tribunal militaire, dont celui de Tay-po-tsé est un assistant, et qui les distribue entre les officiers et les places de guerre. Pendant le gouvernement des Chinois, ces chevaux étaient fournis par les provinces, mais ils sont amenés aujourd'hui par les Tartares occidentaux. L'empereur en achète tous les ans sept mille, outre ceux qui sont achetés par les seigneurs, par les mandarins civils et militaires, et par le peuple, ce qui monte au double et au triple de ce nombre.

Le tribunal qui s'appelle *Kyn-tyen-kyen*, est celui qui préside aux mathématiques. Ces présidens sont du cinquième ordre; les assistans sont du sixième, et les autres officiers du septième et du huitième. Ce tribunal est subordonné à celui des rites; il est divisé

en deux chambres, dont la principale et la plus nombreuse, nommée *li-ko*, ne s'emploie qu'à calculer le mouvement des astres, à observer le ciel, à composer le calendrier, et à d'autres affaires astronomiques. La seconde, nommée *lu-ko*, a des occupations particulières, telles que de régler les jours convenables pour les mariages, pour les enterremens et d'autres matières civiles; mais il ne leur en coûte que la peine de transcrire un ancien livre chinois, où toutes les choses de cette nature sont déjà réglées suivant l'année du cycle sexagénaire.

Le *Ta-i-yuen*, ou le tribunal de la médecine, est composé des médecins qui appartiennent à l'empereur, aux reines et aux princes; mais leurs soins s'étendent à d'autres malades, surtout à ceux que Sa Majesté, par une faveur particulière, leur ordonne de visiter et de traiter eux-mêmes. Les mandarins de ce tribunal sont du même ordre que ceux du précédent, et dépendent aussi du tribunal des rites.

Celui de *Kong-lu-tsé* fait l'office de premier huissier et de maître des cérémonies, lorsque l'empereur donne ses audiences, ou lorsqu'il entre dans la salle impériale pour y recevoir l'hommage des grands et des mandarins. Ce tribunal assiste celui des rites.

Le tribunal qui se nomme *Chang-len-guen*, est chargé du soin des jardins, des vergers et des parcs. Il a la surintendance des bestiaux, des moutons, des porcs, des canards, des oiseaux et des autres animaux qui servent aux sacrifices, aux fêtes et dans les hôtelleries de l'empereur. Il est dépendant du

tribunal des rites, et ses mandarins sont du même ordre que ceux des tribunaux de physique et de mathématiques.

Le *Chang-pau-tsé* est un tribunal qui a son siége dans le palais, et qui est chargé du sceau impérial. Les mandarins qui le composent sont obligés d'avertir l'empereur lorsque le sceau est donné à quelque tribunal qui en doit faire usage, et lorsqu'il est rendu. Ils préparent les sceaux de toutes les cours de l'empire; ils disposent les lettres et les marques qui doivent être gravées dessus, lorsque Sa Majesté honore quelqu'un d'un nouveau titre ou d'un emploi, et lorsque, par quelque raison d'état, elle juge à propos de changer les sceaux. Si le grand tribunal des mandarins a des ordres à donner, ou des dépêches à faire aux mandarins de la cour ou des provinces, il fait demander les sceaux au Chang-pau-tsé, après avoir obtenu la permission de l'empereur. Les présidens de cette cour ont deux assistans, tous deux docteurs et mandarins du cinquième ordre. Les autres membres du tribunal sont tirés du nombre des mandarins de faveur. Ils appartiennent au septième et au huitième ordre.

Le *Kin-i-ghey*, ou le tribunal des gardes impériales, est composé de plusieurs centaines de mandarins militaires, qui sont divisés en quatre classes. Leur office est de garder la personne de l'empereur lorsque ce prince sort de son palais, et lorsqu'il donne audience aux grands et aux mandarins. Ils arrêtent par commission les personnes d'un rang ou d'une nais-

sance distinguée. La plupart sont ou frères ou parens des reines, fils ou neveux des grands mandarins et de ceux qui ont rendu quelque important service à l'état. Ils ne passent jamais aux tribunaux supérieurs, comme les autres mandarins; mais ils s'avancent dans leur propre tribunal, et souvent à la dignité de chang-pans ou de ko-laos, c'est-à-dire de conseillers d'état. Quoique mandarins militaires, ils sont exempts de la justice du ping-pu, ou du suprême tribunal des armes, parce qu'ils sont dans la dépendance immédiate de l'empereur. L'honneur qu'ils ont d'être sans cesse près de sa personne les fait craindre et respecter.

Ce tribunal en a deux subordonnés, qui ont chacun leur siége particulier. Le premier se nomme *Nan-chin*, c'est-à-dire, *tour de garde de la cour*. L'office de ses mandarins est d'accompagner ceux qui sont chargés d'arrêter quelque grand. Le second, qui s'appelle *Pé-chin*, ou *tour de garde du nord*, reçoit et garde les prisonniers jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la liberté, ou qu'ils soient livrés au tribunal criminel. Les présidens de ces deux tribunaux sont du cinquième ordre; leurs mandarins inférieurs, dont le nombre est fort grand, sont du septième.

Les deux tribunaux nommés *Sui-ke-tsé*, subordonnés à celui de *Hu-pu*, ou de la trésorerie, sont proprement les auditeurs des comptes pour les péages des esclaves, des chevaux, des chameaux et de tout ce qui arrive à Pékin pour y être vendu. Les présidens appartiennent au septième ordre, et

les mandarins inférieurs au huitième et au neuvième.

Le *Tu-pu* est comme le tribunal des juges ordinaires de la maison impériale. Ses présidens sont du second ordre ; ses assistans du troisième ; les autres mandarins du septième et du huitième. Leur office est double : 1°. ils arrêtent les voleurs et les brigands, pour leur faire leur procès : s'ils les jugent dignes de mort, ils les livrent au tribunal criminel ; mais ils punissent eux-mêmes les offenses qui ne sont pas capitales ; 2°. ils arrêtent et punissent les esclaves fugitifs. Ce tribunal a dans sa dépendance un grand nombre de sergens et d'archers, qui sont d'une adresse extraordinaire dans l'exercice de leur profession.

Chaque province de l'empire, sans en excepter celle de Pé-ché-li, où est la capitale, a son tribunal suprême, auquel tous les autres sont subordonnés. Les présidens sont du premier, du second ou du troisième ordre des mandarins, comme il plaît à l'empereur ; ils sont chargés de tout le gouvernement, en paix comme en guerre, avec une égale autorité sur le peuple et sur les soldats, dans les matières civiles et criminelles ; ils communiquent les affaires d'importance à l'empereur et aux six tribunaux suprêmes. D'un autre côté, tous les ordres impériaux et ceux des tribunaux supérieurs sont adressés à ces cours provinciales, et tous les mandarins des provinces sont obligés de s'y rendre, lorsqu'il s'agit de quelque délibération importante.

Toutes les capitales des provinces ont deux tri-

bunaux, l'un civil, et l'autre criminel. On compte à la Chine cent soixante-treize tribunaux ou juridiction, *Fu*, qui ressortissent immédiatement aux officiers généraux et aux gouverneurs de chaque province; quatorze cent huit tribunaux inférieurs, ou juridictions subordonnées, qui dépendent immédiatement des chi-fus, dont onze cent soixante-treize sont hyens, et deux cent trente-cinq cheus.

Toutes les villes de l'empire ont un tribunal composé d'un président et de deux ou trois assistans au moins, qui se nomment *kyau-quans*, ou juges des lettrés. Leur office est de prendre soin des sciences et de ceux qui les cultivent, de veiller particulièrement sur la conduite des bacheliers, qui sont en très-grand nombre, et la plupart fort pauvres, mais que la confiance qu'ils ont dans leurs priviléges rend quelquefois insolens.

Navarette observe que les visiteurs portent le sceau impérial attaché au bras droit, et qu'aussitôt qu'ils l'ont réçu de l'empereur, ils deviennent, dit-il, aussi terribles que la foudre. Un d'entre eux ayant perdu son sceau, et soupçonnant le gouverneur de la ville, qu'il regardait comme son ennemi, d'être l'auteur de son malheur, disparut subitement, sous prétexte d'une maladie dangereuse. Un mandarin de ses amis jugea qu'il lui était arrivé quelque disgrâce; et s'étant rendu à son palais, dont il n'obtint l'entrée qu'avec beaucoup de peine, il apprit enfin de lui-même le sujet de son chagrin. Le conseil qu'il lui donna, fut de mettre le feu à son appartement, après

en avoir fait retirer secrètement ses meilleurs effets, et de prendre droit de cet accident pour mettre publiquement entre les mains du gouverneur le petit coffre où l'on garde les sceaux, en le priant de se charger du dépôt. « S'il vous a dérobé votre sceau, » ajouta le mandarin, il ne pourra se dispenser » de le remettre dans le coffre, ou du moins vous » pourrez l'accuser lui-même de l'avoir perdu ». Cet artifice eut tout le succès que le mandarin avait prévu, et le visiteur retrouva son sceau. Cette histoire peut prouver combien l'esprit des Chinois est exercé à la finesse et à la subtilité.

Les petites causes sont portées ordinairement devant les tribunaux inférieurs : cependant la partie qui se plaint a toujours la liberté de s'adresser aux cours supérieures. Par exemple, un habitant d'une ville du premier rang, au lieu de porter sa plainte à son propre gouverneur, peut avoir recours au gouverneur de la capitale de sa province, ou même au vice-roi ; et lorsqu'un juge supérieur a pris connaissance d'une affaire, les juges inférieurs n'y ont plus aucune part, à moins qu'elle ne leur soit renvoyée, comme il arrive souvent. Pour les affaires d'importance, l'appel est toujours libre des vice-rois aux cours suprêmes de Pékin, suivant la nature de la cause. Là, elle est d'abord examinée dans un des tribunaux subalternes, qui en fait son rapport au tribunal suprême. Le président porte son jugement ; mais c'est après avoir conféré avec ses assistans, et communiqué son avis au ko-lao, qui en

informe l'empereur. Quelquefois Sa Majesté fait recommencer les informations ; d'autres fois elle prononce sur-le-champ. Alors la cour suprême dresse la sentence au nom de Sa Majesté impériale, et l'envoie au vice-roi de la province, qui demeure chargé de l'exécution. Une décision dans cette forme est irrévocable : elle porte le nom de *saint commandement, sans défaut et sans partialité.*

Comme toutes les cours provinciales dépendent des vice-rois et des quatre officiers généraux qui lui servent d'assistans, suivant la nature des affaires, les causes qui regardent le revenu impérial et les matières civiles ressortissent au tribunal Pu-chin-tsé, ou du trésor général ; les causes criminelles vont au Ngan-cha-tsé, qui est le principal juge criminel ; celles qui regardent les postes ou le sel, appartiennent au Hyen-tau ; enfin, celles qui concernent les provisions qui se lèvent à titre de tribut, sont portées au Lyang-tau. Mais, outre les affaires qui sont propres à ces quatre officiers, on peut s'adresser à leur tribunal dans d'autres cas, parce que, toutes les cours inférieures leur étant subordonnées, les présidens de ces cours sont, par leur poste même, conseillers du vice-roi, et qu'en cette qualité ils sont obligés, plusieurs fois chaque mois, d'assister à son tribunal pour les affaires importantes de la province.

Ajoutons, pour la gloire des législateurs Chinois, et pour montrer combien ils avaient à cœur le véritable intérêt du peuple, qu'on ne paye rien pour

l'administration de la justice. Comme l'office de juge ne coûte rien à celui qui le possède, et que ses appointemens sont réglés, il ne peut rien exiger des parties ; ainsi les plus pauvres plaideurs sont en état de faire valoir la justice de leurs droits, et ne craignent point d'être opprimés par l'opulence de leurs adversaires.

À l'égard des procédures criminelles, il n'est pas besoin d'un décret pour conduire les coupables devant la justice, ni que le magistrat tienne audience pour écouter les accusations et les défenses : on n'exige pas tant de formalités à la Chine. Dans quelque lieu qu'un magistrat découvre du désordre, il a le pouvoir de le punir sur-le-champ, soit dans les rues, ou sur le grand chemin, ou dans les maisons particulières ; il peut faire arrêter un joueur, un fripon, un débauché, et sur un simple ordre, lui faire donner vingt ou trente coups de fouet. Malgre ce châtiment, le coupable peut encore être cité par ceux auxquels il a fait tort, devant quelque cour supérieure, où, son procès étant recommencé dans les formes, il est quelquefois châtié avec beaucoup plus de rigueur.

Avant que les matières criminelles soient absolument décidées, elles passent ordinairement par cinq ou six tribunaux subordonnés les uns aux autres, qui ont tous droits de revoir les procédures, et de recevoir des informations sur la vie et la conduite des accusés et des témoins. Ces délais sont favorables à l'innocence, et la sauvent presque toujours, quoiqu'elle demeure exposée à languir long-temps dans

les chaînes : sorte d'oppression souvent pire que la mort, et dont l'innocence n'est préservée par les lois que dans le seul gouvernement d'Angleterre.

Les voleurs qui sont pris armés sont condamnés à mort par la loi. S'ils ne sont point en état de tuer ou de blesser, on leur fait subir quelque châtiment corporel, suivant la nature du vol. Si leur entreprise n'a point eu d'exécution, ils en sont quittes pour vingt ou trente coups de bâton.

La bastonnade, le carcan et l'emprisonnement sont les seules punitions que les mandarins provinciaux puissent imposer aux criminels. Ils ont droit, à la vérité, de condamner au bannissement; mais leur sentence doit être confirmée par les cours suprêmes. A l'égard de la vie, ils ne peuvent l'ôter à personne, si ce n'est dans les cas où la justice doit être prompte, tels que la sédition et la révolte. L'empereur donne alors au tsong-tu, et même au vice-roi, le pouvoir de faire conduire sur-le-champ les coupables au supplice.

Lorsqu'un criminel doit être condamné à mort, les juges le font amener au tribunal, où l'usage est de lui préparer un repas fort court. On ne manque pas, du moins avant de lui prononcer sa sentence, de lui offrir un verre de vin qui se nomme *tsin-song*. Après la lecture de la sentence, la plupart de ces malheureux s'emportent en invectives contre ceux qui les ont condamnés. Les mandarins écoutent leurs injures avec beaucoup de patience et de compassion ; mais on leur met bientôt dans la bouche un

bâillon, avec lequel on les mène au lieu de l'exécution. D'autres ne font que chanter dans le chemin qui les conduit à la mort, et boivent joyeusement le vin qu'ils reçoivent de leurs amis, qui attendent leur arrivée pour leur donner les derniers témoignages d'amitié.

Tous les jugemens qui concernent les crimes dignes de mort doivent être examinés, approuvés et signés par l'empereur. Les mandarins envoient à la cour les pièces du procès, avec leur décision, dans laquelle ils font entrer les articles de la loi qui leur ont servi de règle. Par exemple : « Un tel est cou» pable de tel crime, et la loi ordonne que celui qui a » commis ce crime sera étranglé; c'est pourquoi je le » condamne à être étranglé ». Là-dessus, le tribunal suprême examine le fait, les circonstances et le jugement. Si le fait n'est pas clairement prouvé, ou si le tribunal exige de nouvelles informations, il présente à l'empereur un mémoire qui contient le cas et la décision des mandarins inférieurs, avec cette addition : « Pour juger parfaitement, il est néces» saire que nous soyons mieux informés de telle cir» constance; notre avis est donc que l'affaire soit ren» voyée à tel mandarin, afin qu'il puisse nous donner » toutes les lumières que nous désirons ». La clémence de l'empereur se porte toujours à ce qu'on lui demande, dans la crainte qu'on ne prononce témérairement, et sans une parfaite conviction, sur un objet aussi important que la vie d'un homme. Lorsque le tribunal suprême a reçu les informations qu'il

désirait, il les présente une seconde fois à l'empereur, qui confirme la sentence ou qui diminue la rigueur du châtiment. Quelquefois il renvoie le mémoire avec cette addition de sa propre main : « Que » le tribunal recommence à délibérer sur cette affaire, » et qu'il m'en fasse son rapport. »

Il n'y a point de précaution qui paraisse excessive aux Chinois lorsqu'il est question de condamner un homme à mort. L'empereur Yong-ching ordonna, en 1725, qu'on ne porterait point de sentence capitale sans que le procès lui eût été présenté jusqu'à trois fois. C'est pour se conformer à ce règlement que le tribunal observe la méthode suivante : quelque temps avant le jour marqué, il fait transcrire toutes les informations qui lui sont venues des juges inférieurs pendant le cours de l'année ; il y joint la sentence de chaque juge et la sienne ; ensuite il les assemble pour revoir, corriger, ajouter ou retrancher ce qu'il juge à propos. Après avoir mis tout en ordre, il en fait faire deux copies, dont l'une est présentée à l'empereur, et l'autre reste au tribunal pour être communiquée aux principaux officiers de toutes les cours suprêmes, qui ont la liberté d'y faire encore les changemens qu'ils jugent nécessaires. Ainsi le plus vil et le plus méprisable sujet de l'empire jouit à la Chine d'un privilége qui ne s'accorde en Europe qu'aux personnes de la plus haute distinction ; c'est-à-dire, suivant les expressions françaises, qu'il a le droit d'être jugé par toutes les chambres du parlement, assemblées en corps. La seconde

copie est présentée à l'empereur ; ensuite, l'usage est de la transcrire quatre-vingt-dix-huit fois en langue tartare, et quatre-vingt-dix-sept fois en langue chinoise. Toutes ces copies sont remises à l'empereur, qui en confie l'examen à ses plus fidèles officiers des deux nations.

Lorsque le crime est d'une énormité extraordinaire, l'empereur, en signant la sentence de mort, y joint l'ordre suivant : « Aussitôt qu'on aura reçu » cet ordre, que le coupable soit exécuté sans dé» lai ». S'il n'est question que d'un crime ordinaire, l'ordre est adouci en ces termes : « Que le criminel » soit gardé en prison jusqu'à l'automne, et qu'il » soit exécuté ». Le P. Le Comte observe qu'il y a des jours fixés dans le cours de l'automne pour l'exécution de tous les criminels condamnés à mort.

S'il paraît que la longueur des procédures rend la justice fort lente à la Chine, le châtiment n'en est pas moins sûr pour toutes sortes de crimes; il est réglé par la loi avec une juste dispensation qui le proportionne à leur énormité. Le *pan-tsé*, ou la bastonnade, se donne ordinairement pour des fautes légères, et le nombre des coups répond à la qualité de l'offense. C'est le châtiment commun des sentinelles qu'on trouve endormies pendant la nuit dans les rues et dans les places publiques. Si le nombre des coups ne passe pas vingt, ils sont regardés comme une correction paternelle qui n'imprime aucune tache. L'empereur lui-même la fait quelquefois subir aux personnes d'un rang distingué, et ne les voit pas

moins après cette humiliation. Il ne faut qu'une bagatelle pour se l'attirer ; un petit larcin, un mot outrageant, quelques coups de poing donnés mal à propos. Le mandarin n'en est pas plutôt informé, qu'il fait exercer le pan-tsé. Après la correction, le patient est obligé de se mettre à genoux devant son juge, de baisser trois fois le front jusqu'à terre, et de le remercier du soin qu'il a pris de son amendement.

Le pan-tsé est une pièce assez épaisse de bambou fendu, qui a plusieurs pieds de longueur ; le bout d'en bas est large comme la main ; l'autre bout est uni et menu, pour s'en servir plus facilement. Un mandarin, dans ses audiences, est environné d'officiers armés de ces instrumens : au moindre signe que leur donne le magistrat, en jetant par terre de petits bâtons d'environ six pouces de longueur sur deux de largeur, placés ordinairement sur une table qui est devant lui, ils saisissent le coupable et l'étendent tout de son long, le visage contre terre; ils tirent ses hauts-de-chausse jusque sur ses talons. Dans cette posture, ils lui donnent autant de coups sur les fesses que le mandarin a jeté de bâtons: cependant on observe que quatre coups sont comptés pour cinq ; ce qui s'appelle le coup de grâce de l'empereur, qui, en qualité de père tendre et pitoyable, diminue toujours quelque chose du châtiment. Mais les coupables ont un autre moyen de l'adoucir ; c'est de gagner les exécuteurs, qui ont l'art de ménager leur coups avec une légèreté qui

les rend presque insensibles. Ce supplice est quelquefois si violent qu'on peut en mourir ; mais ce qui peut faire voir jusqu'où est portée à la Chine la passion pour l'argent, c'est que pour une somme on loue des hommes qui subissent le châtiment à la place du coupable.

Un mandarin a le pouvoir de faire donner la bastonnade, non-seulement dans son tribunal, mais dans tout autre lieu de sa juridiction : aussi ne marche-t-il jamais sans un cortége de ses officiers de justice, qui portent le pan-tsé. Si quelque personne du peuple demeure à cheval lorsqu'il passe dans une rue, et ne se hâte point de descendre ou de se retirer, c'est assez pour s'attirer cinq ou six coups par son ordre. Cette exécution se fait si vite, qu'elle est souvent finie avant que les voisins s'en aperçoivent. Le pan-tsé est aussi la punition ordinaire des mendians, des vagabonds, des coureurs de nuit et des gens sans aveu.

La Chine fourmille de mendians vagabonds, de musiciens, et de gens qui disent la bonne aventure ; ces fainéans voyagent en troupes, et ne sont pas moins trompeurs que nos égyptiens ou bohémiens d'Europe. Quelquefois ils sont tous aveugles : on leur voit exercer mille rigueurs contre eux-mêmes pour extorquer des aumônes ; ils se fouettent le corps, ils mettent des charbons ardens sur leur tête, ils frappent du front contre une pierre, ou l'un contre l'autre jusqu'à se faire enfler prodigieusement la tête, ou à tomber sans connaissance. Ils

continueraient ces extravagances au danger d'en mourir, si les spectateurs ne leur donnaient quelque chose. La plupart sont estropiés ; ils ont la bouche et le nez de travers, l'épine du dos rompue, de longs nez crochus ; ils manquent d'une jambe ou d'un bras : s'ils n'ont pas apporté ces difformités en naissant, ce sont leurs parens qui les ont estropiés dès l'enfance, pour les mettre en état de gagner leur vie par ces misérables artifices.

On voit des femmes à qui leurs parens ont crevé volontairement les yeux marcher avec des guitares pour gagner leur pain : d'autres, jouant de divers instrumens, tirent l'horoscope et prétendent juger de la fortune des passans par les traits du visage. On voit des opérateurs qui parcourent les bourgs et les villages, montés sur des tigres et sur d'autres bêtes apprivoisées ; ces animaux marchent lentement, en recourbant la queue, et portant des branches d'arbres dans leur gueule.

Les mandarins même sont sujets au pan-tsé ; mais fussent-ils du dernier ordre, on ne peut la leur faire subir qu'après les avoir dégradés. Au reste, cette faveur de la loi n'est pas fort considérable, puisque, dans certaines occasions, un vice-roi a le pouvoir de les casser, sans attendre la décision des cours suprêmes, et qu'il n'est obligé qu'à rendre compte ensuite de ses raisons, qui sont presque toujours approuvées. Il est vrai qu'un mandarin puni avec cette rigueur a la liberté de paraître à Pékin pour justifier sa conduite : il peut présenter un mémoire

à l'une des cours suprêmes, ou porter ses plaintes à l'empereur même. C'est un frein qui empêche les vice-rois d'agir avec trop de précipitation, et d'abuser de leur autorité. En un mot, les maîtres emploient le pan-tsé pour châtier leurs écoliers, les pères pour corriger leurs enfans, et les seigneurs pour punir leurs domestiques.

Une autre punition plus déshonorante, quoique moins douloureuse, c'est le collier de bois, ou le carcan, que les Portugais appellent *cangue;* il est composé de deux pièces de bois qui se joignent en forme de collier autour du cou. Un criminel qui a le cou passé dans cette machine ne peut voir ses pieds, ni porter sa main à sa bouche; de sorte qu'il est obligé de recevoir ses alimens de la main d'autrui. Il porte jour et nuit cet incommode fardeau, qui est plus ou moins pesant, suivant la qualité du crime. Le poids commun du carcan, ou des cangues, est de cinquante-six livres; mais il s'en trouve qui pèsent jusqu'à deux cents, et qui font tant de mal aux criminels, que faute, de nourriture et de sommeil, ils meurent quelquefois dans cette étrange situation. Il y a des cangues de quatre pieds carrés et de cinq ou six pouces d'épaisseur.

Lorqu'on a passé le cou du criminel dans ce pilori mobile, ce qui se fait devant les yeux du juge, on couvre les endroits par lesquels les deux pièces de bois se joignent, de deux longues bandes de papier, larges de quatre doigts, sur lesquelles on applique un sceau, afin que le cangue ne puisse être ouvert.

Sur ces deux papiers on écrit en gros caractères la nature du crime et la durée du châtiment. Par exemple, « ce criminel est un voleur : c'est un débauché, un séditieux, un homme qui trouble la paix des familles : c'est un joueur ». Il portera le cangue pendant trois mois dans un tel endroit. Le lieu où ces misérables sont exposés est ordinairement la porte d'un temple ou de la ville, ou celle du tribunal même, ou le coin de quelque rue, ou la place publique. Lorsque le terme de la punition est expiré, les officiers du tribunal ramènent le criminel au mandarin, qui le délivre après une courte exhortation à mener une conduite plus réglée ; mais en lui accordant la liberté de se retirer, il lui fait donner vingt coups de pan-tsé comme un préservatif contre l'oubli. Ordinairement toutes les punitions chinoises, à l'exception des amendes pécuniaires, commencent et finissent par la bastonade.

On distingue certains crimes pour lesquels un criminel est marqué sur les deux joues avec des caractères chinois, qui expriment la nature de l'offense : d'autres sont condamnés au bannissement ou à tirer les barques royales. Il est rare que cette servitude dure plus de trois ans, mais le bannissement est quelquefois perpétuel. Un exilé est sûr, avant son départ, de recevoir un nombre de coups proportionné à son crime.

Les vols d'adresse sont punis la première fois par une marque sur le bras gauche avec un fer chaud, et la seconde fois, par une marque sur le bras droit;

la troisième, ils sont livrés au tribunal criminel. Les esclaves fugitifs sont condamnés à cent coups de fouet, et rendus ensuite à leurs maîtres. Dans ces derniers temps, on leur marquait la joue gauche avec deux caractères chinois et deux caractères tartares; mais un mandarin ayant représenté à l'empereur que cette punition était trop rigoureuse pour un crime qui venait moins d'aucune inclination vicieuse que du désir naturel de la liberté, et que d'ailleurs la bienséance était blessée, dans une ville où Sa Majesté résidait, par tant d'objets difformes dont les rues étaient remplies; ce conseil fut bien reçu, et l'empereur ordonna qu'à l'avenir la marque des lettres s'appliquerait sur le bras gauche.

Les trois supplices capitaux de la Chine sont d'étrangler, de trancher la tête, et de couper en pièces. Le premier est le plus commun et passe pour le plus doux, et, ce qui est bien contraire à nos idées, pour le plus noble. Il est plus honorable d'être étranglé que d'avoir la tête tranchée. De là vient que pour marquer quelque bonté aux seigneurs ou aux mandarins qui sont condamnés à la mort, l'empereur leur envoie un cordon de soie, et l'ordre de s'étrangler de leurs propres mains.

On tranche la tête pour les crimes de la plus odieuse énormité, tels que l'assassinat. Cette mort passe pour la plus infâme, parce que, disent-ils, la tête, qui est la principale partie de l'homme, est séparée du corps, et que le criminel ne conserve point, en mourant, son corps aussi entier qu'il l'a

reçu de la nature. On ne dresse pas d'échafaud pour les exécutions; le criminel se met à genoux dans quelque place publique, les mains liées derrière le dos: on le tient si ferme, qu'il ne peut se remuer; tandis que l'exécuteur, s'avançant par derrière, lui abat la tête d'un seul coup, et le couche immédiatement sur le dos avec tant de promptitude et d'adresse, dit-on, qu'il ne tombe pas une goutte de sang sur ses habits. L'exécuteur est un soldat du commun; et loin que l'usage ait attaché de la honte à ses fonctions, c'est un honneur pour lui de s'en acquitter bien. A Pékin, il porte une ceinture de soie jaune en accompagnant le criminel. C'est la couleur impériale, et son sabre est enveloppé dans une étoffe de soie de la même couleur, pour montrer qu'il est revêtu de l'autorité de l'empereur, et lui attirer plus de respect de la part du peuple.

Les Chinois sont persuadés qu'un homme à qui l'on a tranché la tête doit avoir manqué de soumission pour ses parens, qui lui avaient donné un corps sain et parfait. La séparation des membres leur paraît une juste punition de ce crime. Cette opinion est si bien établie, qu'ils achètent à grand prix, de l'exécuteur, les corps de leurs parens et de leurs amis pour y recoudre la tête, en s'efforçant d'expier sa désobéissance par leurs gémissemens. Ils rapportent l'origine de cette idée à Tsong-tu, disciple de Confucius, qui, exhortant vers sa dernière heure ses enfans et ses disciples à l'obéissance, leur déclara qu'il se croyait redevable à la sienne d'avoir con-

servé son corps aussi parfait et aussi entier qu'il l'avait reçu de ses parens.

Ceux qui sont condamnés au même supplice sont privés, par leur sentence, de la sépulture commune; ce qui passe à la Chine pour un autre excès d'infamie. L'exécuteur, après avoir dépouillé le corps, est obligé de le jeter dans le fossé voisin; aussi ne peut-il le vendre sans s'exposer à des punitions rigoureuses: mais il gagne le juge, ou les délateurs, par un présent considérable; ce qui augmente beaucoup le prix du corps. Une ancienne loi de l'empire porte qu'un criminel, à qui ses bonnes qualités, ou quelque autre raison, attirent une juste pitié, obtiendra un répit jusqu'à la fin de l'automne suivant, dans quelque temps qu'il ait été condamné. La raison de cette loi, c'est qu'à l'occasion de quelque réjouissance publique, soit pour la naissance ou le mariage d'un prince, soit pour la fin d'un tremblement de terre, ou de quelque autre calamité, on ne manque pas de relâcher tous les prisonniers, à la réserve de quelques-uns qui sont exceptés. Ainsi ceux à qui l'on accorde un répit sont souvent renvoyés libres, ou passent du moins quelques mois dans cette espérance. Beaucoup de lois de ce pays paraissent avoir été dictées par la clémence. C'est un éloge particulier que l'on voudrait pouvoir faire des nôtres.

La troisième espèce de punition que les Chinois appellent, dans leur langue, *couper en mille pièces*, est celle des rebelles et des traîtres. Elle consiste à

couper en morceaux le corps du criminel, et à jeter le cadavre dans une rivière ou dans un fossé. On punit ainsi les plus grands crimes.

La torture est en usage à la Chine, et déshonore un peuple qui paraît d'ailleurs si policé et si humain. On l'emploie, comme ailleurs, pour arracher la confession d'un crime, c'est-à-dire que l'on punit, comme ailleurs, avant de savoir si l'on a droit de punir. Ils ont, comme nous, une question ordinaire et extraordinaire. La première se donne aux pieds et aux mains, et ressemble beaucoup à celle que nous nommons *extraordinaire*. Celle-ci du moins ne se donne chez eux qu'après la preuve du fait, et elle consiste à faire de petites estafilades au corps du criminel, et à l'écorcher par degrés en lui enlevant de petites lanières ou des filets de peau.

Les lois chinoises n'imposent point d'autres punitions pour les crimes; mais quelques empereurs en ont établi de plus cruelles. L'empereur Chaw, à l'instigation de sa concubine favorite, qui se nommait *Ta-kya*, inventa un nouveau genre de supplice, sous le nom de *pau-lo*. C'était une colonne de cuivre, haute de vingt coudées, sur huit de diamètre, creusée comme le taureau de Phalaris, avec trois ouvertures pour y mettre du feu. On attachait les criminels à cette colonne, en la leur faisant embrasser avec les pieds et les jambes : on allumait un grand feu au-dedans, qui rôtissait ces malheureux jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en cendres. Duhalde ajoute que Ta-kya se faisait un amusement de ce spectacle. On peut juger

quel devait être le caractère d'un empereur qui avait un tel monstre pour maîtresse.

Les prisons chinoises n'ont pas cette apparence d'horreur qu'on voit régner dans celles de l'Europe; elles sont même commodes et spacieuses : l'édifice en est semblable dans toutes les parties de l'empire; elles sont situées à peu de distance des tribunaux de justice. Après avoir passé la porte de la rue, on trouve une longue allée qui conduit au logement du second geôlier; ensuite on entre dans une grande cour carrée, aux quatre côtés de laquelle sont les chambres des prisonniers, élevées sur de gros piliers de bois; ce qui forme au-dessous une sorte de galerie. Les quatre coins sont occupés par des prisons particulières, où l'on enferme les plus fameux brigands, sans leur laisser, pendant le jour, la liberté de se promener dans la cour; cependant ils achètent cette grâce pour quelques heures. La nuit, ils sont chargés de chaînes pesantes qu'on leur attache aux pieds, aux mains et à la ceinture, et si serrées, qu'à peine leur laissent-elles le pouvoir de se remuer. Si l'on se relâche un peu de cette rigueur, ce n'est qu'à prix d'argent. Ceux qui n'ont pas commis de crimes odieux ont la liberté de prendre l'air dans la cour de la prison; mais le soir, on les appelle l'un après l'autre, pour les renfermer dans une grande salle obscure, à moins qu'ils ne soient en état de louer de petites chambres qui leur font un logement plus commode. Des sentinelles qui veillent pendant toute la nuit font observer un profond silence. Si l'on en-

tend le moindre bruit, ou s'il arrive que la lampe s'éteigne, on se hâte d'en donner avis aux geôliers, afin qu'ils puissent remédier au désordre. Il se fait des rondes continuelles, qui ôtent aux prisonniers toute espérance de pouvoir s'échapper. Ceux qui formeraient cette entreprise seraient punis sévèrement. Le mandarin visite souvent la prison, et doit toujours être en état de rendre compte des prisonniers. Si quelqu'un tombe malade, il est obligé non-seulement de lui procurer, aux frais de l'empereur, des médecins et des remèdes, mais encore de prendre tout le soin possible de son rétablissement. Si quelqu'un meurt, il doit en informer l'empereur, qui ordonne souvent au mandarin supérieur d'examiner si le subalterne a fait son devoir. Dans ce temps de visite, les prisonniers qui sont chargés de quelque crime capital paraissent avec un visage pâle, un air mélancolique, la tête penchée et les genoux tremblans, dans l'espérance d'exciter la compassion; mais ils en trouvent d'autant moins, que le but de leur emprisonnement est non-seulement de les tenir sous une garde sûre, mais encore de les châtier, et qu'il est regardé comme une partie de leur punition.

Dans les grandes prisons, comme celle du tribunal suprême de Pékin, on permet aux ouvriers et aux artisans, tels que les tailleurs, les bouchers, les marchands de riz et de légumes, etc., d'entrer pour le service et la commodité des prisonniers : ils ont même des cuisiniers qui préparent leurs alimens, et

tout s'exécute avec beaucoup d'ordre par le soin continuel des officiers.

La prison des femmes est séparée de celle des hommes : on ne leur parle qu'au travers d'une grille. Les hommes ont rarement la liberté de s'en approcher.

Dans quelques endroits, le corps d'un criminel qui meurt en prison n'est pas porté à la sépulture par la porte commune, mais par un passage fait exprès dans le mur de la première porte, qui ne sert qu'à cet usage. Lorsqu'un prisonnier de quelque distinction se trouve en danger de mort, il demande comme une faveur la permission de sortir avant d'expirer, parce qu'on attache une idée d'infamie à ce passage. La plus grande imprécation qu'on puisse faire à la Chine contre une personne à qui l'on souhaite du mal, est de lui dire : *Puisses-tu passer par le trou de la prison!*

Navarette, qui avait été renfermé avec les autres missionnaires, pendant la persécution, à Kang-che-fu, capitale de la province de Che-kyang, dit qu'on n'entendait aucun bruit, qu'on ne voyait point naître de querelle, et que la tranquillité régnait comme dans un monastère.

On donne aux prisonniers pauvres une portion de riz tous les jours; ils en mangent une partie, et du reste ils en achètent du bois, du sel et des légumes: Sans cette libéralité, la plupart manqueraient du nécessaire, parce qu'étant logés fort à l'écart, ils n'ont pas de ressource dans les aumônes. Pendant

tout le temps que les missionnaires furent captifs, il entra plus de prisonniers qu'il n'en sortit.

L'état militaire de la Chine a ses tribunaux comme le gouvernement civil, et ses kans ou ses mandarins, avec l'autorité qui convient à leur profession. Les mandarins de la guerre prennent régulièrement leurs trois degrés comme les mandarins civils; ils sont divisés en neuf classes, qui forment, comme les autres, un grand nombre de tribunaux.

Le rang et les fonctions du principal officier militaire ou du général sont à peu près les mêmes à la Chine qu'en Europe; il a sous lui, dans quelques provinces, quatre mandarins; et dans d'autres lieux, deux mandarins seulement, qui représentent aussi nos lieutenans-généraux. Ceux-ci ont d'autres mandarins subordonnés qui répondent à nos colonels; les colonels ont sous eux des officiers qu'on peut regarder comme des capitaines; enfin, ces capitaines ont des officiers subalternes, qui ressemblent à nos lieutenans et à nos enseignes: chacun de ces mandarins a le train qui convient à sa dignité; et lorsqu'il paraît en public, il est accompagné d'une troupe d'officiers qui appartiennent à son tribunal; de sorte que tous ensemble, ils ont sous leurs ordres un fort grand nombre de troupes, tant à cheval qu'à pied.

On compte à Pékin cinq tribunaux militaires, qui se nomment *u-fu*, c'est-à-dire les cinq classes, ou les cinq troupes de mandarins de la guerre. Ces cinq classes ont à leur tête un président et deux assistans, qui sont du premier ordre des mandarins.

On choisit ordinairement, pour remplir ces postes, de grands seigneurs de l'empire, qui deviennent ainsi les commandans de tout ce qu'il y a d'officiers et de soldats à la Chine. Cependant ces cinq tribunaux dépendent d'un tribunal suprême de la guerre, nommé *Yong-ching-fu*, dont le président est un des plus grands seigneurs de l'empire. Son autorité s'étend sur les cinq tribunaux militaires, et sur tous les officiers et les soldats de la cour; mais pour modérer ce pouvoir extraordinaire, qui le rend maître d'un si grand nombre de troupes, on lui donne pour assistant un mandarin lettré, avec le titre de surintendant de l'armée, et deux inspecteurs nommés par l'empereur, qui entrent dans l'administration des armes; d'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'exécuter quelque projet militaire, le Yong-ching-fu dépend absolument de la quatrième des six cours suprêmes, qui se nomme *Ping-pu*, et qui a toute la milice de l'empire sous sa juridiction.

Quoiqu'il y ait à la Chine des grands seigneurs qui portent le titre de princes, de ducs et de comtes, qui sont supérieurs à tous les ordres des mandarins, par leur dignité, leur mérite et leurs services, il n'y en a pas un néanmoins qui ne se trouve honoré du titre de son emploi, et de la qualité de chef des cinq tribunaux militaires.

Les tribunaux des mandarins de la guerre ont dans leurs procédures et leurs décisions, les mêmes méthodes que les tribunaux civils.

Il nous reste à parler des forces de l'empire chinois.

Toutes les grandes villes, et les principales entre les petites, sont plus ou moins fortifiées. On donne à certaines villes le nom de *places de guerre*, pour les distinguer des autres, qui se nomment *villes de commerce*. Cependant les places de guerre n'ont pas d'autre avantage sur les autres villes fortifiées, que celui de leur situation, qui en rend l'accès plus difficile; tout l'art des fortifications chinoises consiste dans un excellent rempart, un mur de briques, des tours et un large fossé rempli d'eau. A la vérité, c'est une sûreté suffisante contre tous les efforts ennemis, dans des régions où la partie offensive de la guerre n'est pas mieux connue que la défensive.

On peut regarder comme un établissement très-utiles les chays, ou places de refuge, qui sont situées au milieu des champs, dans lesquelles les fermiers et les paysans se retirent avec leurs troupeaux et leurs meubles, lorsqu'ils se croient menacés de quelque mouvement de guerre, ou de l'insulte des voleurs. Il n'y a point de province, de ville ou de bourg dans l'empire qui n'ait des soldats pour sa défense ; il est d'ailleurs fortifié par la nature. La mer qui borde six provinces à l'est et au sud, a si peu de profondeur au long de la côte, que les gros vaisseaux n'en peuvent approcher sans être brisés en pièces ; et les tempêtes y sont si fréquentes, qu'une flotte n'y peut jamais mouiller en sûreté. A l'ouest, ce sont des montagnes inaccessibles, qui ne font pas de ce côté-là une défense moins sûre; le côté du nord est dé-

fendu par la grande muraille, qui est la plus faible de toutes les défenses.

Le nombre des soldats que l'empereur entretient pour la garde du grand mur, pour celle des villes et des autres places fortifiées, montait autrefois à sept cent soixante-dix mille. S'il a reçu quelque changement, c'est moins pour diminuer que pour s'accroître ; car l'état ne fait jamais de réduction dans les troupes ; elles servent de gardes aux mandarins, aux gouverneurs, aux officiers, aux magistrats ; elles les accompagnent jusque dans leurs voyages ; elles veillent pour leur sûreté pendant la nuit, aux environs de leurs barques ou de leurs hôtelleries ; et chaque fois que le mandarin s'arrête, elles sont relevées par d'autres gardes. L'empereur entretient aussi cinq cent soixante-cinq mille chevaux, pour remonter la cavalerie, et pour l'usage des courriers qui servent à porter, dans les provinces, ses ordres et ceux des tribunaux. Le soin qu'il prend de bien armer ses troupes et de les habiller proprement, leur donne la plus belle apparence du monde dans leurs marches et dans les revues ; mais elles ne sont pas comparables à celles de l'Europe pour la discipline et le courage. Non-seulement les Chinois sont naturellement efféminés, les Tartares mêmes sont presque tombés dans la même mollesse ; mais le profond repos dont ils jouissent ne leur donne aucune occasion de se rendre plus propres à la guerre ; tandis que la préférence qu'ils donnent sur tout le reste à l'étude et au savoir

la dépendance où les soldats vivent des lettrés, et l'éducation ordinaire de la jeunesse, qui ne voit que des livres, et qui n'entend parler que de morale et de politique, sont autant d'obstacles au courage militaire. L'attaque des Tartares est vive et fière; ils poussent brusquement l'ennemi, s'ils l'ont forcé d'abord à plier; mais ils sont incapables d'un long effort, surtout pour se défendre s'ils sont attaqués eux-mêmes avec autant d'ordre que de vigueur. L'empereur Kang-hi, qui ne disait jamais rien que de juste, comme il ne faisait rien que de grand, peignait leur caractère en deux mots: « Les Tartares » sont bons soldats lorsqu'ils en ont de mauvais à » combattre; mais ils sont mauvais lorsqu'ils ont » affaire à de bonnes troupes ».

A l'égard de la discipline, les troupes chinoises ne laissent pas d'être exercées régulièrement par leurs officiers. Cet exercice consiste ou dans une espèce de marche irrégulière et tumultueuse, qu'ils font en escortant les mandarins, ou dans diverses évolutions qui s'exécutent au bruit des trompettes. Ils tirent de l'arc et manient le sabre avec beaucoup d'adresse: on fait aussi de temps en temps des revues militaires, pour examiner soigneusement les chevaux, les mousquets, les sabres, les flèches, les cuirasses et les casques. La moindre tache de rouille sur les armes est punie sur-le-champ de trente ou quarante coups de bâton, si le soldat est Chinois, et d'autant de coups de fouet si c'est un Tartare. Lorsqu'ils ne sont pas employés aux exercices de leur

état, ils ont la liberté de choisir leurs occupations.

Il n'est pas nécessaire, à la Chine comme en Europe, d'employer la violence ou l'argent pour engager les hommes au métier des armes. La profession de soldat est regardée au contraire comme un fort bon établissement; on s'empresse d'y parvenir, soit par le crédit de ses amis ou par les présens qu'on fait aux mandarins, d'autant plus que chacun fait ordinairement son service dans les cantons qu'il habite.

Les trois provinces du nord fournissent un grand nombre de soldats; ils reçoivent pour paye, de trois en trois mois, cinq sous d'argent fin; ce qui est à peu près la paye française, et chaque jour une mesure de riz, ce qui suffit pour l'entretien d'un homme. Quelques-uns sont à la double paye : celle des cavaliers est de cinq sous de plus, avec deux mesures de petites féves pour la nourriture de leurs chevaux, dont l'empereur prend soin comme des hommes.

Depuis que les Tartares ont conquis la Chine, ces troupes n'ont guère d'autre emploi que de prévenir les révoltes, ou d'apaiser les séditions, en se montrant dans les villes ou dans les provinces. Elles sont chargées aussi de purger les grands chemins de voleurs : avec l'attention continuelle qu'elles ont à les suivre et à les observer, il y en a peu qui leur échappent. Dans ces occasions, chaque ville reçoit des ordres, et toutes les forces des places voisines se rassemblent, s'il est nécessaire. Lorsqu'il est question

de guerre, on détache plusieurs bataillons de chaque province pour former une armée.

Avant l'union des Tartares et des Chinois, la grande muraille était gardée par un prodigieux nombre de soldats, pour couvrir l'empire contre les invasions de ces redoutables ennemis; mais aujourd'hui l'on n'entretient garnison que dans les places importantes. Le port d'armes, dans chaque ville, est uniquement pour les soldats, quoiqu'ils ne portent l'habit militaire que pour le service, c'est-à-dire dans les temps de guerre ou pour monter la garde, pour les revues, et pour servir d'escorte aux mandarins dans leurs voyages. Dans les autres temps, ils s'appliquent au trafic ou à la profession dans laquelle ils sont nés.

Entre les officiers tartares, on en compte vingt-quatre à la cour, qui portent le titre de *capitaines généraux*, avec le même nombre de colonels. Cet établissement, qui ne subsiste que depuis la conquête, n'empêche pas que le ping-pu, ou le tribunal suprême de la guerre, n'ait la surintendance des troupes chinoises dans toute l'étendue de l'empire. Cette cour a des courriers toujours prêts pour porter ses ordres dans les provinces, ce qui s'exécute fort secrètement.

Toutes les familles tartares qui sont établies à Pékin, ont leurs habitations dans la ville ou dehors; mais elles ne peuvent les quitter sans un ordre particulier de l'empereur. De là vient que les troupes tartares dont la garde de l'empereur est composée sont toujours en quelque sorte près de sa personne.

On voit aussi à Pékin quelques troupes chinoises, enrôlées depuis long-temps sous les bannières tartares, et qui portent par cette raison, le nom de *Chinois tartarisés*. Elles sont bien payées et toujours prêtes à marcher au premier ordre, avec autant de diligence que de secret, pour arrêter les mouvemens et les séditions. Ces troupes sont divisées en huit corps, dont chacun a son enseigne distinguée par la couleur qui lui est propre; c'est le jaune, le blanc, le rouge et le bleu. Le vert est la couleur des troupes entièrement chinoises, qui en tirent le nom de *lu-ki*, c'est-à-dire soldats de la bannière ou de l'enseigne verte.

Chaque enseigne tartare a son général qui se nomme *Ku-fanta*, en langage mantchou. Cet officier en a d'autres sous lui qui répondent à nos lieutenans-colonels, sous le nom de *Mey-reyon-chain*, et qui ont aussi leurs officiers subalternes. Comme chaque corps est composé à présent de Tartares mantchoux, de Tartares mogols et de Chinois tartarisés, le général a sous lui deux officiers-généraux de chaque nation, et ces généraux ont aussi des officiers subalternes de la même nation. Chaque corps consiste en dix mille hommes effectifs divisés en cent *niérus*, ou cent compagnies chacune de cent soldats. Ainsi, en comptant la maison de l'empereur et celle des princes, dont les domestiques ont la paye d'officiers et de soldats, on peut croire, suivant l'opinion commune, qu'il y a toujours cent mille hommes de cavalerie à Pékin. Cependant ils

sont tellement énervés, comme on vient de le remarquer, que les Tartares orientaux font peu de cas de leur nombre. Ils disent en proverbe que le hennissement d'un cheval tartare suffit pour mettre en déroute toute la cavalerie chinoise.

Outre ces forces qui sont constamment sur pied, chaque province a quinze ou vingt mille hommes sous le commandement de leurs officiers particuliers. Il y en a aussi pour la garde des îles, surtout pour celles de Haynan et de Formose.

Les armes des soldats sont des cimeterres et des dards, suivant l'ancien usage. L'artillerie est d'invention moderne parmi les Chinois; et quoiqu'ils aient fort anciennement l'usage de la poudre, ils ne l'emploient guère que pour les feux d'artifice, dans lesquels ils excellent. Cependant on voit aux portes de Nankin trois ou quatre bombardes, courtes et épaisses, assez anciennes pour faire juger qu'ils ont eu l'usage du canon, quoiqu'ils paraissent l'ignorer encore, car ces pièces passent parmi eux pour de simples curiosités. Ils ont aussi quelques pétards sur leurs vaisseaux, mais ils manquent d'habileté pour s'en servir. En 1621, la ville de Macao présenta trois canons à l'empereur avec quelques canonniers: on en fit l'épreuve devant plusieurs mandarins qui parurent fort surpris de cette nouveauté. Les Tartares qui s'étaient approchés de la grande muraille furent si effrayés du ravage que cette petite artillerie fit dans leurs rangs, qu'ayant pris la fuite, ils n'eurent pas la hardiesse de reparaître jusqu'en 1636. Ils firent

alors une nouvelle irruption, qui fit penser les mandarins à fortifier les villes de la Chine, et à les munir d'artillerie. Ce fut à cette occasion que, le docteur Paul-syn leur ayant représenté que les missionnaires savaient l'art de fondre le canon, ils supplièrent aussitôt l'empereur d'ordonner au P. Adam Schaal, alors président du tribunal des mathématiques, d'en fondre quelques pièces. Après avoir obtenu l'ordre qu'ils désiraient, ils firent une visite à ce missionnaire mandarin, et, dans la conversation, ils demandèrent négligemment s'il savait la manière de fondre du canon. Schaal ayant répondu qu'il n'en ignorait pas les principes, ils lui présentèrent sur-le-champ l'ordre impérial. En vain leur représenta-t-il, dans sa surprise, que la pratique était fort éloigné de la théorie. Il fallut obéir et donner des instructions aux ouvriers, avec l'assistance néanmoins des eunuques de la cour. Ensuite les mandarins, persuadés par la vue des instrumens mathématiques que le P. Verbiest avait composés à Pékin, qu'il ne devait pas être moins habile à fondre de l'artillerie, obtinrent un autre ordre pour ce missionnaire. Une entreprise de cette nature était capable de l'alarmer; mais ayant trouvé dans les registres des églises chrétiennes de Pékin, que, sous la dernière race des empereurs chinois, un grand nombre de missionnaires étaient entrés à la Chine en faveur de leurs lumières, et ne doutant pas qu'un service de cette importance ne portât l'empereur à favoriser la religion chrétienne, il fondit avec un merveilleux succès cent trente pièces de canon.

Quelque temps après, le conseil des principaux mandarins de la guerre présenta un mémoire à l'empereur, par lequel il lui demandait trois cent vingt pièces de canon à l'européenne, pour la défense des places fortes de l'empire. Sa Majesté ordonna que *Nan-wahy-jin* (tel était le nom chinois du P. Verbiest) prendrait la direction de l'ouvrage, et qu'il serait exécuté suivant les modèles qui devaient être tirés en peinture, et présentés à Sa Majesté dans un mémoire. Le missionnaire présenta les modèles en 1681, le 11 février. Ils furent approuvés, et le kong-pu, ou le tribunal des ouvrages publics, reçut ordre de fournir, sans délai, tous les secours nécessaires.

La fonte de tant de pièces prit plus d'un an. Verbiest eut à vaincre quantité d'obstacles de la part des eunuques du palais, qui, ne voyant pas sans impatience un étranger dans une si haute faveur, réunirent tous leurs efforts pour ruiner son entreprise. Ils se plaignaient à tous momens de la lenteur du travail, tandis qu'ils faisaient dérober secrètement le métal par les officiers subalternes de la cour. Aussitôt que la première pièce fut fondue, ils se hâtèrent, avant que l'intérieur fût poli, d'y jeter un boulet de fer, dans l'espérance de la rendre inutile; mais Verbiest l'ayant fait charger par la lumière, elle fut tirée avec un bruit si terrible, que l'empereur, l'ayant entendu de son palais, désira qu'on fît une seconde décharge. Enfin, l'ouvrage étant achevé, toutes les pièces furent traînées au pied d'une montagne qui est à une dernière journée de Pékin, du côté de

l'ouest; et Sa Majesté, accompagnée des principaux officiers de son armée et de toute sa cour, se donna le plaisir d'en voir faire l'épreuve; on lui fit observer que les boulets touchaient au lieu vers lequel Verbiest avait braqué ses machines. Ce spectacle lui fit tant de plaisir, qu'il donna une fête solennelle au gouverneur tartare et aux principaux officiers de l'armée, sous des tentes qui furent dressées en plein champ. Il but dans une coupe d'or à la santé de son beau-père et de ses officiers, et à celle même des artistes qui avaient dirigé le canon avec tant de justesse. Enfin, ayant fait appeler Verbiest, qui était logé par son ordre près de sa propre tente, il lui dit : « Le » canon que vous me fîtes l'année passée a servi fort » heureusement contre les rebelles, dans les provinces » de Chen-si, de Hu-quang et de Kyang-si; je suis fort » satisfait de vos services ». Ensuite se dépouillant de sa robe et de sa veste fourrée, il les lui donna comme un témoignage de son amitié.

On continua pendant plusieurs jours d'éprouver les pièces par un si grand nombre de décharges, qu'il y eut vingt-trois mille boulets de tirés. Verbiest composa un traité sur la manière de fondre le canon et sur son usage. Il le présenta à l'empereur, avec vingt-quatre dessins des figures nécessaires pour l'intelligence de cet art, et des instrumens qui servent à tirer juste. Quelques mois après, le tribunal dont l'office est de rechercher les personnes qui ont rendu service à l'état présenta un mémoire à l'empereur, pour le supplier d'avoir égard au mérite de Nan-

wahy-jin. Sa Majesté ayant reçu favorablement ce mémoire, accorda au missionnaire le même titre d'honneur qui se donne aux vice-rois, lorsqu'ils ont bien servi dans leur gouvernement.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

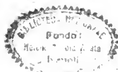


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SECONDE PARTIE. — ASIE.

SUITE DU LIVRE IV, CONTENANT LA CHINE.

FIN DE LA TABLE.

